

Faculté de philosophie, arts et lettres

1914-1922, Camille Joset et la reconstruction des communes adoptées en province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale

Auteur : Marie Meyer
Promotrice : Laurence Van Ypersele
Co-promoteur : Axel Tixhon
Année académique 2018-2019
Finalité Histoire et Archives

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2018-2019

SESSION : Juin

NOM : Meyer

PRÉNOM : Marie

TITRE DU MÉMOIRE : *1914-1922, Camille Joset et la reconstruction des communes adoptées en province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale*

PROMOTEUR : Laurence Van Ypersele

Résumé du mémoire en 12 lignes :

En réalisant ce mémoire, nous avons voulu étudier le rôle joué par Camille Joset dans la reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg. Dès les premiers jours de l'invasion, en août 1914, et jusqu'à sa démission du poste de Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction en juin 1922, Camille Joset a su apporter son aide aux sinistrés de la province de Luxembourg. Grâce à une analyse des archives du fonds Joset, nous avons pu étudier les différentes actions de secours mises en place par Camille Joset pendant la guerre. Une analyse des archives de l'Office des Régions dévastées ainsi que des archives du cabinet du gouverneur de la province et des différentes communes adoptées nous a ensuite permis d'étudier la manière dont la reconstruction de la province a été organisée. Malgré une démission rapide, Camille Joset, en nommant les différents architectes et entrepreneurs, en répondant aux plaintes adressées par les sinistrés et en s'opposant aux changements d'idées politiques en matière de reconstruction, a su influencer et mener à bien la reconstruction de la province.

Remerciements

Je tiens, dans un premier temps, à remercier vivement Madame Van Ypersele, ma promotrice, pour sa disponibilité, pour le temps consacré aux relectures et corrections ainsi que pour les nombreux conseils prodigués au cours de ces deux années.

Merci à Axel Tixhon, mon co-promoteur, pour m'avoir lancé sur la piste de ce thème de recherche et à Emmanuel Debruyne pour son aide précieuse et pour avoir répondu à toutes mes questions.

Je tiens également à profiter de ces remerciements pour rendre hommage au regretté Paul Wynants, ancien exécuteur testamentaire de Camille-Jean Joset et professeur d'histoire contemporaine à l'université de Namur. Un grand merci pour m'avoir autorisée à consulter une partie des archives du fonds Joset mais aussi et surtout, pour la formation dispensée au cours de mes années de bachelier.

Mes remerciements s'adressent ensuite au personnel des différents centres d'archives et institutions ainsi qu'aux quelques passionnés d'histoire, côtoyés tout au long de la réalisation de ce mémoire. Merci à toutes les personnes rencontrées qui, de près ou de loin, ont permis de faire avancer ce travail.

Enfin, je ne peux clôturer ces remerciements sans évoquer le travail de relecture effectué par Claudine Dominique et Christine Georges. Un grand merci à elles. Je terminerai en remerciant ma famille, et plus particulièrement, mes parents pour m'avoir soutenue tout au long de la réalisation de ce mémoire mais également, pour m'avoir donné les moyens de réaliser ce cursus universitaire en histoire.

Introduction

En Belgique, le centenaire de la Première Guerre mondiale laisse place, depuis 2014, à de nombreuses commémorations rappelant les événements du mois d'août 1914 et des années d'occupation qui ont suivi. Dans ce contexte, la fin de l'année 2018 et l'entrée dans l'année 2019 donnent l'occasion de revenir sur une étape cruciale de la sortie de guerre, la reconstruction des régions dévastées. Dès la signature de l'armistice, la reconstruction devient une des priorités nationales. Cette période inclut « *la reconstruction de logements, le remplacement permanent des infrastructures et bâtiments endommagés, la restauration totale de tous les services et la revitalisation de l'économie* ¹ ». Partout en Belgique, depuis quelques mois, des expositions diverses reviennent sur cet épisode d'après-guerre. Bruxelles, Namur, Dinant, Liège ainsi que bien d'autres localités belges se mobilisent pour étudier la manière dont la reconstruction a été entreprise après la Première Guerre mondiale². Mais, qu'en est-il des villages luxembourgeois ? Comment cette reconstruction a-t-elle été préparée en province de Luxembourg ? Quels sont les acteurs et organisations belges ayant œuvré à la restauration de la province ? Et, à quelle vitesse la reconstruction s'est-elle déroulée dans le sud du pays ?

1. La présentation du sujet

Le 4 août 1914, la Belgique est envahie par l'Allemagne. S'ensuit une période de combats et destructions touchant la plupart des régions belges. En province de Luxembourg, entre les 21 et 24 août 1914, la Bataille des Frontières³ cause la destruction de plus de 2 000 établissements privés auxquels viennent s'ajouter de nombreux établissements publics⁴. Eglises, presbytères, maisons communales et salles de village sont en ruine. Les pertes sont

¹ Annabelle MOATY, Jean-Christophe GAILLARD et Freddy VINET, *Du désastre au développement : les enjeux de la reconstruction post-catastrophe*, In : Annales de géographie, 2017, n°74, p. 169.

² Bien des exemples peuvent être énoncés ici. Pour n'en citer que quelques-uns, nous pouvons évoquer l'exposition « Au-delà de la Grande Guerre » tenue à Bruxelles, au War Heritage Institute entre les mois de septembre 2018 et septembre 2019 ou l'exposition « 14-18, (se) Reconstruire/Tu renaîtras » organisée par Mélodie Brassine et ouverte, entre les mois d'octobre et de novembre 2018, au Cercle Culturel de Dinant. L'exposition « 1918, l'offensive libératrice » organisée à Hamois (Namur) au mois de juin 2018 revient, elle aussi, sur cette période. Profitons également de cette note pour préciser que la France, elle, aussi se mobilise dans ce domaine. Entre les mois de février et mai 2019, par exemple, une exposition intitulée « Reconstruire l'avenir après la Première Guerre mondiale » est organisée au mémorial 14-18 Notre-Dame de l'Orette au Pas-de-Calais.

³ « La Bataille des Frontières » est un terme français désignant les combats tenus dans le sud-est de la Belgique et opposant les armées franco-britanniques aux Allemands. Cette bataille largement meurtrière tant pour la France que pour l'Allemagne s'est soldée par une défaite des Alliés (Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, *Préface*, In : Jean-Michel STEG, *le jour le plus meurtrier de l'histoire de France, 22 août 1914*, Paris, Fayard, 2013, p. 5).

⁴ Jean SCHMITZ et Norbert NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, t.7, Bruxelles, Van Oest 1924, p. 413.

énormes mais les Belges doivent attendre la fin de la guerre afin de pouvoir envisager de manière concrète la reconstruction.

Selon Annie Deperchin, chercheuse en histoire à l'université de Lille 2, « *le terme de reconstruction s'applique aux efforts collectifs coordonnés par l'Etat pour relever les ruines, permettre le redémarrage de l'activité économique et le fonctionnement des institutions locales* ⁵ ». Si, pendant l'occupation, le gouvernement belge exilé au Havre ne peut organiser et mettre en marche la reconstruction nationale, il peut tout de même la préparer. La restauration des régions dévastées d'un pays soulève des enjeux importants qui doivent être réfléchis avant la fin de la guerre. Comme l'expliquent Annabelle Moatty, Jean-Christophe Gaillard et Freddy Vinet, dans un article consacré aux enjeux de la reconstruction post-catastrophe, « *Le temps est socialement nécessaire à la reconstruction mais elle doit avoir une limite dans le temps* ⁶ ». En d'autres termes, il ne faut pas prendre de décisions à la hâte mais le gouvernement belge doit, tout de même, pouvoir répondre à l'urgence de la situation et assurer aux sinistrés une reconstruction efficace dès la fin de la guerre. Pour ce faire, la reconstruction doit être pensée dès l'occupation.

Dans un premier temps, c'est sur l'enjeu architectural et urbanistique de la reconstruction que se penche le gouvernement belge exilé en imposant aux communes, dès le 25 août 1915, l'adoption de plans généraux d'aménagement. La Première Guerre mondiale laisse aux Belges un sentiment de rupture. Il y a un avant et un après et, comme l'explique Mathieu Billa⁷ pour la Seconde Guerre mondiale, « *la rupture qu'entraînent ces événements oblige les populations touchées à recommencer tout au point de départ* ⁸ ». Pour le gouvernement belge, la reconstruction offre alors l'opportunité de moderniser les villes et villages belges. Des mesures urbanistiques sont ainsi prises durant l'occupation. Mais, au niveau architectural, c'est finalement vers du « vieux-neuf »⁹ que la Belgique choisit de se diriger lors de la reconstruction d'après-guerre.

⁵ Annie DEPERCHIN, *Des destructions aux reconstructions*, In : Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, p. 1127.

⁶ Annabelle MOATTY, Jean-Christophe GAILLARD et Freddy VINET, *op.cit.*, p. 180.

⁷ Mathieu Billa est un historien belge. Il dirige actuellement le Bastogne War Museum et a réalisé, en 2011, un mémoire de master en histoire consacré à la reconstruction de Bastogne après la Bataille des Ardennes (1944).

⁸ Mathieu BILLA, *Les relations entre les sinistrés ardennais et l'Etat central après la Bataille des Ardennes (1945-1948)*, mémoire de master en histoire, sous la direction de Laurence VAN YPERSELE, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2011.

⁹ L'expression « vieux-neuf » est utilisée pour qualifier les établissements privés ou publics qui, à la suite du premier conflit mondial, sont reconstruits à l'identique.

Après, pour le gouvernement belge exilé, il est également important d'analyser la question des sinistrés belges. Le terme de « sinistré » permet de qualifier toute personne « *victime d'une catastrophe ou d'un fait de guerre entraînant des dommages importants*¹⁰ ». A la suite de la Première Guerre mondiale, de nombreux habitants de la province de Luxembourg se retrouvent dans cette situation. Bien souvent, leur maison ainsi que leurs meubles et autres biens en tout genre ont été incendiés. Dès le mois de septembre 1914, pour répondre à l'urgence de la situation, des comités de secours travaillent à la mise en place d'abris provisoires et, en 1916, un fonds du Roi Albert est organisé à cette fin. Mais, pour les autorités belges, il est essentiel de préparer l'après-guerre. Comme discuté lors des quatrième et cinquième conférences de la Haye, tenues en 1907, les sinistrés sont en droit de réclamer une réparation intégrale pour dommages de guerre¹¹. Le 23 octobre 1918, le gouvernement belge prend alors la décision d'accorder à tous les sinistrés des indemnités. Par définition, une indemnité est « *une somme d'argent accordée en compensation d'un dommage subi* ¹² ». Par cette mesure, chaque sinistré est autorisé à recevoir un montant proportionnel à la valeur des biens détruits en 1914. Pour calculer ces sommes, le gouvernement belge prévoit l'ouverture de tribunaux de dommages de guerre dès la fin de la guerre.

Quelques semaines plus tard, le 11 novembre 1918, l'armistice est signé. La Belgique entre alors dans une période d'après-guerre difficile. « *L'occupant a eu la main lourde. C'est un pays exsangue, une économie en ruine et un appareil industriel largement anéanti qu'il laisse derrière lui*¹³ » écrit Pierre Havaux, historien et journaliste belge. Dès la fin du conflit, l'urgence de la reconstruction se fait plus que jamais ressentir. Les sinistrés sortent de quatre ans d'occupation et vivent, depuis lors, dans des logements provisoires parfois insalubres. Il est, par conséquent, indispensable, pour le gouvernement belge, de mettre en marche la reconstruction nationale aussi vite que possible. Comme prévu pendant la guerre, et en se basant

¹⁰ Art. sinistré, dans Centre national de la recherche scientifique, laboratoire d'analyse et de traitement de la langue française, université de Nancy 2 et université Henri Poincaré, *Le trésor de la langue française informatisé*, on <http://atilf.atilf.fr>, URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3074962125> (consulté le 28/03/2019).

¹¹ Léo CHEVALIER, *La réparation des dommages résultant de faits de la guerre, commentaire de la loi du 10 mai 1919 sur les dommages de guerre*, Tournai, Casterman, 1919, p. 11 et Danièle DELACROIX, *Dommages de guerre*, on Encyclopedia Universalis, URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/dommages-de-guerre/> (consulté le 28/03/2019).

¹² Art. Indemnité, In : Centre national de la recherche scientifique, laboratoire d'analyse et de traitement de la langue française, université de Nancy 2 et université Henri Poincaré, *Le trésor de la langue française informatisé*, on <http://atilf.atilf.fr>, URL <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3927287640>; (consulté le 28/03/2019).

¹³ Pierre HAVAUX, *Sorties de guerre, entre années terribles et années « lumière »*, In : le vif, 08 novembre 2018, n°45, p. 56.

sur l'idée d'un remboursement total de l'Allemagne vaincue, des indemnités sont accordées aux sinistrés belges. Cependant, dès les premiers mois d'après-guerre, le gouvernement belge prend conscience que ces mesures prises en faveur des sinistrés ne seront pas suffisantes dans certaines communes. L'Etat, par la loi du 8 avril 1919, propose alors aux communes les plus éprouvées par la guerre d'être adoptées par la Nation¹⁴. Comme l'explique Sven Carnel « *cette initiative devait permettre aux communes sinistrées de faire face aux différentes dépenses qu'occasionnerait la reconstruction*¹⁵ ».

Pour faciliter l'application de cette loi, un Office des Régions dévastées est mis en place dès le 9 avril 1919 et des Hauts-Commissaires Royaux à la reconstruction sont désignés pour venir en aide aux communes adoptées. Marcel Smets, dans une étude consacrée à la reconstruction, précise le rôle de ces derniers : « *Le Haut-Commissaire Royal, par rapport aux communes adoptées, exerçait les attributions d'ordre communal que la loi conférait normalement à la députation permanente, au gouverneur de la province et au roi. Pour le rétablissement du domaine et des services publics, il pouvait se substituer à la commune s'il jugeait que celle-ci était dans l'impossibilité de remplir correctement sa tâche*¹⁶ ». En province de Luxembourg, dix localités sont concernées par ces adoptions : Bleid¹⁷, Ethe¹⁸,

¹⁴ *Loi sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration économique du pays*, In : Moniteur, 22-23 avril 1919.

¹⁵ Sven CARNEL, *La reconstruction des régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Eglise*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2002, p.69.

¹⁶ Marcel SMETS, *La reconstruction belge ou le passage de l'art urbain à l'urbanisme*, In : In : Marcel SMETS, dir., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1985, p. 80.

¹⁷ Bleid est un petit village rural situé dans l'arrondissement de Virton. Aujourd'hui fusionné à la commune de Virton, le village était, avant 1977, une commune à part entière. En 1910, un relevé fixe à 1 211 le nombre d'habitants du village (Arlette LARET-KAYSER, *Bleid*, In : Hervé HASQUIN, dir. *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1, Bruxelles, La renaissance du Livre, 1983, p. 190).

¹⁸ Ethe est une ancienne commune de l'arrondissement de Virton. En 1911, le nombre d'habitants de cette localité est fixé à 1 804. Depuis 1977, le village est intégré à la commune de Virton (Arlette LARET-KAYSER, *Ethe*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 445).

Herbeumont¹⁹, Izel²⁰, Les Bulles²¹, Maissin²², Musson²³, Porcheresse²⁴, Rossignol et Tintigny²⁵. Dès leurs adoptions, ces communes tombent sous les ordres du Baron Henry Delvaux de Fenneffe²⁶, Haut-Commissaire Royal pour les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

En Belgique, plusieurs acteurs interviennent dans la reconstruction de ces communes adoptées. Au niveau national, l'Etat belge mais également les membres de l'Office des Régions dévastées jouent un rôle important. Cependant, d'autres acteurs plus locaux, spécifiques à chaque région dévastée, viennent s'ajouter à ces derniers. En province de Luxembourg, l'intervention d'un homme, Camille Joset, Haut-Commissaire Royal adjoint pour la province de Luxembourg est essentielle. Mathieu François Camille Joset est né à Soumagne (Liège), le 14 décembre 1879 et mort à Etterbeek, le 30 décembre 1958. Dans la nouvelle biographie nationale, il est décrit comme « *un journaliste, haut fonctionnaire et résistant* »²⁷. Après avoir entrepris des études de philosophie thomiste au petit séminaire de Saint-Trond, il se lance dans le journalisme et monte les échelons jusqu'à être nommé directeur de l'Avenir du Luxembourg au début du XXe siècle. Pour assurer ce poste, Camille Joset déménage dans le sud du pays et

¹⁹ Herbeumont est un village de l'arrondissement de Neufchâteau. Autrefois, commune à part entière, le village est aujourd'hui fusionné avec les villages de Saint-Médard et Straimont. En 1910, le village compte 1134 habitants (Arlette LARET-KAYSER, *Herbeumont*, In : Hervé HASQUIN, *op.cit.*, p. 671-672).

²⁰ Izel est un village luxembourgeois de l'arrondissement de Virton. En 1910, le village compte 1800 habitants. Depuis la fusion des communes en 1977, la localité est intégrée à la commune de Chiny (Arlette LARET-KAYSER, *Izel*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 741-742).

²¹ Les Bulles est un village de l'arrondissement de Virton, fusionné à la commune de Chiny en 1977. En 1910, le village est composé de 581 habitants (Arlette LARET-KAYSER, *Izel*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 832).

²² Maissin est un village de l'arrondissement de Neufchâteau. Autrefois commune à part entière, le village est aujourd'hui fusionné à la commune de Paliseul. En 1910, le village compte 547 habitants (Léon HANNECART, *Maissin*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 922-923).

²³ Musson est un village luxembourgeois de l'arrondissement de Virton. En 1910, le village est composé de 1802 habitants. Depuis 1977, il est fusionné au village de Mussy-la-ville, avec lequel il forme une commune (Arlette LARET-KAYSER, *Musson*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 1060-1061).

²⁴ Porcheresse, aujourd'hui fusionné à la commune de Daverdisse, est un village luxembourgeois de l'arrondissement de Neufchâteau. Peu de temps avant la Première Guerre mondiale, le village est composé de 460 habitants (Arlette LARET-KAYSER, *Porcheresse*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 1213-1214).

²⁵ Rossignol et Tintigny sont deux villages luxembourgeois de l'arrondissement de Virton aujourd'hui rassemblés sous une même commune. En 1910, Rossignol compte 948 habitants alors que Tintigny est composé de 1265 personnes (Arlette LARET-KAYSER, *Rossignol*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 1284-1285 et Arlette LARET-KAYSER, *Tintigny*, In : HERVÉ HASQUIN, *op.cit.*, p. 1471-1472).

²⁶ Henry Delvaux de Fenneffe (1863-1947) est docteur en droit de l'université de Liège. Entre 1890 et 1908, il devient conseiller communal de Bovigny puis conseiller provincial de la province de Liège et ensuite député de l'arrondissement de Arlon-Marche-Bastogne. En 1908, il est nommé gouverneur de la province de Liège. En 1919, il refuse le poste de gouverneur des cantons de l'Est, reçoit le titre de Baron et devient Haut-Commissaire Royal à la reconstruction dans les provinces de Liège, de Namur, de Luxembourg et du Limbourg. Enfin, il est élu sénateur provincial en 1926. (Sophie DELHALLE, *Henry Delvaux de Fenneffe*, dans Philippe RAXHON, dir., *Les Gouverneurs de la province de Liège. Histoire d'une fonction, mémoire d'une action*, Bruxelles, Marot, 2015, p. 115-123).

²⁷ Paul WYNANTS, *Joset*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Nouvelle Biographie nationale*, Tome 11, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2012, col. 209.

s'intègre à sa nouvelle région. A la veille du premier conflit mondial, le journaliste, ayant pris part à la politique provinciale, participe à diverses activités sociales et est connu de tous²⁸.

Le parcours de ce Liégeois d'origine en province de Luxembourg nous a permis de poser les balises à la fois chronologiques et thématiques de ce travail de recherche consacré à la reconstruction des communes adoptées en province de Luxembourg. Dès les premiers jours de l'occupation, Camille Joset vient en aide aux habitants de la région d'Arlon en instaurant un poste de secours ainsi qu'une ambulance grâce à l'appui des jésuites. Plus tard, dans les premiers mois de l'occupation, Camille Joset continue son action de secours et l'étend sur toute la province. Dès le début de la guerre, il organise et dirige le « Comité arlonais de secours ». Avec l'aide de plusieurs amis, il apporte des secours principalement matériels aux victimes de la guerre et en profite pour établir un réseau de résistance. Arrêté le 11 mars 1915, il passe le reste de la guerre dans les prisons allemandes. Un an après la fin du conflit, Camille Joset est nommé Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction pour la province de Luxembourg. Par cette nomination, il est chargé de la reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg. Il installe son service à Habay-la-Neuve et organise pendant deux ans la reconstruction. Cependant, à la suite d'un désaccord avec les ministres belges en charge de l'Office des Régions dévastées, il démissionne le 22 juin 1922. Notre étude, d'un point de vue chronologique portera, par conséquent, principalement sur cette période allant des premiers jours de l'invasion jusqu'à la démission de Camille Joset.

L'objectif de Camille Joset, en tant que Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction, est de venir en aide aux communes belges sinistrées pour la reconstruction des bâtiments et la restauration des services publics (enseignement, administration communale, culte...). Pour cette raison, la reconstruction des ponts, voiries et chemins de fer n'a pas été abordée dans cette étude. Sur base d'une même logique, c'est principalement, sur la restauration des biens immobiliers et non mobiliers que nous nous sommes concentrés. La priorité pour Camille Joset était de fournir un toit à tous les sinistrés de la province. Au cours de son passage, l'adjoint ne s'est donc pas, ou très peu, confronté aux problèmes liés aux pertes mobilières. Par ailleurs, Camille Joset a également privilégié, pendant ces deux années passées en tant qu'adjoint, la reconstruction des habitations privées au détriment des établissements publics. Selon Jean-Yves Causer, un sociologue français, « *est privé ce qui est réservé à certains et*

²⁸ Paul WYNANTS, *Joset*, In : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, *Nouvelle Biographie nationale*, Tome 11, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2012, col. 209.

*fermé aux autres, alors que ce qui est ouvert à tous est public*²⁹». Par « privées », nous entendons donc définir toutes les habitations appartenant aux sinistrés ayant subi des dommages en 1914. Une fois ces reconstructions bien entamées, Camille Joset considère son objectif comme atteint et démissionne, laissant à ses successeurs le soin de mener à bien la reconstruction des établissements publics ouverts à tous et non prioritaires. Dans cette étude, nous n'aborderons donc que brièvement cet aspect de la question en évoquant seulement, de manière générale, l'avancement des reconstructions publiques.

2. L'état de la question

Pendant de nombreuses années, l'étude de la reconstruction nationale de l'après Première Guerre mondiale n'a pas été abordée par les historiens belges. Outre les nombreux ouvrages et brochures publiés pendant la guerre et dans l'immédiate après-guerre par des architectes ayant pour objectifs de défendre leurs idées³⁰, peu de travaux scientifiques de synthèse ont été réalisés sur ce sujet dans les deuxième et troisième quarts du XX^e siècle. Parmi les quelques ouvrages écrits dans l'entre-deux-guerres, le travail d'Ernest Mahaim, publié en 1926, mérite d'être évoqué plus précisément³¹. Cette étude, portant sur les conséquences à la fois sociales, économiques et financières de la reconstruction, est la première à présenter un point de vue critique sur la reconstruction et non un avis engagé d'architecte. Selon Bruno Benvindo, Benoît Majerus et Antoon Vrints, cet ouvrage est même « *le témoin le plus important de l'intérêt des sciences sociales pour l'impact de la guerre sur la société belge*³² ». Il tient pour ces raisons, une place importante dans l'historiographie belge de la reconstruction. Il n'a, cependant, pas engagé un mouvement de recherche. Au contraire, après cette publication, la reconstruction belge n'a plus fait l'objet d'étude pendant de nombreuses années.

Dans les années septante, le thème de la reconstruction est remis au goût du jour grâce au mémoire de Jean-Marie Bailleul. Présenté en 1976, cette étude, intitulé *Problematiek omtrent de Wederopbouw van België na de Eerste Wereldoorlog casus Ieper omgeving*, revient sur les problèmes liés à la reconstruction belge. Plus précisément, l'auteur analyse le contexte

²⁹ Jean-Yves CAUSER, *Privé-public : quelles frontières ?* In : Revue des sciences sociales, n°33, 2005, p. 8.

³⁰ Pour ne citer que quelques exemples : Jean DE LIGNE, *Ypres : essai sur sa formation et sa reconstruction*, Lausanne, Payot and Cie, 1918, Raphaël VERWILGHEN, *La reconstruction des régions dévastées*, In : La vie technique, industrielle, agricole et coloniale, n°8, 1923 ou encore Fernand BODSON, *L'union des villes et l'expo de la reconstruction. La section belge*, In : La cité, 1919.

³¹ Ernest MAHAIM, *La Belgique restaurée : étude sociologique*, Bruxelles, Lamartin, 1926.

³² Bruno BENVINDO, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, *La grande Guerre des historiens belges, 1914-2014*, In : Revue belge d'histoire contemporaine, XLIV, 2014, n°2/3, p. 178.

financier et économique du pays ainsi que les mesures prises en faveur de la restauration nationale dans l'entre-deux-guerres mais n'aborde pas le côté social de la question. Avec le mémoire de Pieter Uyttenhove, consacré à la reconstruction de Louvain³³ et l'article d'André de Nayer portant sur la reconstruction des monuments et sites³⁴, le mouvement est lancé et la restauration de la Belgique après la Première Guerre mondiale est à nouveau étudiée. En province de Luxembourg, durant cette même période, un article, écrit par Claude Feltz et entièrement consacré aux avancées architecturales de la reconstruction dans la province, est publié dans la revue régionale *le Gletton*³⁵.

En 1985, le dépouillement d'un fonds essentiel à la compréhension de l'organisation de la reconstruction belge donne une nouvelle dimension à la recherche. Dans le cadre d'une exposition organisée par le crédit communal belge, le fonds de l'Office des Régions dévastées, conservé aux Archives Générales du Royaume fait l'objet d'un classement et d'un inventariage. La découverte de la richesse de ce fonds, présentée dans l'introduction de l'inventaire rédigée par Christel Neumann³⁶, permet aux chercheurs d'organiser l'exposition en deux parties. D'une part, les mesures politiques prises, pendant et après la guerre, en faveur de la reconstruction sont présentées et, d'autre part, les décisions à la fois architecturales et urbanistiques ayant orienté les travaux de restauration sont expliquées. Pour donner suite à cette exposition, un ouvrage, dirigé par Marcel Smets et intitulé *Resurgam, la reconstruction en Belgique après 1914*³⁷, est publié en 1985. A la suite de cette publication, plusieurs travaux de recherche sont réalisés. Parmi les plus importants, se retrouvent notamment le mémoire de Bruno Bernaerts, *Destruction et reconstruction de la ville de Dinant (1914-1926)*³⁸ et l'ouvrage de Sven Cernel, *La reconstruction des régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Eglise*³⁹. Ces deux ouvrages, basés sur une étude approfondie du fonds de l'Office des Régions

³³ Pieter UYTENHOVE, *De wederopbouw van Leuven na 1914. Studie over de wording van een naoorlogs stadsbeeld* mémoire en vue de l'obtention de la licence en architecture, K.U. Leuven, 1980.

³⁴ André DE NAYER, *La reconstruction des monuments et sites en Belgique après la Première Guerre mondiale*, In : Monumentum, vol. 20-21-22, 1982.

³⁵ Claude FELTZ, *L'architecture de la reconstruction en Gaume après la Première Guerre mondiale*, In : *Le gletton*, n°238-239, 1979.

³⁶ Alexandre NOTEBAERT, Christelle NEUMANN et Willem VANDEN EYNDEN, *Inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1986.

³⁷ Marcel SMETS, dir., *Resurgam, la reconstruction en Belgique après la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, crédit communal, 1985.

³⁸ Bruno BERNAERTS, *Destruction et reconstruction de la ville de Dinant (1914-1926)*, mémoire en vue de l'obtention de la licence en histoire, ULB, 1985.

³⁹ Sven CARNEL, *La reconstruction des régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Eglise*, coll. Archives Générales du Royaume, études sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2002.

dévastées, analysent, de manière très locale, la manière dont la reconstruction a été entreprise après la Première Guerre mondiale. Ces ouvrages abordent également un point, jusque-là laissé de côté, la question des sinistrés et leur situation au sortir de la guerre.

Durant cette période de la fin du XXe et du début du XXIe siècle, la Belgique n'est pas le seul pays à produire des études portant sur la reconstruction à la suite de la Première Guerre mondiale. La France, elle aussi, se penche sur le sujet. Plusieurs ouvrages portant sur la reconstruction de villes françaises telles qu'Arras ou Reims sont alors publiés⁴⁰.

A l'approche des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, la recherche est redynamisée. Dès 2014, de nombreux ouvrages et travaux de recherche consacrés à la reconstruction de diverses régions belges sont réalisés⁴¹. En province de Luxembourg, un colloque intitulé « *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* » est organisé dans le courant du mois de mai 2014 et débouche sur une publication abordant les questions de l'institution des comités de secours pendant l'occupation et des tribunaux des dommages de guerre après la fin du conflit en province de Luxembourg⁴². Durant cette période, des études plus spécifiquement consacrées à la reconstruction sont également réalisées. En 2014, un article de Jean-Luc Lefèvre, portant sur les problèmes et retards de la reconstruction en province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale, est publié dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*⁴³. A un niveau plus local, plusieurs études sont également menées. Tout d'abord, un travail de recherche portant sur l'histoire du village d'Ethe durant la Première Guerre mondiale est rédigé par Michel Demoulin, Jean-Marie Gobert, Yvan Pierre, Bruno Tillière et

⁴⁰ Jean-Christophe BOURGEOIS., *La reconstruction d'Arras au lendemain de la Première Guerre mondiale*, dans *Revue du Nord*, tome 72, n°288, Octobre-décembre 1990, p. 945-954. François COCHET., *La reconstruction de Reims après 1918*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1989, n°22. Bertrand VAYSSIERE, *Relever la France dans les après-guerres : reconstruction ou réaménagement ?* dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 236, no. 4, 2009, p. 45-60. Jean-Charles CAPPRONNIER, *La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, dans *Bulletin Monumental*, t. 161 n° 3, 2002, p. 273-274, http://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_2003_num_161_3_1239_t1_0273_0000_2 (consulté le 01/04/2019).

⁴¹ Pour ne citer que quelques exemples : Célestinne HOTELET, *La reconstruction du centre de Namur après la Première Guerre mondiale (1918-1924)*, mémoire de master en histoire à finalité Communication, sous la direction de Laurence van Ypersele, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2018, Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018 ou encore Delphine LAUWERS, *Des ruines sacralisées*, In : *Le vif*, hors-série, octobre 2018.

⁴² Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (Actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

⁴³ Jean-Luc LEFÈVRE., *Dix ans de galère, La reconstruction des villages sinistrés dans la province de Luxembourg suite à la Première Guerre mondiale*, In : *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, Tome 145, 2014, p.200.

Dany Zimmer⁴⁴. Bien que principalement centrée sur la guerre, cette étude mentionne également la problématique de la reconstruction mais n'évoque pas en détail l'adoption de la commune. Ensuite, en 2018, les recherches de l'ASBL Porcheresse 2014 sont publiées dans un ouvrage entièrement consacré à la reconstruction du village. Ce livre revient sur la reconstruction de cette commune en évoquant la manière dont les établissements à la fois privés et publics ont été relevés de leurs ruines. Cependant, dans cette étude, les auteurs ne font qu'aborder très brièvement la question de l'adoption et le rôle joué par Camille Joset.

En ce qui concerne Camille Joset, plusieurs ouvrages peuvent être cités. Si la plupart des publications reviennent exclusivement sur le rôle joué par Camille Joset pendant la Seconde Guerre mondiale⁴⁵, deux ouvrages évoquent le reste du parcours du journaliste. Le travail de recherches biographiques réalisé par Paul Wynants sur Camille Joset et présenté dans l'ouvrage intitulé *Le père Camille-Jean Joset (1912-1992)*⁴⁶, est, dans ce contexte, incontournable. Tout comme le fait Emile Engels, dans un chapitre du livre intitulé *Dans le dos des Allemands, 1914-1918, Héros et exploits de la Résistance*⁴⁷, Paul Wynants revient, dans cette étude, sur le parcours de Camille Joset pendant la Première Guerre mondiale et durant l'entre-deux-guerres. Ces deux ouvrages s'étendent sur la période de la Grande Guerre mais ne font que citer rapidement la nomination de Camille Joset au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint pour la province de Luxembourg.

Les lacunes de la recherche historique en termes d'adoption des communes en province de Luxembourg et l'absence de travail récapitulatif sur le rôle joué par Camille Joset dans la province pendant et après la Première Guerre mondiale, nous a amenés à nous poser plusieurs questions. Tout d'abord, nous nous sommes demandé comment Camille Joset a-t-il influencé la reconstruction des communes adoptées en province du Luxembourg ? Face à ce questionnement général, d'autres interrogations se sont également ajoutées : Quelle a été l'ampleur des pertes subies en province de Luxembourg lors de la Première Guerre mondiale ? Quelles sont les communes de la province qui ont été

⁴⁴ Michel DEMOULIN, Jean-Marie GOBERT, Yvan PIERRE, Bruno TILLIERE et Dany ZIMMER, *A travers les yeux d'Ethe en août 1914*, Arlon, 2014.

⁴⁵ Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge, activités dans le domaine du renseignement et de l'action 1941-février 1944*, In : Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n°2, octobre 1972. Omer MARCHAL, *Un jésuite dans la résistance, le père Joset. Un témoignage historique sur le Mouvement national belge et son journal clandestin « La voix des Belges » (1939-1944)*, Namur, Didier Hatier, 1990.

⁴⁶ Paul WYNANTS, *Le père Camille-Jean Joset (1912-1992), Notice bibliographique publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'institut Moretus Plantin*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010.

⁴⁷ Emile ENGELS, *Dans le dos des Allemands, 1914-1918, Héros et exploits de la Résistance*, Bruxelles, Racine, 2014.

adoptées et pourquoi ? En quoi consistait la fonction de Haut-Commissaire Royal adjoint assumée par Camille Joset dès 1919 ? Camille Joset a-t-il favorisé ou non la reconstruction de certains villages au profit d'autres ? Quelle politique de reconstruction prônait-il ? Mais également, pourquoi a-t-il démissionné ? Dans quel état a-t-il laissé les communes adoptées et comment sa démission a-t-elle été perçue par la population luxembourgeoise ? Toutes ces questions ont permis de structurer nos recherches ainsi que la rédaction de ce mémoire.

3. La présentation et la critique des sources

Afin de répondre à notre problématique, plusieurs fonds d'archives ont été dépouillés. Tout d'abord, le fonds Joset a permis d'apporter des précisions sur l'ampleur de la tâche accomplie par Camille Joset tant lors de l'invasion que pendant et après l'occupation. Ces archives, aujourd'hui conservées dans les locaux de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin à Namur, ont été détenues, au cours de leur histoire, par de nombreuses institutions. Conservées à l'origine par les archives de la province méridionale et du Luxembourg de la Compagnie de Jésus, elles ont ensuite été détenues par le Centre de Documentation et de Recherche Religieuse de Namur pour être versées, il y a quelques années, à la bibliothèque universitaire Moretus Plantin lors de la fermeture du centre. Malgré tous ces transferts, les archives ne sont toujours pas classées et ne font l'objet d'aucun inventaire. Seul un rapide classement chronologique a été réalisé par les anciens employés du Centre de Documentation et de Recherche Religieuses. Pour ces raisons, lors de nos recherches, la consultation de ce fonds ne pouvait s'effectuer sans autorisation de Paul Wynants, exécuteur testamentaire de Camille-Jean Joset et Nicolas Louis, directeur de la bibliothèque.

Ces derniers nous ont autorisés à consulter les archives de la période couverte par ce mémoire (1914-1922). Nous avons alors eu accès à une dizaine de boîtes contenant de nombreuses notes personnelles autobiographiques de Camille Joset, des coupures de presse et autres documents en tout genre (diplômes, photographies, photocopies d'ouvrages...). Si ces archives sont éclairantes sur le rôle joué par Camille Joset durant la Première Guerre mondiale et dans l'entre-deux-guerres, il faut tout de même rester vigilant et garder en tête, en les exploitant, qu'elles ont été réunies par Camille-Jean Joset, fils de Camille Joset. En effet, l'ensemble du fonds regroupe, principalement, des archives peu objectives comme des articles de journaux (bien souvent issus de *l'Avenir du Luxembourg*) vantant les mérites de Camille Joset, des photographies de famille, des lettres et de nombreuses récompenses. Par ailleurs,

l'état du fonds, qui n'a pas encore été classé, laisse, dans certains cas, l'identité des documents encore assez floue.

Ensuite, les archives produites, durant l'après-guerre, par l'Office des Régions dévastées ont été exploitées⁴⁸. Ce fonds, conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, apporte de nombreux renseignements sur la reconstruction des bâtiments à la fois privés et publics. Dans ce fonds, un dossier, plus ou moins important est consacré à chaque bâtiment reconstruit. Pour les établissements privés, on retrouve au minimum, dans chaque dossier : un engagement provisoire, des plans, un cahier des charges des travaux, un document attestant de la réception définitive des travaux ainsi que de la correspondance plus ou moins précise sur le déroulement de la reconstruction. Pour les établissements publics, les dossiers sont généralement plus importants et assez précis. Ils présentent, en effet, les devis, les cahiers des charges et les plans mais nous informent également sur le choix des matériaux et sur les éventuels problèmes rencontrés.

Grâce à la richesse du contenu de ces archives, nous avons pu étudier l'organisation de la reconstruction belge et retracer l'évolution de l'ensemble des restaurations menées, dans les communes adoptées de la province de Luxembourg, entre 1919 et 1922. Ce fonds nous a également permis de prendre connaissance des différentes plaintes adressées par les sinistrés des communes adoptées de la province au Haut-Commissaire Royal adjoint pour la province de Luxembourg. Il est néanmoins important de préciser que seules les reconstructions financées par l'Etat font l'objet d'un dossier dans ce fonds. Les reconstructions entreprises par les sinistrés grâce aux indemnités accordées par les tribunaux de dommages de guerre sont, par conséquent, exclues de ces archives.

Ensuite, différents fonds d'archives, conservés au dépôt provincial des archives de l'Etat à Arlon, ont été analysés. Dans un premier temps, le fonds du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, contenant des informations sur les communes adoptées, a été dépouillé⁴⁹. Ces archives, pouvant, pour la plupart, être qualifiées d'officielles et d'assez générales, ont servi à préciser le rôle du Haut-Commissaire Royal adjoint dans l'organisation des communes adoptées. Cependant, ces documents, trop centraux, ne nous ont apporté aucune

⁴⁸ Alexandre NOTEBAERT, Christelle NEUMANN et Willem VANDEN EYNDEN, *Inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1986.

⁴⁹ L'inventaire des archives du cabinet du gouverneur est en cours de réalisation. Pour le moment, il est consultable à l'état de brouillon dans la salle des archives de l'Etat à Arlon.

information supplémentaire sur le rôle joué par Camille Joset dans le cas précis de la province de Luxembourg.

Après cela, le fonds de l'Administration provinciale du Luxembourg, également conservé à Arlon, et, plus particulièrement, la série des bâtiments communaux, a été utilisé comme complément aux archives de l'Office des Régions dévastées⁵⁰. Les documents contenus dans ce fonds apportent des informations sur la reconstruction des établissements publics des communes adoptées de la province de Luxembourg. Ces archives nous ont, par conséquent, permis d'analyser la manière dont la reconstruction des établissements publics a été entreprise dans l'après-guerre. Elles nous ont également donné l'opportunité de mesurer le rôle joué par Camille Joset dans ces travaux.

Enfin, un troisième type de sources a pu être consulté à Arlon. Les fonds d'archives des différentes communes adoptées de la province de Luxembourg ont été dépouillés. Ces derniers donnent des précisions sur les destructions et restaurations des bâtiments publics du village ainsi que sur la mise en place des différentes organisations de secours aux sinistrés pendant la guerre. Ces fonds communaux, en plus de donner des informations essentielles sur la période d'occupation, ont, par conséquent, également permis de compléter les informations récoltées dans les archives de l'Office des Régions dévastées. Cependant, un inconvénient a été rencontré lors du dépouillement de ces fonds. Sur les dix communes adoptées en province de Luxembourg, six ne sont pas encore inventoriées. Contrairement aux archives des communes de Tintigny⁵¹, Maissin⁵², Ethé⁵³ et Herbeumont⁵⁴, qui ont fait l'objet d'un inventaire⁵⁵, les archives des six autres localités ne sont actuellement pas consultables.

Par ailleurs, il est impossible d'étudier la reconstruction d'une région sans avoir étudié au préalable et de manière assez précise, les destructions. Même si cette partie tient une place

⁵⁰ Tamara BISTER, Vincent PIERLOT et Christophe PIRON, *Inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg. Série des bâtiments communaux (1779-1981)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2012.

⁵¹ Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune de Tintigny (1806-1976 (1996))*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015.

⁵² Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune de Maissin (1845-1976 (1980))*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015.

⁵³ Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune d'Ethe (1779-1981)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011.

⁵⁴ Delphine LANNOY, *Inventaire des archives de la commune d'Herbeumont (1870-1977)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014.

⁵⁵ Ces inventaires ont été réalisés dans le cadre du projet « Archives locales de Wallonie », dirigé par Vincent Pierlot, archiviste des archives de l'Etat à Arlon.

quantitative moins importante dans ce mémoire, il est, néanmoins, inévitable de s'y pencher. Dans cette perspective, les témoignages recueillis dans les archives du chanoine Jean Schmitz conservées aux Archives de l'évêché à Namur⁵⁶ ont été utilisés. Après la fin de la guerre, Monseigneur Thomas-Louis Heylen⁵⁷ charge le chanoine Jean Schmitz⁵⁸, secrétaire de l'évêché de Namur, de retracer l'histoire de l'invasion grâce à des témoignages authentiques de sinistrés belges⁵⁹. Il demande à ce dernier : « *de récolter les matériaux en vue d'écrire une histoire exacte et vraie de tout ce que le pays avait souffert et l'opposer au monument d'hypocrisie et de mensonge que les Allemands avaient construit*⁶⁰ ». Le but de cette démarche est donc de démentir les accusations de l'Allemagne. Mais, de quelles accusations parle-t-on ici ? En 1921, l'Allemagne publie un « livre blanc » dans lequel les responsabilités des troupes allemandes dans les destructions des combats d'invasion du mois d'août 1914 sont démenties. Les Allemands en profitent également pour accuser les supposés francs-tireurs belges. Pour les Belges, il est impossible de ne pas réagir⁶¹.

Les différents témoignages, conservés dans ce fonds, portant sur les combats et destructions des 22, 23 et 24 août, ont l'avantage d'offrir une vue interne des événements vécus par les sinistrés dans les dix communes adoptées. Cependant, ces témoignages sont réalisés par des contemporains des faits qui ont assisté aux combats et qui en ont parfois subi les dégâts. Par conséquent, leur apport n'est pas toujours objectif. Certains témoins ont certainement exagéré les crimes commis par les Allemands. De plus, ces témoignages ont été recueillis après la guerre, soit plus de quatre ans après les faits. On peut, dès lors, supposer que des erreurs ont été commises lors de la mise par écrit de ces souvenirs d'invasion.

⁵⁶ Archives de l'évêché de Namur, *Inventaire en ligne des archives de l'évêché de Namur*, S. Jean Schmitz, on <http://archives.saintaubain.be/> URL : <http://archives.saintaubain.be/inventaire/s.html>.

⁵⁷ Thomas-Louis Heylen (1856-1941) est un homme religieux belge. En 1883, il obtient un doctorat en théologie à l'université grégorienne de Rome. En 1899, il devient évêque de Namur. Proche du Cardinal Mercier, il est actif pendant la Première Guerre mondiale. Il est aujourd'hui connu pour avoir assuré le rôle de président de l'œuvre des congrès eucharistiques internationaux pendant quatre ans (Thierry DENOËL., dir., *Le nouveau dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Le Cri, 1992, p. 372).

⁵⁸ Jean Schmitz (1877-1951) est un homme religieux belge. En 1899, il devient secrétaire de l'évêché de Namur (poste qu'il assurera jusqu'à son décès) puis, en 1905, chanoine honoraire (Anne CHERTON, *Les archives de l'évêché de Namur. Inventaire sommaire*, In : Cahiers du centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, 1992, n°103, p. 8-9).

⁵⁹ Ces recherches ont été publiées dans un livre décliné en sept volumes : Jean SCHMITZ et Norbert NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, Bruxelles, Van Oest 1924.

⁶⁰ Thierry SCHOLTES, *Une mémoire de papier : l'ouvrage monumental de Schmitz et Nieuwland sur l'invasion des provinces de Namur et Luxembourg*, In : Musée en Piconrue, dir., 1914-1918, *Le Dieu de la guerre, religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2013, p. 161-162.

⁶¹ Thierry SCHOLTES, *Une mémoire de papier : l'ouvrage monumental de Schmitz et Nieuwland sur l'invasion des provinces de Namur et Luxembourg*, In : Musée en Piconrue, dir., 1914-1918, *Le Dieu de la guerre, religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2013, p. 161-162.

A côté de ces quelques fonds d'archives majeurs, d'autres sources ont été mobilisées tout au long de la réalisation de ce mémoire. Afin de préciser quelques éléments bien précis de la vie de Camille Joset, plusieurs autres fonds d'archives ont été consultés. Dans un premier temps, le dossier militaire de Camille Joset, conservé au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles, a été dépouillé. L'objectif de cette consultation était de préciser l'évolution du parcours militaire de Camille Joset au début de la Première Guerre mondiale. Ensuite, grâce à Monsieur Emmanuel Debruyne, le procès de condamnation à mort de Camille Joset du 14 avril 1915, conservé aux Archives Générales de l'Etat bavarois (Bayerisches Hauptstaatsarchiv), dans le fonds des archives de guerre (Abt. IV Kriegsarchiv (BayHStA), HS 2259) et, plus précisément, dans la série du général Ritter von Hurt (Nachlass Gen. D. Inf. Ritter von Hurt), a pu être consulté. Ce procès revient, avec précision, sur les reproches faits à Camille Joset et sur les motifs de sa condamnation. La lecture de ce document nous a, par conséquent, permis d'éclairer de nombreux points relatifs au rôle joué par Camille Joset dans le premier conflit mondial.

Enfin, deux collections privées ont également été utilisées dans le cadre de ce mémoire. Ces dernières ont été rassemblées par deux Ethois passionnés d'histoire locale. Tout d'abord, grâce à Monsieur Jean-Pierre Paillot, le registre de l'entreprise Gobertange et Cornet, entreprise ayant effectué la majorité des travaux de reconstruction en province de Luxembourg, a pu être analysé. Ce document unique offre des données précises sur la plupart des reconstructions d'habitations privées de la commune d'Ethe. Les matériaux employés ainsi que les prix de ces derniers y sont détaillés pour chaque habitation reconstruite. Cependant, cet ouvrage semble avoir été retranscrit a posteriori car les propriétaires y sont classés par ordre alphabétique et le document ne suit, en aucun cas, l'ordre chronologique des restaurations. Des erreurs ont, par conséquent pu être commises. Pour terminer, de nombreuses photographies, rassemblées par Jean-Marie Gobert, ont permis d'illustrer ce travail. Ces documents sont encore en bon état et montrent l'état du village d'Ethe avant et après les combats. Un problème de taille reste néanmoins présent avec ces photographies. Elles ont bien été décrites par Monsieur Gobert (lieux, époques, personnes) mais, dans la plupart des cas, il est impossible de déterminer leur provenance. Ces photographies ont été données en mains propres au collectionneur ethois qui, aujourd'hui, ne parvient plus à se souvenir de leur propriétaire d'origine.

4. La méthode et le plan

Pour aborder ces différentes sources, une méthode classique d'analyse qualitative des archives a été adoptée. Après avoir pris connaissance de la bibliographie relative au sujet traité, les archives ont été dépouillées, dépôt par dépôt, en commençant par les archives du Centre de Documentation et de Recherche Religieuses de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin et les archives de l'Office des Régions dévastées. Après avoir terminé le dépouillement, les différentes archives consultées ont été analysées et critiquées. De ces études de documents, un plan permettant d'envisager, de manière pertinente, le sujet a été élaboré.

Si c'est principalement sur une approche qualitative que nous nous sommes concentrées, une approche quantitative a tout de même été mobilisée pour certains points précis de ce mémoire. Des calculs ont, en effet, été réalisés pour quantifier le nombre de reconstructions entreprises sous l'occupation par les sinistrés de la province mais également pour mesurer le nombre de plaintes adressées à Camille Joset par la population. Des données quantitatives ont également été rassemblées afin d'étudier l'implication de certains architectes en province de Luxembourg et pour donner une idée de l'état d'avancement des reconstructions à l'annonce de la démission de Camille Joset. Pour cette approche quantitative, c'est essentiellement sur le Fonds des archives de l'Office des Régions dévastées que nous nous sommes basées. Par conséquent, seuls les dossiers conservés par cet Office ont été pris en compte. Il est donc important de garder en tête que l'ensemble des chiffres présentés dans ce mémoire doivent être vus comme des minimums calculés sur base des archives conservées.

Pour commencer cette étude, nous aborderons, dans un premier chapitre, les destructions encourues par la population pendant les combats d'invasion du mois d'août 1914. Après être brièvement revenues sur les événements militaires des premières semaines de la Première Guerre mondiale dans la province de Luxembourg, nous tenterons de chiffrer le nombre d'établissements détruits dans les communes étudiées. Ensuite, nous aborderons la question de la reconstruction ou plutôt de la préparation à la reconstruction sous l'occupation. La mise en place des comités de secours ainsi que les quelques mesures allemandes et belges prises en faveur de la reconstruction du pays sinistré seront étudiées dans ce chapitre, de même que le débat architectural et urbanistique en matière de reconstruction. Par ailleurs, l'influence de Camille Joset durant toute cette période de guerre sera analysée.

Ensuite, dans un deuxième chapitre, l'organisation de la reconstruction en tant que telle sera étudiée. Dans un premier temps, la mise en place des indemnisations de même que la loi du 8 avril 1919 et la création de l'Office des Régions dévastées feront l'objet d'analyses précises. Après, la nomination de Camille Joset au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction ainsi que la gestion de ce service par l'adjoint sera expliquée. Dans ce point, nous reviendrons sur la composition du service établi, à Habay-la-Neuve, par Camille Joset, mais également sur les architectes et entrepreneurs mobilisés pour la reconstruction de la province de Luxembourg. Nous étudierons les conséquences de ces choix, réalisés par Camille Joset, sur l'aspect urbanistique et architectural de la région. Enfin, avant de s'attarder sur les problèmes et retards pris dans la reconstruction belge, nous analyserons les plaintes adressées par les sinistrés des communes adoptées au Haut-Commissaire Royal adjoint.

Pour finir, dans un troisième et dernier chapitre, la démission de Camille Joset en juin 1922 et ses conséquences seront abordées. Après avoir déterminé les causes de ce départ, une étude quantitative sur l'état d'avancement des reconstructions à l'annonce du départ de l'adjoint sera présentée. Dans un deuxième temps, l'organisation de la reconstruction en province de Luxembourg après la démission de Camille Joset sera étudiée. Ensuite, après avoir évoqué la suite de la carrière et le rôle joué par Camille Joset lors de la Seconde Guerre mondiale, les différentes manifestations de sympathie et témoignages reçus par Lucy Ligier et ses enfants à l'occasion du décès de Camille Joset seront analysés. Enfin, les conclusions générales de ce mémoire seront présentées.

Chapitre I : 1914-1918, destructions et premières étapes de reconstruction sous l'occupation

« *Les ruines sont la première conséquence directe et visible d'un conflit. Elles témoignent de la guerre, de sa conduite, mais aussi des souffrances vécues par les militaires et populations civiles*⁶² » nous dit Emmanuelle Danchin. Il est, en effet, difficile d'étudier la reconstruction d'une région dévastée sans avoir une idée précise des destructions subies par la population et sans connaître le contexte dans lequel ces dernières ont eu lieu. Le but de ce chapitre n'est pas de faire le récit détaillé des combats d'invasion, qui ont déjà fait l'objet de nombreux autres travaux⁶³, mais bien de revenir sur les dommages vécus par les sinistrés des régions qui nous intéressent. Quelle est l'ampleur de ces destructions en août 1914 ? Comment les sinistrés sont-ils aidés durant les combats et durant la période d'occupation ? Et puis surtout, comment la Belgique occupée prépare-t-elle sa restauration ? Voilà autant de questions auxquelles il importe de répondre avant de pouvoir envisager une étude de la reconstruction en tant que telle.

1. Les combats d'invasion

1.1. L'ampleur des destructions

Le 4 août 1914, les Allemands rentrent sur le territoire belge et violent la neutralité du pays⁶⁴. Cette date, qui suit de près le refus belge de l'ultimatum allemand, marque le début d'un mois de combats d'invasion dans tout le pays⁶⁵. Tout comme Liège, Namur, Charleroi ou Bruxelles, la province de Luxembourg n'est pas épargnée par les combats. En effet, le maréchal français Joffre, voyant les Allemands se diriger principalement vers le centre du pays, pense pouvoir affaiblir l'envahisseur par une attaque dans le secteur boisé des Ardennes belges⁶⁶. Finalement, les III^e et IV^e armées françaises, lancées sur ce terrain, se heurtent aux IV^e et V^e

⁶² Emmanuelle DANCHIN, *Le temps des ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 19.

⁶³ Les combats d'invasion en province de Luxembourg ont fait l'objet de plusieurs ouvrages importants. Tout d'abord les travaux-sources de Jean Schmitz et Norbert Nieuwland, bien qu'assez anciens, ne peuvent que servir de base à une étude de ce type. Ensuite, la recherche pourra être approfondie grâce aux travaux de John Horne et Allan Kramer (1914, *les atrocités allemandes*, Paris, Tallendier, 2001) mais également par une analyse des publications ponctuelles des différentes revues locales publiées par les différents centres historiques de la province de Luxembourg.

⁶⁴ Jean-Marie COLLIGNON, 1914-1918, *Contexte et commentaire, carte militaire (Pl. II, 5)*, In : Répertoires Meuse-Moselle, n°17, Namur, Presses universitaires de Namur, 1995, p. 20.

⁶⁵ Philippe CHASSAIGNE, Olivier DARD, Jean-Louis MARGOLIN et Sylvain SCHIRMANN, *Les sociétés, la guerre, la paix : 1911-1946*, Paris, Sedes, 2003, p. 23.

⁶⁶ François COCHET et Remy PORTE, dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Laffont, 2008, p.587-588.

armées allemandes entre les 21 et 24 août 1914⁶⁷. Ces rencontres donnent lieu à de nombreux combats violents dans le sud du pays. Aujourd'hui, ces derniers sont regroupés sous le nom de bataille des frontières.

De nombreux soldats sont tués au cours de ces combats d'invasion. Du côté allemand comme du côté français, les pertes sont énormes. Selon les chiffres énoncés par l'historien français Henri-Christian Giraud, 130 000 soldats français succombent à cette bataille des frontières⁶⁸. Mais, les actes des troupes allemandes en Belgique ne s'arrêtent pas aux simples combats militaires. En effet, durant les jours qui suivent les batailles, les troupes allemandes se livrent à des pillages et incendient les villages envahis. A Ethe, trois civils, François Duhamneau, Edouard Peignois et François Pétrement, témoignent avoir entendu l'ordre d'un officier allemand : « *Alles feuer, capüt*⁶⁹ ». En deux jours, 256 maisons du village sur les 400 établies au départ sont détruites. Christophe Boulard, bourgmestre d'Ethe en 1914, explique en 1922, dans une déposition assermentée à la Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre⁷⁰, la manière dont les Allemands procèdent : « *Pour incendier les maisons, ils les arrosaient au moyen d'injecteurs renfermant des liquides inflammables, puis ils mettaient le feu au moyen de pastilles incendiaires, dont ils s'étaient munis*⁷¹ ».

En province de Luxembourg, deux combats sont à l'origine des destructions. D'un côté, la bataille de la Semois et de Virton, contre la Ve armée allemande, est à l'origine de la destruction de 1290 habitations privées au total. Les rapports de Jean Schmitz et Norbert Nieuwland dénombrent 72 maisons incendiées à Rossignol, 184 à Tintigny, 37 à Les Bulles, 55 à Izel, 256 à Ethe, 22 à Bleid et 118 à Musson. De l'autre côté, la bataille de Neufchâteau et de

⁶⁷ John HORNE et Allan KRAMER, *1914, les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2001, p. 75.

⁶⁸ Daniel CONRAADS et Dominique NAHOE, *Sur les traces de 14-18 en Wallonie, La mémoire du patrimoine*, Namur, Institut du patrimoine Wallon, 2013, p. 134.

⁶⁹ Archives de l'évêché de Namur, Namur, Fonds Jean Schmitz, S120, témoignage écrit, s.d.

⁷⁰ Cette commission est mise en place par le gouvernement belge dès le mois d'août 1914. Dès sa création, elle a pour objectif de rassembler et examiner des témoignages portant sur les atrocités commises par les troupes allemandes lors de l'invasion du mois d'août 1914. Composée de plusieurs personnalités juridiques belges, cette commission est active durant toute la guerre (Jean VANNERUS et Pierre-Alain TALLIER, *Inventaire des archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, 1914-1926*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2001, p. 8-9).

⁷¹ Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, *Rapports sur les attentats commis par les troupes allemandes pendant l'invasion et l'occupation de la Belgique*, Bruxelles, De Witt, 1922, p. 253.

Maissin, contre la IV^e armée allemande, totalise, à elle seule, 793 maisons en ruine dont 175 à Herbeumont, 95 à Porcheresse et 74 à Maissin⁷². Paul Pirson de Maissin témoigne⁷³ :

« Mon père me portait et je regardais vers l'arrière. C'est alors que j'eus l'horrible vision du village. Ça flambait de partout. Nous sortions d'un incendie pour en voir éclater plus d'une dizaine dont celui de notre maison. Partout des craquements assourdissants, des gerbes de feu créaient un spectacle de fin du monde. Toute la fenaison s'en allait en flammes. D'une des granges, l'œil de bœuf vomissait en rugissant une colonne rouge qui aurait mis le feu au ciel. Il fallait au plus vite fuir cet enfer⁷⁴ ».

Les établissements publics sont, eux aussi, complètement détruits lors du passage des troupes allemandes. En Belgique, 195 églises sont en ruine à la fin du mois d'août, 255 sont partiellement dévastées et 323 sont seulement endommagées⁷⁵. Dans ces établissements, il ne reste plus rien, tout est détruit ou réquisitionné. Pendant les batailles, les clochers, vu comme de possibles postes d'observations, deviennent une véritable cible pour les Allemands qui n'hésitent pas à les détruire⁷⁶. Le cas de l'église de la commune de Les Bulles est un bon exemple. En effet, à la fin du conflit, l'établissement de culte ne possède plus de clocher et de toit, comme en témoignent les photographies prises par le Chanoine Schmitz dans le courant de l'année 1921⁷⁷. Pour les Allemands, les images de la Belgique dévastée et, plus particulièrement, celles des églises pillées, renforcent la propagande de guerre⁷⁸. Les Allemands, dont une partie sont de religion protestante, semblent porter un intérêt tout particulier aux destructions des lieux du culte catholique belge⁷⁹. De nombreuses cartes postales illustrant les ruines des églises belges sont alors diffusées. C'est notamment le cas de l'église

⁷² Jean SCHMITZ et Norbert NIEUWLAND, *La bataille de la Semois et de Virton*, op.cit., p. 413.

⁷³ Paul Pirson (1909-1995) a cinq ans lors de l'invasion. Il est le fils de Joseph Pirson, instituteur et maître d'école à Maissin. Après la guerre, en juin 1935, il est ordonné prêtre. Quelques années plus tard, il devient aumônier militaire. Vers la fin de sa vie, Paul Pirson se décide à mettre par écrit ses souvenirs de la Grande Guerre. Depuis quelques années, ces derniers sont publiés dans plusieurs travaux (Paul-Henry GENDEBIEN, *1914-1918, deux villages wallons dans l'enfer de la Grande Guerre*, Longlier, Weyrich, 2018, p. 18-19).

⁷⁴ Paul PIRSON, *Maissin pendant la Première Guerre. Souvenirs d'un enfant du siècle*, In : *Aux sources de la Lesse : un terroir et des hommes*, n°8, 2008, p. 59.

⁷⁵ Fernand BAUDHUIN., *Histoire économique de la Belgique, 1914-1939*, t.1, Bruxelles, Bruylant, 1946, p.64.

⁷⁶ Fernand VAN LANGENHOVE, *Comment naît un cycle de légendes, francs-tireurs et atrocités en Belgique*, Paris, Payot, 1916, p. 63-70.

⁷⁷ Voir annexe 1.

⁷⁸ Il est difficile pour les historiens de comprendre les raisons qui ont poussé les Allemands à utiliser et vendre ces cartes postales illustrant les ruines belges. Deux hypothèses peuvent être émises à ce sujet mais sont difficilement vérifiables. Une première hypothèse serait que les Allemands voulaient, à l'aide de ces illustrations de la Belgique détruite, affirmer et montrer leur puissance ou alors, peut-être utilisaient-ils ces cartes postales dans le but de légitimer la culpabilité belge.

⁷⁹ Jean-Marie DOUCET, *août 1914. Prêtres assassinés, églises profanées : une guerre de religion en Luxembourg ?* In : *Musée en Piconrue*, dir., op.cit., 2013, p.43.

de Musson, pour ne citer que cet exemple⁸⁰. Des peintres allemands sont également mobilisés. Ernst Vollbehr, peintre de guerre de l'armée allemande, se déplace spécialement à Ethe pour faire le portrait de l'église détruite⁸¹.

Les églises ne sont pas les seuls établissements publics belges détruits par l'envahisseur en août 1914. Lors des combats, 38 couvents ou séminaires belges ainsi que 135 écoles et 197 presbytères sont également entièrement détruits par les Allemands⁸². Tous ces bâtiments sont incendiés et pillés de la même façon que les habitations privées. Cependant, en province de Luxembourg, certains établissements, comme les hôpitaux principalement, sont épargnés. Ils restent en activité durant le mois d'août 1914 pour accueillir les blessés⁸³.

Si les Allemands détruisent tout ou presque sur leur passage, c'est parce qu'ils sont convaincus de la présence de francs-tireurs dans les villages belges envahis⁸⁴. En effet, pendant les combats, des coups de feu non identifiés sont attribués, par les troupes allemandes, à des civils. Des centaines de Belges sont alors assassinés sans preuve⁸⁵. Victor Guillaume de Tintigny témoigne : « *Le matin, Auguste Pireau était sur le pas de sa porte quand survint un cavalier boche. S'adressant à moi, il me dit : Vous avez tiré sur nos troupes, vous serez fusillés au nombre de quarante, à partir de l'âge de 17 ans, votre fils vous remplacera*⁸⁶ ». A Tintigny, le nombre d'exécutions réalisées dans les jours qui ont suivi les combats dépasse les quatre-vingts. D'autres villages de la province sont, eux aussi, concernés par ces assassinats. A Bleid, Eugénie Liefbrig témoigne : « *Je certifie avoir eu chez moi un soldat allemand qui, quelques jours après la bataille, m'a déclaré avoir tué Paul Brice, disant en ricanant que le civil voulait tirer sur eux, excuse mensongère toujours la même*⁸⁷ ».

⁸⁰ Voir annexe 2.

⁸¹ Hans VOLLMER, *Allgemeines lexikon der bildenden künstler des XX. Jarhunderts*, v.5, Leipzig, Seeman, 1961, p. 50.

⁸² Fernand BAUDHUIN, *op. cit.*, p.64.

⁸³ AGR, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°14180, Lettre de Camille Joset au ministre de l'Intérieur relative au relevé des hôpitaux détruits en 1914, 3 mars 1921.

⁸⁴ Lothar WIELAND, *Belgien 1914, Die Frage des belgischen Fraktireurkriegen und die deutsche öffentliche Meinung von 1914 bis 1936*, coll. Studien zum kontinuieritätsproblem der Deutschen Geschichte, Frankfurt, Peter Lang, 1984, p. 10.

⁸⁵ Remy PIERLOT, *La Première Guerre mondiale, un bouleversement de la société civile. Le cas de la province de Luxembourg*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (Actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014, p. 60.

⁸⁶ Reproduction d'un témoignage inédit de Victor Guillaume du 16 janvier 1919 (*Le vivier aux joyaux, la petite revue historique et anecdotique de Tintigny*, 1994, numéro 14, p. 13).

⁸⁷ Archives de l'évêché de Namur, Fonds Schmitz, S 121, récit des atrocités commises pendant et après le combat à Bleid, 23 février 1919.

Les relevés des exécutions parlent de sept civils tués à Porcheresse, cinq à Herbeumont et douze à Musson⁸⁸. A Rossignol, quatre civils sont exécutés en plus des cent-vingt autres villageois qui sont transportés à Arlon pour être tués le mercredi 26 août 1914⁸⁹. A Ethe, ce n'est pas moins de deux-cent-septante-sept civils qui sont assassinés. Cent d'entre eux sont exécutés sur ordre du général von der Horst, commandant de la 20^e brigade d'infanterie. Ce dernier est persuadé que les coups de feu proviennent du personnel médical portant des brassards de la Croix-Rouge. Il ordonne alors à ses soldats de tuer toutes les personnes qui se trouvent dans les environs des bâtiments arborant le drapeau de la Croix-Rouge⁹⁰.

« *La peur nourrit la colère qui commande, à son tour, les massacres et les destructions* » nous dit Christophe Prochasson⁹¹. Pour les Allemands, envahis d'une véritable psychose au sujet de ces francs-tireurs, il est impératif de se venger. Comme l'explique Alan Kramer dans un article consacré aux atrocités de guerre⁹², « *Selon la vision allemande, la résistance civile était illégale et ses auteurs avaient été exécutés pour le paiement d'une punition juste* »⁹³. Mais, par ces actes de violence divers, les Allemands ont été à l'encontre de la convention de la Haye de 1899 et 1907⁹⁴. Cette dernière, « *qui se donnait pour but, entre autres, de régler sous tous ces aspects l'invasion selon des normes plus humaines* » interdisait toute exécution de civils, même si ces derniers avaient participé à des activités militaires quelconques⁹⁵.

Pour les alliés, toutes ces « atrocités allemandes » permettent d'alimenter la propagande de guerre. Le cas de la « Poor Little Belgium » donne un motif solide pour se battre contre la

⁸⁸ Jean SCHMITZ et Norbert NIEUWLAND, *op.cit.*, p. 413.

⁸⁹ Le mercredi 26 août, 120 civils soupçonnés d'être des francs-tireurs sont transportés en train jusqu'à la gare d'Arlon où ils arrivent à 17 heures, après avoir passé plusieurs jours dans « le camp de la Misère ». Ce camp était disposé dans un endroit du village de Rossignol dans lequel les civils ont été fait prisonniers en attendant les ordres des autorités allemandes supérieures. Dès leur arrivée à Arlon, le colonel von Tessmar, commandant du corps d'occupation du Luxembourg, ordonne leur exécution sans hésitation. (Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, *Rossignol, les drames de l'invasion allemande dans le Luxembourg belge*, Tamines, Duculot, 1929, p. 112.)

⁹⁰ John HORNE et Allan KRAMER, *op.cit.*, p. 80.

⁹¹ Christophe PROCHASSON, *Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation*, In : Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2003, n°4, p. 887.

⁹² Allan KRAMER est un historien irlandais spécialisé dans l'histoire de la Première Guerre mondiale et de l'Allemagne du XX^e siècle. Il enseigne aujourd'hui au Trinity College de Dublin (Trinity College Dublin, Department of history, Professor Alan Kramer, on www.tcd.ie, URL : <https://www.tcd.ie/history/staff/alkramer.php>, consulté le 12-02-2019).

⁹³ Allan KRAMER, *Atrocities, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, 24 janvier 2017, URL : <https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/atrocities>, consulté le 13/02/2019.

⁹⁴ Aurore FRANÇOIS et Frédéric VESENTINI, *La thèse allemande des francs-tireurs : Quand le mythe devient acteur de guerre*, In : Laurence VAN YPERSELE, *Imaginaire de guerre, l'histoire entre mythe et réalité* (Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 3-5 mai 2001), Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2003, p. 244.

⁹⁵ John HORNE, *Les civils et la violence de guerre*, In : Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, Christian INGRAO, et Henry ROUSSO, dir., *La violence de guerre 1914-1945*, Bruxelles, Complexe, 2002, p.138

« barbarie allemande »⁹⁶. Des cartes postales et photographies illustrant les destructions sont alors diffusées dans tous les pays alliés et le terme de « martyres » est très vite associé à ces localités belges et françaises du nord « *ayant fait l'objet d'une volonté destructrice globale et d'une attaque préméditée et délibérée* »⁹⁷. Dans ce contexte de propagande anti-allemande, les villages de la province de Luxembourg ne sont pas oubliés. Toutes les destructions sont illustrées dans des cartes postales comme les rues incendiées de Tintigny, par exemple⁹⁸. Les destructions des villages luxembourgeois sont également représentées dans des peintures, comme le village d'Ethé dévasté qui fait l'objet d'une œuvre de Nestor Outer⁹⁹ intitulé : « *Virton-août 1914- désolation* »¹⁰⁰.

1.2. Camille Joset et la mise en place d'une ambulance jésuite

Alors que les combats d'invasion sont en cours partout dans le sud de la province, de nombreux sinistrés fuient leur village et s'éloignent des fusillades par les bois pour partir à la recherche de secours pour leurs proches blessés. C'est ainsi que le dimanche 23 août, dans la soirée, une quarantaine de sinistrés, échappés des flammes du village d'Ethé, parviennent à rejoindre Arlon pour trouver de l'aide et pour raconter aux Arlonais les atrocités commises par les armées allemandes dans les villages avoisinants¹⁰¹. Arrivés aux portes de la ville d'Arlon, ils s'empressent de faire le tour des ambulances et des postes de secours établis un peu partout, mais tout est complet. Les hôpitaux, les écoles ainsi que les salles publiques sont remplies de victimes et les Allemands limitent et contrôlent les entrées de ces postes de secours. Les quarante Ethois décident alors d'aller demander de l'aide à Camille Joset et à sa femme, Lucy Ligier¹⁰². Ce dernier raconte, une quinzaine d'années plus tard :

⁹⁶ Sophie DELHALLE, *Des images...Des sources, une profusion de supports iconographiques. La Belgique dans la carte postale de 1914-1918, de la propagande à la culture de guerre*, In : Bénédicte ROCHET et Axel TIXHON, *La petite Belgique dans la Grande Guerre, une icône, des images*, Namur, presses universitaires de Namur, 2012, p. 129.

⁹⁷ Axel TIXHON et Marc DEREZ, dir., *Visé, Aarshot, Andennes, Tamines, Dinant, Leuven, Dendermonde, Villes martyres, Belgique août-septembre 1914*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2014, p.5.

⁹⁸ Voir annexe 3.

⁹⁹ Nestor Outer, né en 1865, est un peintre originaire de Virton. A la suite des combats d'invasion du mois d'août 1914, il a pris lui-même l'initiative de devenir reporter de guerre. La province de Luxembourg ne possédait pas de peintre de guerre officiel. Nestor Outer a alors voulu remplir ce rôle. (DIDIER CULOT, *Nestor Outer, peintre de guerre*, on <http://www.museesgaumais.be>, URL : <http://www.museesgaumais.be/?articleId=240>, consulté le 07/11/2018).

¹⁰⁰ Voir annexe 4.

¹⁰¹ Léo LEJEUNE, *Le martyre et la résurrection d'une province, contribution à l'histoire de la guerre et de l'après-guerre dans le Luxembourg belge*, Bruxelles, Dewit, 1926, p.20-21.

¹⁰² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Récit manuscrit : L'ambulance des frères jésuites d'Arlon, août-septembre 1914, s.d.

« Ce soir-là, tandis que le canon continuait à gronder et que la bataille se poursuivait non loin de chez nous, un groupe d'habitants d'Ethe, échappés comme par miracle de cet enfer, vint échouer à notre porte. Ils étaient hagards, à bout de force, affamés, meurtris. Depuis quarante-huit heures, ils n'avaient évité cent fois la mort que pour endurer un sort mille fois pire encore¹⁰³ ».

Ce n'est pas un hasard si ces sinistrés ethois pensent à se rendre chez Camille Joset. « Là-bas, on avait accoutumé, pour n'importe quelle démarche ou dans n'importe quelle circonstance critique de s'adresser d'abord à M. Joset, « Bêrn Joset » ou « Tcheu Joset », disait-on selon que l'on était de la partie wallonne ou allemande de la province¹⁰⁴ » écrit Léo Lejeune dans son livre consacré à la province martyre du Luxembourg belge. En effet, Camille Joset est depuis le début du XXe siècle, une personnalité bien connue de la région d'Arlon et de Virton. Né à Soumagne le 14 décembre 1879, Mathieu François Camille Joset arrive à Arlon le 18 décembre 1902 afin d'assumer le poste de rédacteur en chef puis de directeur de *l'Avenir du Luxembourg*¹⁰⁵. Dès son arrivée dans la région gaumaise, ce journaliste au caractère bien trempé n'hésite pas à défendre ses convictions de démocrate-chrétien et à partager ouvertement son accord avec les idées du père Daens ou de l'historien Godefroid Kurth¹⁰⁶. Son rapport avec le parti démocrate-chrétien lui vaut très vite la sympathie de Camille de Briey, gouverneur de la province de Luxembourg et de Monseigneur Heylen, évêque de Namur. En 1912, Camille Joset se présente sur la liste catholique aux élections provinciales. Il devient alors conseiller provincial, ce qui lui donne une certaine visibilité auprès des citoyens de la province. En plus

¹⁰³ Camille JOSET., *Ce fut la guerre...*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930, p. 92.

¹⁰⁴ Léo LEJEUNE, *op.cit.*, p.20-21.

¹⁰⁵ Camille Joset obtient ce poste à *l'Avenir du Luxembourg* grâce à sa grande expérience dans le milieu journalistique belge. En effet, il a, dès son plus jeune âge, fait aller sa plume au service de divers journaux belges dont, successivement, *les nouvelles de Fléron*, *Le Courrier de Herve*, *le Canton de Dison*, *l'Universitaire Catholique*, *le Catholique belge* ou encore *la Dépêche*, journal fondé par Gustave Somville (Eddy LOUCHEZ, *L'Avenir du Luxembourg, 1894-1994 : un siècle d'illustration et de participation à la vie de la province*, Arlon, Presses luxembourgeoises, 1994, p. 42-44).

¹⁰⁶ L'accord de Camille Joset avec les idées du père Daens est mentionné par Paul Wynants dans son ouvrage portant sur Camille-Jean Joset. Ce rapprochement est également confirmé par Fernand Demany dans un discours énoncé à l'occasion de la mort de Camille Joset en 1959. Une copie de ce discours est conservée dans l'ouvrage intitulé *In Memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)* et publié, en 1959, aux éditions La voix des Belges à Bruxelles.

de cela, il participe avec sa femme, Lucy Ligier¹⁰⁷, et ses quatre enfants à de nombreuses activités dans le secteur associatif et chrétien de la région¹⁰⁸.

Au printemps 1914, Camille Joset voit clair. Pour lui, ça ne fait aucun doute, la guerre approche. Le 31 juillet 1914, l'armée belge est mobilisée et dès le 2 août 1914, le Grand-Duché de Luxembourg est envahi¹⁰⁹. Camille Joset, qui avait jusque-là pu échapper au service militaire grâce à un tirage au sort favorable, faisait partie, depuis 1903 de la garde civique belge en tant que porte-drapeau et officier d'Etat-major¹¹⁰. Au début du mois d'août 1914, à l'âge de 34 ans, il se porte volontaire dans l'armée belge¹¹¹. Dès l'enclenchement des hostilités, il est rattaché, sous ordre du ministre de la guerre Charles de Broqueville¹¹², au gouvernement militaire de la province de Luxembourg¹¹³. Il tombe alors sous les ordres du général Mascart et est, dès son entrée en fonction, affecté au service de renseignement¹¹⁴. Durant cette période, Camille Joset

¹⁰⁷ Marie-Lucie Ligier (surnommée Lucy) est issue d'une famille française moyenne de viticulteurs. Le 14 juin 1904, elle épouse Camille Joset avec qui elle ne partage pas les convictions catholiques tranchées. Contrairement à son mari, proche du parti catholique, elle est plus royaliste. Ensemble, ils auront quatre enfants : Georges, Paul Premier (mort en 1908), Paul Second et Camille-Jean Joset, futur père jésuite et professeur d'histoire aux facultés universitaires Notre-Dame de la paix à Namur. (Paul WYNANTS, *Le père Camille-Jean Joset (1912-1992), Notice bibliographique publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'Institut Moretus Plantin*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, p. 18).

¹⁰⁸ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p.14-21.

¹⁰⁹ Christian CALMES et Danielle BOSSAERT, *Histoire du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, Saint-Paul, 1994, p. 299.

¹¹⁰ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Copie d'une attestation dactylographiée du ministre de l'Intérieur Paul Berryer confirmant l'appartenance de Camille Joset à la garde civique belge d'Arlon, 24 février 1918.

¹¹¹ Archives de la bibliothèque Moretus Plantin, Namur, Fonds Camille Joset, note biographique anonyme [Camille-Jean Joset] sur Camille Joset, s.d.

¹¹² Charles de Broqueville (1860-1940) est un homme politique belge. En 1885, il entre dans la politique en devenant membre du Conseil communal de Mol. Un an plus tard, il est nommé membre du Conseil provincial d'Anvers et, en 1892, représentant catholique de l'arrondissement de Turnhout à la Chambre. Au cours de sa carrière, il occupe plusieurs fonctions ministérielles jusqu'en 1936. Lors de l'invasion en 1914, il assure les postes de Premier ministre et de ministre de la guerre. (Comte Louis DE LICHTERVELDE, *Broqueville*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, Tome 29, supplément du tome 1, Bruxelles, Bruylant, 1956, col. 192-196).

¹¹³ Archives de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Camille Joset, note biographique anonyme sur Camille Joset, s.d.

¹¹⁴ Le général Georges Marie Alphonse Mascart (1844-1920), originaire de Mons, entre dans l'armée belge dès le mois d'août 1867. Durant toute sa carrière, il gravit les échelons militaires (carabinier, aide de camp, capitaine, major, lieutenant...) et le 26 mars 1910, il prend sa pension. Quatre ans plus tard, à la fin du mois de juillet 1914, il est néanmoins rappelé pour assumer le poste de gouverneur militaire en province de Luxembourg. (Archives du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, Bruxelles, Dossier personnel Georges Mascart, n° 7600).

est chargé d'établir un relevé détaillé des forces allemandes en présence au Grand-Duché de Luxembourg¹¹⁵. Sans tarder, il s'applique à cette tâche confiée par le ministre belge¹¹⁶.

Deux jours plus tard, le 4 août 1914, par peur, le Général Mascart se retire avec ses troupes vers l'intérieur du pays. Il veut regagner Bruxelles en passant par Bouillon, Philippeville puis Charleroi. Ce départ inquiète la population arlonaise et Camille Joset décide alors de contacter Charles de Broqueville afin de discuter de ce départ et de la situation militaire de la province à l'approche du conflit¹¹⁷. Après réflexion, ce dernier lui demande de ne pas suivre le Général Mascart, d'abandonner ses uniformes mais de continuer son activité de renseignement et de trouver plusieurs personnes étant capables de l'aider à observer les mouvements des troupes allemandes en province de Luxembourg. Jusqu'à son arrestation en 1915, Camille Joset s'applique activement à cette tâche.

Quelques jours après le départ du général Mascart, le 6 août 1914, les premières patrouilles allemandes débarquent à Arlon. Le 12 août, un groupe de soldats allemands, accompagné de plusieurs traducteurs, assigne Camille Joset à résidence après avoir jugé certains articles de *l'Avenir du Luxembourg* trop outrageants. Les locaux du journal luxembourgeois sont dès lors fermés et le resteront jusqu'à la fin de la guerre¹¹⁸. Lors de leur arrivée à Arlon, les quarante sinistrés ethois, qui connaissent la situation de ce personnage politique emblématique de la province, savent qu'il est assigné à résidence et espèrent qu'il pourra les aider. Pour Camille Joset, « *impossible, malgré tous les aléas d'une tentative de ce genre, de résister à ce navrant appel et de ne pas courir vers cette géhenne pour tâcher de venir en aide, s'il en était temps encore, à ceux là-bas que la mort pouvait avoir épargné*¹¹⁹ ».

¹¹⁵ Le dossier militaire personnel de Camille Joset, conservé aux Archives du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles a été consulté. Malheureusement, ce fonds ne nous a pas permis d'approfondir l'étude du rôle militaire joué par le journaliste en août 1914. En effet, ce dossier est entièrement consacré aux activités militaires de Camille Joset pendant la Seconde Guerre mondiale. Seuls quelques paragraphes peu précis font mention de la Première Guerre mondiale.

¹¹⁶ Archives du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, Bruxelles, Dossier personnel de Mathieu François Camille Joset, n° 6269146, Rapport de circonstance d'activités dressé par l'Union nationale de la presse clandestine, 25 juin 1951.

¹¹⁷ Archives de la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Camille Joset, note biographique anonyme [Camille-Jean Joset] sur Camille Joset, s.d.

¹¹⁸ Au début de l'occupation, le général Hurt, gouverneur allemand du Luxembourg, rencontre Camille Joset pour lui proposer de continuer à faire paraître *l'Avenir du Luxembourg* durant l'occupation. Camille Joset, à l'annonce de cette proposition, accepte en précisant au gouverneur les conditions de cette parution. Camille Joset veut garder le droit de regard et la liberté sur tous les articles du journal. Le gouverneur refuse immédiatement ces conditions et le journal est abandonné pendant toute la durée de l'occupation (Emile ENGELS, *Dans le dos des Allemands, 1914-1918, Héros et exploits de la Résistance*, Bruxelles, Racine, 2014, p. 180 ; Laurent LOMBARD, *Le vivant symbole de la résistance belge au cours des deux guerres*, In : *Cœurs belges*, n°10, mai 1948, p. 1).

¹¹⁹ Camille JOSET, *Ce fut la guerre...*, op.cit., p. 93.

Fervent catholique, Camille Joset est en contact, depuis son arrivée à Arlon, avec les pères jésuites d'Arlon et plus spécialement avec le jésuite Théophile Hénusse (1873-1967)¹²⁰, aumônier militaire pendant la Première Guerre mondiale¹²¹. C'est donc naturellement que Camille Joset se rend immédiatement auprès des jésuites lors de l'arrivée des sinistrés éthois le dimanche 23 août. Très vite, ces derniers lui fournissent plusieurs locaux dont la salle des fêtes du patronage et la bibliothèque de la maison Saint-François-Xavier. Mais, ces pièces sont rapidement envahies de toutes parts et les jésuites n'ont d'autres choix que de fournir l'entièreté de leurs espaces¹²². En apprenant ce manque de place, les sœurs chanoinesses françaises d'Arlon fournissent à leur tour un local¹²³. Dans ces salles converties en postes de secours, seules les blessures légères sont prises en charge. Les volontaires y nettoient les plaies mais n'ont pas le matériel nécessaire à la bonne réalisation des opérations de plus grande ampleur. Les sinistrés fortement blessés sont donc envoyés dans les hôpitaux de la région. Les victimes peuvent néanmoins compter sur l'aide du docteur Barnich qui n'hésite pas à se joindre à l'équipe des frères jésuites¹²⁴.

Constatant l'état des victimes arrivant en nombre chez les frères jésuites, Camille Joset, appuyé par sa femme, décide de mettre sur pied une ambulance afin de se rendre directement sur les lieux des combats pour secourir les sinistrés. Dès l'annonce de cette initiative, Camille Joset reçoit le soutien et l'approbation de deux jésuites, les pères Edouard Louppe et Van Dommelen. Mais Camille Joset ne peut, à lui seul, mener cette action de secours. Il demande alors de l'aide à Max Kiesel, un jeune avocat célibataire d'Arlon et à l'abbé Becker, aumônier du couvent des Frères Maristes, qu'il croise sur la place Léopold d'Arlon. Tous deux acceptent immédiatement de se rendre sur les lieux avec lui¹²⁵. Camille Joset raconte en 1934 : « *Musson, Ethe, Tintigny, Rossignol et tant d'autres agglomérations si charmantes ne forment plus qu'un monceau de ruines, au milieu desquelles gisent des cadavres en nombre de leurs habitants*¹²⁶ ».

¹²⁰ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 23-26.

¹²¹ Théophile Hénusse (1873-1967) est un jésuite originaire de Liège. En 1890, il entre dans la Compagnie de Jésus pour débiter sa formation et, en 1906, il est envoyé dans la communauté d'Arlon où il reste jusqu'à la fin de sa vie. Dès le début de la Première Guerre, il se porte volontaire, devient un aumônier militaire apprécié de ses officiers. (Pierre SAUVAGE, *Théophile Hénusse*. In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Nouvelle biographie nationale*, Vol 5, Bruxelles, Bruylant, 1999, col. 201-202).

¹²² Archives de la bibliothèque Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Récit manuscrit : L'ambulance des frères jésuites d'Arlon août/septembre 1914, s.d.

¹²³ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans l'*Avenir du Luxembourg*, 1er septembre 1934.

¹²⁴ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans l'*Avenir du Luxembourg*, 2 septembre 1934.

¹²⁵ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans l'*Avenir du Luxembourg*, 5 septembre 1934.

¹²⁶ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans l'*Avenir du Luxembourg*, 2 septembre 1934.

Pour ramener les victimes jusqu'au poste de secours jésuite, les trois volontaires doivent éviter les contrôles des troupes allemandes. Camille Joset témoigne encore :

« Que de fois, tout au long de ces vingt-cinq kilomètres de route qu'il nous fallait parcourir d'abord, devions-nous être arrêtés par les troupes allemandes, à travers les lignes desquelles nous devions bien passer pour atteindre notre but ! Mais, nous y fauflant à tour de rôle, imaginant maints prétextes, refoulés parfois quittes à franchir les rangs ailleurs, nous parvenions à passer, à avancer toujours plus ¹²⁷».

Une fois arrivés sur Arlon, les trois volontaires doivent trouver un moyen pour déposer les victimes sans subir les contrôles de l'envahisseur. Camille Joset a alors l'idée de demander à une infirmière volontaire, Madame Reisdorf-Wagner, femme d'un soldat belge, de divertir les Allemands lors de l'arrivée de l'ambulance. Camille Joset explique ce choix en disant que *« le minois de cette infirmière bénévole lui avait paru affrioler les officiers et médecins allemands ¹²⁸»*. De cette manière, Camille Joset et ses deux amis parviennent à secourir, jusqu'à la fin des combats de nombreux sinistrés des villages envahis.

Les sinistrés belges ne sont pas les seules victimes que Camille Joset entreprend de sauver. Les soldats français font eux aussi partie des secourus. Juste avant de mourir, le capitaine français Privat demande au journaliste arlonais de mettre par écrit son témoignage afin d'inscrire dans la mémoire les événements qu'il vient de vivre. Camille Joset accepte et prend connaissance, au fur et à mesure du récit de ce dernier, des épreuves auxquelles il a été confronté. Après avoir été victime de coups de feu à Etthe, le capitaine, accompagné de nombreux autres sinistrés, a été emporté en ambulance. Peu de temps après cette prise en charge, plusieurs Allemands ont tiré et mis le feu à l'ambulance qui le transportait. Brûlé, le capitaine est alors sorti de l'ambulance pour se cacher dans des buissons. Les Allemands l'ont alors suivi et frappé à coup de crosses avant qu'il ne soit retrouvé par Camille Joset¹²⁹. En se portant volontaire sur les champs de bataille, Camille Joset est témoin de nombreuses situations similaires. Dans son livre *« Ce fût la guerre »*, il écrit :

« C'est par douzaine, pour ne pas dire par centaines, qu'on pourrait enregistrer des faits aussi abominablement caractéristiques. Car, partout dans le Luxembourg, il en a été de

¹²⁷ Camille JOSET, *Ce fut la guerre...*, op.cit., p. 94.

¹²⁸ Camille JOSET, *Ce fut la guerre...*, op.cit., p. 90.

¹²⁹ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans *Avenir du Luxembourg*, 2 septembre 1934.

même, au cours de cette tragique seconde quinzaine d'août 1914. Ce fut dans l'ombre d'un motif sans prétexte, en apparence plausible. On a tué pour la satisfaction de répandre le sang, on a incendié systématiquement pour le plaisir de détruire ¹³⁰».

En 1948, ces propos sont rapportés par Laurent Lombard¹³¹ dans un article consacré aux activités de résistance du journaliste pendant la Première Guerre mondiale¹³².

A plusieurs reprises durant les combats d'invasion, Camille Joset manque de se faire fusiller par les troupes allemandes. Les soldats allemands, qui lui avaient interdit de se déplacer, sont au courant de ses activités de secours à Ethe. De plus, ils lui attribuent, sans raison apparente, la disparition d'un de leurs soldats et l'accuse de l'avoir tué. Les soldats se mettent, par conséquent, à sa recherche dès le dimanche 23 août et se rendent à son domicile ainsi que dans les locaux des frères jésuites. Camille Joset est même recherché sur les lieux des combats. Malgré cela, il parvient, pendant ces quelques jours d'invasion, à échapper à l'envahisseur¹³³.

Les actions de secours menées par Camille Joset ne s'arrêtent pas à la fin des combats. Au contraire, elles ne font que commencer. Dès le mois de septembre, le journaliste assure le transfert d'une dizaine de vieillards d'Ethe vers une maison de repos appartenant aux jésuites et située à Clairefontaine¹³⁴. Aussi, pendant toute la période d'occupation, le journaliste s'inquiète du ravitaillement de la population luxembourgeoise et œuvre pour le secours matériel de ces populations sinistrées.

1.3. Le déblaiement des rues et l'évacuation des cadavres

Le 24 août 1914, pas moins de 500 civils des alentours de Maissin sont réquisitionnés par les troupes allemandes pour enterrer les corps et créer les premiers cimetières militaires

¹³⁰ Camille JOSET, *Ce fut la guerre*, op.cit., p. 110.

¹³¹ Laurent Lombard (1900-1959) est un écrivain catholique belge. Il est également professeur et historiographe de la Grande Guerre. En 1916, il travaille pour le War Office britannique et intègre le service de J. Callens. Arrêté en 1917, il n'est finalement pas condamné. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il prend à nouveau part à la résistance en intégrant, cette fois, le service Clarence. Également connu pour son style littéraire romancé, il est directeur de la revue *cœur belge* et auteur de plusieurs ouvrages sur la Première Guerre mondiale (Laurence VAN YPERSELE et Emmanuel DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre, L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 243 ; Emmanuel DEBRUYNE, *La guerre secrète des espions belges 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008, p. 20, 340).

¹³² Laurent LOMBARD, *Le vivant symbole de la résistance belge au cours des deux guerres*, In *Cœurs belges*, n°10, mai 1948, p. 2

¹³³ Camille JOSET, *Tragiques souvenirs...Il y a vingt ans*, dans *Avenir du Luxembourg*, 7 septembre 1934.

¹³⁴ Archives de l'évêché de Namur, Fonds Jean Schmitz, S120, Rapport sur les événements (août 1914-janvier 1919), s.d.

dans le village. Ces hommes, en provenance de Libin, de Villance mais aussi de Redu ou encore de Sart, sont assignés à cette tâche jusqu'au 30 août 1914¹³⁵. De la même façon, à Ethe, dès le 25 août 1914, « *les hommes qui avaient échappé comme par miracle à la fureur des assassins furent réquisitionnés par les Allemands pour enterrer les morts et faire disparaître les cadavres des chevaux jonchant les rues du village*¹³⁶ ». Henri Capon, habitant du village d'Ethe, lui est chargé de l'identification des victimes. Louis Goffin, dans un article portant sur les écrits de cet ethois, reprend quelques passages du livre écrit par Henry Capon : « *Dans une de nos mains, une feuille de papier, dans l'autre un crayon, tremblant d'un saisissant effroi et sans doute aussi d'un sentiment fait d'horreur et pitié, nous entrons dans la funèbre enceinte. Nos chaussures sont rougies du sang des innocents*¹³⁷ ». Cette lourde tâche de déblaiement des rues et de mise en terre des cadavres s'impose à tous les villages victimes des combats d'invasion.

A Rossignol, une équipe entière de neuf personnes, dirigée par M. Pirson, conseiller communal, s'est constituée dans la matinée du 25 août pour enterrer les morts et ensevelir les 800 cadavres de chevaux¹³⁸. Cependant, ces personnes ont très vite été arrêtés par les autorités allemandes et conduits au « camp de la Misère » avant d'être embarqués pour la fusillade d'Arlon du 26 août 1914. Après leur départ, l'échevin communal Goffinet prend immédiatement le relais de ce travail d'évacuation des cadavres. La tâche est d'une telle ampleur, que l'homme n'a d'autres choix que de demander de l'aide aux officiers allemands. Ces derniers acceptent et mettent à sa disposition plusieurs soldats français ainsi que des hommes de Villers-sur-Semois qui sont appelés à l'aide pour déplacer et enterrer les cadavres des chevaux¹³⁹. Ce village de Villers-sur-Semois est un des seuls villages de la province de Luxembourg à ne pas avoir été touché par les combats d'invasion¹⁴⁰.

Après avoir arrêté les incendies, évacué les corps et après avoir remis un peu d'ordre dans les rues, les sinistrés de la province du Luxembourg peuvent constater la situation désastreuse

¹³⁵ Jean SCHMITZ et Norbert NIEUWLAND, *op.cit.*, p.194.

¹³⁶ Archives de l'évêché de Namur, Fonds Schmitz, S120, rapport sur les événements (août 1914-janvier 1919), s.d.

¹³⁷ Extrait du livre *Les horreurs commises à Ethe par les Allemands les 22-23-24 août 1914*, écrit par Henry Capon et publié en 1919 (Louis GOFFIN, *Commentaires sur le livre d'Henry Capon, « Les horreurs commises à Ethe par les Allemands les 22-23-24 août 1914 »*, In : Cahiers de l'Académie luxembourgeoise, n°26, 2014, p. 128).

¹³⁸ Si le nombre de chevaux tués est aussi dense à Rossignol, c'est parce que les soldats français ont, à la fin des combats d'invasion, tués leurs chevaux toujours vivants afin que ces derniers ne soient pas récupérés par les soldats allemands (Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, *op.cit.*, p. 107-108.).

¹³⁹ Jos HUBERT, J. et Jos NEUJEAN, *op.cit.*, p. 107-108.

¹⁴⁰ Stéphanie CLAISSE, *Le déporté de la Grande Guerre : un 'héros' controversé, le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge*, In : Cahier d'histoire du temps présent, n°7, Bruxelles, 2000, p.133

dans laquelle se trouvent leurs habitations. Dans la plupart des villages, tout est en ruine. Seules quelques habitations ont échappé aux flammes¹⁴¹. Pour beaucoup, la reconstruction s'impose vite comme urgente mais le manque de moyens et les réquisitions de l'occupant mettent rapidement de nombreuses barrières à ces initiatives. « *Pauvres villages gaumais, vos maisons sont incendiées, vos enfants fusillés, mais vous qui restez, préparez-vous à endurer les souffrances et à supporter les vexations du terrible joug allemand* ¹⁴² » écrivent Léon Thiry et Nestor Outer, en 1919, dans leur ouvrage intitulé « *les larmes gaumettes* ».

Dès le mois de septembre 1914, l'occupant allemand divise la Belgique en différentes zones¹⁴³. Le sud de la province de Luxembourg, tout comme les Flandres orientale et occidentale et le Hainaut, sont englobés dans la zone d'étape allemande (Etappengebiet) où le régime est décrit comme très strict¹⁴⁴. Par ailleurs, pour les troupes allemandes, le secours aux sinistrés ne constitue en aucun cas une priorité. Les buts de guerres allemands pour la Belgique sont clairs et mis par écrit dans le « September-Programm » du chancelier Bethmann-Hoolweg. D'après ce programme, le pays doit être intégré à l'union économique de la Mitteleuropa dirigée par les Allemands. En d'autres termes, les Allemands laissent à la Belgique son autonomie mais, en plus de l'occupation militaire, le pays doit être annexé de manière économique à l'Allemagne¹⁴⁵. Pour ce faire, la Belgique doit adopter la monnaie allemande et entrer dans l'union douanière allemande. A côté de cela, les troupes allemandes qui manquent de ravitaillement, réalisent de nombreux pillages dans les régions belges. Ce à quoi viennent s'ajouter les réquisitionnements des réserves belges qui sont systématiquement envoyées vers l'Allemagne¹⁴⁶.

Malgré ce contexte d'occupation peu enclin à la restauration du pays envahi, les Allemands ont conscience de l'importance de la reconstruction future d'un pays largement dévasté comme la Belgique. Ils savent qu'il faut préparer cette étape dès l'occupation. Par conséquent, dès 1916, les autorités allemandes prennent des mesures pour la conservation des matériaux utiles à la

¹⁴¹ Michel DEMOULIN, Jean-Marie GOBERT, Yvan PIERRE, Bruno TILLIERE et Dany ZIMMER, *A travers les yeux d'Ethe en août 1914*, Arlon, 2014., p.195.

¹⁴² Léon THIRY et Nestor OUTER., *Les larmes gaumettes*, s.l., 1919, p. 125.

¹⁴³ Patrick WEBER, *La grande histoire de la Belgique*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2013, p.235

¹⁴⁴ Michel DUMOULIN, Emmanuel GERARD, Marc VAN DEN WIJNGAERT et Vincent DUJARDIN, *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 2, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 95.

¹⁴⁵ Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008, p.55-60.

¹⁴⁶ Sophie DE SCHAEFDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004, p. 107.

reconstruction. Pendant le déblaiement des rues, qui est loin d'être terminé en 1916, toutes les pierres encore utilisables doivent être entreposées à l'abri afin de pouvoir être réutilisées après la guerre. Le 22 septembre 1916, le gouverneur militaire allemand envoie une lettre aux communes sinistrées afin d'obliger les villageois à démolir les ruines de leurs anciennes maisons détruites pendant les combats. Le gouverneur militaire ordonne, pour ce faire, que les restes des constructions soient enlevés « *jusqu'au ras du sol* » et que « *les décombres et matériaux soient transportés, autant que possible, aux caves ou à des emplacements qui auront trouvé l'approbation du Kreischef*¹⁴⁷ ». Le gouverneur précise que certains types de bâtiments peuvent échapper à la destruction complète. En effet, les bâtiments publics ou privés dont les ruines sont réutilisables pour une reconstruction future ont la possibilité d'être épargnés.

2. La création de comités de secours, une première étape vers la reconstruction

2.2. Le Comité National de Secours et d'alimentation

En Belgique, l'occupation n'a pas été préparée sur le plan économique. Très rapidement, les stocks du pays sont épuisés¹⁴⁸. La destruction du bétail lors des combats d'invasion ainsi que les réquisitions en nombre réalisées par les troupes allemandes menacent la Belgique de famine. A cela, vient s'ajouter le blocus imposé par la Marine britannique. Les Anglais, qui veulent éviter que les vivres livrés en Belgique ne tombent aux mains des Allemands, décident de couper toutes les relations commerciales avec le pays sinistré. Or, la Belgique est un pays fortement industrialisé qui dépend majoritairement de l'importation¹⁴⁹. Par conséquent, dès l'annonce de ce blocus, les autorités belges se demandent comment les sinistrés pourront survivre toute la durée de la guerre sans mourir de faim¹⁵⁰. La création de comités de secours s'impose alors comme inévitable.

Dès le mois de septembre 1914, des organisations de secours se mettent en place dans toute la Belgique occupée pour venir en aide aux sinistrés belges. En Belgique, c'est à Anvers,

¹⁴⁷ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, n°588, Lettre du gouverneur militaire allemand au bourgmestre d'Ethe, 22 septembre 1916.

¹⁴⁸ Luis ANGEL BERNARDO Y GARCIA, *Le ventre des Belges, une histoire alimentaire des temps d'occupation et de sortie de guerre (1914-1921 et 1939-1948)*, coll. Studies in belgian history, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2017, p. 49.

¹⁴⁹ Little BRANDEN, *Commission for Relief in Belgium (CRB)*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, 8 octobre 2014, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/commission_for_relief_in_belgium_crb, consulté le 13/02/2019.

¹⁵⁰ Sophie DELHALLE, *le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de Secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, In : Analyse de l'IHOES, n°107, décembre 2012, p. 1.

que la première initiative de ce genre voit le jour¹⁵¹. A Bruxelles, un comité d'ampleur régionale est mis en place. Ce « *Comité central de Secours et d'Alimentation* », créé à l'initiative d'un industriel, Ernest Solvay, s'active pour fournir à la population bruxelloise de quoi manger¹⁵². Très vite ce comité s'étend à une échelle nationale et change de nom pour devenir le « *Comité national de Secours et d'Alimentation* ». Ce comité, mis en place par Ernest Solvay est dirigé par Emile Francqui dès sa création¹⁵³. Jean Jadot, directeur de la Société Générale, apporte, lui aussi, son aide¹⁵⁴. Malgré les difficultés rencontrées au cours de l'occupation, le comité reste actif durant toute la période de guerre, en Belgique mais également dans le nord de la France dès le mois d'avril 1915¹⁵⁵.

Pour répondre au mieux aux besoins de la population sinistrée, le comité se divise en deux branches. Une première est consacrée au ravitaillement et une seconde au secours plus matériel des habitants¹⁵⁶. Afin de ravitailler correctement le pays, la Belgique n'a d'autres choix que de faire appel à l'étranger. Le 19 octobre 1914, Emile Francqui se rend à Londres afin de rencontrer Herbert Hoover¹⁵⁷, ingénieur américain, Brand Whitlock, diplomate américain et Rodrigo Marquis de Villalobar, ambassadeur d'Espagne en Belgique. Cette rencontre donne finalement lieu à la création de la « *Commission for relief in Belgium* »¹⁵⁸. Cette organisation

¹⁵¹ Georges JOURET, *Histoire de l'occupation allemande en Belgique*, Mons, imprimerie du journal La province, 1920, p.84.

¹⁵² Ernest Solvay (1838-1922) est un chimiste, industriel et homme d'Etat belge. Entre 1892 et 1900, il devient sénateur à deux reprises. Au début du XXe siècle, il est à la tête de l'entreprise familiale Solvay. Avant la Première Guerre mondiale, il fonde l'Institut de physiologie et de sociologie de l'Université libre de Bruxelles ainsi que les Instituts internationaux de physique et de chimie. (Solvay Ernest, In : Thierry DENOËL., *op.cit.*, p. 649).

¹⁵³ Emile Francqui (1863-1935), est un officier, explorateur, diplomate et homme d'État anti-esclavagiste belge né à Bruxelles. Il s'est illustré dans une carrière coloniale avant de se consacrer entièrement aux affaires dès le début du XXe siècle. En 1912, il est nommé directeur de la Société Générale et dès le début de l'occupation en 1914, il se consacre activement au ravitaillement de la Belgique. (Fernand BAUDHUIN, *Francqui Emile*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, Tome 31, supplément Tome 3, Bruxelles, Bruylant, 1961, col. 185-187).

¹⁵⁴ Jean-Marie PAIROUX et Thierry SCHOLTES, *Le ravitaillement des populations belges pendant la guerre 1914-1918 : l'action régionale et locale du comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014, p. 70.

¹⁵⁵ Michaël AMARA, *Le Comité National de Secours et d'Alimentation*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, Berlin, 9 février 2017, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/comite_national_de_secours_et_dalimentation, consulté le 13/02/2019 .

¹⁵⁶ Michaël AMARA et Hubert ROLAND, *Gouverner en Belgique occupée*, Bruxelles, Peter Lang, 2004, p.32.

¹⁵⁷ Hebert Hoover (1874-1964) est homme d'Etat américain. Après avoir réalisé des études de géologie à l'université de Stanford, il s'est lancé dans une carrière d'ingénieur. Ensuite, pendant la Première Guerre mondiale, il a œuvré dans le secours humanitaire et a contribué au ravitaillement de l'Europe. Après la guerre, il s'est rapproché du parti républicain américain pour devenir président des Etats-Unis en 1929 (André KASPI, *Hoover Hebert clark*, on Encyclopedia Universalis, URL : <https://www.universalis.fr/encyclopédie/herbert-clark-hoover/>, consulté le 03-02-2019).

¹⁵⁸ Jeffrey B.MILLER, *Behind the lines, WWI's little-known story of German occupation, Belgian resistance, and the band of Yanks who helped save millions from starvation*, Denver, Milbrow Press, 2014, p.151.

répartie en trois bureaux situés à Londres, New York et Rotterdam, est chargée, dès sa création, « *d'importer des denrées alimentaires pendant le blocus et de superviser leur distribution dans les communes belges* ¹⁵⁹ ». Cependant, pour y parvenir, ses dirigeants doivent recevoir l'autorisation des Britanniques. Après quelques négociations, Herbert Hoover parvient à « *obtenir du maréchal von der Goltz l'assurance que les vivres de tout genre importés pour l'alimentation de la Belgique seraient exemptés de réquisition de la part des autorités militaires et resteraient sous la disposition exclusive du comité* ¹⁶⁰ ». Grâce à cette promesse, l'Américain réussit à convaincre les Anglais et est autorisé à mettre en marche, avec son équipe, l'organisation de la commission¹⁶¹.

Dès 1914 et jusqu'en 1917, cette « *Commission for relief in Belgium* » coordonne la réception de plus de 2300 cargaisons de navires¹⁶². Cependant, l'entrée en guerre des Etats-Unis bouleverse le fonctionnement du ravitaillement mis en place par Herbert Hoover en Belgique et dans le nord de la France. Très vite, les tâches de cette commission sont abandonnées par les Américains et le relais est pris en charge par le « *Comité Hispano-Néerlandais pour la protection du ravitaillement en Belgique et dans le nord de la France* » dirigé par un espagnol, Pedro Saura et un néerlandais, Langenbergh¹⁶³.

A côté de ce secours alimentaire, le « *Comité national de Secours et d'Alimentation* » prend également en charge le secours plus matériel des sinistrés belges. Pour cette partie de la mission assurée par le comité, la manière de procéder est différente. Contrairement aux démarches mises en place pour l'organisation du ravitaillement, le comité ne recherche pas, pour le secours matériel, d'aide à l'étranger. Il fonctionne plutôt par des dons et des aides locales. En effet, c'est grâce à une entraide belge que le comité parvient à fournir aux sinistrés de quoi survivre et se loger. Le comité offre des couvertures, de la literie ou encore des meubles aux sinistrés grâce aux dons et bénéfices des ventes des denrées alimentaires importées par la

¹⁵⁹ Little BRANDEN, *Commission for Relief in Belgium (CRB)*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, 8 octobre 2014, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/commission_for_relief_in_belgium_crb, consulté le 13/02/2019.

¹⁶⁰ Commandant Adrien DE GERLACHE DE GOMERY, *La Belgique et les Belges pendant la guerre*, Paris, 1917, p.328.

¹⁶¹ Michaël AMARA et Hubert ROLAND, *op.cit.*, p.33.

¹⁶² Little BRANDEN, *Commission for Relief in Belgium (CRB)*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, 8 octobre 2014, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/commission_for_relief_in_belgium_crb, consulté le 13/02/2019/

¹⁶³ Michaël AMARA et Hubert ROLAND, *op.cit.*, p.34.

« *Commission for relief in Belgium* »¹⁶⁴. Pour cette tâche, le comité national est largement aidé par des comités locaux indépendants.

Dans une même perspective, le « *Comité national de Secours et d’Alimentation* » œuvre également à la construction d’abris provisoires dans les régions dévastées. En 1915, une « *Commission spéciale des abris provisoires et de la reconstruction* » est mise en place¹⁶⁵. Là encore, les richesses locales restantes sur les territoires sinistrés belges sont utilisées. Elles permettent au comité de mettre en place de nombreuses maisons correspondant aux styles régionaux dans lesquelles elles sont édifiées¹⁶⁶.

Les différentes tâches que supporte le comité d’ampleur national, chargé de subvenir aux besoins de tout un pays, sont énormes. Par conséquent, peu de temps après sa création, le « *Comité national de Secours et d’Alimentation* », délègue ses activités à des comités provinciaux, régionaux et locaux. Si le niveau d’organisation du comité est national, son niveau de fonctionnement devient, quant à lui, rapidement provincial¹⁶⁷. En province de Luxembourg, le « *Comité de Secours et d’Alimentation du Luxembourg* » est créé dès la fin de l’année 1914. Contrairement aux autres comités provinciaux, les bureaux de ce dernier sont situés à Bruxelles, chaussée de Waterloo, afin de faciliter la communication¹⁶⁸. Dirigé par le Baron Goffinet, ce comité luxembourgeois est formé d’un groupe de 23 habitants, parmi lesquels se retrouvent plusieurs personnalités de la province comme Jules Poncelet, député de l’arrondissement de Neufchâteau ou Camille de Briey, gouverneur de la province¹⁶⁹. Par ailleurs, le comité provincial est à la tête de 17 comités locaux actifs dans toute la province¹⁷⁰. L’emplacement de ces comités locaux n’est pas déterminé par hasard. En effet, les villages possédant des gares pouvant assurer le déchargement des denrées sont automatiquement choisis¹⁷¹.

En province de Luxembourg, le secours alimentaire est assuré par un magasin situé à Libramont et par des jardins communautaires utilisés pour la réalisation de soupes populaires.

¹⁶⁴ Michel DUMOULIN, Emmanuel GERARD, Marc VAN DEN WIJNGAERT et Vincent DUJARDIN, op. cit., p. 103.

¹⁶⁵ Axel TIXHON, *Reconstruire Dinant, une question de style(s)*, In : Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018, p. 248.

¹⁶⁶ Daniel CONRAADS et Dominique NAHOE, op. cit., p. 291.

¹⁶⁷ Jean-Marie PAIROUX et THIERRY SCHOLTES, op.cit., p. 73.

¹⁶⁸ *Ibidem*.

¹⁶⁹ Voir la liste des membres du Comité en annexe 5.

¹⁷⁰ Alain DELCHEF, *Les maisons du Roi Albert*, In : Les cahiers nouveaux, n°89, septembre 2014, p.95.

¹⁷¹ Jean-Marie Pairoux et Thierry SCHOLTES, op.cit., p. 74.

Les actions du comité sont donc essentielles pour les habitants de la province¹⁷². Cependant, ce comité n'est pas le premier et le seul organisme de la province qui œuvre au secours alimentaire des populations. Au mois de septembre 1914, Léon Thiry, un industriel, avait déjà été à l'origine de la création de l'œuvre de la soupe de guerre. Cette organisation destinée, dans un premier temps, à son personnel ouvrier au chômage s'est très vite étendu dans tout le sud de la province de Luxembourg¹⁷³.

La partie du comité consacrée au secours matériel et aux logements provisoires n'est pas oubliée en province de Luxembourg. Le secours matériel est essentiellement délégué à des comités régionaux indépendants, comme le « *Comité arlonais de Secours* ». Néanmoins, en 1915, plus de 600 000 francs sont utilisés par le « *Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg* » pour la création de maisonnettes¹⁷⁴. Pendant toute l'occupation, ces abris provisoires sont, majoritairement, construits avec l'aide de la main-d'œuvre locale qui s'active également dans la restauration de la voirie vicinale et dans la réalisation de terrassements. L'embauche des hommes de la région pour ces tâches d'utilité publique permet à la fois au comité d'accélérer la construction d'abris provisoires et de diminuer le taux de chômage largement présent en province de Luxembourg à cette époque¹⁷⁵.

De nombreuses petites maisons non-démontables sont alors installées, le plus souvent, à l'arrière des maisons détruites¹⁷⁶. Ces petites maisonnettes sans fondation sont destinées à être réutilisées à d'autres fins une fois la reconstruction terminée. Elles sont, pour ce faire, construites dans un style local grâce aux plans réalisés par l'architecte Dothée d'Herbeumont. En province de Luxembourg, tous ces abris sont semblables et contiennent une cuisine et deux chambres mais pas de sanitaire¹⁷⁷. Les matériaux nécessaires à ces réalisations sont puisés dans les carrières et bois locaux. Les pierres de schiste utilisées sont, le plus souvent, issues de la carrière des Rives et le sable est issu de mines de fer désaffectées de la province. Pour ce qui est du bois, ce sont principalement des épicéas qui sont utilisés pour les constructions¹⁷⁸.

¹⁷² Annick BRADFER, *La reconstruction d'Herbeumont*, In : Maison du tourisme de Gaume, dir., *Petites histoires sur la Grande Guerre en Lorraine Gaumaise*, Virton, Behin et Chalon, 2015, p. 116.

¹⁷³ Jean-Marie Pairoux et Thierry SCHOLTES, *op.cit.*, p. 69.

¹⁷⁴ Lucien COLLIN, Rolan INCOUL et Françoise MIEST, *Les « maisons du comité » à Porcheresse*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014, p. 96.

¹⁷⁵ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune d'Herbeumont, n°431, Circulaire du Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg relatif à l'aide et protection aux chômeurs, 1916.

¹⁷⁶ Annick BRADFER., *op.cit.*, p. 116.

¹⁷⁷ Alain DELCHEF, *op.cit.*, p.96.

¹⁷⁸ Lucien COLLIN, Rolan INCOUL et Françoise MIEST, *op.cit.*, p. 98.

Pour obtenir ce type d'aide au logement, les sinistrés luxembourgeois doivent introduire une demande au comité provincial précisant leur situation. S'ils ne possèdent pas de jardin ou d'espace suffisant derrière leur maison, leur logement est déplacé à d'autres endroits du village¹⁷⁹. Le cas de Victoire Peignois, habitante d'Etthe, peut être cité à titre d'exemple. En 1914, cette villageoise habite avec Joseph Pierre, son mari, et leurs six enfants, à l'intersection de la rue principale d'Etthe et de la rue du château Cugnon. Le 24 août 1914, Joseph Pierre est tué lors d'une fusillade, laissant sa femme seule dans une maison incendiée avec six enfants à charge. Cependant, Victoire Peignois reçoit rapidement l'aide du « *Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg* » et est logée, en attendant la reconstruction, dans un abri provisoire du comité, situé près du château Cugnon, à une centaine de mètres de sa maison¹⁸⁰.

Les habitants du village d'Etthe ne sont pas les seuls à bénéficier de ces constructions portant, au-dessus de leur porte, l'inscription « C.S.A.L. » pour « *Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg* ». En 1915, à Porcheresse, une trentaine de « maisons du comité » sont construites¹⁸¹. Certaines d'entre elles présentent des caractéristiques que l'on ne peut retrouver nulle part ailleurs. Par exemple, une maisonnette de Porcheresse est constituée de deux étages, ce qui est rare voire inexistant dans la province. Cet abri, plus volumineux que les autres, est en réalité destiné à abriter l'équipe du « *Comité de Secours et d'Alimentation local de Porcheresse* », dirigée par Edmond Delogne, instituteur du village¹⁸².

En dehors de l'organisation des secours alimentaires et matériels et de l'aide aux chômeurs, les comités provinciaux fournissent également, aux sinistrés qui le désirent, des plans pour la reconstruction de leur habitation en ruine¹⁸³. Le 7 novembre 1916, dans une lettre adressée aux villages de la région, M. Copée, au nom du « *Comité régional de Secours et d'Alimentation de Libin* », explique les objectifs d'une telle démarche :

¹⁷⁹ Albert HENRY, *L'œuvre du comité national de Secours et d'Alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920, p.261.

¹⁸⁰ Témoignage d'Yvan Pierre, descendant de la famille Pierre-Peignois et habitant d'Etthe dans Michel DEMOULIN, Jean-Marie GOBERT, Yvan PIERRE, Bruno TILLIERE et Dany ZIMMER, *op.cit.*, p.198.

¹⁸¹ Aujourd'hui à Porcheresse, il est encore possible de voir une vingtaine de maisonnettes de ce genre qui sont actuellement utilisées comme garages, gîtes ruraux ou abris de jardin.

¹⁸² Lucien COLLIN, Rolan INCOUL et Françoise MIEST, *op.cit.*, p. 96.

¹⁸³ Si des mesures ont effectivement été prises en faveur de la reconstruction par les comités régionaux de Secours et d'Alimentation, il semble que cela n'ait donné lieu à rien de véritablement concret. En tous cas, aucune archive dépouillée ne nous permet d'assurer que cette initiative a été poursuivie et a donné lieu à la réalisation de cas concrets. Néanmoins, l'existence des archives prouvant la volonté de mise en place d'une telle mesure montre que le « *Comité national de Secours et d'Alimentation* » outre ses activités de secours, avait déjà en tête la reconstruction future du pays.

« Le but est d'aider au développement et à l'embellissement des villes et des villages pour la construction ou reconstruction exécutée de façon pratique, hygiénique et pittoresque : Nous désirons encourager les administrations communales et les particuliers qui effectuent ces travaux en leur faisant connaître, apprécier et utiliser les ressources qu'offre la province tant en hommes, qu'en matériaux et en fournissant gratuitement les avant-projets ¹⁸⁴ ».

Pour cela, les différents comités régionaux proposent aux sinistrés de prendre contact, pour eux, avec des géomètres et architectes de la région. Monsieur Alexis Ramlet d'Ethe, bénéficie de cette mesure pendant l'occupation. Dans son engagement provisoire de reconstruction, daté du 5 février 1920, il explique qu'il possède déjà des plans qui lui avait été proposés par le « *Comité national de Secours et d'Alimentation* » et qu'il n'a désormais plus besoin de se voir attribuer un architecte¹⁸⁵.

2.2. « Pour le bien j'ose ! », Camille Joset et la création d'un Comité arlonais de secours

A côté de ces comités provinciaux, régionaux et locaux, d'autres comités de secours indépendants du « *Comité national de Secours et d'Alimentation* » se mettent en place dès la fin de l'année 1914. Camille Joset est à l'origine de l'un d'entre eux. Avec l'aide de Max Kiesel, un avocat arlonais, il s'attèle, dès la fin des combats, à trouver de nombreux vêtements et couvertures pour les sinistrés de la province¹⁸⁶. Grâce à la générosité de donateurs du Grand-Duché du Luxembourg et principalement de Emile Pruem, ancien député à la chambre luxembourgeoise, des wagons entiers de secours sont livrés aux sinistrés de la province¹⁸⁷. Cependant, en région arlonaise, cette tâche est difficile. En effet, il ne suffit pas pour les deux hommes de trouver de l'aide matérielle. Une fois les secours arrivés sur le sol belge, ils doivent encore recevoir l'autorisation des autorités allemandes pour les distribuer. Cette étape pose à Camille Joset et son ami de nombreux problèmes, notamment à cause du refus du général allemand Von Tessmar. Ce dernier interdit formellement à Camille Joset et Max Kiesel de fournir aux Belges de quoi survivre. C'est, par conséquent, dans la clandestinité que les deux hommes doivent œuvrer¹⁸⁸.

¹⁸⁴ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune de Maissin, n° 915, lettre du Comité régional de Secours et d'Alimentation de Maissin relative à la réalisation de plans de reconstruction, 7 novembre 1916.

¹⁸⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 7844, engagement provisoire de reconstruction, 5 février 1920.

¹⁸⁶ Léo LEJEUNE., *op.cit.* p.22.

¹⁸⁷ Léo LEJEUNE., *op.cit.* p.25.

¹⁸⁸ Emile ENGELS, *Dans le dos des Allemands, 1914-1918, Héros et exploits de la Résistance*, Bruxelles, Racine, 2014, p. 183.

Par ailleurs, Camille Joset considère que l'aide du « *Comité national de Secours et d'Alimentation* » dans la région d'Arlon n'est pas suffisante. En décembre 1914, les comités provinciaux de secours ne sont pas encore mis en place dans la province et, selon le journaliste, « *il importait que le gouvernement belge, qui jusqu'alors paraissait avoir été préoccupé par d'autres soucis, eût enfin son attention attirée sur notre coin du pays qui paraissait décidément abandonné de Dieu et des hommes* »¹⁸⁹. C'est pour cette raison qu'il décide, aux alentours de la période de Noël 1914, de se rendre personnellement au Havre pour demander de l'aide au gouvernement belge en exil¹⁹⁰.

Pour cela, Camille Joset passe les frontières en traversant la Lorraine, l'Alsace et puis la France d'est en ouest. Accompagné de Max Kiesel, il atteint Sainte-Adresse le 25 décembre. Dès son arrivée, il est accueilli par Charles de Broqueville qui prend directement en compte sa demande en rejetant catégoriquement les réticences de certains ministres belges¹⁹¹. Très vite, les deux amis repartent du Havre avec une somme permettant de mettre au point leur « *Comité arlonais de Secours* »¹⁹². Camille Joset profite du chemin du retour pour rendre visite à un ami, Emile Savoy¹⁹³, installé à Fribourg. A cause de cette visite, Emile Savoy sera, plus tard, accusé d'espionnage pour la France¹⁹⁴.

Grâce à ce voyage au Havre, le « *Comité arlonais de secours* » est officiellement créé dès le début de l'année 1915 et est présidé par Camille Joset. Dans cette tâche, le journaliste est secondé par Max Kiesel, son fidèle compagnon depuis les combats d'invasion. Ce dernier assure le rôle de trésorier tandis que M. Reuter, bourgmestre d'Arlon, est vice-président du

¹⁸⁹ Camille JOSET, *Ce fut la guerre...*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930, p. 175.

¹⁹⁰ Après l'invasion, le gouvernement belge, dirigé par Charles de Broqueville s'est exilé en France et plus précisément à Sainte-Adresse, au Havre. (SOPHIE DE SCHAEFDRIJVER, *op. cit.*, p. 106).

¹⁹¹ Malheureusement, les archives ne nous permettent pas de préciser cette information. Toutes les sources consultées confirment que Charles de Broqueville a bien rejeté les réticences de ses collègues mais rien ne permet de déterminer quels étaient ces collègues, ni même les raisons qui poussaient ces ministres à donner un avis défavorable.

¹⁹² Camille JOSET., *Ce fut la guerre...*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930, p. 175.

¹⁹³ Emile Savoy (1877-1935) est un homme politique suisse. En 1903, il obtient un doctorat en droit à l'université de Fribourg, puis en 1904 en sciences politiques et sociales à l'université de Louvain. En 1913, il est élu au Conseil d'Etat et siège à la direction de la Police de la Santé publique. Pendant la guerre, malgré les accusations portées contre lui par les Allemands, il fonde le Comité fribourgeois de secours aux réfugiés belges. Le 23 mai 1916, il reprend la direction de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie et se consacre jusqu'à la fin de sa vie au développement de l'agriculture (Georges CORPATAUX, Savoy, In : Victor ATTINGER, Marcel GODET et Henri TURLER, *Dictionnaire historique et biographie de la Suisse*, t. 5, Neuchâtel, Administration du dictionnaire historique et biographie de la Suisse, 1930, p. 743).

¹⁹⁴ Michel DUMOULIN, *Les belges en Suisse pendant la Première Guerre mondiale*, In : *Revue Générale*, 151^e année, n°5/6, 2016, p. 14.

comité¹⁹⁵. D'autres personnalités luxembourgeoises se joignent également à eux comme M. Hobschette, conseiller communal d'Arlon et M. Jeanty, commissaire d'arrondissement, tous deux membres du comité¹⁹⁶.

Pendant toute l'occupation, le comité arlonais entretient des contacts avec le « *Comité national de Secours et d'Alimentation* ». De nombreuses fournitures sont délivrées par wagons au Comité arlonais grâce aux dons faits à cette organisation de secours. Elles sont, ensuite, redistribuées aux habitants par les membres de l'organisation de secours¹⁹⁷. Le rapport du dit comité sur la situation en 1915 précise son fonctionnement : « *notre action a consisté dans l'organisation des premiers secours aux localités sinistrées : secours en vivres, secours en vêtements, lingerie et literie ; le tout provenant des dons dus à la générosité de nos amis du Grand-Duché*¹⁹⁸ ». En effet, grâce aux dons des Luxembourgeois et notamment aux dons du groupement fédéral des associations agricoles du Grand-Duché, en 1916, 240 wagons ont été livrés aux sinistrés de la province de Luxembourg¹⁹⁹. A cette date, le comité a également déjà fourni à la commune d'Ethe : 242 lits, 175 douches, 200 tasses et 248 seaux²⁰⁰. Avant d'être répartis dans les différentes localités sinistrées, les secours reçus de l'étranger sont stockés dans les locaux de *l'Avenir du Luxembourg* inoccupés²⁰¹.

Au fil du temps, le « *Comité arlonais de Secours* » parvient à installer des postes de secours dans toute la région ainsi que dans le nord de la France. Mais, le secours matériel est loin d'être la seule activité de ce comité. En effet, Camille Joset n'a pas oublié la mission qui lui avait été confiée quelques mois auparavant par Charles de Broqueville. Au contraire, il profite de l'organisation de ce comité pour continuer son activité d'agent du renseignement²⁰². Dans tous les locaux destinés au « *Comité arlonais de Secours* », Camille Joset installe des postes d'observation afin de donner toutes les informations nécessaires aux Alliés sur les mouvements de l'ennemi dans le sud de la province²⁰³. Pour éviter les ennuis avec l'occupant, toutes les informations récoltées sont dissimulées, dans des rapports, sous la forme de données

¹⁹⁵ Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, *op.cit.*, p. 136.

¹⁹⁶ Léo LEJEUNE, *op.cit.*, p.23.

¹⁹⁷ Voir annexe 6.

¹⁹⁸ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Rapport du Comité arlonais de Secours aux sinistrés du Luxembourg, 15 juillet 1915.

¹⁹⁹ Léo LEJEUNE, *op.cit.*, p.34.

²⁰⁰ Léo LEJEUNE, *op.cit.*, p.24.

²⁰¹ Léo LEJEUNE, *op.cit.*, p.25.

²⁰² Laurence VAN YPERSELE et Emmanuel DEBRUYNE, *op.cit.*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 240.

²⁰³ Laurent LOMBARD, *op.cit.*, p. 2.

statistiques. « *Renforts, déplacements des troupes, artillerie, infanterie, cavalerie, génie, numéros d'unités y étaient camouflés sous d'anodines indications d'entrées, de sorties de chemises, camisoles, tables, matelas, etc* ²⁰⁴ » explique Laurent Lombard dans son article consacré au résistant arlonais²⁰⁵. Une fois les renseignements utiles récoltés, ces rapports codés sont envoyés aux états-majors alliés. Camille Joset, qui avait reçu des Allemands l'autorisation de circuler en voiture pour la livraison des secours, profite de cette opportunité pour faire circuler les informations. Ces dernières arrivent à destination en quelques jours seulement, en passant par le Grand-Duché de Luxembourg et la Suisse²⁰⁶. Camille Joset témoigne :

« Il était plus que naturel, qu'entre nos bureaux d'Arlon, du Grand-Duché et de la Suisse, il y eut un échange continu de correspondances relatives à cette assistance aux sinistrés de notre province, et que nous transmettions régulièrement à ces bureaux un double des rapports et statistiques concernant nos dépôts locaux de secours : on devine avec quelle aisance nous parvenions à glisser, parmi toutes ces pièces régulières, quelques-unes qui, sans que les non-initiés puissent le remarquer, l'étaient beaucoup moins » ²⁰⁷.

A côté de cette activité, Camille Joset profite également de l'aide et de la bonne volonté des membres de son « *Comité arlonais de Secours* » pour faire évacuer les soldats français coupés des troupes derrière les lignes allemandes²⁰⁸. Pendant les combats d'invasion du mois d'août, de nombreux soldats français réussissent à fuir le chaos de la bataille des frontières pour se réfugier dans les bois de la province de Luxembourg²⁰⁹. Au début de l'occupation, dans la zone d'étape allemande que constitue le sud de la province, les Allemands demandent aux soldats français encore présents sur le sol belge de se rendre sous peine de fusillades²¹⁰. Les citoyens belges reçoivent également l'interdiction formelle d'apporter toute aide quelconque à ces soldats français égarés. Malgré ces interdictions, certains Belges assurent tout de même le secours clandestin de ces soldats. A Florenville, le docteur Noizet accueille et soigne de nombreux Français. En novembre 1914, il fait appel à Camille Joset pour l'aider à leur faire passer la frontière²¹¹.

²⁰⁴ *Ibidem*.

²⁰⁵ Il est intéressant de préciser ici que Laurent Lombard est contemporain des faits qu'il évoque. Il a lui-même été actif dans la résistance durant la Première Guerre mondiale. Son avis et témoignage à ce sujet n'est donc pas vide de connaissances.

²⁰⁶ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 186.

²⁰⁷ Camille JOSET, *La marche au poteau*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930, p. 22-23.

²⁰⁸ Paul WYNANTS, *op. cit.*, p.23.

²⁰⁹ Camille JOSET, *La marche au poteau*, *op.cit.*, p. 21.

²¹⁰ Emile ENGELS, E., *op.cit.*, p. 185.

²¹¹ *Ibidem*.

Dès l'appel du docteur Noizet, Camille Joset met en place son réseau d'évasion qu'il préside pendant quatre mois. Dans un premier temps, les soldats français sont accueillis et hébergés par la femme de Camille Joset, Lucy Ligier. Ils restent dans un local du couple Joset le temps que l'avocat Max Kiesel leur trouve des vêtements et des faux-papiers. Cela étant fait, ils sont personnellement conduits par Camille Joset pendant la nuit à la frontière luxembourgeoise où ils sont réceptionnés, entre autres, par Marcel Noppeney, un Luxembourgeois volontaire et M. Rupprecht, commissaire de police à Luxembourg²¹². Constatant l'efficacité de ce système, Camille Joset élargit rapidement son réseau dans toute la Lorraine belge. La région est alors divisée en six zones : Chiny-Florenville, Jamoigne-Rossignol, Habay-Saint-Marie, Châtillon-Gérouville, Vance et Ethe²¹³. Les soldats français y sont alors récupérés et cachés par une quinzaine de citoyens belges de la région, agissant sous les ordres de Camille Joset, avant d'être regroupés dans un point de rencontre dirigé par le couple Joset. Ils sont ensuite évacués par le résistant. De cette manière, le réseau parvient à rapatrier 207 soldats français entre le mois de novembre 1914 et le 11 mars 1915, jour de l'arrestation de Camille Joset²¹⁴.

Rapidement, les Allemands prennent connaissance des activités clandestines de Joset. Le 11 mars 1915, Camille Joset apprend que certains soldats français ont été arrêtés par les Allemands en sortant de la ville car leurs papiers n'étaient pas en règle. En effet, quelques heures auparavant, les Allemands avaient pris de nouvelles mesures contre les espions alliés. Désormais, ils imposaient la présence d'un nouveau cachet indispensable sur les cartes d'identité. Dès l'annonce de cet événement, Camille Joset se met en route pour obtenir ledit cachet et sauver ces soldats français enfermés. Arrivé au palais de justice, il demande à un soldat allemand l'autorisation d'obtenir ce cachet. Ce dernier hésite et part poser la question à son supérieur. Pendant ce temps, Camille Joset dérobe l'objet et repart mais est aussitôt rattrapé par le soldat qui lui dit avoir obtenu l'autorisation du supérieur. Très vite, le soldat, voulant exécuter la tâche demandée, se rend compte de l'absence du cachet et fouille Camille Joset²¹⁵. Une fois le cachet retrouvé, le journaliste est directement enfermé dans la section des prisonniers de droit commun à la prison d'Arlon²¹⁶.

²¹² Emile ENGELS, E., *op.cit.*, p. 185.

²¹³ Paul WYNANTS, *op. cit.*, p.23.

²¹⁴ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 186.

²¹⁵ Laurent LOMBARD, *op. cit.*, p. 2-3.

²¹⁶ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Certificat relatif à la confirmation de l'arrestation de Camille Joset par le bourgmestre d'Arlon, 23 juin 1925.

Quelques heures après cette arrestation, commencent, au palais de justice, les interrogatoires. Le traitement du résistant pendant ces interrogatoires est correct mais ses conditions d'enfermement sont dures. Après quelques jours, Camille Joset est retrouvé inanimé dans sa cellule. Suite à cet épisode, quelques mesures sont prises par les autorités allemandes en charge de son emprisonnement pour l'amélioration de son confort. Par exemple, une fois par jour, le journaliste est déplacé dans une cellule à ciel ouvert afin qu'il puisse prendre un peu l'air²¹⁷. Pendant toute la durée de son emprisonnement, Camille Joset est coupé de tout contact avec l'extérieur. Malgré tout, il parvient à recevoir des informations sur sa famille et sur le fonctionnement du Comité depuis son départ grâce à des messages cachés dans ses toilettes ou dans ses repas. Ces messages lui sont secrètement délivrés par un certain « Désiré », dont l'identité n'a jamais été dévoilée. Ce dernier a, également, tenu Camille Joset au courant des preuves que les Allemands parvenaient à recueillir sur ses activités de résistance. Grâce à cela et grâce aux interrogatoires de plus en plus précis, Camille Joset s'est vite rendu compte que les Allemands étaient au courant de toutes ses activités mais qu'ils avaient du mal à rassembler des preuves permettant de l'inculper²¹⁸.

Malgré tout, le 14 avril 1915, Camille Joset est condamné à trois ans de prison pour vol du cachet et à mort pour espionnage²¹⁹. L'élément qui permet aux Allemands de prononcer ce jugement est un télégramme codé, rédigé par le journaliste, avec pour titre, sur le dessus de la page, « Code Joset ». Dans ce document, une phrase ainsi que sa traduction en termes de renseignements militaires est inscrite : « *Pouvez-vous envoyer aux Comités de Secours d'Arlon et de Luxembourg, vers le 21 ou 23 du mois prochain, deux mille kilos de sucre. Réponse d'urgence. Remerciements* ». En réalité, ce message informait les Alliés que des troupes allemandes constituées de nombreux soldats étaient passées par la gare d'Arlon pour partir en direction de Sedan et Charleville. Grâce à ce message et à sa traduction, les Allemands possèdent enfin une preuve de la culpabilité de Camille Joset²²⁰. Mais le journaliste ne se laisse pas faire. Lors du procès, Camille Joset choisit comme défenseur l'avocat Paul Reuter, membre du « *Comité arlonais de Secours* » depuis ses débuts. Plusieurs témoins sont également présents lors du procès. Le père jésuite Begasse, Monseigneur Heylen, évêque à Namur,

²¹⁷ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 187.

²¹⁸ *Ibidem*.

²¹⁹ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 189.

²²⁰ Laurent LOMBARD, *op. cit.*, p. 5.

l'avocat Rencke, Jules Poncelet, le Baron Pitteurs et le Sénateur Orban de Xivry se déplacent pour défendre le journaliste²²¹.

Face aux accusations des Allemands, Camille Joset utilise plusieurs arguments. Pour le vol du cachet, il explique que, en tant que président du Comité arlonais, il était autorisé à circuler en voiture et qu'il avait besoin, pour valider son permis de conduire, de ce cachet. Dans sa défense, il tente également de prouver que s'il avait réellement voulu voler ce cachet à d'autres fins, il s'y serait pris autrement et ne se serait pas présenté en personne. Il affirme également que s'il avait volé cet objet, comme on l'accuse, son mouchoir serait plein d'encre. Or, ce n'est pas le cas. Mais les Allemands n'ont aucun mal à affirmer et prouver que l'accusé ne détenait pas de mouchoir lors de son arrestation. Ensuite, pour l'accusation relative au télégramme évocateur retrouvé par les Allemands, Camille Joset affirme qu'un homme est venu à sa rencontre à plusieurs reprises pour lui dicter ce code. Il explique, lors du procès, que cet homme lui a proposé de l'argent en échange de renseignements militaires sur l'armée allemande. Selon Camille Joset, il aurait tellement insisté, que le journaliste aurait fini par inscrire la traduction du code, sans jamais l'utiliser par la suite. Malgré ces tentatives de défenses, les Allemands finissent par condamner le résistant²²².

Finalement, Camille Joset parvient à échapper de justesse à l'exécution. Alors qu'il est en route pour être tué, en dernière minute, un ordre des autorités allemandes supérieures commue sa condamnation à mort en travaux forcés à perpétuité²²³. Après cela, Camille Joset reste à la prison d'Arlon jusqu'au 18 mai 1915, date à laquelle il est envoyé au bagne de Rheinbach, en Rhénanie²²⁴. Il reste là-bas jusqu'au 24 février 1916. En 1927, dans l'introduction d'un de ses livres consacrés à cette période de sa vie, Camille Joset s'adresse à sa femme : « *Tu ne sais pas, tu ne sauras jamais ce que ça fut en réalité. J'ai un cœur comme les autres. Mais j'ai la pudeur de mes souffrances et de mes larmes. Et pendant tout mon séjour dans cet épouvantable bagne, j'ai affecté, à ton intention, une allure, un ton de bien-être, de laisser-aller, de joie* »²²⁵. Après cet épisode, Camille Joset est envoyé et enfermé à la citadelle

²²¹ Bayerisches Hauptstaatsarchiv. Abt. IV Kriegsarchiv (BayHStA), HS 2259, Nachlass Gen. D. Inf. Ritter von Hurt, öffentliche Sitzung des Feldgerichts des Militärgouvernements der Provinz Luxemburg, 14 avril 1915.

²²² Bayerisches Hauptstaatsarchiv. Abt. IV Kriegsarchiv (BayHStA), HS 2259, Nachlass Gen. D. Inf. Ritter von Hurt, öffentliche Sitzung des Feldgerichts des Militärgouvernements der Provinz Luxemburg, 14 avril 1915.

²²³ Camille JOSET, *La marche au poteau*, op.cit, p. 170.

²²⁴ Camille Joset revient sur son expérience au bagne allemand dans son livre, *La douleur qui rit, pages détachées d'un forçat de guerre*, publié en 1927 aux éditions Jos Vermaut.

²²⁵ Camille JOSET, *La douleur qui rit, pages détachées d'un forçat de guerre*, Courtrai, Jos Vermaut, 1927, p.2.

de Gross-Strehlitz jusqu'au mois d'octobre 1918²²⁶. Enfin, il termine la guerre à la forteresse de Glatz et rentre à Arlon le 5 décembre²²⁷.

Malgré l'arrestation et l'incarcération du journaliste, le « *Comité de Secours arlonais* » continue à fonctionner sous la présidence de Max Kiesel²²⁸. Ce dernier est largement aidé dans cette tâche par Lucy Ligier, la femme de Camille Joset qui soutient son mari depuis le début de la guerre ainsi que par Paul Reuter, actif dans le Comité depuis sa création²²⁹. D'autres personnalités de la province de Luxembourg se joignent également à eux après le départ de Camille Joset. C'est notamment le cas d'Auguste Cornet, un Arlonais qui avait aidé Camille Joset dans sa tâche de renseignement au début du mois d'août 1914²³⁰.

A maintes reprises, les Allemands tentent de convaincre Lucy Ligier de dénoncer les collaborateurs de son mari, afin de libérer ce dernier. Mais à ces propositions, la réponse de la femme de Camille Joset est claire : « *Si c'est là le marché fusillez-le de suite, car j'aime mieux être la veuve d'un martyr que l'épouse d'un lâche* »²³¹. Pour ce courage manifesté durant les combats d'invasion et durant l'occupation ainsi que pour les services rendus à la nation en l'absence de son mari, Lucy Ligier est distinguée de l'Ordre de la Nation le 2 août 1919 et reçoit la médaille d'or de la reconnaissance française²³².

Depuis son arrivée à Arlon et plus spécialement depuis le début de la guerre, Camille Joset s'est attribué une devise qui, durant cette période d'occupation, prend tout son sens : « Pour le bien j'ose ». Cette phrase, construite comme un jeu de mots avec son nom de famille, résume bien les activités du journaliste résistant pendant la Première Guerre mondiale. Elle est d'ailleurs utilisée, à plusieurs reprises, dans des illustrations et caricatures consacrées au résistant. Dans l'une d'entre elles, Camille Joset est représenté sous la forme d'un soldat

²²⁶ Dans son livre *Figures de Belges et têtes de Boches*, Camille Joset revient, avec précisions, sur son parcours de prisonnier à la forteresse de Gross-Strehlitz. (Camille JOSET, *Figures de Belges et têtes de Boches*, Bruxelles, Jos Vermaut, 1928).

²²⁷ Paul WYNANTS, *op. cit.*, p.25-26.

²²⁸ Max Kiesel a lui aussi été arrêté par les Allemands en avril 1915 mais ces derniers n'ont pas réussi à l'inculper. Au contraire de Camille Joset, il a été libéré quelques jours plus tard et a pu reprendre ses activités de résistance. (Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 189).

²²⁹ Léo LEJEUNE, *op.cit.* p.33.

²³⁰ *Ibidem*.

²³¹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, note manuscrite sur les distinctions reçues par Camille Joset et sur le rôle joué par sa femme après son arrestation, s.d.

²³² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, note anonyme, s.d.

belge²³³. Ce dernier est fièrement assis sur un cheval, aux pieds duquel on peut clairement voir un aigle allemand décapité²³⁴. Jusqu'à son arrestation en 1915, Camille Joset n'hésite pas, comme l'illustre cette image, à prendre des risques et à se confronter aux interdictions des Allemands pour venir en aide aux sinistrés belges et soldats français, ce qui lui vaudra de nombreuses reconnaissances et distinctions après la guerre²³⁵.

3. Les premières préparations à la reconstruction sous l'occupation

3.1. Les premiers travaux de reconstruction entrepris par les sinistrés

Les exemples de reconstruction d'établissements privés et publics pendant l'occupation relèvent de cas assez particuliers dans la province de Luxembourg. Comme l'explique André de Naeyer dans son article consacré à la reconstruction des monuments et sites en Belgique, « *les sinistrés étaient encouragés à attendre la fin du conflit pour reconstruire par les déclarations répétées des gouvernements alliés, assurant que l'indemnisation intégrale des dommages de guerre serait une des conditions sine qua non des traités de paix* »²³⁶. Malgré cela, dès l'occupation, certains sinistrés se lancent, quand ils en ont les moyens, dans la reconstruction de leurs immeubles sinistrés.

En province de Luxembourg, certains sinistrés cherchent à retrouver un abri convenable. Sur les 645 maisons détruites dans les dix communes étudiées, seulement 51 reconstructions sont entreprises sous l'occupation allemande par les sinistrés²³⁷. C'est notamment le cas de

²³³ Voir annexe 7.

²³⁴ Cette illustration est conservée dans le fonds Joset des Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin à Namur. Le document, conservé en plusieurs exemplaires, ne fait mention d'aucune date ou information précise si ce n'est le fait qu'il est signé par un dénommé « Ffredricx ». Le fonds Joset n'a pas encore fait l'objet d'un inventaire. Par conséquent, aucune remise en contexte de ce document ne peut être faite. De plus, les recherches sur cette signature n'ont pas été concluantes. Pierre Lierneux du Musée Royale de l'armée et Pierre-Alain Tallier, des Archives Générales du Royaume, tous deux interrogés à ce sujet, n'ont pas été en mesure de donner plus d'informations ou de pistes à cet égard.

²³⁵ Pour la rédaction de ce point de chapitre, les archives de la Commission du Service des Archives patriotiques établi en Territoire occupé au Front ouest, conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, ont également été consultées (inventaire I 581). Cependant, dans ce fonds, aucun document n'est consacré à Camille Joset. Toutes les démarches d'investigations réalisées dans ce fonds n'ont étonnamment rien donné. Le fonds ne comprend même pas de fiche personnelle au nom de Camille Joset, ni au nom de Max Kiesel ou du docteur Noizet.

²³⁶ André DE NAEYER, *La reconstruction des monuments et sites en Belgique après la Première Guerre mondiale*, In : Monumentum, n°20-21-22, 1982, p.168.

²³⁷ Pour être plus précis, à Bleid, 4 maisons sont en partie reconstruites sous l'occupation. Il est également possible d'en compter 6 à Ethe, 2 à Les Bulles, 2 à Tintigny, 5 à Porcheresse, 14 à Musson, 2 à Izel, 1 à Maissin et 15 à Herbeumont. Ces chiffres ont été calculés à partir de l'analyse des archives du fonds de l'Office des Régions dévastées conservés aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles. Partant du principe que toutes les traces de reconstructions pendant la guerre n'ont, sans doute, pas été conservées dans ce fonds, ces chiffres sont à envisager comme des minimas.

Madame Clémentine Fery, veuve et sinistrée du village d'Ethe. Dans une lettre adressée à Monsieur le ministre Jaspar, elle écrit : « *J'ai 84 ans, je suis seule au monde. Ma maison a été incendiée par les boches en 1914. Malgré mon grand âge, ne sachant que devenir, j'ai reconstruit sommairement de mes propres moyens en 1915* ²³⁸ ». Le cas de cette vieille dame n'est pas isolé, d'autres habitants de la province se mettent, eux aussi, dès les premiers mois de l'occupation, à la reconstruction de leur maison. Monsieur Jacques de Tintigny, lui, dépense 4 326,07 francs pendant la guerre pour les travaux de reconstruction²³⁹. Quant à Joseph Piron de Maissin, il affirme avoir reconstruit seul sa maison à moitié pendant la guerre²⁴⁰.

Les établissements privés ne sont pas les seuls à être concernés par ces premières petites reconstructions. Au contraire, plusieurs établissements publics font également l'objet de projets de restauration dès 1916. C'est notamment le cas de l'église d'Ethe ou encore des locaux scolaires de la commune de Maissin, pour ne citer que ces deux exemples. En 1916, Léon Lamy, architecte provincial originaire d'Arlon, est nommé pour la reconstruction de l'église d'Ethe. Le 28 juin 1916, ses plans de réparation de la toiture et des cloches de l'église sont acceptés par le conseil communal d'Ethe mais le projet est vite stoppé par l'occupant allemand²⁴¹. Par ailleurs, le 20 novembre 1916, la députation provinciale accorde à la commune de Maissin la somme de 336,05 francs pour la réfection des écoles du village²⁴².

Certaines mesures sont également prises pour encourager ces démarches de premières reconstructions au niveau communal. Le 2 décembre 1916, la députation permanente du conseil provincial accorde l'autorisation sollicitée par le conseil communal d'Herbeumont. Ce dernier souhaite organiser des fouilles dans un terrain communal, au lieudit « Revers Nlannois », en vue de l'extraction de pierres nécessaires à la reconstruction. La députation permanente du conseil provincial répond de manière positive à cette demande et propose, à cette fin, un budget de 200 francs à condition que ces travaux de fouille soient surveillés par un garde-forestier²⁴³.

²³⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 7862, Lettre de Clémentine Fery au ministre Jaspar, 29 septembre 1920.

²³⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 12135, Lettre de Monsieur Pierlot, commissaire de l'état de tribunal des dommages de guerre au directeur des constructions à Habay, 21 janvier 1924.

²⁴⁰ AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, n°911, Lettre de Joseph Piron au ministre, 8 décembre 1919.

²⁴¹ AEA, Arlon, Fonds de l'Administration Provinciale du Luxembourg, série des bâtiments communaux, n°974, Délibération du conseil communal d'Ethe, 28 juin 1916.

²⁴² AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, n°1095, Procès-Verbal de réception des travaux publics, 25 janvier 1917.

²⁴³ AEA, Arlon, Fonds des archives communales d'Herbeumont, n°436, arrêté de la députation permanente du conseil provincial, 4 décembre 1916.

Dans certains cas, ces reconstructions sont également encouragées par l'occupant allemand. Comme vu précédemment, dès 1916, l'occupant prend des mesures pour augmenter la rapidité du déblaiement des rues et pour empêcher la destruction totale des immeubles qui peuvent être reconstruits. Mais, les Allemands ne se limitent pas à cela. Le 24 novembre 1916, le commissaire civil allemand adresse une lettre au bourgmestre de Tintigny. Il dit ceci : « *J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il résulte des instructions de M. le chef du gouvernement allemand en Belgique que ce dernier intervient, jusqu'à concurrence des $\frac{3}{4}$ avec un maximum de 15 000 francs dans les frais de reconstruction des immeubles détruits par suite des faits de guerre* ». Au début de l'année 1917, cette mesure est communiquée à toutes les administrations communales du sud de la province de Luxembourg. Les conditions pour que ces mesures soient mises en place sont simples. Les frais occasionnés par les destructions doivent être supérieurs à 20 000 francs, les sinistrés concernés doivent introduire une demande au commissariat civil allemand et, enfin, les sinistrés qui veulent engager ce type de démarche doivent promettre de reconstruire leur maison à l'identique²⁴⁴. Peu de sinistrés belges se lancent dans cette reconstruction proposée par l'ennemi. Mais, quelques années plus tard, face à la lenteur de la reconstruction belge d'après-guerre, certains sinistrés en colère avouent avoir regretté ce choix. Félicité Sampaix de Les Bulles écrit en 1920 : « *Voici bientôt l'hiver et je gèle dans mon abri, je ne puis pas tenir une poule, ni vache. Avant la guerre, j'en avais 2 et 30 poules, ça a été vendu pour rien. Je suis réduit à la mendicité. Si c'était à recommencer, je ferais reconstruire par les Boches. Ils en voulaient repayer les trois quarts et j'aurais été vite servie pour loger les troupes* »²⁴⁵.

Dans la même perspective, les Allemands prennent également des mesures pour la préservation et la reconstruction du patrimoine historique belge. Le 28 août 1915, un « *Congrès de guerre pour la sauvegarde des monuments* » est organisé à Bruxelles par le gouverneur général allemand²⁴⁶. De plus, le 22 novembre 1916, le gouverneur militaire allemand informe les autorités locales belges que les monuments locaux de valeur historique peuvent être épargnés des destructions complètes. Pour cela, un dossier bien préparé contenant une photographie du monument avant la guerre et prouvant la valeur patrimoniale de l'établissement

²⁴⁴ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, n° 656, Lettre du chef de l'administration civile allemande aux administrations communales relative à la reconstruction, 17 février 1917.

²⁴⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 9136, Lettre de Félicité Sampaix à Camille Joset, 5 août 1920.

²⁴⁶ André DE NAEYER, *op.cit.*, p.167.

doit être présenté²⁴⁷. Par cet acte, l'envahisseur allemand empêche la destruction complète du patrimoine historique belge et pousse à la reconstruction de ces monuments. Aussi, dès la fin de l'année 1914, un archéologue allemand, Paul Clemen, est chargé de la conservation des monuments historiques des régions envahies²⁴⁸. Dans son livre, « *Kunstschütz im Kriege* », il énumère toutes les actions réalisées par les Allemands, au cours de la guerre, à cette fin²⁴⁹. A partir de 1917, ce même archéologue obtient également des subventions des autorités allemandes pour entreprendre la réalisation d'un inventaire photographique des monuments belges. Dans un de ses articles, Christina Kott, maître de conférences à l'université de Paris 2, explique les raisons qui, selon elle, poussent les Allemands à accepter ce projet. Elle écrit : « *convaincus de l'impact positif d'une politique d'occupation en faveur de la conservation du patrimoine artistique belge, non seulement en tant que moyen de contrôle, mais aussi pour ses retombées propagandistes, le ministre prussien des Cultes et de l'Instruction publique Schmidt-Ott et le ministre des Finances approuvèrent la mise en œuvre du projet* »²⁵⁰.

3.2. Le Fonds du Roi Albert

Pendant la guerre, la crise de logement, déjà présente avant 1914, se fait fortement ressentir et la plupart des sinistrés ne sont pas en mesure de reconstruire leurs maisons dévastées. En septembre 1916, le vicomte Paul Berryer, ministre de l'Intérieur, rencontre le Roi Albert I pour lui proposer de créer une institution publique, destinée à venir en aide aux sinistrés belges éprouvés par la guerre²⁵¹. Pour convaincre le roi, il suggère que « *cette institution porte le nom de notre souverain en témoignage de l'intérêt que Sa majesté n'a cessé de montrer, dès les temps de paix, à la question de l'habitation des classes laborieuses et pauvres* »²⁵². Quelques semaines plus tard, le 23 septembre 1916, le gouvernement belge, en exil au Havre, crée, avec l'autorisation du souverain belge, le Fonds du Roi Albert « *aux fins de pourvoir aux nécessités*

²⁴⁷ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, n°588, Lettre du gouverneur militaire allemand au bourgmestre d'Ethe, 22 septembre 1916.

²⁴⁸ Cortjaens WOLFGANG, *The German way of making better cities, German reconstruction plans for Belgium during the first world war* dans Nicholas BULLOCK et Luc VERPOST, *Living with History*, coll. Kadoc-Artes, v.12, Leuven, 2011, p. 46-48.

²⁴⁹ André DE NAEYER., *op.cit.*, p.167.

²⁵⁰ Christina KOTT, *Inventorier pour mieux contrôler, l'inventaire photographique allemand du patrimoine culturel belge*, In : Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, dir., *Une guerre totale ? La Belgique dans la première Guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005, p. 292.

²⁵¹ Camille JOSET, *Une grande œuvre de guerre belge. Le Fonds du Roi Albert*, Bruxelles, « Chez nous » 1925, p 8-9.

²⁵² Alain DELCHEF, *Les maisons du Roi Albert*, In Les cahiers nouveaux, n0 89, septembre 2014, p.95.

*les plus immédiates de l'habitation dans les régions de la Belgique dévastées par les événements de la guerre*²⁵³».

Pour Georges Hellepute²⁵⁴, ministre belge des Travaux publics en fonction pendant la guerre, le logement provisoire causera au gouvernement d'après-guerre de nombreux problèmes si la question n'est pas réglée pendant l'occupation. Il dit ceci : « *la construction de ces maisons provisoires ne s'improvisera pas ; elle requiert un temps plus long qu'on ne le croit* »²⁵⁵. Pour lui, les membres du Fonds du Roi Albert doivent, comme le font déjà leurs voisins français, trouver des solutions pour remédier à ce problème²⁵⁶. Ils doivent mettre à disposition des populations sinistrées, dès le début de l'occupation, des abris provisoires et emmagasiner les matériaux nécessaires à la reconstruction d'après-guerre²⁵⁷.

Dès sa création, la direction du Fonds est confiée à M. Zaenen, ancien ingénieur et directeur des Ponts et Chaussées au ministère des Travaux publics. Ce dernier est aidé dans sa tâche par Raymond Moenaert, architecte, et Victor Landeghem, secrétaire, ainsi que par certains membres du personnel technique du ministère de l'Intérieur²⁵⁸. Dès ses débuts, le Fonds du Roi Albert est alimenté en grande partie par l'Etat belge. Lors de la création de cette organisation, 10 millions de francs sont versés par l'Etat pour son fonctionnement²⁵⁹. Le Fonds du Roi Albert est également, par la suite, alimenté par des dons de l'étranger et principalement par la générosité de la Hollande²⁶⁰.

²⁵³ AEA, Arlon, Archives communales de Maissin, n°921, Lettre de l'administration du Fonds du Roi Albert au bourgmestre de Maissin, 3 octobre 1925.

²⁵⁴ Georges Hellepute (1852-1925) est un ingénieur et homme politique belge. Après avoir réalisé ses études à l'athénée royale de Gand, il devient ingénieur des ponts et chaussées. Il est ensuite nommé professeur à l'université de Leuven en 1876 et devient ministre de l'Agriculture en 1907. Pendant la guerre, il cumule avec cette dernière fonction, le poste de ministre des Chemins de Fer, des Postes et Télégraphes avant de devenir ministre de la Chambre des représentants. (Roger ERNOTTE, *Hellepute*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, t.35, supplément t.7, Bruxelles, Emile Bruylant, 1969, col. 374-377).

²⁵⁵ Ronny GOBYN, *La crise du logement et le problème du logement provisoire en Belgique après la Première Guerre mondiale*, In : Marcel SMETS, dir., *Resurgam*, op.cit., p. 169.

²⁵⁶ En France, le ministre de l'intérieur Mahy est à l'origine de la mise en place de circulaires relatives à la préparation de ces abris provisoires : étude de marché, recrutement de la main d'œuvre, organisation de magasins et autres. Les Belges vont s'inspirer fortement de ces directives françaises. (Ronny GOBYN, op.cit., p. 170.)

²⁵⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14434, Rapport annuel du Fonds du Roi Albert pour l'année 1917, 31 décembre 1917, p.3.

²⁵⁸ Ibidem.

²⁵⁹ Chantal KESTELOOT, *Un provisoire qui s'éternise : le problème du logement*, In : Chantal KESTELOOT et Laurence VAN YPERSELE, *La Belgique et la Grande Guerre : Du café liégeois au soldat inconnu*, Bruxelles, Racine, 2018, p. 122

²⁶⁰ Annick BRADFER, op.cit., p. 113.

Le rapport du Comité pour l'année 1917 nous précise davantage son mode de fonctionnement pendant l'occupation. Le 5 février, un conseil d'administration est créé au sein du Fonds du Roi Albert pour mettre en place des sous-comités à l'étranger²⁶¹. Trois comités sont alors organisés à Londres, Washington et La Haye mais cela n'est pas suffisant pour maintenir le Comité à flots. Les membres du Fonds expliquent « *le grand nombre d'œuvres belges fondées à l'étranger depuis le début de la guerre et faisant appel à la générosité publique n'a pas permis à notre propagande de donner jusqu'ici des résultats appréciables*²⁶² ». En effet, pendant l'occupation, quelques chalets sont construits mais, très vite, le Fonds tombe à cours de moyens et se réduit à la simple conception de plans. Camille Joset, dans son ouvrage consacré au Fonds du Roi Albert précise : « *M. le Ministre des Finances avait reçu avis des Alliés que les crédits consentis par eux à la Belgique ne pouvaient être affectés qu'à des buts de guerre bien caractérisés et que, par conséquent, les 10 millions ne pouvaient être mis à la disposition du Fonds du Roi Albert*²⁶³ ». Malgré ce manque de moyens, le Fonds n'est pas détruit. Au contraire, il s'applique, pendant la guerre, à « *rassembler une documentation aussi complète que possible sur les besoins auxquels le Fonds sera appelé à faire face et sur les moyens pratiques et les plus rapides d'organiser l'habitation provisoire*²⁶⁴ ». Finalement, c'est véritablement après la fin des conflits que le Fonds acquiert la possibilité de prendre de l'ampleur²⁶⁵.

Contrairement aux maisons du Comité, qui sont prévues pour être durables, les chalets du Fonds du Roi Albert sont construits en bois et sont démontables²⁶⁶. Ce qui diffère largement entre les deux types de baraquements proposés, c'est principalement la taille. L'un fait 6X6 mètres, tandis que l'autre n'en fait que 4X4. En province de Luxembourg, les maisons du « *Comité national de Secours et d'Alimentation* », étudiées précédemment, sont essentiellement destinées aux sinistrés. Quant aux baraquements du Fonds du Roi Albert, ils ont pour mission de « *reconstituer le noyau des agglomérations détruites, d'y recréer la vie et l'activité et d'aider*

²⁶¹ Parmi les membres de ce conseil, se retrouve le Baron Goffinet, qui était depuis quelques années à la tête de l'organisation du « *Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Luxembourg* ». (Camille JOSET, *Une grande œuvre de guerre belge. Le Fonds du Roi Albert*, op.cit, p. 10).

²⁶² AGR Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14434, Rapport annuel du Fonds du Roi Albert pour l'année 1917, 31 décembre 1917, p.2.

²⁶³ Camille JOSET, *Une grande œuvre de guerre belge. Le Fonds du Roi Albert*, op.cit, p 12.

²⁶⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14434, Rapport annuel du Fonds du Roi Albert pour l'année 1917, 31 décembre 1917, p.3.

²⁶⁵ Après la guerre, le Fonds du Roi Albert est géré par l'Office des Régions dévastées et son organisation est confiée aux Hauts-commissaires Royaumes adjoints à la reconstruction. Cet aspect de la question sera envisagé dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

²⁶⁶ Lucien COLLIN, Rolan INCOUL et Françoise MIEST op.cit., p. 99.

avant tout au rétablissement des administrations, du culte, des écoles et de divers services publics, enfin de ramener sur place les ouvriers et de servir ainsi de point de départ à la reconstruction définitive²⁶⁷». Plusieurs chalets du Fonds du Roi Albert, après la guerre, sont alors construits afin de servir d'abris provisoires aux établissements publics des régions dévastées. C'est notamment le cas de l'église de Porcheresse²⁶⁸.

3.3. La reconstruction, un débat architectural et urbanistique

« La reconstruction d'après la Grande Guerre offre l'occasion de repenser la ville, son espace, son langage et pose d'une manière aigüe la question de son image²⁶⁹ ». En effet, la restauration des Régions dévastées amène de nombreux enjeux et ne peut s'envisager sans une réflexion précise sur la façon dont elle doit être menée dans les pays sinistrés. Dès les premiers mois de l'occupation, les autorités belges et internationales prennent conscience du défi urbanistique et architectural qui s'imposera à la Belgique dès la fin de la guerre. Après la fin du conflit, la reconstruction constituera une tâche urgente pour laquelle les autorités du pays devront œuvrer avec efficacité. Pour pouvoir agir rapidement quand ils en auront la possibilité, les autorités belges en exil doivent réfléchir, dès le début de la guerre, à la manière dont cette reconstruction sera entreprise.

Dès la fin de l'année 1914, plusieurs organisations s'intéressent à cette problématique de la reconstruction. Le 7 novembre 1914, la Commission Royale des monuments et sites publie un rapport sur « la reconstruction des villes et villages détruits par la guerre ». Au même moment, l'ingénieur civil Raphaël Verwilghen s'intéresse aux travaux urbanistiques anglais et le professeur d'histoire de l'art Van Puyvelde organise plusieurs conférences relatives à la reconstruction à La Haye²⁷⁰. Quelques mois plus tard, du 11 au 16 février 1915, une conférence sur le cas de la Belgique sinistrée est organisée par l'Union Internationale des villes et la Garden Cities and Town planning Association²⁷¹. Cette conférence, menée à Londres, est présidée par le ministre Georges Helleputte et a pour objectif de penser la reconstruction à la fois urbanistique

²⁶⁷ Camille JOSET, *Une grande œuvre de guerre belge. Le Fonds du Roi Albert*, op.cit, p. 8-10.

²⁶⁸ ASBL Porcheresse 2014 « 100 ans se souvenir et transmettre », *Porcheresse en Ardenne pendant la guerre 14-18*, t. II, Porcheresse ASBL, Porcheresse, 2018, p. 33.

²⁶⁹ Bénédicte GRAILLES, *La reconstruction des villes du nord, Mémoire et identité*, In : PHILIPPE CHASSAIGNE et Jean-Marc LARGEAUD., *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p 259.

²⁷⁰ André DE NAEYER, op.cit., p.167-168.

²⁷¹ Marcel SMETS, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Liège, Mardaga, 1977, p. 90.

et architecturale de la « Poor little Belgium »²⁷². Durant cette conférence, un membre du Royal Institute of British Architects, l'architecte belge Caluwaers est choisi pour présenter les travaux de préparation à la reconstruction belge²⁷³.

Ce n'est pas la première fois que la Belgique est au centre d'une rencontre de ce genre. Avant la guerre, le pays jouait déjà un rôle important dans les réflexions urbanistiques internationales. En 1913, la ville de Gand était au centre du Premier Congrès International de l'art de construire les villes et de l'organisation municipale. Durant cette rencontre, « *l'urbanisme, nouvelle spécialité garante d'un meilleur environnement urbain, était vu comme un moyen d'atteindre l'harmonie entre les hommes et d'assurer le plein développement des individus*²⁷⁴ ». Ce n'est, par conséquent, pas étonnant que le gouvernement belge en exil ne tarde pas, à la suite de la conférence de 1915, à se mettre d'accord sur plusieurs mesures urbanistiques concrètes.

Le 25 août 1915, un arrêté-loi oblige les sinistrés et communes qui veulent reconstruire à adopter, dans un premier temps, des plans d'aménagements généraux²⁷⁵. D'après cette mesure, « *les communes, sur les territoires desquelles des constructions publiques ou privées ont été détruites par suite de faits de guerre, sont tenues d'établir des plans généraux d'aménagement destinés à servir de base aux autorisations de construire ou de reconstruire, à délivrer par le collège échevinal* ²⁷⁶ ». Une fois réalisés, les plans d'aménagement doivent être approuvés par la Commission Royale des Monuments et Sites²⁷⁷. Cette loi, qui constitue l'une des premières interventions législatives belges en matière d'urbanisme, retarde le début des

²⁷² Axel TIXHON, *Reconstruire Dinant, une question de style(s)*, In Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018, p. 248.

²⁷³ Pieter UYTENHOVE, *Les efforts internationaux pour une Belgique moderne*, in Marcel SMETS., dir., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, op. cit., p. 35

²⁷⁴ Françoise AUBRY, Jos VANDENBREEDEN, Christiane BASTIN, Jacques EVRARD et France VANLAETHEM, *Art nouveau, art déco et modernisme*, coll. Architecture en Belgique, Bruxelles, Racine, 2006, p. 305.

²⁷⁵ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, n° 785, Rapport au roi du ministre Helleputte sur la reconstruction des communes belges détruites reproduit dans le mémorial administratif de la province du Hainaut, 19 avril 1919, p. 613.

²⁷⁶ Marcel SMETS, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Liège, Mardaga, 1977, p. 90.

²⁷⁷ La Commission Royale des Monuments, créée en 1835, a pour objectif de conseiller le gouvernement belge en matière d'urbanisme et de conservation des monuments anciens. En 1912, ses compétences s'élargissent à la protection du patrimoine. La Commission prend alors le nom de Commission Royale des Monuments et Sites. (Pierre GLISSEN, *La Commission Royale des Monuments et des Sites... des origines à 1958*, In : Les cahiers de l'urbanisme, n° 25-26, septembre 1999, p. 150-153).

travaux mais permet aux communes sinistrées de mieux les envisager²⁷⁸. Elle est inspirée de la Woningwet hollandaise et du Town Planning Act anglais, datant de 1901 et 1909²⁷⁹.

Dès la mise en application de cette loi, plusieurs communes, comme la commune d'Ette, par exemple, se lance dans la réalisation de ces plans généraux d'aménagement. A Ette, durant l'occupation, deux inspecteurs sont chargés de cette tâche, Messieurs Lempereur et Coyens. Le plan réalisé par ces deux hommes n'est pas approuvé officiellement pendant la guerre. Mais, peu de temps après l'armistice, les qualités de ce projet sont reconnues et le plan est, assez vite, adopté à la suite de quelques modifications²⁸⁰.

A la suite de cette conférence du mois de février 1915, d'autres organisations voient le jour. Dès le mois de mars 1915, aux Pays-Bas, un comité Néerlandais-belge d'Art civique, en lien étroit avec l'Union internationale des villes est créé à l'initiative de plusieurs émigrés belges et hollandais dont l'architecte paysagiste Louis-Martin Van der Swaelmen. L'objectif premier de ce comité est de rassembler de la documentation sur les avancées urbanistiques en vue de la future reconstruction nationale belge²⁸¹. Selon les membres de ce comité :

« L'Univers est fondé à attendre d'elle [la Belgique] la réalisation d'expériences grandioses dont les circonstances tragiques qu'elle a traversées ont posé les conditions formidables. L'occasion se présente pour elle d'apporter des démonstrations remarquables dans le domaine de l'urbanisation, mais cela nécessite qu'elle soit mise à même de profiter largement de toutes les acquisitions et de toute l'expérience des autres nations en la matière »²⁸².

Le défi architectural de la reconstruction est lui aussi au centre des discussions durant cette période. A la suite de ces différentes rencontres, trois tendances s'opposent. Le cas de la ville d'Ypres, détruite en 1914, permet de mieux cerner ces divergences de points de vue. Pendant l'occupation et dans l'immédiate après-guerre, face à l'ampleur des dégâts, certains se positionnent pour la conservation des ruines. En janvier 1919, Churchill va même jusqu'à

²⁷⁸ André DE NAEYER, *op.cit.*, p.168.

²⁷⁹ Marcel SMETS, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, *op.cit.*, p. 90.

²⁸⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°7799.

²⁸¹ Pieter UYTENHOVE, *op.cit.*, p. 50.

²⁸² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°14355, Encyclopédie des villes et de l'art civique, Rapport introductif au gouvernement belge, p. 5.

proposer de racheter ces dernières afin de créer un mémorial permanent²⁸³. Cette position est, dès le départ, soutenue par de nombreux gens de lettres mais également par plusieurs politiques et architectes belges tel que Henry Carton de Wiart²⁸⁴ et Eugène Dhucque, architecte. Pour beaucoup, la conservation entière des ruines belges est impossible mais l'idée de conserver les restes de certains monuments belges sélectionnés tient la route. Face à eux, les modernistes s'expriment. Pour ce groupe aux idées novatrices, la reconstruction amène une occasion de repenser la ville et de tirer profit des avancées des dernières années tant en termes urbanistiques qu'architecturaux. Selon eux, la ville a besoin de changement et si cela doit se faire, c'est maintenant ou jamais. Enfin, entre les deux, un troisième groupe plus conservateur tente d'imposer ses idées. Pour ces conservateurs, largement soutenue par la population yproise, il faut « effacer » la guerre et tout reconstruire à l'identique. Il faut pouvoir retrouver les villes et villages d'avant-guerre et reprendre la vie là où les habitants sinistrés l'ont laissée²⁸⁵.

Finalement, les autorités tranchent et optent pour la solution du « vieux-neuf », ils « invitent les décideurs à préparer une reconstruction inspirée des époques fastes vécues par les Régions dévastées : le style renaissance mosane pour Visé et Dinant, l'architecture baroque pour Louvain et Termonde, l'art gothique flamboyant pour les villes du Westhoek²⁸⁶ ». Mais, comme l'explique Bénédicte Grailles :

« La première reconstruction ne s'est pas contentée de reconstituer les villes sur des modèles anciens ; elle a au contraire fait preuve d'ambition en opérant des choix clairs et en permettant aux populations occupées non seulement de renouer avec leur passé, après quatre années de séparation, mais encore de réaffirmer une identité locale au service d'un sentiment national »²⁸⁷.

En province de Luxembourg, nous le verrons, ce principe de renforcement du régionalisme sera également mis en place dans l'entre-deux-guerres. Quelques nouveautés architecturales pourront être perçues dans les reconstructions d'après-guerre mais c'est principalement au niveau urbanistique que les changements modernistes s'opéreront.

²⁸³ Delphine LAUWERS, *Des ruines sacralisées*, In : Le vif, hors-série, octobre 2018, p. 42-43.

²⁸⁴ Henry Carton de Wiart (1859-1951) est un écrivain et homme politique belge. Après avoir réalisé des études de droit à l'université libre de Bruxelles, il devient député de Bruxelles en 1896. Pendant la Première Guerre mondiale, il assure le poste de ministre de la Justice et devient premier ministre après la guerre (Yves SCHMITZ, *Carton De Wiart*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, t. 44, supplément t. 16, Bruxelles, Bruylant, 1985, p. 165-170).

²⁸⁵ André DE NAEYER, *op.cit.*, p.171-175.

²⁸⁶ Axel TIXHON, *Reconstruire Dinant, une question de style(s)*, In Dinant, tu renaîtras, *op. cit.*, p. 258.

²⁸⁷ Bénédicte GRAILLES., *op.cit.*, p 271.

3.4 Les premiers pas législatifs du gouvernement belge exilé en matière de reconstruction

Cette loi concrète du 25 août 1915, prise en faveur de l'organisation urbanistique des villes et villages détruits n'est pas suffisante. En effet, la reconstruction pose également à la Belgique de nombreux problèmes administratifs auxquels il est indispensable de penser. Pour quelques ministres belges dont Messieurs Helleputte et Hymans, « *la préparation de l'action administrative devrait faire l'objet d'une étude d'ensemble confiée à une commission qui serait composée de fonctionnaires des diverses administrations publiques*²⁸⁸ ». Dans cette perspective, un conseil interministériel belge est mis en place le 18 mai 1916 en France à l'initiative d'Eugène Goblet d'Alviella²⁸⁹ et Paul Hymans²⁹⁰. Dès ses débuts, le conseil est présidé par le ministre de l'intérieur Berruyer et dirigé par Léon Bourgeois, un homme politique français. L'objectif de cette organisation est de préparer et penser l'œuvre étendue, difficile et complexe de la future reconstruction à la fois matérielle mais également sociale et économique du pays. Le comité interministériel, en action, jusqu'à la fin de la guerre, se subdivise en trois branches bien distinguées, à savoir, la remise en état de l'agriculture, la reconstruction des régions dévastées et le rapatriement des réfugiés²⁹¹.

En 1917, à côté de ce comité interministériel, diverses institutions, ayant pour objectif la définition précise du cadre législatif en matière de dommages de guerre, sont mises en place. A cette fin, un ministère de la reconstruction ainsi qu'un Office des dommages de guerre et un conseil économique sont créés par le gouvernement belge exilé. Cependant, aucune décision n'est officiellement prise par ces institutions avant la fin de la guerre²⁹².

²⁸⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 13945, note sur la création du conseil interministériel, s.d.

²⁸⁹ Eugène Goblet d'Alviella (1846-1925) est un homme politique belge. Il a réalisé ses études en droit, en philosophie et lettres et en sciences politiques à l'université libre de Bruxelles. En 1878, il devient député de Bruxelles et, en août 1914, ministre d'Etat. En 1884, il est également nommé professeur d'histoire des religions à l'université libre de Bruxelles (Fernand VANLANGENHOVE, *Goblet D'Alviella*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, t. 41, supplément t. 13, Bruxelles, Bruylant, 1983, p. 360-362).

²⁹⁰ Paul Hymans (1865-1941) est un avocat et homme politique belge. Il a réalisé ses études de droit à l'université libre de Bruxelles puis s'est rapidement tourné vers la politique en devenant député de Bruxelles. En 1915, il devient ministre plénipotentiaire à Londres. En 1916, il rejoint le gouvernement belge à Sainte-Adresse et est nommé ministre des Affaires Economiques. Il a également contribué à la formation de la Société des Nations après la guerre (Robert FENAUX, *Hymans*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, t. 29, Bruxelles, Bruylant, 1983, p. 712).

²⁹¹ Pieter UYTENHOVE, *Les efforts internationaux pour une Belgique moderne*, in Marcel SMETS, dir., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, op. cit., p. 35

²⁹² Célestine HOTELET, *La reconstruction du centre de Namur après la Première Guerre mondiale (1918-1924)*, mémoire de master en histoire à finalité Communication, sous la direction de Laurence van Ypersele, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2018, p. 36.

Malgré ces diverses mesures prises en faveur de l'organisation de la reconstruction sous l'occupation, pour les dirigeants du pays, la véritable restauration de la Belgique dévastée ne pourra s'envisager qu'après la fin de la guerre. La tâche du gouvernement belge en exil en matière de reconstruction se limite à un rôle préparatoire. Le 18 novembre 1917, lors d'un discours prononcé à Paris à l'occasion de la fête du Roi Albert I, le ministre des Affaires étrangères et de la Reconstruction nationale, Charles de Broqueville, déclare ces quelques mots au sujet de la restauration du pays: « *Quand nous aurons terminé la guerre et obtenu cette sécurité contre l'étranger qui est la condition même de tout progrès et de toute réforme intérieure, nous pourrions seulement mesurer l'énormité de la tâche que nous devons accomplir pour rebâtir, sur des bases inébranlables, une Belgique heureuse et prospère*²⁹³ ».

Néanmoins, vers la fin de la guerre, au mois d'octobre 1918, le gouvernement belge en exil, poussé par diverses associations de sinistrés comme, « *l'Association nationale belge pour la réparation des dommages de guerre* » ou « *l'Association nationale belge pour la restauration de l'agriculture* », parvient à prendre des mesures précises pour organiser le système d'indemnisation qui sera proposé aux sinistrés belges dès la fin des conflits²⁹⁴. Le 23 octobre 1918, un arrêté-loi informe la population sur l'établissement d'un droit aux réparations des dommages de guerre²⁹⁵. Cet arrêté prévoit le remboursement des biens matériels endommagés directement par faits de guerre mais ne prend pas en compte les dommages indirects²⁹⁶. En d'autres mots, le gouvernement annonce aux citoyens belges sinistrés que les biens détruits en 1914 seront remboursés mais que les pertes encourues aux cours de l'occupation ne seront pas prises en considération. Après la fin des conflits, d'autres lois sont adoptées et, dans cette perspective, des tribunaux de dommages de guerre sont établis dans les régions dévastées²⁹⁷.

4. Conclusion du chapitre

²⁹³ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Exemplaire écrit du discours prononcé par le ministre de Broqueville à l'occasion de la fête du roi, 18 novembre 1917

²⁹⁴ Rolande DEPOORTERE, *La Belgique et les réparations allemandes : la grande illusion*, In : Stéphanie CLAISSE, et Thierry LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : La Belgique, la France et la Grande-Bretagne*, Paris, l'harmattan, 2005, p. 129.

²⁹⁵ Georges SMETS, *Les régions dévastées et la réparation des dommages de guerre*, In : Ernest MAHAIM, *La Belgique restaurée, étude sociologique*, Bruxelles, Maurice Iamertin, 1926, p. 76.

²⁹⁶ Luc PIERRARD, *Une institution méconnue : le tribunal des dommages de guerre*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014, p. 109.

²⁹⁷ Rolande DEPOORTERE, *op.cit.*, p. 129

Entre le 21 et 24 août 1914, la province de Luxembourg est au centre de nombreux combats d'invasion. A la suite de cette Bataille des Frontières, plus de 1000 établissements tant privés que publics sont incendiés dans les dix communes analysées dans cette étude. Face à l'ampleur des dégâts, diverses aides aux sinistrés se mettent rapidement en place dès le début des combats mais également, et surtout, pendant l'occupation. En province de Luxembourg, plusieurs ambulances sont actives dès les premiers jours de la bataille et, dès la fin des conflits, plusieurs comités de secours sont instaurés dans les régions dévastées. L'objectif de ces organisations est de fournir une aide tant alimentaire que matérielle aux sinistrés belges. En Belgique, au niveau national, le « *Comité de Secours et d'Alimentation* » œuvre à cette fin et est très vite secondé par des comités provinciaux, régionaux et locaux.

En région arlonaise plus particulièrement, les sinistrés belges peuvent compter sur l'aide de Camille Joset, un journaliste et homme politique catholique d'origine liégeoise actif et bien connu dans la province grâce à ses activités de directeur de *l'Avenir du Luxembourg* et de conseiller provincial. Au mois d'août 1914, aidé par sa femme, il convainc les jésuites d'Arlon d'ouvrir leurs portes aux victimes pour seconder les hôpitaux de la région surchargés. Il se rend également sur les lieux des combats avec Max Kiesel, un jeune avocat et l'abbé Becker pour aider les sinistrés belges et soldats français. Par la suite, dès le début de l'occupation, il n'hésite pas à franchir les frontières pour obtenir du gouvernement belge exilé une somme lui permettant de fonder le « Comité arlonais de secours ». Avec l'aide financière du Grand-Duché de Luxembourg, il parvient à étendre ce comité dans toute la province de Luxembourg et le nord de la France. Jusqu'à son arrestation le 11 mars 1915, fidèle à la mission qui lui avait été confié par le ministre de la guerre Charles de Broqueville au début du mois d'août 1914, il profite de l'organisation de ce comité pour installer des postes d'observations dans toute la province. Très vite, les rapports du comité sont alors transformés, par le résistant, en rapports de renseignements militaires codés. En plus de cette activité de renseignements, Camille Joset met en place un réseau d'évasion de soldats français avant d'être arrêté et condamné à mort par les Allemands. Finalement, le journaliste échappe à l'exécution de justesse et termine la guerre dans diverses prisons allemandes.

Malgré les initiatives de l'occupant allemand et des communes belges, peu de sinistrés luxembourgeois parviennent à entreprendre la reconstruction de leur habitation pendant la guerre. Néanmoins, si la période d'occupation ne permet pas à la Belgique d'entamer sa

restauration, elle offre tout de même au gouvernement belge exilé l'occasion de préparer la reconstruction nationale d'après-guerre. En effet, aidé par diverses études internationales, les ministres belges parviennent, pendant la guerre, à prendre conscience des enjeux architecturaux et urbanistiques de cette reconstruction future. Le 25 août 1915, un arrêté-loi oblige toutes les communes dévastées à réaliser un plan d'aménagement avant le début de la reconstruction. En plus de cette loi urbanistique concrète, les ministres belges mettent en place plusieurs institutions pour faciliter l'organisation de la reconstruction d'après-guerre. Pour ce faire, le Fonds du Roi Albert est créé afin de prévoir la mise en place d'abris provisoires dans les régions belges détruites. Aussi, un comité interministériel ainsi qu'un ministère de la Reconstruction, un Office des Dommages de guerre et un conseil économique sont mis en place pendant la guerre. Enfin, le 23 octobre 1918, une loi adoptée par le gouvernement informe les sinistrés sur leurs droits aux réparations des dommages de guerre. Malgré ces quelques mesures prises en faveur de la reconstruction, ce n'est véritablement qu'après la guerre que la Belgique peut mesurer l'énormité et l'urgence de la tâche qui s'impose à elle.

Chapitre II : L'organisation de la reconstruction dans les communes adoptées de la province de Luxembourg

Dès la signature de l'armistice, le gouvernement ainsi que la population belge se lancent dans l'évaluation des dommages de guerre et dans le début des travaux de reconstruction. Ce chapitre aura pour objectif d'analyser la manière dont ces travaux sont organisés en Belgique et plus spécifiquement en province de Luxembourg mais aussi de présenter les acteurs de cette reconstruction et d'étudier la rapidité avec laquelle ils parviennent à agir dans les premières années d'après-guerre.

Pour Camille Joset, « *Il était certain que, dès l'armistice, tous les efforts tant privés que publics seraient dirigés vers la reconstruction qui, faute de matériaux dans un pays vidé par un ennemi sans scrupules, deviendrait quasi impossible*²⁹⁸ ». En effet, très vite, la reconstruction nationale belge se révèle plus complexe que ce que les ministres avaient pu imaginer. Dès les premiers mois d'après-guerre, de nombreux retards s'accumulent et causent le mécontentement presque général des sinistrés belges. Cependant, quelles sont les causes qui peuvent expliquer ces retards et comment les acteurs de la reconstruction réagissent-ils face aux nombreuses plaintes reçues ? Enfin, quelles sont les solutions apportées en province de Luxembourg pour régler ces problèmes ?

1. L'aide de l'Etat aux sinistrés belges

1.1.La mise en place d'un système d'indemnisation

Le 11 novembre 1918, l'armistice est signé. En Belgique, après quelques jours violents marqués par le départ des troupes allemandes, la capitale est officiellement libérée et, le 22 novembre, le roi peut faire sa « joyeuse entrée » à Bruxelles²⁹⁹. Pour les Belges, la fin de l'occupation et le retour à la paix donnent l'occasion de mesurer la situation désastreuse dans laquelle se trouve le pays. Sophie De Schaepdrijver, historienne belge, explique :

« La pénurie de logements était effrayante. Des centaines de milliers d'habitations étaient détruites ou délabrées et parmi le demi-million de réfugiés rentrés au pays, nombreux étaient ceux qui pendant des années furent réduits à chercher refuge auprès de parents, eux-mêmes

²⁹⁸ Camille JOSET., *Une grande œuvre de guerre belge, Le Fonds du Roi Albert*, op. cit., p. 7.

²⁹⁹ Sophie DE SCHAEPDRIJVER, op.cit., p. 290.

logés à l'étroit ou dans des baraques construites à la hâte. Les dévastations étaient incommensurables. Les ponts avaient sauté, les rails des chemins de fer démontés et emportés en Allemagne ; ce n'était que ports bombardés, routes irrémédiablement détruites, champs semés d'obus, décombres de gares, d'églises, d'écoles et de bibliothèques ³⁰⁰».

En Belgique, en décembre 1918, le montant général des dommages de guerre est approximativement évalué à environ 35 milliards de francs belges³⁰¹. Pour les autorités belges, cela ne fait aucun doute, c'est aux Allemands que revient le paiement intégral de cette somme. Comme l'explique Rolande Depoortere, docteur en histoire : « *L'Etat belge, mais aussi les Etats français, britannique et italien, exigent des Puissances ennemies le remboursement des sommes avancées dans le cadre de l'indemnisation des sinistrés, ainsi que des dépenses faites pour soutenir leur effort de guerre* »³⁰². Si l'Allemagne doit, selon les Alliés, payer ces réparations, c'est parce qu'elle est tenue responsable du déclenchement de la guerre. Le 28 juin 1919, l'article 231 du Traité de Versailles, officialise cette responsabilité de l'envahisseur allemand³⁰³. Mais, ce traité, conclu à la suite de la conférence de la paix tenue à Paris, ne s'arrête pas là. En effet, en plus de déclarer l'Allemagne responsable du déclenchement de la guerre, il énonce les sanctions imposées au pays vaincu. Par ce traité, l'Allemagne est amputée de plusieurs territoires. Le pays voit également ses moyens militaires largement restreints et est, en plus de cela, soumis au paiement de cette lourde dette de guerre aux Alliés ³⁰⁴.

Au cours de cette conférence de la paix de 1919, l'évaluation du montant des réparations dues par l'Allemagne pose des problèmes. La dette envers les Alliés est estimée à 800 milliards de marks mais les pays vainqueurs savent que l'Allemagne ne pourra jamais payer cette somme³⁰⁵. Le calcul d'un montant plus réaliste est alors confié à une Commission des

³⁰⁰ Sophie DE SCHAEPDRIJVER, *op.cit.* p. 292.

³⁰¹ Erik BUYST, *Renâitre des cendres, le bilan économique de la Première Guerre mondiale*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, *Au-delà de la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018, p. 109.

En 1921, ce montant est réévalué à 36 milliards de francs belges dont 8,3 milliards sont pour l'industrie, 2 pour l'agriculture, 5,8 pour le transport, 12 pour les propriétés de l'Etat, des autorités provinciales et locales et des personnes privées et enfin 7,9 pour d'autres secteurs (Dirk LUYTEN, *Post-war Economies (Belgium)*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, 8 octobre 2014, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/post-war_economies_belgium, consulté le 13/02/2019).

³⁰² Rolande DEPOORTERE, *op. cit.*, p. 130.

³⁰³ Vincent LANIOL, *L'article 231 du Traité de Versailles, les faits et les représentations. Retour sur un mythe*, In : *Relations internationales*, vol. 158, no. 2, 2014, p. 9.

³⁰⁴ Pour le 31 mars 1920, l'armée de terre allemande doit être réduite à 100.000 volontaires (Pierre GENEVEY, *Le désarmement après le Traité de Versailles*, In : *Politique étrangère*, n°1, 1967, 32^e année, p. 88).

³⁰⁵ Vincent LANIOL, *op.cit.*, p. 21.

réparations chargée d'évaluer le montant des dégâts causés dans chaque pays allié³⁰⁶. Finalement, la somme due par l'envahisseur à la Belgique est fixée à 5 milliards de marks et le pays est considéré, par les Alliés, comme prioritaire en ce qui concerne le partage des dédommagements de guerre payés par l'Allemagne³⁰⁷. Par conséquent, dans les premières années d'après-guerre, l'espoir d'un dédommagement complet par l'envahisseur du mois d'août 1914 nourrit l'organisation de la reconstruction belge.

Au niveau politique, la fin de la guerre est marquée, en Belgique, par un changement de gouvernement. Avant leur rentrée à Bruxelles, les ministres exilés du Havre font place à un nouveau gouvernement « d'union nationale », dirigé par Léon Delacroix et composé de douze personnes dont trois socialistes³⁰⁸. Pour ce nouveau gouvernement belge, l'urgence de la reconstruction nationale est évidente et l'organisation de cette dernière ne peut tarder. Dès la fin de la guerre, chaque ministère belge se voit alors confier un rôle bien déterminé dans la reconstruction nationale. La restauration de la voirie, la fourniture des matériaux de reconstruction et la restauration des moyens de transport sont confiées au ministre des Travaux Publics. Les habitations provisoires sont, quant à elles, prises en charge par le ministre de l'Intérieur, de même que les mesures d'hygiène tandis que les moyens financiers sont confiés au ministère des Finances. Aussi, l'organisation de la main-d'œuvre est confiée au ministre de l'Industrie et du Travail pendant que la reconstruction des monuments et sites est prise en charge par le ministre des Arts et des Sciences³⁰⁹.

De son côté, l'organisation de la reconstruction des habitations privées est elle aussi prise en charge par le gouvernement. Selon les chiffres donnés par Delphine Lauwers³¹⁰, en Belgique, ce ne sont pas moins de 75.000 habitations qui sont, à la suite du conflit, rendues

³⁰⁶ Rolande DEPOORTERE, *op.cit.*, p. 135-136.

³⁰⁷ *Ibidem*.

³⁰⁸ Ce nouveau gouvernement est connu pour avoir amené et approuvé des changements innovants dans les droits électoraux des Belges. Pendant la guerre, les volontés d'égalité politique et sociale se renforcent. Le nouveau gouvernement, pour satisfaire la population, adopte alors rapidement le suffrage universel pur et simple. (Vanessa D'HOOGHE et Hans VANDEN BOSCH, *L'armistice*, In : Michaël AMARA, Vanessa D'HOOGHE, Geertrui ELAUT,, Hans VANDEN BOSCH et Luc VANDEWEYER, dir., 1918, *Les canons se taisent : retour à la paix ?* Catalogue d'exposition (4 novembre 2008-28 février 2009), Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2008).

³⁰⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 13959, Note sur la reconstruction des villes et des villages, s.d.

³¹⁰ Delphine Lauwers est une historienne belge spécialisée dans la reconstruction de la Belgique à la suite de la première Guerre mondiale et, plus particulièrement, dans l'étude du cas précis d'Ypres. En 2014, elle a défendu une thèse intitulée : « *Le Saillant d'Ypres entre reconstruction et construction d'un lieu de mémoires, un long processus de négociations mémorielles de 1914 à nos jours* ». Elle est aujourd'hui archiviste aux Archives de l'Etat en Belgique.

inhabitables³¹¹. Dès la fin de la guerre, des tribunaux de dommages de guerre, dirigés par un président, sont installés dans chaque arrondissement judiciaire belge afin de procéder à l'octroi des indemnités³¹². Très vite, ces tribunaux sont surchargés de travail et, pour ne pas faire attendre les sinistrés, des avances sont accordées avant les jugements finaux³¹³. Ces allocations provisionnelles, mises en place par un arrêté-loi du 12 novembre 1918, permettent d'apporter une aide plus rapide aux sinistrés concernés³¹⁴.

Pour préciser l'organisation du système d'indemnisation belge, une nouvelle loi est publiée le 10 mai 1919. Mis en place par le ministre des Finances, ce texte législatif donne aux sinistrés belges des informations précises sur les dommages concernés par ces indemnités mais également sur les bénéficiaires et les montants. Cette loi fixe notamment les barèmes de calcul des sommes accordées aux sinistrés en fonction de la valeur des biens avant la guerre, augmentées ou diminuées en regard de leur valeur au jour de la destruction. Elle prévoit également des dédommagements supplémentaires, accordés par coefficient, pour la hausse des prix de construction³¹⁵.

Par ailleurs, cette loi précise la procédure qui doit être engagée dans les régions dévastées. Pour obtenir un remboursement, les sinistrés belges doivent introduire leurs réclamations en double exemplaire aux bourgmestres de leur commune. Les bourgmestres transmettent alors un des deux exemplaires au président du tribunal des dommages de guerre et un autre au commissaire d'Etat. Ce dernier tente, dans un premier temps, de conclure un arrangement à l'amiable. Si celui-ci n'est pas accepté par le sinistré, l'affaire est prise en charge par le tribunal de dommages de guerre³¹⁶. En province de Luxembourg, ces réclamations doivent être déposées avant le 25 juillet 1919. Dans un communiqué public, le gouverneur de la province de Luxembourg précise que toute fausse déclaration pourra être suivie d'un

³¹¹ Delphine LAUWERS, *La reconstruction. Mot d'ordre national*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, *op.cit.*, p. 115.

³¹² Georges Smets précise que les premiers tribunaux sont mis en place dès le mois de janvier 1919. Cependant, l'organisation de ces derniers ne se fait pas du jour au lendemain et il faut attendre le mois d'octobre 1919 avant que les tribunaux soient véritablement opérationnels (Georges SMETS, *op.cit.*, p.85).

³¹³ Hans VANDEN BOSCH, *Les régions dévastées*, In : Michaël AMARA, Vanessa D'HOOGHE, Geertrui ELAUT, Hans VANDEN BOSCH et Luc VANDEWEYER, *op.cit.*

³¹⁴ Fernand VAN LANGEHOVE, *L'action du Gouvernement belge en matière économique pendant la guerre*, Paris, Presses universitaires de France, 1927, p. 175-180.

³¹⁵ André DE NAYER, *op.cit.*, p. 169.

³¹⁶ Christelle NEUMANN, *L'Office des Régions dévastées et son cadre historique*, In : Alexandre NOTEBAERT, Christelle NEUMANN et Willem VANDEN EYNDEN, *Inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1986, p. 12-13.

emprisonnement³¹⁷. En effet, afin de recevoir la somme qui leur est due, les sinistrés doivent pouvoir prouver, devant les tribunaux compétents, qu'ils ont bien été victimes, pendant la guerre, du sinistre déclaré³¹⁸.

Aussi, selon cette loi du 10 mai 1919, les dommages subis par les sinistrés belges sont divisés en deux catégories : les dommages aux biens et les dommages aux personnes. Les dommages aux biens sont répartis, eux-mêmes, en huit catégories : les biens à destination commerciale, industrielle ou agricole, les biens immobiliers, les biens meubles sans destination commerciale, les dommages d'ordre financier, les dommages relatifs aux actes des autorités ennemies, les dommages se rattachant à la navigation, les dommages causés par les armées belges ou alliées et enfin, les autres dommages non conformes aux catégories précitées³¹⁹. De leur côté, les dommages aux personnes sont de trois types. La loi distingue les maladies ou blessures causées par fait de guerre de celles causées par un emprisonnement ou une déportation et, à côté de cela, les décès sont également pris en compte. Les dommages causés par la guerre sont évalués par un médecin qui fixe un taux de handicap déterminant, par la suite, les montants des indemnités accordées. Les dommages causés par un emprisonnement ou une déportation sont, quant à eux, indemnisés de 150 francs auxquels viennent s'ajouter les frais médicaux. Par ailleurs, chaque année, une rente viagère de 800 francs est également accordée aux veuves ayant perdu leur mari pendant la guerre³²⁰.

Ce système d'indemnisation, mis en place par le gouvernement belge dans l'immédiate après-guerre, demande des procédures administratives assez lourdes. Par conséquent, les tribunaux de dommages de guerre belges sont très vite inondés de dossiers et se retrouvent complètement dépassés. Pour s'en sortir et ne pas accumuler trop de retard, des audiences sont alors tenues à l'extérieur. En province de Luxembourg, le tribunal de Neufchâteau, par exemple, se décentralise rapidement à Anloy, Bertrix ou encore Bouillon³²¹. Malgré tout, les procédures sont extrêmement lentes et à la fin de l'année 1919, aucune reconstruction d'établissements privés n'a été entamée.

³¹⁷ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du Gouverneur, n° 779, Déclaration du gouverneur au sujet des réclamations relatives aux dommages de guerre, 23 avril 1919.

³¹⁸ Célestine HOTELET, *op.cit.*, p. 48.

³¹⁹ Luc PIERRARD, *Une institution méconnue : le tribunal des dommages de guerre*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), *op.cit.*, p. 111.

³²⁰ *Ibidem*.

³²¹ Luc PIERRARD, *op.cit.*, p. 110.

Observant le manque d'efficacité des tribunaux de dommages de guerre, le gouvernement se met alors à la recherche d'autres procédés. En 1930, Henri Jaspar³²² explique :

« Avant la libération du territoire, en octobre 1918, le gouvernement avait adopté un plan d'indemnisation des dommages de guerre ; il avait accordé ses préférences à une organisation calquée sur celle du pouvoir judiciaire. Mais, bien vite, il fut démontré qu'il était impossible de s'en tenir exclusivement à cette organisation. Le gouvernement songea donc à trouver d'autres systèmes qui, en même temps que les tribunaux de dommages de guerre, permettraient d'activer la liquidation des indemnités »³²³.

Pour accélérer la mise en œuvre des travaux et venir en aide aux sinistrés belges en attente d'indemnisation, des sociétés coopératives pour dommages de guerre sont ainsi organisées dans les communes dévastées. Ces sociétés agissent comme intermédiaires entre les pouvoirs publics et les sinistrés³²⁴. Dès leur agrégation, elles sont contrôlées par la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre, créée le 25 juillet 1919 et sont dirigées par J. Kestemont et A. Bonnevie, directeur général de l'Office des dommages de guerre³²⁵. Selon les statuts de cette Fédération :

« Les sociétés peuvent faire toutes les opérations en vue de procurer des fonds aux bénéficiaires des indemnités de dommages de guerre pour permettre, soit la reconstruction ou la restauration de tous biens meubles ou immeubles détruits ou endommagés, soit la remise en état de culture de régions agricoles dévastées ou la reconstitution de toutes industries quelconques, soit la réparation de tous dommages de guerre en général »³²⁶.

En octobre 1919, « la Société Coopérative des sinistrés d'Herbeumont » est installée à l'école des garçons d'Herbeumont pour une durée de dix ans. Dès sa création, la société se donne pour objectif premier de « Faciliter à ses membres les formalités prévues par la

³²² Henri Jaspar (1870-1939) est un homme politique belge. Docteur en droit, il est nommé ministre des Affaires Economiques en 1918, après avoir participé à l'organisation du ravitaillement belge pendant la guerre. Il devient, par la suite, ministre de l'Intérieur (1920) puis ministre des Affaires Etrangères (1920). En 1926, il est nommé Premier ministre (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 281).

³²³ Maurice WILLAERT (avec préface de HENRI JASPAR), *Historique de la Fédération des coopératives pour dommages de guerre*, Bruxelles, Presses de l'imprimerie, mai 1930, p. 12.

³²⁴ Sven CARNEL, *op.cit.*, p.104.

³²⁵ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune d'Herbeumont, n° 441, Circulaire de la Fédération des coopératives pour dommages de guerre relative à la nomination de A. Bonnevie, 4 octobre 1920.

³²⁶ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune d'Herbeumont, n°441, Statuts de la Fédération des Coopératives pour dommages de guerre, s.d.

*législation sur les dommages de guerre en vue de leur faire obtenir les indemnités adéquates aux dommages que leurs biens meubles et immeubles ont subis*³²⁷». Mais son rôle ne s'arrête pas à cela. Elle s'engage également à faire des prêts et à ouvrir des crédits à ses membres mais aussi à procéder à des achats et ventes de matériaux utiles à la reconstruction de la commune. En province de Luxembourg, Herbeumont n'est pas la seule commune à avoir mis en place ce type d'organisation. En effet, pas moins de 17 coopératives de ce genre telles que « Les sinistrés du pays d'Ethé », « Philomée la reconstruction » (Rossignol), « Les sinistrés de et à Porcheresse », « la Rulles » (Tintigny), « L'union des sinistrés de Musson » ou encore « La vallée de la Semois » (Izel), sont créées dans la province³²⁸.

1.2.L'adoption des communes par l'Etat

Dès le début de l'année 1919, le gouvernement belge, actif dans la reconstruction, prend conscience de la difficulté pour certaines communes belges dévastées de prendre en charge, à elles seules, l'entièreté des travaux de reconstruction. Le gouvernement sait que, pour certaines communes belges fortement dévastées, le système d'indemnisation et le recours aux tribunaux des dommages de guerre organisé en Belgique ne sera pas suffisant. Le 13 mars 1919, un projet de loi, prévoyant l'adoption des communes sinistrées par l'État, est alors établi pour permettre à ces communes d'obtenir un soutien à la fois financier et administratif dans cette reconstruction. Rapidement, le projet est examiné et accepté³²⁹. Le 28 mars 1919, le Sénat belge confirme, dans son rapport, que « *l'action isolée des communes serait nécessairement vouée à l'impuissance devant l'effort considérable que réclame le rétablissement de ces régions désolées* »³³⁰ et que « *le gouvernement a estimé que, dans ces conditions, il importait d'avoir recours à une méthode capable de procurer aux communes une aide efficace et de donner sans tarder des résultats positifs* »³³¹. Quelques jours plus tard, le 8 avril 1919, le gouvernement belge adopte cette loi³³².

³²⁷ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune d'Herbeumont, n° 439, Statuts de la société coopérative des sinistrés d'Herbeumont, octobre 1919.

³²⁸ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune d'Herbeumont, n°441, Liste des sociétés coopératives, 17 décembre 1919.

³²⁹ Georges GOYAU, *La Belgique reconstruite : Liège-Namur-Luxembourg et Limbourg. Livre d'or du Haut-Commissariat royal de Liège*, Liège, Desoer, [1924], p. 60.

³³⁰ Sénat de Belgique, séance du 28 mars 1919, Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le projet de Loi sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées.

³³¹ Sénat de Belgique, séance du 28 mars 1919, Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le projet de Loi sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées.

³³² Raphael VERWILGEN, *Lois et règlements, l'adoption des communes dévastées*, In : La cité, n°1, Juillet 1919, p.22.

Par ces adoptions, l'État s'engage à prendre en charge toutes les dépenses liées au rétablissement du domaine communal, dépenses auxquelles les communes sinistrées ne peuvent faire face d'elles-mêmes³³³. Malgré tout, les dépenses communales antérieures à l'adoption de la commune ne sont pas remboursées par l'État³³⁴. En Belgique, 242 communes sont adoptées³³⁵. Dix d'entre elles se trouvent en province de Luxembourg : Ethe (adoptée le 11 août 1919), Herbeumont (le 10 juin 1919), Izel (le 10 juin 1919), Les Bulles (le 31 janvier 1920), Maisin (le 11 août 1919), Musson (le 10 juin 1919), Porcheresse (le 9 septembre 1919), Rossignol (le 9 septembre 1919), Tintigny (le 10 juin 1919) et Bleid (le 2 septembre 1920)³³⁶.

Pour qu'une commune soit adoptée par l'Etat, une demande d'adoption doit être introduite, au ministre de l'Intérieur, par la commune elle-même ou par le gouverneur de la province³³⁷. Une fois adoptée, la commune est soumise à l'autorité d'un Haut-Commissaire Royal à la reconstruction, aidé dans certains cas d'un adjoint³³⁸. Pour les provinces de Liège, de Namur, du Luxembourg et du Limbourg, le baron Henry Delvaux de Feneffe est nommé, par le roi, le 30 mai 1919³³⁹. L'article n°3 de la loi du 8 avril 1919 précise son rôle dans les communes adoptées : « *Sauf en ce qui concerne la milice, les affaires électorales et la juridiction fiscale, le Haut-Commissaire Royal exerce les attributions d'ordre communales que la loi confère à la députation permanente du conseil provincial, au gouverneur de la province et au roi* »³⁴⁰. En acceptant cette adoption, les communes perdent ainsi une partie de leur autonomie communale et renoncent à leurs droits aux indemnités de guerre mais s'assurent une prise en charge financière complète de l'Etat³⁴¹. De plus, comme l'explique Marcel Smets, malgré une surveillance étroite des Hauts-Commissaires Royaux, « *les communes adoptées*

³³³ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, n°483, loi du 8 avril 1919 sur l'adoption des communes reproduite dans le bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

³³⁴ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°785, note manuscrite relative à la loi du 8 avril 1919, s.d.

³³⁵ Emmanuel GERARD, *De schaduw van het interbellum, België van Euforie tot crisis 1918-1939*, Tielt, Lannoo, 2017, p. 107.

³³⁶ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, n°819, Extrait du Mémorial administratif de la province de Luxembourg, 9 août 1920 (présence d'une note manuscrite au crayon précisant la date de l'adoption de la commune de Les Bulles, dernière commune luxembourgeoise adoptée).

³³⁷ Christelle NEUMANN, *op.cit.*, p. 14.

³³⁸ Ce Haut-Commissaire Royal ne doit pas être confondu avec le commissaire d'Etat qui agit, en Belgique durant la même période, pour les tribunaux de dommages de guerre.

³³⁹ Sophie DELHALLE, *Henry Delvaux de Feneffe*, dans Philippe RAXHON, dir., *Les Gouverneurs de la province de Liège. Histoire d'une fonction, mémoire d'une action*, Bruxelles, Marot, 2015, p. 115-123.

³⁴⁰ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°483, Loi du 8 avril 1919 reproduite dans le bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

³⁴¹ Christelle NEUMANN, *op.cit.*, p. 22.

*restaient chargées de délivrer les permis de bâtir, de fixer les plans d'alignement et d'établir un règlement de police*³⁴² ».

Pour guider le Haut-Commissaire Royal dans sa tâche, la loi du 8 avril 1919 prévoit la création, dans chaque région, d'un conseil interministériel. En région de Liège, Namur et Luxembourg, ce dernier, mis en place le 11 août 1920, est composé de six personnes : Monsieur Jamar, architecte et vice-président du comité provincial des correspondants de la Commission Royale des Monuments et Sites, Monsieur Pierpont, délégué de la Commission de l'Embellissement de la vie rurale, Monsieur Thuillier, architecte et délégué de l'Union des villes et communes belges ainsi que trois suppléants : Monsieur Huisgens de Liège, Monsieur Etienne d'Arlon et Monsieur Tirry de Laroche³⁴³. Dans une lettre adressée au sénat belge, le ministre de l'Intérieur, Charles de Broqueville, explique le fonctionnement de ce comité :

*« Dans la généralité des cas, les nombreuses affaires que le Haut-Commissaire Royal aura à soumettre au conseil interministériel se répartiront entre les différents fonctionnaires, suivant leurs compétences, et ces derniers émettront leurs avis et leurs considérations sur chacune des affaires qui les concerne*³⁴⁴ ».

Dans sa lettre, le ministre en profite pour également préciser que le Haut-Commissaire Royal n'est pas tenu de suivre précisément les conseils du comité et qu'il est en droit de demander l'avis de ce comité dès qu'il le souhaite.

Par ailleurs, selon l'article 11 de la loi du 8 avril 1919, *« il peut s'être institué dans chacune des communes adoptées, un comité consultatif local, dont les membres de trois à neuf, suivant l'importance des localités, sont nommés par le collège des bourgmestre et échevins*³⁴⁵ ». Le rôle de ce comité se rapproche de celui du comité interministériel mais à une échelle communale et donc plus locale. A Ethe, ce comité est composé de sept personnes. Henri Capon, rentier, assure le poste de président et Lannoy Zénobe celui de secrétaire. Zacharie Fanuel,

³⁴² Marcel SMETS, *La reconstruction belge ou le passage de l'art urbain à l'urbanisme*, In : Marcel SMETS, dir. *Resurgam*, op.cit. p. 80

³⁴³ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, n°785, Extrait du moniteur du 21 août 1919.

³⁴⁴ Sénat de Belgique, séance du 28 mars 1919, Annexe au rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le projet de loi sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées.

³⁴⁵ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, n°483, Loi du 8 avril 1919 sur l'adoption des communes reproduite dans le bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

(ingénieur), Joseph Clesse (entrepreneur), Paul Bosseler (ingénieur), Paulin Liégeois (mécanicien) et Joseph Besseling (professeur) en font également partie³⁴⁶.

En éditant cette loi du 8 avril 1919, le gouvernement belge reste conforme aux décisions du gouvernement exilé et à la loi du 25 août 1915. En effet, en acceptant cette possibilité d'adoption, les communes concernées s'engagent à réaliser des plans généraux d'aménagement et d'alignement mais aussi à mettre en place des règlements de police au sujet des bâtisses. Comme l'explique Christel Neumann, archiviste belge ayant contribué à la réalisation de l'inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées, « *l'intention sous-jacente à ces prescriptions était de garantir aussi bien la sécurité et l'hygiène que le caractère esthétique des travaux de restauration et de construction à exécuter*³⁴⁷ ».

Le 17 janvier 1921, le collège échevinal de la commune d'Herbeumont adopte un règlement de police sur les bâtisses et la voirie. Ce dernier, renouvelé le 8 juillet 1922, précise plusieurs éléments et organisations essentiels à la reconstruction à savoir le plan général de la commune, le comité consultatif, les alignements, les autorisations de bâtir ou encore les dispositions pour les constructions le long des cours d'eau. Ledit règlement se penche également sur les mesures de sûreté mais aussi sur les couvertures des bâtiments, l'éclairage, les cheminées, les protections contre l'humidité, les lieux d'aisance ainsi que sur les étables et écuries³⁴⁸.

Si la commune, pendant son adoption, délègue une partie de ses pouvoirs au Haut-Commissaire Royal, il reste néanmoins possible, pour elle, de récupérer ces derniers, sans difficulté, lorsqu'elle le souhaite. C'est, en effet, ce que précise l'article 15 de la loi du 8 avril 1919 : « *Après une année révolue, il est loisible aux communes de renoncer à l'adoption, de l'avis conforme de la députation permanente*³⁴⁹ ». Néanmoins, selon le livre d'Or du Haut-Commissariat Royal édité en 1924, aucune commune n'a eu besoin de profiter de cette possibilité dans les premières années d'adoption³⁵⁰. Nous verrons cependant, plus tard, que les choses ne sont pas si simples et que l'adoption n'a pas, dans tous les cas, contenté les sinistrés.

³⁴⁶ Gérard LAMBERT, G., Joseph MICHEL, André PETIT et Paul VAULET, *Histoire de Virton*, Virton, 1998, p.323.

³⁴⁷ Christelle NEUMANN, *op.cit.*, p. 14-15.

³⁴⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°8349, Règlement de police sur les bâtisses et la voirie adopté par la commune d'Herbeumont, 8 juillet 1922.

³⁴⁹ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°483, Loi du 8 avril 1919 reproduite dans le bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

³⁵⁰ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 79.

1.3. La création de l'Office des Régions dévastées

Dès le 9 avril 1919, un Office des Régions dévastées est mis en place par arrêté royal³⁵¹. Il est dirigé par le ministre de l'Intérieur, Charles de Broqueville, et a pour objectif de veiller à la bonne application de cette loi du 8 avril 1919³⁵². Dans un de ses premiers bulletins, l'organisation se décrit comme « *une œuvre nationale considérable, qui a pour objet de restaurer et faire revivre les Régions dévastées et les communes les plus détruites par la guerre* »³⁵³. En effet, dès sa création, l'Office des Régions dévastées assure de nombreux rôles essentiels à la reconstruction nationale tels que l'emploi des crédits mis à disposition du Ministre pour la restauration, l'accomplissement de la mission du Fonds du Roi Albert, le rapatriement des Belges évacués pendant la guerre ou encore la liaison avec les organismes privés en charge de la reconstruction³⁵⁴.

Pour être fonctionnel, l'Office se dote, dès ses débuts, d'une structure hiérarchique précise. L'administration générale est prise en charge par le colonel A. Demeur et ce dernier est aidé dans sa tâche par le baron van der Gracht d'Eeghem et Edouard De Witte. A côté de ces trois personnes à la tête de l'Office, un secrétariat et plusieurs administrations (Personnel, Rapatriement, Transport et Construction) sont confiés à diverses personnalités belges telles que Raphaël Verwilghen, précédemment évoqué dans ce travail³⁵⁵.

Pour favoriser la reconstruction nationale et éviter les problèmes de hausse des prix, l'Office des Régions dévastées met en place, dès la fin de l'année 1919, des magasins communaux permettant aux différents acteurs de la reconstruction d'avoir facilement accès aux matériaux nécessaires. Ces derniers sont installés dans les régions dévastées grâce à des avances financières importantes du Ministère de l'Intérieur. Sur l'ensemble du territoire belge, vingt-six magasins de ce type sont installés dans le courant de la fin de l'année 1919³⁵⁶. En province de

³⁵¹ *Ibidem*.

³⁵² AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, 785, exemplaire de l'arrêté-loi du 9 avril 1919 sur la création de l'Office des Régions dévastées.

³⁵³ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°483, Extrait du bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

³⁵⁴ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°483, Copie de l'arrêté royal du 9 avril 1919 relatif à l'Office des Régions dévastées.

³⁵⁵ Christelle NEUMANN, *op. cit.*, p. 16-17.

³⁵⁶ Jean-Marie BAILLEUL, *Problematiek omtrent de Wederopbouw van België na de Eerste Wereldoorlog casus Ieper omgeving*, mémoire de licence en histoire, université de Gand, 1976, p. 138.

Luxembourg, dans les communes adoptées, deux magasins sont créés au mois de décembre 1919. L'un d'entre eux est situé à Tintigny tandis que l'autre se trouve à Porcheresse³⁵⁷.

A côté de ces magasins communaux, il est important, pour le gouvernement, de favoriser la reconstruction en accélérant le rapatriement des Belges dont les professions pourraient être utiles à la restauration nationale. A partir du 1^{er} juin 1919, cette tâche est confiée à l'Office des Régions dévastées. Ce dernier a, dès lors, pour mission d'accorder l'octroi d'une prime de retour ainsi que des allocations de secours quotidiennes aux évacués belges dont les formations peuvent jouer en faveur de la reconstruction. Selon les ordres du ministre de l'Intérieur, les rapatriés concernés reçoivent 1,5 franc par adulte et 1 franc par enfant de moins de 16 ans³⁵⁸.

Enfin, grâce au soutien de l'Office des Régions dévastées, le Fonds du Roi Albert, créé pendant la guerre, peut enfin reprendre et mener à terme son action dans les régions dévastées. La crise de logement, déjà présente pendant la guerre, ne s'améliore pas dans le début des années 20. L'organisation du logement provisoire devient, par conséquent, une des tâches les plus urgentes du gouvernement belge. Pour commencer, le Fonds du Roi Albert tente de ramener sur le sol belge les baraquements construits et établis en France et en Hollande pour les réfugiés belges. Cependant, cette opération coûte cher et le nombre de wagons disponibles fait défaut. Très rapidement, le Fonds est alors contraint de demander de l'aide au crédit communal, à la fois pour ramener ces baraquements démontables mais également pour en construire de nouveaux³⁵⁹. Finalement, en 1920, 236 baraquements du Fonds du Roi Albert sont construits dans les communes adoptées de la province de Luxembourg. Parmi ces derniers, 42 sont placés à Ethe, 116 à Herbeumont, 17 à Izel, 15 à Maissin, 15 à Musson, 28 à Porcheresse et 3 à Rossignol³⁶⁰.

Face à cette crise du logement, les ministres belges n'ont d'autre choix que d'intervenir activement dans la politique de logement. Pour Charles de Broqueville, ministre de l'Intérieur et responsable de l'Office des Régions dévastées d'avril à décembre 1919, la solution à ce problème que rencontre la Belgique, c'est la création de cités-jardins, évoquée à de nombreuses

³⁵⁷ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 71.

³⁵⁸ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, Lettre du ministre de l'Intérieur au gouverneur de la province de Luxembourg au sujet des rapatriés, 17 mai 1919.

³⁵⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°14434, Texte dactylographié contenant des observations générales sur le fonctionnement du Fonds du Roi Albert après l'armistice, 13 mars 1920.

³⁶⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°14436, Liste des baraquements du Fonds du Roi Albert en province de Luxembourg, 1920.

reprises lors des conférences organisées pendant l'occupation. Avec l'aide du colonel Demeur, plusieurs projets sont alors mis au point et, au mois d'octobre 1919, 700 maisons ouvrières et petites fermes sont commandées à des entrepreneurs pour la création des premières cités-jardins dans la région des Flandres et plus précisément à Roulers³⁶¹. Cette initiative, offrant aux fermiers belges la possibilité de reprendre leurs activités plus rapidement, est accueillie de manière favorable par les sinistrés belges³⁶². Cependant, ces travaux de construction ambitieux sont rapidement mis en difficulté par un changement dans le gouvernement. En effet, le 2 décembre 1919, Jules Renkin³⁶³ succède à Charles de Broqueville au poste de ministre de l'Intérieur et modifie toute la politique d'organisation de l'Office des Régions dévastées³⁶⁴.

Pour Jules Renkin, il est préférable de reconstruire sur le terrain sinistré plutôt que de construire ailleurs, comme le suggérait Charles de Broqueville. Dès sa nomination, le nouveau ministre rejette la politique de son prédécesseur et affirme que la reconstruction des maisons d'avant-guerre devait nécessairement passer avant l'acquisition de nouveaux terrains et la construction de nouvelles maisons. Au mois de janvier 1920, il explique ses idées :

« Il n'y a qu'une seule façon de donner au sinistré l'indemnité exacte à laquelle il a droit du chef d'immeuble : il faut le dédommager en nature en lui restituant un immeuble pareil à celui qui avait été détruit ou endommagé. Seul l'Etat, débiteur de tous les sinistrés, peut exécuter ce programme de restauration »³⁶⁵.

En élargissant les interventions de l'Etat au-delà des communes adoptées et en permettant à chaque sinistré belge de recevoir de l'aide, Jules Renkin souhaite favoriser l'initiative privée et la reconstruction des habitations en évitant le long passage par les tribunaux de dommages de guerre³⁶⁶. Pour lui, *« Chaque sinistré devait recevoir une habitation*

³⁶¹ Jan MAES, *L'expérience des cités-jardins dans le contexte de la reconstruction de la Belgique après 1918*, In : Marcel SMETS, *Resurgam, op.cit.*, p. 196.

³⁶² Sven CARNEL, *Entre espoir et désillusion. Le retour des sinistrés dans les régions dévastées après la Première Guerre mondiale*, In : Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, dir., *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005, p. 500.

³⁶³ Jules Renkin (1862-1934) est un avocat et homme politique belge. Entre 1896 et 1934, il représente la ville de Bruxelles. En 1907, il est attaché au ministère de la Justice puis, passe au ministère des Colonies dès 1908, avant de rejoindre le ministère des Postes et Télégraphes en 1918. En 1919, il est nommé ministre de l'Intérieur et, en 1920, il devient ministre d'Etat (Thierry DENOËL., dir., *op.cit.*, p. 601).

³⁶⁴ Christelle NEUMANN, *op. cit.*, p. 21-22.

³⁶⁵ HORN., *La reconstruction dans les Régions dévastées de la Belgique*, n° 13, In : *Revue Economique Internationale*, 1921, p. 89.

³⁶⁶ Sven CARNEL, *op.cit.*, p.143.

*équivalente en lieu et place de son ancien logement, quel que soit l'état de celui-ci avant la guerre*³⁶⁷». Un système d'équivalence est alors mis en place en Belgique afin d'assurer que les sinistrés ayant conclu des contrats avec l'Etat ne reçoivent ni plus ni moins que la valeur de leur bien perdu en 1914. Malgré tout, le système Renkin, mis en place dès le début de l'année 1920, prévoit un minimum d'habilité pour chaque maison reconstruite. Les sinistrés en possession d'immeuble de mauvaise qualité avant la guerre ont, par conséquent, la possibilité de voir leur situation s'améliorer grâce à l'Etat³⁶⁸.

2. Camille Joset, Haut-Commissaire Royal adjoint

2.1. La nomination de Camille Joset au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint

Comme expliqué dans le chapitre précédent, après son arrestation et condamnation par l'occupant allemand en 1915, Camille Joset termine la guerre dans les prisons allemandes. Le 5 décembre 1918, il est libéré et transféré dans le Hanovre grâce au Comité exécutif des conseils révolutionnaires d'ouvriers et de soldats de Dresde³⁶⁹. Quelques jours plus tard, le 12 décembre, il rejoint Arlon où il retrouve sa famille³⁷⁰. Pour ce patriote, le retour est difficile. Les conditions d'enfermement n'ont pas été favorables et le condamné revient au pays dans un état physique faible. Dès le 31 décembre 1918, il quitte son poste de directeur de *l'Avenir de Luxembourg* et, plus largement, la ville d'Arlon pour emménager à Bruxelles³⁷¹. Dès sa démission, trois postes de journaliste lui sont proposés, notamment au sein du journal *Le XXe siècle* mais Camille Joset refuse ces propositions. Il explique : « *Je vécus dans la capitale pendant deux ou trois semaines une vie purement végétative, me bornant à de rapides visites, de temps en temps, à ma femme et mes enfants*³⁷² ».

A la fin du mois de janvier 1919, Camille Joset rencontre Jules Renkin, ministre des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes qui avait, à ses yeux, « *réussi, en*

³⁶⁷ Jan MAES, *op.cit.*, p. 203.

³⁶⁸ *Ibidem*.

³⁶⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Livret de prières personnel de Camille Joset, s.d. (Ce livret de prières contient, dans ses premières pages, quelques notes manuscrites écrites par Camille Joset lui-même. Dans ces dernières, le résistant précise son parcours après son arrestation en 1915).

³⁷⁰ Laurent LOMBARD, *Le vivant symbole de la résistance belge au cours des deux guerres*, In Cœurs belges, n°10, mai 1948, p. 7.

³⁷¹ Camille Joset quitte son poste de directeur de *l'Avenir du Luxembourg* mais continue à contribuer à certains articles sous le pseudonyme de « lettre de Bruxelles » (*In memoriam Camille Joset dans l'Avenir du Luxembourg*, 1 janvier 1959).

³⁷² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Retranscription de notes prises par Camille Joset, s.d.

*quelques mois, à remettre en état notre réseau ferré ainsi que le téléphone et la marine*³⁷³». Au cours de leur discussion, le ministre confie à Camille Joset, que malgré l'avancement des travaux de reconstruction, de nombreuses plaintes lui sont envoyées chaque jour³⁷⁴. Jules Renkin demande alors de l'aide au journaliste et lui propose un poste dans l'administration, ce que Camille Joset accepte immédiatement. Après quelques semaines d'activités dans le service, Camille Joset trouve des explications au problème. Pour lui, si les Belges se plaignent de la lenteur de la reconstruction, c'est parce qu'ils ne sont pas tenus au courant de l'évolution de la situation. Pour solutionner ce problème, il est, pour Camille Joset, évident que le service doit d'urgence se doter d'un service de presse ayant pour objectif de rendre visible et de médiatiser les avancées des reconstructions prises en charge par le ministère belge³⁷⁵. Jules Renkin est emballé par cette idée et le 18 février 1919, Camille Joset est nommé directeur du service de presse et de publicité du ministère des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes. Dès cette date, son salaire est fixé à 9000 francs³⁷⁶.

Dans la même perspective, le 5 mars 1920, Camille Joset est nommé directeur de l'Association nationale des villes belges et luxembourgeoises, créée pour seconder le service de Presse du ministère dirigé par le ministre de Jules Renkin. Pour cette association, le but premier est de « *redorer le patrimoine touristique belge* ». Dans l'introduction des statuts de l'association nationale, Camille Joset explique :

« Malheureusement, on avait un peu trop insisté, durant quatre années, dans tous les journaux de l'univers, sur les dévastations commises ; et dans les contrées lointaines principalement, même dans les pays voisins, on avait la conviction que si nos beautés naturelles étaient pour la plupart encore existantes, nos richesses artistiques et archéologiques, par contre, avaient toutes disparu -volées, incendiées ou dispersées- et

³⁷³ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note biographique dactylographiée, s.d.

³⁷⁴ Pour permettre l'acheminement des matériaux utiles à la reconstruction, l'ensemble du réseau ferroviaire belge (ponts, rails et gares) doit être reconstruit au plus vite. Pour cette raison, la restauration des infrastructures routières passe comme prioritaire. A la fin de l'année 1920, ces dernières sont opérationnelles (Jeroen CORNILLY, *La reconstruction des infrastructures et des bâtiments publics*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, op.cit., p.123).

³⁷⁵ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, note biographique dactylographiée, s.d.

³⁷⁶ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, arrêté royal du 18 février 1919.

*qu'en tout état de cause, les conditions de voyage en Belgique étaient devenues très difficiles, pour ne pas dire impossibles*³⁷⁷ ».

Partant de cette constatation, l'association, dirigée par Camille Joset, se donne, dès sa création, pour objectif de démentir ces idées reçues au sujet de la Belgique martyre. Pour y parvenir, la mise en place d'une vaste propagande se révèle immédiatement nécessaire et les moyens utilisés par les membres de l'organisation sont divers : expositions de brochures, guides, tracts, photographies, et puis surtout, insertion d'articles dans les grands journaux belges et internationaux³⁷⁸.

A côté de ces deux fonctions de propagandiste, Camille Joset est rapidement mobilisé pour d'autres activités. Le 19 décembre 1919, le roi Albert, accompagné de Jules Renkin et du journaliste, vient rendre visite aux villages sinistrés de la province de Luxembourg. Dès son arrivée, le roi s'arrête au village sinistré de Porcheresse. Un article de presse du journal *Les nouvelles* relate, le 20 décembre 1919, cette visite : « *Un arc de triomphe, entièrement construit avec des sabots, a été dressé à l'entrée du village où Monsieur Nicolas, bourgmestre, adresse au roi une harangue enthousiaste* ³⁷⁹ ». Le roi profite de cet accueil en grande pompe pour attribuer officiellement quelques décorations. La Croix civique de 1^{ère} classe 1914-1918 est remise au bourgmestre Nestor Nicolas tandis que la médaille du roi Albert est reçue par le curé Derlet et l'instituteur Delogne³⁸⁰. Après cet épisode, le roi continue sa visite dans le village sinistré et s'arrête dans quelques abris provisoires³⁸¹.

Une fois le village de Porcheresse visité, le roi s'arrête également à Rossignol. Là, il reçoit, dès son arrivée, de nombreuses plaintes des habitants du village. Ces derniers veulent récupérer les corps de leurs proches fusillés à Arlon le 26 août 1914. Ces corps ont été enterrés, pendant la guerre, dans une fosse commune à Arlon mais les sinistrés de Rossignol veulent pouvoir « *retrouver leurs morts* » et les enterrer comme il se doit dans des tombes individuelles. Face à l'ampleur de ce type de demandes, le roi Albert charge Camille Joset, qui l'accompagne,

³⁷⁷ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Statuts de l'Association des villes, 1920.

³⁷⁸ *Ibidem*.

³⁷⁹ *A Arlon et dans la province : Le roi dans nos régions dévastées*, dans *Les nouvelles* du 20 décembre 1919.

³⁸⁰ ASBL Porcheresse 2014 « 100 ans se souvenir et transmettre », *op.cit.*, p. 34.

³⁸¹ Une anecdote relative à cette visite est encore, à l'heure actuelle, largement rependue dans le village de Porcheresse. Au cours de sa visite, le roi se serait arrêté devant un fournil servant d'abris provisoire à une famille de sept enfants. Néanmoins, le roi n'aurait, selon l'histoire, pas pu entrer à cause de sa trop grande taille et serait resté à l'extérieur de ce petit abri (ASBL PORCHERESSE 2014 « 100 ANS SE SOUVENIR ET TRANSMETTRE », *op.cit.*, p. 34).

de la réalisation de cette tâche³⁸². Ce dernier met alors en place un « *Comité d'initiative pour le transfert des corps des martyrs originaires de Rossignol, Breuvanne et Saint-Vincent* ». Après six mois, Camille Joset obtient l'autorisation d'exhumer les corps enterrés à Arlon et organise, le 18 juillet 1920, une cérémonie sur la place Léopold. Le roi Albert, de même que plusieurs personnalités belges, françaises et grand-ducales y participent³⁸³. L'armée belge y est également représentée. Après plusieurs discours, le transfert des corps vers Rossignol peut démarrer. Le cortège funèbre passe par de nombreux villages de la province et fait une escale de nuit à Etalle, avant d'arriver à Rossignol le lendemain matin³⁸⁴. La cérémonie, commencé la veille, reprend alors son cours et les corps des martyrs de Rossignol sont transférés dans un caveau situé au lieu-dit « Au calvaire », en attendant la construction d'un monument.

Pour la construction de ce monument dédié à la mémoire des martyrs, Jules Renkin, directeur de l'Office des Régions dévastées octroi à Camille Joset la somme de 100 000 francs³⁸⁵. Des pierres blanches d'Euville-Marbrière sont utilisées pour la réalisation de cet édifice. Et, tandis que les plans sont confiés à l'architecte Adrien Blomme³⁸⁶, la réalisation du monument est assurée par la société anonyme Gobertange et Cornet et les sculptures décoratives sont commandées à Franz Huygelen³⁸⁷.

A la suite de cette visite du 19 décembre 1919, le roi Albert prend conscience de l'ampleur des destructions en province de Luxembourg. Surpris par la taille des travaux de reconstruction à effectuer dans cette région, il souhaite trouver une personne capable d'aider le baron Henry Delvaux de Fenneffe en province de Luxembourg. Comme le précise le deuxième

³⁸² *Les fusillés de Rossignol, Rossignol 26 août 1914- 1^{er} juin 1925, Souvenir de l'inauguration du monument des fusillés en présence de sa majesté la reine*, Saint-Gilles, Imprimerie « Notre Pays », s.d., p. 8-10.

³⁸³ Parmi les personnalités belges présentes lors de la cérémonie, on retrouve notamment le baron Henry Delvaux De Fenneffe et Monseigneur Heylen (Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, *op.cit.*, p. 151).

³⁸⁴ Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, *op.cit.*, p. 149-155.

³⁸⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 1151, Lettre de Camille Joset au directeur général de l'Office des Régions dévastées, 26 février 1925.

³⁸⁶ Adrien Blomme (1878-1940) est un architecte belge originaire de Falisolle (Sambreville). En 1900, il abandonne ses études d'ingénieur civil pour se tourner vers l'architecture. En 1907, il réalise, pour son usage personnel, une maison située au carrefour des rues Américaine et des Mélèzes à Ixelles. Pendant la Première Guerre mondiale, il se fait connaître en élaborant les plans de la première cité-jardin de Belgique. Après la guerre, il est nommé chef du bureau d'architectes du Haut-Commissariat Royal adjoint en province de Luxembourg. Dans l'entre-deux-guerres, il continue sa carrière d'architecte et dirige la revue *l'Emulation* jusqu'à sa mort (Anne VAN LOO, dir., *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 156).

³⁸⁷ Frans Huygelen (1878-1940) est un sculpteur belge né à Anvers. Il a étudié à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts d'Anvers et a gagné, en 1900, le prix de Rome. En 1910, il a participé à l'exposition universelle. Puis, pendant la Première Guerre mondiale, il a séjourné en Angleterre avant de rentrer au pays pour devenir professeur à l'Académie d'Anvers. Il est aujourd'hui connu pour ses contributions à divers monuments commémoratifs de la guerre (Héritiers Bénézit, dir., *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, t. 7, Paris, Gründ, 1999, p. 295).

article de la loi du 8 avril 1919, le Haut-Commissaire Royal pouvait être secondé si nécessaire, dans sa tâche, par un ou plusieurs adjoints. A la suite de sa visite, le roi veut confier cette responsabilité à une personnalité bien connue des habitants de la province³⁸⁸. Ayant pu constater la popularité de Camille Joset dans les villages sinistrés du sud du pays et, sur conseils antérieurs de Jules Renkin, le roi impose alors au baron Delvaux de Feneffe la nomination de Camille Joset en tant que Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction pour la province de Luxembourg³⁸⁹. Les deux hommes, qui semblent ne jamais s'être rencontrés jusque-là, doivent alors collaborer pour relever les ruines des régions détruites par la guerre³⁹⁰. En 1924, Georges Goyau dans son livre d'or consacré au Haut-Commissariat Royal de Liège, revient sur cette fonction assumée par Camille Joset pendant quelques années et explique :

« Il se trouvait mieux qualifié que personne pour accepter cette charge parce que, dans les premiers jours de la guerre, il avait parcouru les villages détruits, afin de venir en aide aux populations sinistrées en les ravitaillant, en les hébergeant partout où il pouvait trouver des refuges, en leur procurant les vêtements, le mobilier, les instruments indispensables à résister jusqu'en temps meilleur »³⁹¹.

Camille Joset accepte cette fonction attribuée par le roi et se voit confier la reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg mais, pas seulement. En effet, l'instauration récente du « Système Renkin » en Belgique l'oblige également à assurer la reconstruction de plusieurs établissements privés de différents autres villages. Dès le départ, Camille Joset redoute cette lourde responsabilité administrative qui lui est, par cette nomination, attribuée. Comme l'affirme Herbert Casson, dans un article paru dans la revue l'Efficiencie en 1924 : « Lui, à qui répugnent tant la paperasserie et le formalisme administratif, le voilà incorporé dans un grand département ministériel »³⁹². En effet, pour Camille Joset, déjà très actif en région bruxelloise, cette nomination aux lourdes tâches doit rapidement être déléguée à un service local fonctionnel.

³⁸⁸ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, n°483, Loi du 8 avril 1919 reproduite dans le bulletin de l'Office des Régions dévastées, 15 août 1919.

³⁸⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note dactylographiée de Camille Joset sur son parcours après la Première Guerre mondiale, s.d.

³⁹⁰ Aucune des différentes sources et travaux consultés n'ont permis de déterminer si les deux hommes se connaissaient déjà. En tout cas, leurs échanges semblent, dès le départ, très protocolaires et peu personnels.

³⁹¹ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 63.

³⁹² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extrait de la revue l'Efficiencie du mois de mars 1924, p. 6.

2.2.L'organisation du service à Habay-la-Neuve

Dès sa nomination, par le roi, au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint, Camille Joset installe son service à Habay-la-Neuve. Ses bureaux se trouvent dans un ancien couvent de religieuses sur la route de la gare. Cependant, Camille Joset ne réside pas là. En effet, il cumule, durant cette période, plusieurs fonctions qui l'obligent à rester sur Bruxelles. Dès sa mise en fonction, l'adjoint fait donc placer un bureau d'étude du Haut-Commissariat Royal de la province de Luxembourg au numéro 13 de l'avenue du bourgmestre à Ixelles³⁹³. Malgré tout, il parvient à se rendre régulièrement dans la province de Luxembourg et fait sans cesse des allers-retours vers le sud du pays. Il explique : « *Souvent je me rendais à Habay-la-Neuve pour un jour et revenais le soir à Bruxelles* »³⁹⁴. Par ailleurs, sa proximité avec la capitale et, par conséquent avec les ministres belges, lui permet, dans certains cas, de faire accélérer les choses³⁹⁵.

Pendant le mois de janvier 1920, Camille Joset organise ses services généraux à Habay-la-Neuve. Pour commencer, il procède au choix et à l'engagement de son personnel³⁹⁶. Pour occuper le poste de directeur de service en son absence, il nomme Albert Dubois, chef de division administrative et ancien chef de cabinet du gouverneur. Ensuite, pour assurer le bon fonctionnement administratif de ses bureaux, il désigne deux secrétaires : Marguerite Le Roux de Montlebert, secrétaire particulière et Auguste Cornet, secrétaire général. A côté de ce secrétariat, un bureau central d'architectes est mis en place. Il est dirigé par Adrien Blomme et Edouard Frankinet³⁹⁷. La comptabilité, quant à elle, est attribuée à Nelson Brichet et Alfred Arendt. Maurice Lecomte, quant à lui, est nommé par Camille Joset pour le calcul des

³⁹³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14485, Cahier spécial des charges relatif à la reconstruction d'un groupe de maisons, 1920.

³⁹⁴ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

³⁹⁵ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

³⁹⁶ Voir annexe 8

³⁹⁷ Edouard Frankinet (1877-1927) est un architecte originaire de Freux. En 1900, il est diplômé de l'école Saint-Luc à Liège et, huit ans plus tard, il s'installe à Dinant où il passe le reste de sa vie. Après la guerre, il se fait connaître grâce aux reconstructions de plusieurs établissements de cette ville. En 1920, il est contacté par Camille Joset et chargé, par ce dernier, de l'organisation des chantiers et des dépôts de matériaux en province de Luxembourg. Actif pendant l'entre-deux-guerres à Dinant et ailleurs, cet architecte est d'abord imprégné du style régional pour ensuite se rediriger vers l'Art déco. (Anne VAN LOO, dir., *op.cit.*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 312 ; Axel TIXHON, *Reconstruire Dinant, une question de style(s)*, In : Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018, p. 248).

équivalences et, enfin, Auguste Simonet est désigné pour la direction du travail et le recrutement de la main d'œuvre³⁹⁸.

Pour plus de facilités, Camille Joset fait également le choix de répartir les Régions dévastées de la province de Luxembourg en quatre secteurs confiés à quatre personnes différentes. Monsieur Besseling, commissaire voyer, est chargé des reconstructions de la région d'Ethe tandis que Monsieur Aras d'Haudrey, ingénieur, se voit, lui, confier le village de Musson. Quant à Monsieur Haecaer et Monsieur Peture ils sont respectivement chargés de la région de la Semois et du secteur des Ardennes belges³⁹⁹. Cette division permet au Haut-Commissaire Royal adjoint de répartir la tâche à effectuer et, par conséquent, d'accélérer quelque peu la prise en charge des dossiers.

Après avoir mis en place et organisé son service, Camille Joset conclut avec les sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg des contrats dans lesquels ces derniers abandonnent leurs droits aux indemnités pour dommages de guerre ainsi que leur droit sur la possession des matériaux de leur maison détruite. En signant ces contrats, les sinistrés s'engagent également à laisser, si besoin, leur maison reconstruite à disposition de l'Etat afin d'offrir un logement convenable aux ouvriers chargés de la reconstruction communale⁴⁰⁰. En temps normal, cette occupation d'habitation reconstruite par des ouvriers ne peut durer plus d'un mois. Mais, dans certains cas particuliers, cette période peut s'étendre plus largement. L'exemple de la situation vécue par la famille Leroy-Longueville d'Herbeumont en témoigne. En 1921, la maison de la veuve Leroy a été reconstruite. Cependant, la propriétaire de l'établissement est décédée pendant les travaux et la maison reconstruite, inoccupée, a alors été habitée par les ouvriers pendant de longs mois avant d'être complètement achevée et remise aux mains de la famille⁴⁰¹.

La plupart de ces contrats, tout comme les engagements provisoires de reconstruction, sont signés dès le mois de février 1920. Ces engagements provisoires précisent l'adresse de la

³⁹⁸ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

³⁹⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

⁴⁰⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 6800, article n°5 du contrat de reconstruction conclu entre Jean-Baptiste Lambert et Camille Joset, 8 février 1920.

⁴⁰¹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°8274, Lettre de Monsieur Leroy-Longueville au ministre des Affaires économiques, 14 juin 1922.

maison concernée par la future reconstruction, la superficie de la propriété et les indemnités éventuellement reçues, avant l'adoption de la commune, par les sinistrés⁴⁰². Ils offrent également aux citoyens belges la possibilité de choisir leurs architectes. Si ce choix n'est pas fait lors de la signature de l'engagement, c'est au Haut-Commissaire Royal que revient la tâche d'assigner, aux sinistrés, un architecte. Enfin, un questionnaire relatif à la composition de la famille qui occupera la maison reconstruite est annexé à ces engagements. Il doit être complété par les sinistrés et permet normalement de définir la priorité de reconstruction de l'établissement⁴⁰³. Cependant, la consultation des archives a révélé qu'en province de Luxembourg, ces questionnaires, par manque de temps, ont été négligés voire complètement abandonnés lors de la signature des engagements provisoires.

Une fois la majorité des contrats signés, Camille Joset organise, entre les mois d'avril et de mai 1920, les déblais dans les régions où cela n'était pas encore terminé. Selon la loi du 8 avril 1919, les Hauts-Commissaires Royaux étaient autorisés à réquisitionner les ruines et à utiliser les matériaux récoltés dans les établissements dévastés. Camille Joset, pour favoriser la rapidité et diminuer le coût des reconstructions, a donc tout intérêt à mettre cela en œuvre le plus rapidement possible.

En plus des divers contrats signés par l'adjoint, certains sinistrés des communes adoptées demandent à Camille Joset de mettre, par écrit, des garanties supplémentaires. Dans ces dernières, l'adjoint confirme aux sinistrés demandeurs *« qu'il ne leur sera réclamé par l'Etat aucune somme, ni pris aucune hypothèque par l'Etat sur leur immeuble, pour les travaux de démolition et de reconstruction de l'immeuble dont ils sont propriétaires, détruit par les événements de guerre »*. Le 7 février 1921, par exemple, une garantie de ce type est signée par Camille Joset et annexée aux contrats de reconstruction de la famille Andrin de Musson⁴⁰⁴.

⁴⁰² Voir annexe 9.

⁴⁰³ En Belgique, la reconstruction des habitations légèrement détruites passe comme prioritaire afin de ne pas aggraver, avec le temps, la situation de ces établissements. Viennent ensuite, les habitations destinées à accueillir le plus grand nombre de personnes puis les fermes et exploitations agricoles afin de restaurer au plus vite l'économie du pays. Seulement après cela, les communes se pencheront sur la reconstruction des maisons bourgeoises et établissements de luxe (AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, 483, communication du ministre de l'Intérieur sur l'état de la réparation des dommages de guerre et la restauration des régions dévastées, 21 septembre 1920, p. 26).

⁴⁰⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 10418, Garantie signée par Camille Joset, 7 février 1921.

Finalement, si la majorité des contrats de reconstruction sont signés dans le courant du mois de février 1920, la plupart des travaux ne sont entrepris qu'à partir du début de l'année 1921. Ce retard engendre le mécontentement de la population et l'allongement du temps de restauration des habitations privées, comme nous le verrons plus tard.

2.3. La nomination de 48 architectes

Dès le mois de février 1920, Camille Joset nomme 48 architectes pour la reconstruction des villages sinistrés de la province de Luxembourg⁴⁰⁵. Parmi ces derniers, certains sont originaires de la province de Luxembourg tandis que d'autres proviennent de la région bruxelloise ou de Liège. Pour assurer la conservation d'un style régional conforme à ce qu'il était possible de trouver en province de Luxembourg avant la guerre, ces architectes bruxellois et liégeois sont uniquement chargés de la reconstruction de bâtiments privés peu imposants. En effet, tous les bâtiments publics sont, quant à eux, systématiquement confiés à des architectes locaux ou provinciaux.

L'analyse des dossiers de reconstruction des établissements privés, conservés aux Archives Générales du Royaume dans le fonds de l'Office des Régions dévastées, fait ressortir les noms de certains architectes plus largement mobilisés que d'autres. En province de Luxembourg, dans les communes adoptées, des noms d'architectes régionaux tels que Léon Lamy (Arlon)⁴⁰⁶, Léon Servais (Virton), Henry Capon (Ethe), Emile Miest (Neufchâteau) ou encore Omer Bodson (Virton) sont fréquemment employés. Par ailleurs, de nombreuses habitations sont reconstruites, dans les années 20, sur base des plans de plusieurs architectes bruxellois ou liégeois comme François Van Stichel (Molenbeek-Saint-Jean), Arthur Gérard (Ixelles), G. Van Hove (Bruxelles), Joseph Legros (Liège), Adhémar Leneer (Bruxelles), Daniel

⁴⁰⁵ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, note manuscrite sur le fonctionnement du Haut-Commissariat Royal à Habay-la-Neuve, s.d.

⁴⁰⁶ Léon Lamy (1879-1970) est un architecte originaire d'Arlon. Architecte provincial avant la guerre, il a réalisé, au début du XXe siècle, les plans de nombreux édifices religieux et maisons de la région d'Arlon. Dès 1916, il est nommé, à Ethe, pour la reconstruction des bâtiments communaux du village et commence à établir les premiers devis de reconstruction. Dans l'entre-deux-guerres, il s'investit dans la reconstruction de nombreux villages (Paul DELFORGE, *Léon Lamy*, dans SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, [connaitrelawallonie.wallonie.be](http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/etiquettes/lamy-leon#.WMqGuGdZPCI) URL : <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/etiquettes/lamy-leon#.WMqGuGdZPCI>, consulté le 16/12/2018).

Francken (Bruxelles), Adrien Blomme (Ixelles) ou Raymond Moenaert (Bruxelles)⁴⁰⁷, pour ne citer que les plus importants⁴⁰⁸.

La plupart du temps, plusieurs architectes à la fois régionaux, bruxellois ou liégeois interviennent dans la reconstruction des bâtiments privés d'un même village. Mais, dans certains cas, la reconstruction de villages entiers est confiée à un seul architecte. En province de Luxembourg, par exemple, la restauration des habitations privées de la commune de Les Bulles est entièrement attribuée à l'architecte L. Servais de Virton. Néanmoins, aucun architecte bruxellois ou liégeois ne se voit confier un projet d'une telle ampleur.

De son côté, l'étude des dossiers relatifs à la reconstruction des établissements publics, dont les plans ont été entièrement réalisés par des architectes locaux, fait ressortir les mêmes noms d'architectes que ceux précédemment mentionnés pour les établissements privés. Dans les communes adoptées de la province de Luxembourg, Léon Lamy (Arlon) et Emile Miest (Neufchâteau) sont les deux hommes qui sont les plus mobilisés pour l'élaboration des plans de restauration des établissements publics. Cependant, ce ne sont pas les seuls, les architectes Bodson (Virton) et Servais (Virton) interviennent, eux aussi, à plusieurs reprises.

Dès leur nomination, les différents architectes, engagés par Camille Joset, sont soumis à la signature de contrats « Joset ». Ces derniers ont pour objectif d'attribuer à chaque architecte la reconstruction d'une ou plusieurs maisons ou établissements publics d'un même village. Une fois ce contrat signé, les architectes nommés se voient attribuer un salaire dont le montant est déterminé grâce aux instructions reçues par le « *Comité temporaire technique* »⁴⁰⁹.

Selon la loi du 25 août 1915 précédemment évoquée, les architectes désignés pour la reconstruction des villages doivent, avant d'agir, attendre l'adoption des plans généraux d'aménagement des communes adoptées. Or, dans la plupart des villages belges, cette loi n'est

⁴⁰⁷ Raymond Moenaert (1882-1977) est un architecte originaire d'Ixelles. Il a fait ses études à l'Académie de Bruxelles et est entré à la Société centrale d'architecture de Belgique en 1909. Pendant la Première Guerre mondiale, il a séjourné à Paris, où il a travaillé à des projets urbanistiques avec Raphaël Verwilghen. Il a également participé à la rédaction du journal *la Cité*. Son approche architecturale peut être qualifiée de régionaliste et traditionnelle. Dans ses nombreux travaux, il se montre très critique envers l'esthétique mécanique du modernisme international. (Anne VAN LOO, dir., *op. cit.*, p. 425).

⁴⁰⁸ Voir annexe 10

⁴⁰⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°10933, Déclaration de Monsieur Demeuse, directeur des constructions du Luxembourg au sujet du contrat signé par l'architecte Legros de Liège pour la reconstruction de la maison de la famille Godelaine, 29 août 1921.

pas respectée. Face à l'urgence de la reconstruction d'après-guerre, les plans d'aménagement sont très vite réduits « à une stricte indication des modifications à prévoir dans le schéma des rues ⁴¹⁰ ». En effet, au lieu d'adopter des plans d'aménagement, les communes se limitent à la réalisation de plans d'alignement. Dans la plupart de ces plans, d'une part, la voirie est largement élargie et d'autre part, un espace est prévu pour la création d'un trottoir⁴¹¹. Dès lors, les villages « ne connaîtront plus de chemins des ânes mais des avenues rectilignes par lesquelles l'homme ira directement au but »⁴¹², comme l'explique Geert Bekaert⁴¹³.

Pour respecter ces plans d'alignement, de nombreux sinistrés belges sont obligés soit de reculer leur maison de quelques mètres, soit, plus radicalement, de déplacer leur maison à un autre endroit du village. A Ethe, les plans d'alignement, dressés par l'inspecteur Lempereur, sont adoptés par le conseil communal le 19 octobre 1919⁴¹⁴. Ces plans, outre quelques modifications urbanistiques minimales, prévoient l'expropriation de sept familles éthoises au lieu-dit « A. Cotlet »⁴¹⁵. Les autorités communales du village, à la suite de ces déplacements, sont alors obligées de créer une toute nouvelle rue dans le village⁴¹⁶. Dans les autres communes adoptées, les situations et plans d'alignement sont moins complexes mais les changements et expropriations prévus donnent lieu, à de nombreux retards de reconstruction. C'est notamment le cas de la veuve Gérard Georges de Tintigny. Au cours des travaux de reconstruction de sa maison, un nouveau plan d'alignement a été adopté par la commune. Ce changement a engendré, pour la famille, des travaux supplémentaires de reconstruction. En effet, afin de s'adapter à ce nouveau plan, la veuve Gérard, qui ne voulait pas être expropriée aux frais de

⁴¹⁰ Marcel SMETS, *La reconstruction belge ou le passage de l'art urbain à l'urbanisme* dans Marcel SMETS, dir., *Resurgam*, op.cit., p.85.

⁴¹¹ Danièle ANTOINE., *Les espaces-rues en milieu rural : cas de village à habitat principalement mitoyen dans Habitat et participation ASBL, L'espace-rue et l'habitat, signification et conception, Rôle de l'habitant*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 39-40.

⁴¹² Geert BEKAERT, *La reconstruction ou l'heure de vérité* dans Marcel SMETS, M., dir., *Resurgam*, op.cit., p. 24.

⁴¹³ Geert Bekaert (1928-2016) est un journaliste et critique d'architecture belge. Diplômé de la KULeuven en histoire de l'art, il s'est, au cours de sa carrière, spécialisé dans la critique de l'art de bâtir. Il est également à l'origine de plusieurs expositions importantes comme, par exemple, celle intitulée « Ars sacra » et réalisée en 1958 à Louvain. Dès 1968, il devient professeur d'architecture et, en 1999, il est nommé doctor honoris causa de l'université de Gand. Entre 1990 et 1994, il assure le poste de directeur en chef de la revue *Archis* (Anne VAN LOO, dir., op.cit., p. 146).

⁴¹⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°3368, Commission consultative de la commune d'Ethe relative aux plans d'alignement, 19 octobre 1919.

⁴¹⁵ Les familles concernées par ces expropriations sont les familles Maquel-Servais, Depiesse-Marchal, Lefèvre-Simon et Gavroy-Dupont, Bastin, Lefèvre et Henry-Servais.

⁴¹⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 3367, Rapport concernant les échanges intervenus entre l'État belge et certains particuliers d'Ethe, 8 janvier 1924.

l'Etat, a dû assumer la prise en charge financière et les retards dus aux modifications du plan initial de son habitation et aux travaux qui en ont suivi⁴¹⁷.

Sur le plan architectural, les idées des architectes modernistes belges, développées pendant la guerre, ne sont pas réellement suivies dans la reconstruction d'après-guerre. Comme vu précédemment, les autorités belges mettent finalement fin aux débats architecturaux en se positionnant pour l'adoption du « vieux-neuf » et l'ancrage des styles régionaux prononcés. Dans son article consacré à l'architecture de la reconstruction en Gaume après la Première Guerre mondiale, Claude Feltz affirme : « *Au lendemain de la guerre, il fallut reconstruire en grand. Et, contrairement à ce que l'on eut pu croire, on n'en profita pas pour imposer un nouveau modèle de maisons de village* »⁴¹⁸. A l'image des constructions d'avant-guerre, les différentes cellules des fermes reconstruites en province de Luxembourg, telles que les granges, les écuries et les logis, sont toujours regroupées sous un même toit et sont qualifiées de « maisons-blocs »⁴¹⁹. De plus, les habitations du village sont encore, pour la plupart, organisées sur deux étages et munies, dans quelques rares cas, d'un grenier à foin⁴²⁰. Les bâtiments publics, quant à eux, sont également tous reconstruits à l'identique, comme si aucun combat n'avait eu lieu.

Néanmoins, « *si les modernistes n'ont pas pu imposer radicalement leurs idées, cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont exercé aucune influence* » comme l'explique Geert Bekaert⁴²¹. En province de Luxembourg et en Gaume, plus particulièrement, les habitations privées restaurées présentent plusieurs caractéristiques architecturales propres à la reconstruction. Tout d'abord, « *de nouvelles habitations bicellulaires* »⁴²², à la fois résidences ouvrières et petites fermes, caractérisées par une porte « gerberesse »⁴²³ et des piédroits

⁴¹⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 12087, Lettre de la veuve Gérard à Henri Delvaux de Feneffe, 12 novembre 1922.

⁴¹⁸ Claude FELTZ, *L'architecture de la reconstruction en Gaume après la Première Guerre mondiale*, In : Le gletton, n°238-239, 1979, p.22.

⁴¹⁹ Michel ANSELME, Philippe BARTHELEMY et Anne CHERTON, *Lorraine belge*, coll. architecture de Wallonie, Liège, Mardaga, 1983, p. 101.

⁴²⁰ Vic GOEDSEELS et Luc VANHAUTE, *Nos fermes se racontent*, Liège, Mardaga, 1978, p. 197-196.

⁴²¹ Geert BEKAERT, G., *op.cit.*, p. 25.

⁴²² Le vocabulaire architectural qualifie de « bicellulaires » les constructions qui sont organisées en deux parties. Les fermes bicellulaires comprennent d'un côté le logis et de l'autre l'écurie.

⁴²³ « Gerberesse » ou « gerbière » est un mot spécialement employé en Lorraine belge pour désigner les ouvertures par lesquelles on fait passer le foin et la paille (Gerbière, on <http://www.cnrtl.fr>, URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/gerbi%C3%A8re>, consulté le 18/02/2019).

« harpés »⁴²⁴ (*encadrement en créneaux*) sont édifiées »⁴²⁵. L'exemple des plans de reconstruction de l'immeuble de la famille Bastogne d'Izel, réalisés en 1920 par l'architecte Francken, permet de bien illustrer ces nouveautés architecturales⁴²⁶. En effet, sur ces plans, une porte gerberesse et une porte en piédroits harpés sont présentées⁴²⁷. Plus largement, ce style harpé est aujourd'hui utilisé pour caractériser la plupart des villages reconstruits de la province de Luxembourg⁴²⁸.

Ensuite, les portes d'entrée qui, avant l'invasion, étaient simplement surmontées d'un linteau⁴²⁹, sont désormais couvertes en plein cintre⁴³⁰. C'est notamment le cas pour la porte d'entrée de la Famille Derlet de Bleid⁴³¹. Les plans de reconstruction de cette maison, dressés par l'architecte Servais le 17 mai 1920, prévoient une porte de ce type⁴³². Enfin, de nouveaux types de baies sont désormais utilisés dans le village⁴³³. D'une part, des baies plus petites sont créées sur les façades à hauteur des portes d'entrée et d'autre part, « *les baies d'étable qui étaient jusqu'alors verticales, sont définitivement horizontales* »⁴³⁴. Les baies dessinées sur les plans de reconstruction de l'immeuble de la famille Castus de Maissin illustrent ces nouveautés⁴³⁵. Ces plans ont été réalisés par l'architecte Lanotte de Bertrix⁴³⁶.

Si les conseils des modernistes en termes d'urbanisation et d'architecture sont peu suivis, les réflexions relatives aux améliorations d'hygiène et de sécurité sont, quant à elles, plus

⁴²⁴ En architecture, le piédroit est « le montant portant le couvrement de la baie ». En province de Luxembourg, dans les reconstructions d'après-guerre, des piédroits « harpés » apparaissent. Une harpe est « *une superposition d'éléments dont le milieu est au même aplomb et dont les têtes sont alternativement courtes et longues* ». (Jean-Marie PÉROUSSE DE MONTCLOS, *Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, éditions du patrimoine, 2004, p. 110, 194).

⁴²⁵ Denis HENROTAY, Guido HOSSEY et Gaetane WARZEE, *Le patrimoine de Virton*, coll. Carnets du patrimoine, n°71, Namur, 2010, p.41.

⁴²⁶ Voir annexe 11.

⁴²⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8525, Plan de reconstruction de la famille Bastogne, 1920.

⁴²⁸ GHISLAINE DE BIEVRE, *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 21, Liège, Margada, 1995, p. 353.

⁴²⁹ En architecture, un linteau est « *un bloc de pierre, une pièce de bois ou de métal couvrant une baie* » tandis qu'un cintre est « *un ensemble provisoire soutenant les voussoirs pendant la construction d'un arc ou d'une voûte* » (Jean-Marie PÉROUSSE DE MONTCLOS, *op.cit.*, p. 266, 276).

⁴³⁰ Claude FELTZ, *op.cit.*, p.24.

⁴³¹ Voir annexe 12.

⁴³² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8724, Plan de reconstruction de la famille Derlet, 17 mai 1920.

⁴³³ Une baie, en architecture, est définie comme « *une ouverture de fonction quelconque, ménagée dans une partie construite, et son encadrement* » (Jean-Marie PÉROUSSE DE MONTCLOS, *op.cit.*, p. 91)

⁴³⁴ Claude FELTZ, *op.cit.*, p.24.

⁴³⁵ Voir annexe 13.

⁴³⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 9594, Plan de reconstruction de la famille Castus, s.d.

largement prises en compte par les architectes de la province de Luxembourg. En 1916, la Commission nationale pour l'embellissement de la vie rurale et la fédération des sociétés d'architectes de Belgique avaient mis au point certains conseils en matière d'hygiène et sécurité⁴³⁷. Avant la Première Guerre mondiale, les étables étaient disposées non loin des cuisines pour permettre aux fermières d'y avoir accès facilement. Cependant, ces aménagements étaient dangereux, tant pour les risques d'incendies qu'ils présentaient que pour les problèmes d'hygiène et de propagation de maladies qu'ils pouvaient amener. En 1916, les rapports de la commission conseillent donc aux habitants de séparer leurs dépendances des lieux de vie, ce que plusieurs habitants de la province de Luxembourg respectent lors de la reconstruction⁴³⁸. Le cas de la famille Derlet de Bleid peut être cité ici à titre d'exemple illustrant. En effet, les plans de cette maison avant la guerre, établis par l'architecte pour le calcul de l'équivalence, font clairement mention d'une porte permettant de passer de la cuisine à l'écurie. Cependant, en mai 1920, sur les plans de reconstruction dressés par l'architecte Servais, cette porte est supprimée⁴³⁹. Dès lors, après la reconstruction, plus aucun moyen ne permet à la cuisine de communiquer avec l'écurie⁴⁴⁰.

Un autre conseil important est également pris en compte dans l'après-guerre. Les Ethois, par exemple, respectent les dimensions minimales de longueurs établies officiellement par la Commission pour les cellules agricoles des fermes. Afin de permettre une meilleure aération de ces établissements, les écuries ne peuvent être inférieures à 2,50 mètres et les granges à 2,80 mètres⁴⁴¹. La famille Hustin-Hustin d'Etthe, comme beaucoup d'autres de la commune, applique à la lettre ces consignes. Après la reconstruction, l'écurie de la veuve Hustin mesure plus de 10 mètres et sa grange plus de six⁴⁴².

⁴³⁷ Les deux institutions se sont réunies du 7 mai au 25 juin 1916, à Schaerbeek pour étudier plus en profondeur les reconstructions rurales et en tirer des leçons générales. Ils se sont basés sur des exemples issus de toute la Belgique mais principalement du Brabant et ont reçu l'aide d'agronomes d'État.

⁴³⁸ GIELE, *Hygiène des constructions rurales* dans Commission nationale pour l'embellissement de la vie rurale et Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, *Cinq leçons d'embellissement de la vie rurale*, coll. Etudes de reconstructions rurales, Bruxelles, s.n., 1916, p. 24.

⁴³⁹ Voir annexe 14.

⁴⁴⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6724, Plan dressé à l'intérieur du cahier des charges et plan de reconstruction de la maison de la famille Derlet de Bleid, 1920.

⁴⁴¹ GIELE, *op.cit.*, p. 25.

⁴⁴² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 3401, plans de la maison Hustin- Hustin avant et après les destructions, mai 1921.

2.4. La désignation d'un entrepreneur principal

Dès l'adoption de la loi du 8 avril 1919, la Société Nationale des Industries de Construction en Belgique est nommée pour la reconstruction des établissements privés des villages sinistrés de la province de Luxembourg⁴⁴³. Cette société, installée sur la rue Royale à Bruxelles, est dirigée par Gustave Van Ham, un industriel de Braine l'Alleud et Maurice Lepere, un banquier bruxellois⁴⁴⁴. Mais, très vite, cette entreprise fait l'objet de nombreuses plaintes comme celle adressée par Monsieur Remacle de Procheresse à Camille Joset. Pour le sinistré, la société a demandé une somme exagérée pour, finalement, ne pas terminer les travaux et abandonner les chantiers. Il écrit : « *Je plaindrai tous les sinistrés qui, comme nous, ont confié la reconstruction de leur maison à la Société Nationale des Industries de Construction car la société a gaspillé l'argent et que les sinistrés ne doivent pas en subir les conséquences*⁴⁴⁵ ». Pour Monsieur Remacle, il est inadmissible que son équivalence soit trop rapidement atteinte à cause des erreurs d'une entreprise qui n'a pas fait son travail correctement.

Pour donner suite à la réception de plusieurs plaintes de ce type adressées par les sinistrés de la province de Luxembourg, Camille Joset choisit de remplacer cette société et de nommer, dès son arrivée, la Société anonyme Gobertange et Cornet de Bruxelles comme entrepreneur général pour la reconstruction de la province de Luxembourg⁴⁴⁶. Depuis le 19^e siècle, la Gobertange, installée en Brabant wallon, fournit des pierres blanches utiles à la construction de nombreux bâtiments publics belges⁴⁴⁷. Pendant la Première Guerre mondiale, elle a pris le contrôle de l'extraction des carrières du Banel, près de Virton et s'est associée à l'entrepreneur A. Cornet de Paris pour mener à bien la reconstruction des établissements belges détruits. Cette société anonyme, pendant l'entre-deux-guerres est implantée au numéro 27 de la rue des Minimes à Bruxelles⁴⁴⁸.

⁴⁴³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 11168,

⁴⁴⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 11168, Conventions passées entre l'Etat belge et la Société Nationale des Industries de Construction en Belgique pour la reconstruction d'établissements en province de Namur, 13 avril 1920.

⁴⁴⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 13920, lettre de plainte adressée par Monsieur Remacle à Camille Joset, s.d.

⁴⁴⁶ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

⁴⁴⁷ Carine BILLIEN, EDDY CLAUDE et Lina MERCENIER., *la pierre de Gobertange, de l'extraction à la construction, hier et aujourd'hui*, Op-le-grand, s.n., 1985, p. 34.

⁴⁴⁸ Archives privées de Jean-Marie Paillot, Ethe, Registre des travaux exécutés à Ethe par l'entreprise Gobertange et Cornet entre 1920 et 1922

Dans les communes adoptées de la province de Luxembourg, la quasi-totalité des reconstructions d'établissements privés sont confiée à l'entreprise Gobertange et Cornet. Néanmoins, pour l'aider dans sa tâche et ne pas trop la surcharger, Camille Joset décide de nommer également, dès le début de son mandat, plusieurs sous-entrepreneurs. L'entreprise Arendt et Kinard se voit ainsi confier plusieurs reconstructions dans le village de Musson tandis que l'entrepreneur Inck est chargé de la réalisation de quelques chantiers au village de Bleid. De la même manière, les entreprises Claisse-Jacob et Goffinet sont respectivement chargées de plusieurs reconstructions à Tintigny et Porcheresse⁴⁴⁹.

En ce qui concerne les restaurations d'établissements publics, les choses sont différentes. Plusieurs projets de reconstruction ont déjà été entamés pendant l'occupation et les entrepreneurs choisis durant cette période conservent leur place après la guerre. Aussi, une majorité de ces établissements ne sont finalement reconstruits qu'après la désadoption des communes. Ils passent, en effet, en second plan dans les ordres de priorités et se voient attribuer des entrepreneurs différents. De nouveaux noms d'entrepreneurs tels que Collard, Treigner-Devaux ou Goffinet apparaissent alors. Malgré tout, la société Gobertange et Cornet est encore mobilisée pour plusieurs projets.

Dans un cahier spécial des charges, dressé spécifiquement pour la reconstruction de quatre groupes de maisons détruites en province de Luxembourg, Camille Joset précise les droits et devoirs de ces entreprises de construction. Pour commencer, l'adjoint explique que ce sont les entrepreneurs qui doivent, eux-mêmes, déterminer et calculer les montants inscrits dans les cahiers des charges de chaque chantier de reconstruction. Camille Joset écrit ceci : « *L'entrepreneur est tenu d'exécuter, à ses frais, risques et périls, tous les travaux nécessaires à l'achèvement complet des travaux indiqués aux plans* »⁴⁵⁰. En effet, ces cahiers des charges doivent être scrupuleusement respectés. Dans le cas contraire, ce sont les entrepreneurs qui endosseront les frais supplémentaires. Camille Joset en profite pour préciser que, pour assurer la bonne réalisation de ces cahiers des charges, l'entrepreneur doit obligatoirement s'être rendu sur place afin de prendre conscience des éventuels problèmes. Camille Joset continue en informant les entrepreneurs que « *le Haut-Commissaire Royal se réserve le droit de prescrire*

⁴⁴⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note manuscrite relative au fonctionnement du Haut-Commissariat Royal de Luxembourg, s.d.

⁴⁵⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Cahier des charges relatif à la reconstruction de groupes de maisons détruites à Ethe, Herbeumont, Musson et Rossignol, s.d.

*dans le cours des travaux, telles modifications qu'il jugerait convenable d'apporter aux ouvrages prévus, soit sur le rapport de la forme, des dimensions ou du mode de construction, soit sous le rapport de la nature des matériaux à mettre en œuvre, soit sous tout autre rapport*⁴⁵¹ ».

Ensuite, Camille Joset rappelle aux entrepreneurs qu'ils sont appelés à utiliser un maximum de produits locaux. En effet, comme mentionné dans les rapports de la commission d'embellissement de la vie rurale, « *ce sont les matériaux nationaux : la brique, la pierre, la tuile, l'ardoise qui ont donné à l'architecture de notre pays son caractère et sa beauté* »⁴⁵². Camille Joset prend à cœur cette mesure et impose à ses entrepreneurs l'utilisation de matériaux de qualité. Pour les aider à appliquer ces conseils, l'adjoint s'engage, par l'intermédiaire de magasins, à fournir aux différents entrepreneurs de la province, les éléments essentiels en quantité suffisante. Le ciment, les briques, les ardoises ou encore les planchers, pour ne citer que ces quelques exemples, sont donc mis à disposition des entreprises de construction⁴⁵³. En étudiant le registre des travaux tenus, pour le village d'Ethe, par la société Gobertange et Cornet, il est possible d'avoir un large aperçu des matériaux employés par l'entreprise durant la reconstruction. A côté des pierres de taille blanches, des ardoises et des fenêtres ou autres éléments (planchers, portes, tablettes de fenêtres...) en sapin ou chêne « *du pays* », l'entreprise, en charge de la majorité des travaux en province de Luxembourg, utilise également beaucoup de briques de Boom (Anvers)⁴⁵⁴.

Après, dans ce cahier spécial des charges, le Haut-Commissaire Royal adjoint s'attarde, sur les délais à respecter. Selon Camille Joset, la mise sous toit et le plafonnage doivent être terminés dans les 100 jours ouvrables de même que les achèvements. C'est donc un total de 200 jours qui est, à l'origine, fixé pour la reconstruction de chaque établissement. Sans ce cahier des charges, il est prévu que, dans le cas où ces délais ne seraient pas respectés, une amende de 30 francs belges par maison et par jour de retard pourra être réclamée à l'entrepreneur. Et, à

⁴⁵¹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Cahier des charges relatif à la reconstruction de groupes de maisons détruites à Ethe, Herbeumont, Musson et Rossignol, s.d.

⁴⁵² VAES, *Comment faut-il construire à la campagne* In : commission nationale pour l'embellissement de la vie rurale et Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, *op.cit.*, p. 21.

⁴⁵³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Cahier des charges relatif à la reconstruction de groupes de maisons détruites à Ethe, Herbeumont, Musson et Rossignol, s.d.

⁴⁵⁴ Archives privées de Jean-Marie Paillot, Ethe, Registre des travaux exécutés à Ethe par l'entreprise Gobertange et Cornet entre 1920 et 1922

l'inverse, les entrepreneurs rapides qui parviendront à reconstruire en moins de 150 jours recevront une prime de 15 francs par jour d'avance et par maison⁴⁵⁵.

Enfin, l'adjoint informe les entrepreneurs qu'ils doivent élire domicile à Habay-la-Neuve et qu'ils sont tenus d'entretenir des contacts corrects avec les autres entrepreneurs mobilisés pour la reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg. Camille Joset précise également que, pour assurer la sécurité des employés, une boîte de secours complète doit être tenue en ordre et utilisée en cas d'urgence⁴⁵⁶. Ce cahier des charges fixe donc les règles et devoirs qui guident les différents entrepreneurs tout au long de la reconstruction.

3. Une reconstruction de plus en plus longue

3.1. Les plaintes des sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg

Partout en Belgique, les reconstructions se font attendre dans les premières années d'après-guerre. En province de Luxembourg, si les plans et contrats de restauration sont, pour la plupart signés en 1921, aucune habitation n'est officiellement considérée comme reconstruite. Jules Poncelet, député de l'arrondissement Neufchâteau, parle « *d'une regrettable lenteur à reconstruire* ⁴⁵⁷ » et affirme que « *dans les villages entièrement détruits, c'est à peine si l'on voyait travailler à quelques maisons* ⁴⁵⁸ ». Pour les sinistrés, sans logement convenable depuis plus de six ans, cette situation est délicate et les mécontentements se font de plus en plus souvent savoir.

Une analyse des dossiers de reconstruction, conservés aux Archives Générales du Royaume dans le Fonds de l'Office des Régions dévastées, a démontré qu'entre le mois de décembre 1919 et le mois de juin 1922, 162 familles des communes adoptées de la province de Luxembourg ont déjà adressé une ou plusieurs plaintes relatives à la restauration de leur

⁴⁵⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Cahier des charges relatif à la reconstruction de groupes de maisons détruites à Ethe, Herbeumont, Musson et Rossignol, s.d.

⁴⁵⁶ Idem.

⁴⁵⁷ Jean-Luc LEFEVRE., *Dix ans de galère, La reconstruction des villages sinistrés dans la province de Luxembourg suite à la Première Guerre mondiale*, In : Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, Tome 145, 2014, p.200.

⁴⁵⁸ Ibidem.

habitation⁴⁵⁹. Par commune, le nombre de dossiers contenant une ou plusieurs plaintes varie entre 3 et 48⁴⁶⁰. Les communes d'Etthe et d'Herbeumont sont celles qui présentent le plus de documents de ce type. Cependant, cela peut être expliqué par le nombre plus élevé de destructions subies par ces villages.

Ces plaintes, envoyées à Camille Joset mais également à Monsieur Dubois, directeur des constructions de la province de Luxembourg, sont de plusieurs types. Pour commencer, de nombreux sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg regrettent les retards pris dans les travaux de reconstruction de leur habitation. Les exemples sont nombreux mais la lettre envoyée par la veuve Pailla d'Izel à Monsieur Dubois, directeur des constructions, le 13 avril 1921, illustre bien la situation et le mécontentement vécus par tous ces sinistrés. Dans cette lettre, elle écrit :

« Je suis une pauvre veuve victime de la guerre : maison, meubles et commerce anéantis. Puis, mon mari mort suite à de mauvais traitements des Allemands. Depuis sept ans, nos économies sont épuisées et la misère ne cesse de s'abattre. Tant que ma maison ne sera reconstruite, je ne peux rien faire, ni donner du pain à mes pauvres orphelins. Vous comprenez monsieur le directeur que je sollicite votre intervention pour faire faire diligence ⁴⁶¹».

Les plaintes de ce type sont nombreuses. Dans certains cas, les sinistrés en profitent également pour dénoncer le caractère insalubre de leurs logements provisoires. Le 10 mai 1920, le secrétaire communal de la commune de Bleid s'adresse à Camille Joset pour appuyer une lettre de Lucien Habay. Il s'exprime en ces termes :

« La maison de Lucien Habay est maintenant sous toit, mais il y a lieu de craindre qu'elle ne soit pas terminée cette année. Cependant, il voudrait y rentrer le plus tôt possible. Il occupe depuis 6 ans avec sa famille de 6 enfants, un logement exigü et malsain qu'il doit nécessairement quitter pour sauvegarder sa santé, fort ébranlée, et celle des siens ⁴⁶²».

⁴⁵⁹ Pour ce calcul, seules les plaintes rédigées par les sinistrés avant la démission de Camille Joset du poste de Haut-Commissaire Royal adjoint (Juin 1922) ont été prises en compte. Des plaintes plus tardives sont également conservées en nombre dans ces dossiers de reconstruction mais elles feront l'objet d'une analyse et d'une présentation ultérieure.

⁴⁶⁰ Pour une analyse plus poussée du nombre de plaintes par commune, voir annexe 15.

⁴⁶¹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 8653, Lettre de la veuve Pailla à Monsieur Dubois, 13 avril 1921.

⁴⁶² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 6726, Lettre de J. Laurent, secrétaire communal à Bleid au Haut-Commissaire Royal adjoint, 10 mai 1920.

Comme Lucien Habay, en 1922, de nombreux sinistrés vivent encore à plusieurs dans ces logements provisoires. Pour ces habitants, les conditions de vie sont difficiles et la reconstruction devient plus que jamais urgente.

A côté de ces nombreuses plaintes ayant pour objectif de faire avancer la reconstruction, d'autres habitants, dont les travaux sont en cours de réalisation, n'hésitent pas à exposer leur mécontentement face au non-respect de leurs plans de reconstruction originaux. Le 7 octobre 1921, Edouard Deleau-Lamotte, dans une lettre adressée à Camille Joset, se plaint. Il écrit :

« La porte d'entrée qu'on veut me placer ne répond nullement à celle prévue au plan. Elle est carrée et une partie des carreaux sera masquée par des pierres de tailles... J'ose espérer, vous qui attachez tant d'intérêt aux sinistrés d'Herbeumont, que vous prendrez la défense des miens... Comptant que vous voudrez bien faire respecter les plans tels qu'ils sont conçus dans leur exécution, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect et ma considération distinguée ⁴⁶³».

3.2. Les facteurs de retardement de la reconstruction dans les régions dévastées

Plusieurs éléments sont à l'origine du retard pris dans les travaux de reconstruction. Une des explications les plus certaines au niveau national en Belgique, c'est la prise en charge successive du ministère de l'Intérieur par quatre hommes aux idées politiques divergentes. Le 2 décembre, comme vu précédemment, Jules Renkin succède à Charles de Broqueville et met en place un système de reconstruction « en nature » par l'Etat basé sur des équivalences. Quelques mois plus tard, le 2 juin 1920, il est à son tour remplacé par Henri Jaspar. Ce dernier souhaite étendre son expérience et décide de quitter le ministère des Affaires économiques pour celui de l'Intérieur⁴⁶⁴. Lui aussi, tout comme ses prédécesseurs, impose ses propres idées et bouleverse l'organisation de la reconstruction belge. Dès son arrivée, déçu des mauvais résultats du « système Renkin », il se rapproche de la loi du 10 mai 1919 et de l'ancien système mis en place par Charles de Broqueville. Tout au long de son mandat, même s'il n'abroge pas l'organisation de Renkin, il encourage les sinistrés à se confronter aux tribunaux de dommages

⁴⁶³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 8255, Lettre de E. Deleau-Lamotte à Camille Joset, 7 octobre 1921.

⁴⁶⁴ Georges SION, *Henri Jaspar, portrait d'un homme d'Etat*, Bruxelles, Brepolis, 1964, p.35.

de guerre et à demander de l'aide aux sociétés coopératives locales⁴⁶⁵. Cependant, l'aide financière de ces sociétés coopératives, même si elle est importante, ne peut être attribuée que par remboursement aux travaux déjà effectués. Les sinistrés doivent alors trouver les moyens pour avancer l'argent des travaux de leur maison⁴⁶⁶. Cette solution, mise en place par Jaspar, n'a pas ou presque pas le temps d'être instaurée. En effet, après quelques mois seulement, le 20 novembre 1920, la direction de l'Office des Régions dévastées et, par conséquent, l'organisation de la reconstruction dans les communes adoptées, est à nouveau réattribuée et tombe aux mains d'Aloïs Vande Vyvere⁴⁶⁷.

Si jusque-là la direction de l'Office des Régions dévastées était confiée au ministre de l'Intérieur, il est, durant cette période, dirigé par le ministère des Affaires économiques. En plus de cette modification organisationnelle importante, Aloïs Vande Vyvere⁴⁶⁸ abandonne complètement et définitivement le « système Renkin » afin de limiter l'intervention financière de l'Etat dans la reconstruction⁴⁶⁹. Il en profite également pour autoriser le fait que certaines maisons reconstruites n'aient plus la même destination que les établissements originaux⁴⁷⁰. Par exemple, grâce à lui, une maison de maître peut désormais, lors de la reconstruction, laisser place à plusieurs maisons ouvrières, ce qui n'était pas le cas avant son arrivée au poste⁴⁷¹.

En province de Luxembourg, cette mesure a deux conséquences. Premièrement, grâce à ces nouvelles dispositions adoptées par Aloïs Vande Vyvere, des familles qui possédaient deux petites maisons vont pouvoir en reconstruire une seule, plus grande, afin de faciliter les travaux et diminuer les coûts⁴⁷². Ensuite, certaines familles de sinistrés vont pouvoir prendre la décision d'abandonner leurs commerces pour favoriser une reconstruction plus rapide de leur foyer. De nombreux cafés locaux d'avant-guerre sont ainsi reconstruits comme de simples maisons

⁴⁶⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 14 485, Lettre d'Henri Jaspar, ministre de l'Intérieur aux Haut-Commissaire Royal adjoint, 17 août 1920.

⁴⁶⁶ Christelle NEUMANN, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁶⁷ Axel TIXHON, *Les acteurs de la reconstruction*, In : Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018, p.286.

⁴⁶⁸ Aloïs Vande Vyvere (1871-1961) est un avocat et homme politique belge. En 1911, il est nommé ministre de l'Agriculture et des Travaux publics. L'année suivante, il devient ministre des Chemins de fer et, au cours de l'année 1912, il accède au poste de ministre des Finances. Entre 1920 et 1924, il est ministre des Affaires économiques avant de devenir ministre des Finances en 1925 (Thierry DENOËL., dir., *op.cit.*, p. 724).

⁴⁶⁹ Ce « système Renkin » a été mis en place dans une période où l'espoir d'un dédommagement complet de l'envahisseur allemand nourrissait toujours l'organisation de la reconstruction belge. Lors de l'arrivée d'Aloïs Van Vyvere au poste, les autorités belges commencent à comprendre que ce remboursement ne verra pas le jour. De nombreuses économies doivent alors être faites sur les interventions financières de l'Etat dans la reconstruction.

⁴⁷⁰ Sven CARNEL, *op.cit.*, p.148.

⁴⁷¹ Christelle NEUMANN, *op. cit.*, p. 24.

⁴⁷² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10430, dossier de reconstruction de la famille Lemaire d'Izel.

d'habitation. A Izel, par exemple, la famille Lemaire abandonne sa brasserie lors de la reconstruction⁴⁷³.

Tous ces changements politiques sont à l'origine de nombreuses perturbations dans les procédures administratives. Ces dernières sont, en effet, abrogées aussi vite qu'elles ne sont créées. Pour Monsieur Bruneel, sénateur et rapporteur de la Commission de surveillance dans les Régions dévastées :

« Chaque changement de personne amena un changement de directives, nécessairement précédé d'une période d'arrêt plus ou moins longue. Ces changements de directives entraînent fatalement un bouleversement des travaux préparatoires en voie d'élaboration et parfois une profonde inégalité entre les sinistrés quand elles modifient aussi le traitement financier de chaque situation, et donc aussi un vif mécontentement populaire ⁴⁷⁴».

Le socialiste Colleaux confirme également ces propos et affirme que l'abus de procédures retarde les travaux de plus de six mois⁴⁷⁵.

Face à ce système administratif complexe, certains sinistrés expriment leur incompréhension et leur mécontentement. En 1920, par exemple, le veuve Gera de Tintigny explique, dans une lettre adressée à Camille Joset, les causes de son retard administratif. Elle écrit :

« Monsieur Commissaire, je permet de vous écrit cette quelques lignes pour vous que je suis aurretard que se n'ait que la faute de notre commune car quand je sais le trouvé il me dit qu'il n'a pas le temps et que je l'embête et me dit qu'il n'ait pas là pour faire mes papier en règle et je vais faire mon possible pour moi trouvé une personne pour me les faires et les envoyer le plus vite ⁴⁷⁶».

A un niveau plus local, plusieurs autres facteurs peuvent s'ajouter à ces problèmes politiques et administratifs nationaux. D'abord, en province de Luxembourg, le problème du

⁴⁷³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8561, dossier de reconstruction de la famille Guillaume de Musson.

⁴⁷⁴ Rapport du sénateur de l'arrondissement d'Ypres sur la séance du 6 juillet 1921 consacrée à la reconstruction des maisons détruites par la guerre, cité dans : Jean-Luc LEFEVRE, *op. cit.*, p.202-203.

⁴⁷⁵ *Ibidem*.

⁴⁷⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 12122, Lettre de la veuve Gera de Tintigny à Camille Joset, 1 juillet 1920.

climat est évoqué à plusieurs reprises par les sinistrés et les différents acteurs de la reconstruction de la province. Pendant l'hiver, les travaux de reconstruction sont ralentis voire, dans de nombreux cas, complètement stoppés pour cause d'intempéries. C'est le cas pour Monsieur Champion d'Herbeumont. Pendant tout l'hiver de l'année 1921, ce sinistré voit les travaux de reconstruction de sa maison mis en attente. Ces derniers ne sont repris que dans le courant du mois d'avril 1921⁴⁷⁷.

Ensuite, les ressources locales de la province sont mal utilisées. Dans son article consacré à la reconstruction de la province, Jean-Luc Lefèvre explique qu'à la fin de la guerre, les Allemands ont quitté la province en laissant une quantité de bois importante. Cependant, contrairement aux demandes de Jules Poncelet, ces bois n'ont pas été utilisés par le Fonds du Roi Albert pour la construction des abris provisoires de la province. Au contraire, ils ont fait l'objet d'appel d'offres et ont ensuite été vendus bon marché à d'autres régions belges⁴⁷⁸.

Par ailleurs, divers problèmes rencontrés ponctuellement dans certaines communes adoptées causent, eux aussi, de nombreux retards. A Musson, en 1920, plusieurs ouvriers ardoisiers se plaignent de la situation. Dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur, Mathias Schwindt, un ouvrier, explique que l'entrepreneur engagé pour la reconstruction du village a fait passer le salaire des ouvriers ardoisiers du village de 9 à 3 francs, ce qui a poussé la plupart de ceux-ci à quitter les chantiers et à chercher du travail en France, loin de leur famille. Dans son courrier, Mathias Schwindt dénonce le tort et les retards causés par cette diminution de salaire⁴⁷⁹.

A Bleid, c'est une explication d'un autre type qui est donnée par l'entrepreneur Halbardier pour justifier les retards de reconstruction. A la suite d'une remontrance de Camille Joset au sujet des retards accumulés, l'entrepreneur se défend en expliquant qu'il a eu, dans le courant de l'année, des difficultés pour garder ses ouvriers sur les chantiers. En effet, à cause d'une dispute, ces derniers sont restés sur Tintigny, ce qui a retardé considérablement les travaux de la commune de Bleid⁴⁸⁰.

⁴⁷⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n°8359, Lettre de Camille Joset au directeur général, 1 avril 1921.

⁴⁷⁸ Jean-Luc LEFEVRE, *op. cit.*, p.204-205.

⁴⁷⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 10451, Lettre de Mathias Schwindt au ministre de l'Intérieur, 27 septembre 1920.

⁴⁸⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 6725, Lettre du chef de secteur d'Ethe à Monsieur Dubois, 30 mai 1922.

Enfin, à Herbeumont, c'est encore un autre problème qui est évoqué. Dans ce village, les conseils de priorités de reconstruction ne sont pas respectés. En avril 1921, les travaux de restauration de plusieurs maisons sont mis en suspens pour favoriser la reconstruction d'un hôtel, normalement considéré comme un établissement « de luxe » non prioritaire par l'Office des Régions dévastées⁴⁸¹.

3.3. Les solutions mises en place en province de Luxembourg

En province de Luxembourg, pour faire face à cette situation, diverses solutions sont apportées par le Haut-Commissaire Royal adjoint. Tout d'abord, à plusieurs reprises, quand il considère les demandes légitimes, Camille Joset se mobilise personnellement pour faire accélérer certains dossiers. Dans le courant du mois d'avril 1921, par exemple, il envoie un courrier au directeur général de l'Office des Régions dévastées pour expliquer le cas de Monsieur Champion, receveur communal à Herbeumont. Il écrit :

*« En ce moment, mes services examinent la possibilité de faire donner un tour de faveur à l'intéressé pour l'achèvement de sa maison, bien que la situation d'un grand nombre de familles sinistrées d'Herbeumont soit aussi intéressante que celle de Monsieur Champion. Quoiqu'il en soit, les travaux intérieurs seront repris dès la semaine prochaine, de façon à permettre au receveur communal de ramasser ses prochaines récoltes dans sa maison reconstruite »*⁴⁸².

De la même manière, lorsque les retards des entrepreneurs sont trop importants, Camille Joset fait directement pression auprès de ces derniers pour soutenir les plaintes des sinistrés. En mai 1922, il s'adresse, par écrit, à l'entreprise Gobertange et Cornet en ces termes :

*« Le sinistré Bailleux Alphonse, de Musson, désirerait vivement pouvoir occuper sa maison. La construction de cet immeuble est commencée depuis près de deux ans ; mais, votre sous-traitant ne l'achève pas, s'en servant pour remiser du matériel. Je vous saurais gré de vouloir bien faire le nécessaire afin qu'il soit dans le plus bref possible, donné satisfaction à M. Bailleux »*⁴⁸³

⁴⁸¹ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur, série A, 483, communication du ministre de l'Intérieur sur l'état de la réparation des dommages de guerre et la restauration des régions dévastées, 21 septembre 1920, p. 26.

⁴⁸² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8258, Lettre de Camille Joset au directeur général de l'Office des Régions dévastées, 1 avril 1921.

⁴⁸³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10419, Lettre de Camille Joset à la société anonyme Gobertange et Cornet, 10 mai 1922.

Certains sinistrés reçoivent donc le soutien de Camille Joset. Cependant, ce n'est pas le cas pour tous. Dans certaines situations précises, Camille Joset, agacé par les demandes toujours plus nombreuses et exagérées des sinistrés, fait comprendre aux concernés son mécontentement et explique l'impossibilité de prise en compte de leurs plaintes. En juillet 1920, par exemple, à la suite d'une lettre adressée par Monsieur Petrement de Musson, Camille Joset répond :

« Il semble inadmissible qu'un sinistré, lorsque les plans d'exécution sont complètement terminés vienne réclamer des transformations qui nécessiteront tout un travail et surtout des frais de dessinateurs supplémentaires. Il est à noter que ledit Pétrement semble n'être jamais content. Le moins que l'on puisse décider, je pense, c'est que la question de la reconstruction de cet immeuble ne doit pas retarder la construction de sinistrés plus conciliants ⁴⁸⁴ ».

Le 18 avril 1921, Camille Joset donne suite à une demande d'un sinistré de la commune d'Izel et s'exprime de façon similaire :

« M. Francken, architecte, a dressé un plan, conformément aux indications de l'intéressé. Par après, le sinistré exige autre chose. Et tout est à recommencer. C'est se moquer de nous. Le sinistré a droit à la reconstruction de sa maison telle qu'elle était en 1914, un point c'est tout. On ne va pas se mettre à creuser des caves s'il n'en avait pas ⁴⁸⁵ ».

La même année, l'adjoint, face au dossier de la veuve Pignolet d'Herbeumont, réagit encore plus violemment et va jusqu'à interrompre les travaux de reconstruction. Dans une lettre adressée au directeur général d'Habay-la-Neuve, Camille Joset explique :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la signataire de la lettre jointe est une vieille folle qui cherche depuis de nombreux mois à saboter la reconstruction de son quartier de village. En présence de son obstruction systématique, j'ai décidé de renoncer à reconstruire son immeuble aussi longtemps qu'elle ne se montrerait pas plus raisonnable, car une population tout entière ne peut pâtir du déséquilibre mental d'une seule personne ⁴⁸⁶ ».

⁴⁸⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 10351, Lettre de Camille Joset au service de construction, 3 juillet 1920.

⁴⁸⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 8528, Lettre de Camille Joset à Monsieur Dubois, directeur général du service d'Habay-la-Neuve, 18 avril 1921.

⁴⁸⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 8370, Lettre de Camille Joset au directeur général, 13 octobre 1921.

En refusant de donner suite à ces plaintes qu'il considère « exagérées », le Haut-Commissaire Royal adjoint évite quelques retards et permet à son service d'économiser de l'argent.

Par ailleurs, des économies sont faites sur les matériaux. Pendant la guerre, les prix des ressources matérielles augmentent considérablement. Des matériaux moins nobles que ceux prévu à l'origine par les architectes sont alors adoptés pour la reconstruction des établissements sinistrés. Ces derniers, en plus d'être moins chers, sont également plus facilement accessibles, ce qui permet d'éviter certains retards de livraison. En 1921, Jacques Louis, cultivateur d'Herbeumont, est confronté à ces augmentations de prix. Afin de ne pas dépasser l'équivalence, il fait lui-même le choix de renoncer à l'utilisation de pierres de taille. Dans une lettre adressée à Camille Joset, il écrit : « *Je viens respectueusement vous demander de bien vouloir me faire savoir l'équivalence de mon nouveau bâtiment avec l'ancien. D'après le nouveau plan qui nous a été soumis, j'ai remarqué que nous avons une assez grande quantité de pierres de taille. Je les ai fait supprimer* ⁴⁸⁷ ». Alfred Mandy de Musson fait, lui aussi, face à cette situation. Dans une lettre adressée à Henry Delvaux de Feneffe, il se plaint d'un changement de matériaux :

« *Monsieur, je prends la hardiesse de vous demander quelques renseignements au sujet de la reconstruction. Je m'en vois forcé vu l'injustice que l'on a à mon égard. Lors de la destruction de ma maison par le feu en 1914, j'avais une devanture toute en pierre de taille. Elle est maintenant refaite en maçonnerie ordinaire. J'avais des sousbassements à tous mes pignons, des corniches à tous mes pans de murs, ma charpente était toute en chêne ainsi que tous les planchers du grenier et du 1^{er} étage et maintenant tout cela est en bois blanc...J'ose espérer, Monsieur, que par votre haute influence, vous voudrez bien vous occuper de mon affaire* ⁴⁸⁸ ».

Les habitations privées ne sont pas les seuls établissements concernés par ces changements. De la même manière, les établissements publics, qui passent en dernière position dans l'ordre des priorités de reconstruction, subissent, eux aussi, les restrictions budgétaires en termes de matériaux. Lors de la reconstruction de la chapelle de Breuvanne, par exemple, les pierres de

⁴⁸⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8243, Lettre de Jacques Louis à Camille Joset, 2 février 1921.

⁴⁸⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10486, Lettre d'Alfred Mandy au Haut-Commissaire Royal à la reconstruction, 4 décembre 1922.

taille de Grandcourt d'origine sont, dans le devis et cahier des charges des travaux de reconstruction, remplacées par du simili⁴⁸⁹.

En septembre 1921, un article, signé H.S. et paru dans le *Midi*, relate des rumeurs qui circulent au sein du Parlement belge à propos de l'avancement des reconstructions de la province de Luxembourg et du rôle joué par Camille Joset dans le sud du pays. D'après l'auteur, les autorités belges sont, à cette époque, convaincues que la reconstruction du Luxembourg n'avance pas et que les sinistrés sont prêts à se révolter. Cependant, l'auteur dément ces propos grâce au rapport d'une visite d'un groupe d'ingénieurs dans les régions sinistrées de la province de Luxembourg. L'auteur de l'article de presse écrit :

« Eh bien, disons-le sans fard : pardon. M. Joset nous en a joué une bien bonne. Pendant un an, il a laissé crier tout le monde, fonctionnaires compris (car c'est le secret de Polichinelle qu'au ministère des Affaires économiques, il jouissait d'une réputation d'anarchiste) pendant un an donc, M. Joset s'est laissé abîmé par tous que c'en était pitié. Puis tranquillement il a dit : « Entrez et voyez à votre aise ! ». On a bien raison de dire que ce sont les arbres chargés de fruits qui reçoivent plus de pierres et que seuls ne sont pas exposés à la critique ceux qui ne font rien. Tandis que ses collègues s'abîmaient dans la méditation des circulaires ministérielles et des instructions bureaucratiques les plus contradictoires, M. Joset fonçait droit sur l'obstacle, ne se souciait des difficultés que pour les surmonter, improvisait hardiment, solutionnait, assumait les responsabilités sans timidité. M. Joset a su faire vite, bien, grand et beau ; mais il a surtout ménagé les intérêts du trésor »⁴⁹⁰.

4. Conclusion du chapitre

Dès la fin du conflit mondial, les autorités belges se lancent dans l'organisation de la reconstruction nationale. En se basant sur l'espoir d'un remboursement complet des Allemands, le gouvernement met en place un système d'indemnisation permettant aux sinistrés d'obtenir des dédommagements équivalents à leurs pertes. Des tribunaux de dommages de guerre sont créés dès la fin de la guerre. Ils ont pour objectif d'évaluer les montants des dommages dus à chaque sinistré. Pour effectuer leurs tâches, ces tribunaux se basent sur la loi du 10 mai 1919

⁴⁸⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 12117, Lettre du délégué de l'administration centrale du Haut-Commissariat Royal pour les régions de Liège-Namur et Luxembourg au ministre des Affaires économiques, 9 septembre 1925.

⁴⁹⁰ *Résurrection du Luxembourg, un type dans le Midi*, journal quotidien du 8 septembre 1921.

qui précise les conditions de ces dédommagements. Mais, très vite, ces organisations se retrouvent surchargées et les Belges doivent prendre de nouvelles mesures pour favoriser la reconstruction. Des coopérations de sinistrés sont alors créées.

Dès le départ, le gouvernement belge connaît la faiblesse de son système. Dès les premiers mois d'après-guerre, l'Etat prend conscience que, pour certaines communes largement endommagées, les indemnisations accordées par les tribunaux de dommages de guerre ne seront pas suffisantes. L'Etat, par la loi du 8 avril 1919, permet alors aux communes qui le jugent nécessaire d'être adoptées par la nation. Cette adoption, synonyme de prise en charge financière complète, permet aux communes de transmettre leurs responsabilités en termes de reconstruction à un Haut-commissaire Royal, aidé dans certains cas d'un adjoint. Pour organiser cette intervention du Haut-Commissariat Royal à la reconstruction, un Office des Régions dévastées est créé le 9 avril 1919. Dès leurs adoptions, les communes adoptées de la province de Luxembourg sont gérées par le Haut-Commissariat pour les régions de Namur, Liège et Luxembourg, avec à sa tête, le baron Henry Delvaux De Fenneffe. Dans la province de Luxembourg, ce dernier est aidé par Camille Joset, nommé par le roi à la suite d'une visite dans les villages dévastés de la province au mois de décembre 1919.

Dès sa nomination, Camille Joset organise son service à Habay-la-Neuve. Après avoir engagé son personnel, l'adjoint commence par ordonner le déblayage des villages qui ne l'étaient pas encore. Ensuite, dans le courant du mois de février 1921, il signe avec les sinistrés des contrats de reconstruction et des engagements provisoires. Une fois cela fait, il tente d'organiser le début des travaux de reconstruction. Pour ce faire, le journaliste doit choisir un nombre suffisant d'architectes et d'entrepreneurs. En province de Luxembourg, les architectes locaux ne sont pas assez nombreux, Camille Joset fait alors appel à plusieurs architectes bruxellois. Cependant, pour conserver un style régional, il veille à ce que ces derniers ne se voient pas confier des projets trop importants. Par ailleurs, l'adjoint choisit de nommer la société Gobertange et Cornet de Bruxelles comme entrepreneur général.

Sur le plan urbanistique et architectural, la reconstruction n'est pas sans conséquence en province de Luxembourg. Même si les grandes ambitions des modernistes de l'occupation ne sont pas suivies, le style architectural de la reconstruction fait néanmoins place à quelques modifications et nouvelles apparitions comme les portes gerberesses ou les baies horizontales. Au niveau urbanistique, les plans d'aménagement imposés aux communes adoptées sont

finalement réduits à de simple plan d'alignement qui, dans certaines communes, modifient le schéma des rues. Par ailleurs, les entrepreneurs sont forcés d'utiliser un maximum de matériaux locaux, ce qui permet à la province de conserver un style qui lui est propre.

En février 1920, la plupart des contrats de reconstruction sont signés mais les travaux tardent à être entamés. Les retards sont fréquents et les sinistrés de la province ne cachent pas leur mécontentement. En effet, dès 1920, de nombreuses lettres de plaintes sont adressées au Haut-Commissaire Royal adjoint mais également à M. Dubois. Les sinistrés se plaignent, le plus souvent, de l'attente mais dénoncent également, dans certains cas, le niveau de vie déplorable qu'ils subissent dans les logements provisoires. D'autres se plaignent des modifications faites à leurs plans de reconstructions originaux. Tous ces retards, en province de Luxembourg, peuvent avoir plusieurs explications. Tout d'abord, à un niveau national, les nombreux changements administratifs dus aux prises en charge successives de l'Office des Régions dévastées par quatre ministres aux idées divergentes retardent les travaux. Ensuite, à un niveau plus local, les causes d'intempéries, de mauvaise gestion des ressources locales ou encore du mauvais paiement des ouvriers peuvent être citées comme explications.

Pour faire face à la situation, le Haut-Commissariat Royal adjoint pour la province de Luxembourg cherche des solutions. Dans certains cas, lorsqu'il considère la requête légitime, Camille Joset tente d'appuyer et transmettre le plus rapidement possible à ses supérieurs les plaintes des sinistrés afin de faire bouger les choses. Dans d'autres cas, l'adjoint prend la décision de rejeter catégoriquement les plaintes trop abusives de sinistrés qu'il juge « capricieux » pour permettre à ses employés, aux ouvriers et aux architectes de ne pas perdre de temps avec des demandes non indispensables ou des changements d'avis inopportuns. Camille Joset tente également de faire pression sur les entrepreneurs pour qu'ils accélèrent les travaux. Enfin, des économies de temps et d'argent sont faites sur les matériaux utilisés.

Chapitre III : La reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg à la suite du départ de Camille Joset

Après deux ans consacrés à la reconstruction des villages de la province de Luxembourg, Camille Joset décide de démissionner. Ce chapitre aura pour objectif de comprendre les raisons de ce départ mais également d'analyser les conséquences de cette démission pour les sinistrés de la province de Luxembourg. Comment Camille Joset prépare-t-il son départ ? Comment la reconstruction est-elle organisée après cette démission ? A la suite de cet événement, le service installé à Habay-la-Neuve conserve-t-il ses fonctions ? Mais aussi, quelles sont les conséquences de ce départ pour la prise en charge des dossiers de reconstruction des sinistrés de la province de Luxembourg ?

Après avoir répondu à toutes ces questions, nous nous pencherons sur la suite du parcours du Haut-Commissaire Royal adjoint à la suite de sa démission ainsi que, sur les reconnaissances qui lui ont été témoignées en 1922, à l'annonce de son départ et après sa mort.

1. 19 juin 1922, Camille Joset démissionne

1.1.L'annonce du départ de Camille Joset

Le 19 juin 1922, un article de *l'Avenir du Luxembourg*, consacré à la restauration des ruines de la province de Luxembourg, annonce le départ de Camille Joset : « *Le roi a reçu longuement vendredi matin, en audience, M. Camille Joset, qui vient de résilier ses fonctions de Haut-Commissaire Royal du Luxembourg, après avoir assuré la reconstruction des immeubles privés de cinquante-trois villages sinistrés de cette province* ⁴⁹¹ ».

Plusieurs explications sont à l'origine de ce départ. Tout d'abord, Camille Joset, très proche de Jules Renkin, est convaincu de l'efficacité du « système Renkin ». Or, dès 1920, comme vu précédemment, les espoirs liés aux promesses de rapidité du système d'équivalence, mis en place par le ministre de l'Intérieur, sont remis en question. Henri Jaspar, puis, plus concrètement, Aloïs Van de Vyvere, discréditent ce système auprès de la population belge et poussent les sinistrés mécontents à y renoncer. Camille Joset est, lui, dès le départ, opposé à ces changements d'idées politiques amenés par les successeurs de Jules Renkin et ne manque pas

⁴⁹¹ *La restauration du Luxembourg dans l'Avenir du Luxembourg*, 19 juin 1922.

de montrer son désaccord. Dès la prise en charge de l'Office des Régions dévastées par Henri Jaspar, Camille Joset fait, à plusieurs reprises, des demandes de démissions. Dans une note autobiographique conservée dans le fonds Joset à la bibliothèque universitaire Moretus Plantin de Namur, il écrit :

*« Monsieur Renkin ayant été remplacé à l'Intérieur par Monsieur Jaspar, celui-ci s'opposa au système de la reconstruction par l'Etat, les régions dévastées préférant son ancien système des dommages de guerre. Il me donna démission honorable de ma fonction de Haut-Commissaire, que le roi refusa. De même que le roi refusa ma démission dans la suite, quand le ministre Van de Vyvere fut chargé des régions dévastées. »*⁴⁹².

Jusqu'en juin 1922, malgré ces quelques demandes de démission, le Roi pousse donc Camille Joset à conserver son poste et à assumer ses responsabilités jusqu'au bout. L'adjoint est, par conséquent, forcé d'assurer toutes les fonctions propres au Haut-Commissaire Royal adjoint jusqu'à la fin des reconstructions. Cependant, durant cette période, il n'est pas favorable aux changements et le fait savoir. Lorsque des sinistrés lui font part de leurs volontés d'annulations des contrats signés avec l'Etat, il ne manque pas de s'opposer au projet. Ces sinistrés, agacés par la lenteur de la reconstruction, souhaitent reconstruire par leurs propres moyens pour éviter les retards. Mais, pour Camille Joset, fidèle à ses convictions, ces changements d'organisation doivent être évités à tout prix.

Le cas précis de la famille Gérard de Maissin peut être ici cité en exemple. En 1921, cette famille fait, dans une lettre adressée à Monsieur Dubois, directeur des constructions pour la province de Luxembourg, une demande d'annulation de la reconstruction par l'Etat. Après avoir été mis au courant de cette demande, Camille Joset commence par rappeler que la famille est toujours sous contrat. Il explique à Monsieur Dubois que s'ils décident d'abandonner, ils devront payer à l'Etat la somme due pour la réalisation des plans et le temps consacré à la rédaction du cahier des charges. Dans sa réponse, l'adjoint continue et accuse l'architecte Emile Miest de vouloir profiter de la situation. Il s'explique en ces termes : *« J'ai, une fois de plus, la conviction que c'est M. Miest qui, après avoir fourni les plans et être payé, fait renoncer ce sinistré pour pouvoir fournir une nouvelle fois les plans et être encore payé »*⁴⁹³.

⁴⁹² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, note autobiographique retranscrite, s.d.

⁴⁹³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 9609, Lettre de Camille Joset à Monsieur Gérard, 30 mai 1921.

Face à ce genre de situation, l'adjoint n'hésite donc pas à se mettre en conflit avec certains architectes favorables à l'abolissement du système Renkin. Au cours de l'année 1921, Emile Miest, architecte de Neufchâteau, alors sous « contrat Joset », en fait les frais⁴⁹⁴. Au mois d'août, l'adjoint envoie une lettre à Monsieur Bonnevie, directeur général de l'Office des Régions dévastées pour se plaindre de l'attitude de l'architecte. Dans cette lettre, il accuse Emile Miest de « *mener une propagande active de renonciation aux contrats relatifs à la reconstruction par l'Etat et d'influencer le président du tribunal des dommages de guerre de Neufchâteau, pour qu'il adopte la même attitude* »⁴⁹⁵. Face à cette accusation, le président du tribunal, Jules Defort défend sa cause et explique que tous deux n'ont fait que donner, au cours de conversations privées, leur avis en expliquant aux sinistrés qu'il était préférable de reconstruire par leurs propres moyens. Dans une lettre adressée au directeur général de l'Office des Régions dévastées, il s'explique et affirme que, dans de nombreux cas, les sinistrés qui ont conclu des contrats avec l'Etat se voient forcés de stopper leurs travaux car ils ont atteint le montant de l'équivalence. Cependant, les maisons de ces sinistrés ne sont toujours pas habitables et les propriétaires n'ont alors d'autres choix que de se rendre au tribunal des dommages de guerre pour obtenir des indemnisations leur permettant de reprendre les travaux. Selon le président du tribunal des dommages de guerre, normalement les sinistrés devraient choisir entre l'Etat et le tribunal mais ne devraient pas pouvoir mélanger les deux. Selon lui, pour éviter ce genre de problème, il est donc préférable, pour les sinistrés, de renoncer à la reconstruction par l'Etat⁴⁹⁶. Camille Joset, lui, ne partage pas cet avis et lutte contre ce type de procédure jusqu'à son départ.

L'adjoint en province de Luxembourg, comme nous venons de le montrer, prône la sauvegarde du système Renkin jusqu'à la proclamation officielle de sa démission. Pourtant, à une échelle nationale, il est pratiquement le seul à voir et à défendre les bienfaits de ce système basé sur des équivalences. En effet, pour le reste du pays, les idées politiques imposées par Jules Renkin sont un échec. Dans un article de livre consacré à la restauration des régions dévastées, Georges Smets écrit :

⁴⁹⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 9609, Lettre de Camille Joset à Monsieur Gérard, 30 mai 1921.

⁴⁹⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Lettre de Camille Joset à Monsieur Bonnevie, directeur général de l'Office des Régions dévastées, 11 août 1921.

⁴⁹⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, n° 14 485, Note de l'inspecteur Delhaize à Monsieur Bonnevie, directeur général de l'Office des Régions dévastées, 27 août 1921.

« Le système des reconstructions par l'Etat n'a pu, sans doute, donner tout ce qu'on avait attendu de lui, et peut-être n'a-t-il pas été avantageux pour le trésor. Il n'en resta pas moins que l'initiative de M. Renkin a largement contribué à faire renaître la confiance à un moment où il était bien nécessaire de la rétablir : son utilité n'a peut-être pas été de longue durée et on a pu substituer d'autres moyens d'action à ceux qu'il avait imaginés ; mais l'application de son système a certainement été un des facteurs du changement de l'esprit public ⁴⁹⁷ ».

Si les idées de Jules Renkin ont l'avantage d'avoir fait bouger les choses, elles n'ont néanmoins pas eu le succès espéré. Cependant, les modifications apportées par Henri Jaspar et Aloïs Vande Vyvere, ne sont, elles non plus, pas été considérées comme bénéfiques par les sinistrés de la province de Luxembourg. En poussant les sinistrés à faire appel aux coopératives, en leur accordant des avances et en leur permettant de changer la destination des bâtiments reconstruits, les deux hommes politiques allègent le budget et simplifient le travail de l'Etat. Ils donnent également, aux sinistrés ayant signés des contrats avec l'Etat, l'illusion d'un déblocage de leur situation ainsi que l'espoir de solutions permettant une fin plus rapide des reconstructions. Néanmoins, même si ces mesures facilitent l'achèvement des travaux, les lourdes procédures administratives qu'elles entraînent ne font que compliquer la clôture officielle des reconstructions⁴⁹⁸. Finalement, pour les sinistrés de la province de Luxembourg, les mesures adoptées par les successeurs de Jules Renkin ne sont, par conséquent, pas plus positives que les autres.

Ce désaccord relatif aux changements d'idées politiques des successeurs de Jules Renkin, bien que central dans le choix de démission de Camille Joset, n'est pas le seul élément déterminant. Tout d'abord, comme cela est mentionné dans le livre d'or du Haut-Commissariat Royal pour les régions de Liège, Namur et Luxembourg, Camille Joset pense, en 1922, avoir accompli sa mission. Dans ce livre publié en 1924, Georges Goyau explique que, malgré les difficultés, Camille Joset a contribué à la reconstruction de 786 habitations. L'auteur continue en écrivant que : *« M. Joset jugea que l'achèvement pouvait se faire sans lui et il demanda à être relevé de ses fonctions après avoir dépensé, au cours de trente mois, une activité prodigieuse et remarquablement féconde ⁴⁹⁹ ».*

⁴⁹⁷ Georges SMETS, *op.cit.*, p. 120-121.

⁴⁹⁸ Georges SMETS, *op.cit.* p. 118.

⁴⁹⁹ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 63.

Ensuite, dans le courant du mois de mars 1922, un nouveau facteur pousse le roi à reconsidérer la demande de démission de Camille Joset. Le 15 mars 1922, un changement de compétences des Hauts-Commissaires Royaux est adopté. Par arrêté royal, les Hauts-Commissaires Royaux sont relevés de certaines de leurs fonctions dans les communes adoptées. Plus précisément, l'article 3 de la loi du 8 avril 1919 est supprimé et les compétences communales sont restaurées aux bourgmestres et gouverneur des provinces⁵⁰⁰. De la même manière, les devoirs en termes d'alignement et d'aménagement du territoire sont repris en charge par les communes. Les conseils interministériels, quant à eux, sont supprimés⁵⁰¹. Par cette mesure, le rôle du Haut-Commissaire Royal, mais également et, plus particulièrement, celui de l'adjoint, est largement réduit dans les communes adoptées. Il ne se résume plus qu'au rétablissement du domaine public⁵⁰². Le roi considère alors que le temps est venu pour lui d'accepter la démission de Camille Joset dont les missions, dans les communes adoptées de la province de Luxembourg, ne sont plus aussi indispensables qu'auparavant. Le 26 mai 1922, quelques semaines avant l'annonce officielle du départ de Camille Joset, un arrêté royal annonce la suppression du Haut-Commissariat Royal adjoint en province de Luxembourg⁵⁰³. Le service d'Habay-la-Neuve est supprimé et ses compétences sont restaurées au Baron Henry Delvaux de Feneffe qui assurera la relève de Camille Joset jusqu'à la liquidation de l'Office des Régions dévastées, en 1926⁵⁰⁴.

1.2.L'Etat d'avancement des reconstructions à l'annonce de la démission du Haut-Commissaire Royal adjoint

Le livre d'or du Haut-Commissariat Royal pour les régions de Liège, Namur et Luxembourg parle de 786 maisons reconstruites dans la province de Luxembourg en mai 1922. Cependant, en réalité, parmi ces dernières seulement 70 sont définitivement réceptionnées. Si Camille Joset considère le travail accompli pour les 716 autres, c'est parce que la plupart de ces maisons sont habitables⁵⁰⁵. Le livre d'or du Haut-Commissariat compte, en plus de ces 70

⁵⁰⁰ AEA, Arlon, Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province, série A, 483, Lettre de Henry Delvaux de Feneffe à Camille Joset relative à l'arrêté royal du 15 mars 1922, 10 avril 1922.

⁵⁰¹ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province, série 1, 785, note manuscrite anonyme sur les conséquences de l'arrêté royal du 15 mars 1922, s.d.

⁵⁰² Georges SMETS, *op.cit.*, p. 108.

⁵⁰³ Georges SMETS, *op.cit.*, p. 108.

⁵⁰⁴ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province, série A, 785, exemplaire de l'arrêté royal du 26 mai 1922 publié par Camille de Briey, gouverneur de la province dans le mémorial administratif de la province du 7 juin 1922.

⁵⁰⁵ *Ibidem*.

maisons réceptionnées, « 423 reconstructions habitées, 271 achevées et 92 en construction ⁵⁰⁶ ». Dès 1921, plusieurs sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg signent des déclarations de prise de possession de leur maison ⁵⁰⁷. Ces sinistrés considèrent leur maison comme reconstruite et souhaitent emménager sans attendre la fin des derniers travaux et procédures administratives. En signant ces documents, les sinistrés s'engagent à « *dégager l'Etat Belge, son entrepreneur, ou leurs préposés, de toutes responsabilités du chef d'accident ou sinistre quelconque pouvant subvenir à l'immeuble susvisé ou à la personne des occupants et renoncer dès à présent à toute demande en réparation du dommage qu'ils pourraient subir du chef de cette occupation prématurée* ⁵⁰⁸ ». Avant l'annonce de la démission de Camille Joset, 96 sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg ont déjà pris possession de leur nouvelle habitation. Dès l'annonce de la démission de l'adjoint, 166 autres habitants des communes adoptées de la province de Luxembourg font la même démarche ⁵⁰⁹.

En juin 1922, lors du départ de Camille Joset, même s'il reste parfois quelques achèvements à réaliser, la plupart des travaux de reconstruction des habitations privées sont donc globalement terminés. Cependant, les procédures administratives, elles, sont loin d'être clôturées. Camille Joset qui, depuis le départ, tente d'échapper à ces tâches, laisse à ses successeurs le soin de conclure officiellement toutes les reconstructions entreprises par l'Etat. Pour en arriver là, il reste encore à ces derniers de nombreux documents à compléter.

Dans un premier temps, des procès-verbaux de réception définitive des maisons reconstruites doivent être signés. Dans ces documents, le chef de secteur du Haut-Commissariat Royal déclare avoir procédé à la réception définitive des travaux en présence du délégué du Haut-Commissariat Royal, de l'inspecteur de l'Office des Régions dévastées, l'entrepreneur et le propriétaire de l'immeuble. La signature de ce document marque la fin officielle des travaux de reconstruction. Cependant, les procédures administratives ne s'arrêtent pas là. Comme l'explique le directeur général de l'Office des Régions dévastées dans une lettre adressée au secrétaire général, « *La plupart des reconstructions effectuées dans le Luxembourg l'ont été sans préalable des commissaires d'Etat et sur base du système de Monsieur le ministre*

⁵⁰⁶ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 63.

⁵⁰⁷ Voir annexe 16.

⁵⁰⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6721, Déclaration de prise de possession signée par Arthur Collard de Bleid, 24 mai 1922.

⁵⁰⁹ Ces calculs ont été réalisés à la suite d'une analyse des dossiers de reconstruction des habitations privées conservés aux Archives Générales du Royaume dans le fonds de l'Office des Régions dévastées. Cependant, seuls les dossiers relatifs aux communes adoptées de la province de Luxembourg ont été analysés.

*Renkin*⁵¹⁰ ». Or, ce système, comme vu précédemment, est fondé sur un principe d'équivalence permettant aux sinistrés d'obtenir un bien semblable à celui qu'ils possédaient avant la guerre. Par conséquent, une fois les travaux terminés, l'équivalence de chaque immeuble reconstruit doit être vérifiée afin de clôturer les procédures administratives liées au système Renkin. Pour ce faire, un procès-verbal d'équivalence doit être complété et signé par les propriétaires, le commissaire principal de l'Etat et l'architecte-conseil du Haut-Commissariat Royal⁵¹¹.

Lors du calcul de cette équivalence finale, trois situations se présentent au sinistré. Soit la somme utilisée pour la reconstruction est égale à la valeur de la maison en 1914, soit elle est supérieure ou inférieure. Si cette somme est supérieure, le sinistré doit payer à l'Etat des suppléments ou doit renoncer à certains travaux trop coûteux. Le 27 mars 1924, Léonard Jamain, habitant de Musson, adresse à Monsieur Aras, chef de secteur pour la région de Musson, une lettre dans laquelle il demande de procéder au plus vite à l'achèvement de sa maison. Pour ce faire, le sinistré fait la liste des travaux non achevés⁵¹². Deux jours plus tard, le directeur des constructions répond au sinistré en l'informant que le corps de logis serait finalisé au plus vite mais que les travaux restant pour son écurie ne pourront être pris en charge par l'Office des Régions dévastées pour cause de dépassement de l'équivalence⁵¹³. Le sinistré est alors forcé de renoncer à ces travaux. Dans le cas contraire, si l'équivalence est inférieure, le sinistré a le choix de recevoir la différence en argent ou de demander des travaux supplémentaires. Plusieurs sinistrés de la province de Luxembourg se retrouvent dans cette situation dans l'entre-deux-guerres. La veuve Servais-Dulieu d'Etche, par exemple, est confrontée à ce choix dans le courant du mois d'août 1924. A la fin de la reconstruction de sa propriété, un calcul d'équivalence a montré que 3301,49 francs étaient encore inutilisés⁵¹⁴. Elle a alors demandé à pouvoir crépir les murs de sa maison qui se trouvaient, selon elle, dans un mauvais état, afin de pouvoir atteindre l'équivalence⁵¹⁵.

⁵¹⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 7843, Lettre du directeur général de l'Office des Régions dévastées au secrétaire général relative au système d'équivalence mis en place par le ministre Renkin, 27 janvier 1925.

⁵¹¹ Voir annexe 17

⁵¹² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10388, Lettre de Léonard Jamain à Monsieur Aras, 27 mars 1924.

⁵¹³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10388, Lettre du directeur des constructions à Léonard Jamain, 29 mars 1924.

⁵¹⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 7780, Procès-Verbal de constat de l'équivalence, s.d.

⁵¹⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 7780, Lettre de la veuve Servais-Dulieu au directeur de l'Office des Régions dévastées, 1 août 1924.

Au fur et à mesure des prises de possession et des réceptions définitives des reconstructions par les sinistrés, les abris provisoires du Fonds du Roi Albert sont abandonnés. Pour l'administration du fonds, il est important de pouvoir transmettre les abris libérés à d'autres sinistrés de la région dans le besoin. Des lettres sont alors envoyées aux bourgmestres des communes adoptées pour savoir qui pourrait être intéressé par la récupération de ces abris. Le cas de la commune de Maissin peut être cité ici en exemple. Le 16 novembre 1922, le secrétaire du Fonds du Roi Albert envoie, au bourgmestre de Maissin, un courrier dans lequel il informe la commune que Monsieur Ponsard souhaite faire enlever son pavillon. Le secrétaire profite également de cette lettre pour demander au bourgmestre de préciser si ce baraquement est encore utile dans la localité et informer ce dernier que, dans le cas contraire, il sera réattribué à une autre commune⁵¹⁶. Ce genre de situation n'est pas exceptionnel dans la province. Beaucoup d'autres communes se retrouvent dans le même cas et, plus la reconstruction avance, plus les transmissions de ces abris deviennent compliquées au sein des communes. Dès 1922, de nombreux habitants des communes adoptées demandent alors à pouvoir racheter, au Fonds du Roi Albert, ces abris afin de pouvoir les utiliser à d'autres fins (garage, abri de rangement, atelier...). Dans un premier temps, les membres du Fonds du Roi Albert refusent ces demandes en expliquant que ces baraquements, obligatoirement destinés aux sinistrés, étaient encore bien utiles dans d'autres régions du pays⁵¹⁷. Cependant, à la suite de l'arrêté royal du 5 janvier 1925 mettant fin au Fonds du Roi Albert, ces demandes sont finalement acceptées et le service de liquidation du Fonds du Roi Albert procède à la vente de tous les baraquements provisoires⁵¹⁸.

Si les établissements privés des communes adoptées de la province de Luxembourg sont considérés comme largement reconstruits lors du départ de Camille Joset en juin 1922, c'est loin d'être le cas pour les établissements publics. En 1922, les bâtiments communaux (maisons communales, écoles, salles de village...) mais, plus encore, les établissements de culte, sont parfois loin d'être terminés. Lors de l'adoption de la loi du 8 avril 1919, une des compétences assignées aux Hauts-Commissaires Royaux et aux adjoints était le rétablissement des services publics (enseignement, administration communale, messe...). En province de Luxembourg, dans la plupart des cas, les services sont rétablis dans les premières années d'après-guerre mais

⁵¹⁶ AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, 921, Lettre du secrétaire du Fonds du Roi Albert au bourgmestre de Maissin, 16 novembre 1922.

⁵¹⁷ AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, 921, Lettre du secrétaire du Fonds du Roi Albert au bourgmestre de Maissin, 24 avril 1922.

⁵¹⁸ AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, 921, Lettre des liquidateurs du Fonds du Roi Albert au bourgmestre de Maissin, 30 septembre 1925.

la reconstruction des établissements publics n'est pas considérée comme prioritaire. Par conséquent, en attendant que tous les sinistrés soient relogés dans des établissements reconstruits et convenables, les institutions sont déplacées dans des abris provisoires ou dans des locaux initialement consacrés à d'autres fins. L'église d'Ethe, par exemple, n'est achevée qu'en 1926 par la commune qui, désadoptée, assure à elle seule le financement de ces travaux d'achèvement⁵¹⁹. En attendant la reconstruction de ce bâtiment dédié au culte, les offices religieux sont tenus dans une des salles de répétition de la société philharmonique des échos du Ton⁵²⁰. Les instruments anciennement présents dans cette salle ont été complètement détruits par les Allemands en août 1914. Par conséquent, il est, durant cette période, impossible pour le groupe de musique de répéter. Le local est alors mis à l'entière disponibilité du curé d'Ethe⁵²¹. De la même manière, à Izel, le projet définitif des travaux d'achèvement de la reconstruction de l'école des filles n'est officiellement adopté qu'en 1926⁵²². Tout comme Ethe et Izel, les autres communes adoptées de la province de Luxembourg ne font pas passer la reconstruction des bâtiments publics de leur localité comme prioritaire.

2. Le déroulement de la reconstruction après la démission du Haut-Commissaire Royal adjoint

2.1. L'organisation de la reconstruction après 1922 et la comparaison avec « les années Joset »

Comme expliqué précédemment, le service d'Habay-la-Neuve est supprimé peu de temps avant l'annonce officielle du départ de Camille Joset. A la suite de cette suppression, les compétences du Haut-Commissariat Royal adjoint pour la province de Luxembourg sont restaurées au Haut-Commissariat Royal à Liège et sont gérées par le baron Henry Delvaux de Feneffe. En juin 1922, le Haut-Commissaire Royal prend le relais de Camille Joset pour la clôture administrative des derniers dossiers de reconstruction de la province de Luxembourg mais, suite à l'arrêté royal du 15 mars 1922, les tâches endossées par le baron sont minimes. En effet, en mars 1922, de nombreuses compétences ont été restaurées aux autorités des communes

⁵¹⁹ Voir annexe 18

⁵²⁰ La société philharmonique des Echos du Ton est une association de villageois établie à Ethe depuis 1873. Comme le précise sa constitution, elle poursuit des buts principalement attractifs et adopte, dès 1912, le projet de construction d'une salle de village ouverte à tous. (Archives Générales du Royaume, dépôt de Bruxelles central, fonds de l'Office des Régions dévastées, 7854, constitution officielle écrite de la société philharmonique des échos du Ton, 1912).

⁵²¹ Archives de l'évêché de Namur, Namur, Fonds Jean Schmitz, S120, Rapport d'août 1914 à janvier 1919, s.d.

⁵²² AEA, Arlon, Fonds de l'administration provinciale du Luxembourg, série des bâtiments communaux, 1620, Lettre du bourgmestre d'Izel au commissaire d'arrondissement, 26 février 1926.

adoptées, ce qui allège le rôle du Haut-Commissaire Royal. De plus, en juin 1922, Camille Joset quitte ses fonctions mais prépare sa suite. Comme l'explique Georges Goyau dans le livre d'or du Haut-Commissariat Royal : *«Après son départ, M. Joset continua de fournir avec obligeance tous les renseignements nécessaires à poursuivre la besogne qu'il avait menée si loin* ⁵²³*»*.

Camille Joset prépare sa succession mais une fois la relève assurée, il rompt tout contact avec la province de Luxembourg. Seuls quelques liens avec la commune de Rossignol sont maintenus. En décembre 1919, le roi avait chargé Camille Joset de rapatrier les corps des habitants de Rossignol fusillés à Arlon pendant les combats d'invasion et de les enterrer dans leur village d'origine. Malgré sa démission, Camille Joset tient à mener cette mission à terme et reste, pour ce faire, en contact avec la commune de Rossignol jusqu'à l'inauguration officielle du monument aux fusillés, le 1 juin 1925⁵²⁴.

En 1922, Camille Joset pense avoir accompli son travail mais, pour les sinistrés de la province de Luxembourg, la reconstruction est encore loin d'être achevée. Lors de l'annonce de la suppression du service du Haut-Commissariat Royal adjoint d'Habay-la-Neuve, les sinistrés de la province de Luxembourg craignent pour leur situation. A Maissin, le conseil communal exprime son mécontentement lors d'une séance :

« Cette mesure est de nature à nuire considérablement aux intérêts des sinistrés de notre commune ; elle obligera ceux-ci à des déplacements longs et onéreux pour les contestations qui pourront surgir dans le règlement de leur sinistre; elle va de plus retarder la solution des affaires encore en cours, les services de Liège devant à nouveau étudier les dossiers dont les bureaux de Luxembourg avaient parfaite connaissance, il est d'ailleurs peu équitable de licencier les agents luxembourgeois pour maintenir chargés de leurs attributions ceux d'une autre province ⁵²⁵*»*.

Durant cette période qui suit le départ de Camille Joset, de nombreuses plaintes continuent à être envoyées par les sinistrés du Luxembourg au Haut-Commissariat Royal à

⁵²³ Georges GOYAU, *op. cit.*, p. 63.

⁵²⁴ *Les fusillés de Rossignol, Rossignol 26 août 1914- 1^{er} juin 1925, Souvenir de l'inauguration du monument des fusillés en présence de sa majesté la reine*, Saint-Gilles, Imprimerie « Notre Pays », s.d., p. 8.

⁵²⁵ AEA, Arlon, Fonds des archives communales de Maissin, 915, Procès-verbal de séance du conseil communal de Maissin, s.d.

Liège. En comparant le nombre de plaintes adressées par les sinistrés avant et après la démission de Camille Joset, il est possible de comparer l'efficacité du service assurant le remplacement de l'adjoint en province de Luxembourg⁵²⁶. Globalement, après le départ de l'adjoint, la situation reste stable dans la province. La démission de Camille Joset ne semble pas porter préjudice aux communes adoptées. En effet, dans la plupart de ces localités, le nombre de dossiers contenant des plaintes diminue ou augmente très légèrement. Seules les communes de Musson et d'Herbeumont semblent avoir souffert de la démission de l'adjoint. Dans ces communes, le nombre de plaintes augmente largement. A Musson, les sinistrés se plaignent deux fois plus que durant la période où Camille Joset se chargeait de la reconstruction. Pour les habitants de cette commune, les travaux d'achèvement prennent trop de retard. En septembre 1923, Henri Norrdinger, habitant de Musson, s'adresse au ministre des Affaires Economiques. Il écrit :

« Actuellement, la maison est reconstruite par l'Etat mais non achevée. J'ai déjà dépensé 7 à 8000 francs pour son achèvement et elle est encore loin d'être complètement finie. Elle est reconstruite sur son ancien emplacement et a même 1 mètre de moins qu'avant la guerre. Je trouve dommage qu'il me reste tant de travaux à ma charge tandis que dans d'autres localités sinistrées, l'Etat achève complètement les maisons suivant le contrat passé entre ce dernier et le sinistré »⁵²⁷.

Les sinistrés de la commune de Musson ne sont pas les seuls à se plaindre de ces retards. En 1925, Alfred Marmoy, habitant de Bleid, adresse une lettre au personnel de l'Office des Régions dévastées et s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux de ma maison ne sont pas encore achevés, ni cave nettoyée, ni pavée. En définitif, tout cela, c'est de la mauvaise volonté. Comment cela se fait-il qu'il faut attendre trois ans pour avoir une maison qui n'est pas encore achevée. Je suis sur le point de vendre, si on n'agit pas dans les quinze jours, j'irai aux autorités supérieures »⁵²⁸.

⁵²⁶ Voir annexe 19

⁵²⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10426, Lettre d'Henry Norrdinger au ministre des Affaires Economiques, 11 septembre 1923.

⁵²⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6815, Lettre d'Alfred Marmoy à Monsieur Michel, 26 mai 1925.

A côté de ces nombreuses plaintes consacrées à la lenteur des travaux d'achèvement, d'autres sinistrés montrent leur mécontentement face aux problèmes liés aux calculs des équivalences. Les sinistrés, à qui une reconstruction entièrement prise en charge par l'Etat avait été promise dans les premières années d'après-guerre, se plaignent de devoir assumer la différence financière due par le calcul de l'équivalence. En 1924, à Bleid, Monsieur Lambert-Graisse refuse de signer la réception définitive de son habitation. Pour ne pas dépasser l'équivalence, certains travaux de reconstruction de son habitation ont été abandonnés. Le sinistré doit donc prendre à sa charge l'achèvement de la reconstruction. Pour le propriétaire ayant signé un contrat avec l'Etat, cela est inadmissible⁵²⁹. A Musson, en 1923, Sylvain Lacave se plaint pour des motifs similaires :

« En 1919, plusieurs fois, j'avais dit au chef de secteur que je ne désirais que ce qui me revenait et que je ne voulais rien déboursier. Il m'avait rassuré en me disant que ma nouvelle maison serait faite complètement sans intervention pécuniaire de ma part. Au lieu de cela, non seulement j'ai déjà payé pour des menuiseries une somme de dix-mille francs mais l'Etat refuse d'achever les travaux en cours⁵³⁰ ».

2.2.La désadoption des communes

Après le départ de Camille Joset, les désadoptions des communes de la province de Luxembourg se succèdent. Les reconstructions des établissements privées sont pratiquement achevées, la vie communale a repris son cours et les communes se considèrent, désormais, comme aptes à prendre en charge, par leurs propres moyens, la fin des travaux de reconstruction. Pour ces communes, l'adoption n'apporte plus d'avantages. Au contraire, elle ne fait plus que retarder, par des mesures administratives lourdes, l'avancée des travaux. Il est, par conséquent, préférable pour elles d'y renoncer⁵³¹.

Dès le mois de septembre 1922, la commune de Musson demande à être officiellement libérée de son adoption⁵³². A l'initiative de l'Office des Régions dévastées, une enquête est

⁵²⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6800, Lettre de M. Halbardier au directeur de l'Office des Régions dévastées, 30 octobre 1924.

⁵³⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10422, Lettre de Sylvain Lacave au Haut-Commissaire Royal, 8 mars 1923.

⁵³¹ Georges SMETS, *op.cit.*, p. 107.

⁵³² AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10449, Lettre de Demeur au baron Henry Delvaux de Feneffe, 23 septembre 1922.

alors réalisée afin d'évaluer la situation de la commune et la capacité de cette dernière à réaliser, elle-même, les derniers travaux de reconstruction. En 1923, il ressort de cette enquête que, même si les établissements publics de la commune de Musson ne sont pas tous restaurés en 1922, les plans de reconstruction de l'église, des écoles communales et du logement de l'instituteur sont établis. Selon l'Office des Régions dévastées, la reconstruction publique de la commune est, de ce fait, en bonne voie⁵³³. En mars 1923, Monsieur Demeur, directeur général de l'Office des Régions dévastées, annonce alors à Henry Delvaux de Feneffe que le roi est enclin à accepter la désadoption de la commune de Musson⁵³⁴. Quelques semaines plus tard, l'analyse financière des communes adoptées, réalisée par le commissaire d'arrondissement, ne fait que confirmer la possibilité de cette désadoption. Le 3 avril 1923, dans une lettre adressée au gouverneur de la province de Luxembourg, il écrit en faveur de la désadoption de Musson : *« A mon avis, la situation financière des communes adoptées n'est pas plus mauvaise, sans être florissante bien entendu, que celle des autres communes et j'estime que les bâtiments publics peuvent y être reconstruits sans que la commune reste adoptée »*⁵³⁵.

Le 10 avril 1923, c'est au tour de la commune d'Izel d'être désadoptée⁵³⁶. Dès les premières demandes de désadoption en janvier 1923, l'Office des Régions dévastées accepte de retirer à la commune le bénéfice de l'adoption mais à une condition. Dans une lettre adressée à Henry Delvaux de Feneffe, le directeur général de l'Office des Régions dévastées écrit : *« Il m'est signalé que la commune d'Izel pourrait sans inconvénient se passer actuellement du bénéfice de l'adoption, sous réserve toutefois que les travaux de réparation de dommages de guerre restant à effectuer au domaine communal soient poursuivis par vos services »*⁵³⁷.

La commune de Tintigny, quant à elle, est officiellement désadoptée le 18 juin 1923, en même temps que la commune d'Ethe⁵³⁸. Après avoir pris connaissance de ces décisions, Henry Delvaux de Feneffe, sur demande du directeur général de l'Office des Régions dévastées,

⁵³³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10 449, Lettre de Monsieur Demeur à Henry Delvaux de Feneffe, 1 septembre 1922.

⁵³⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10 449, Lettre de Monsieur Demeur à Henry Delvaux de Feneffe, 2 mars 1923.

⁵³⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10 449, Lettre du commissaire d'arrondissement au gouverneur de la province, 3 avril 1923.

⁵³⁶ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8590, Lettre du Haut-Commissaire Royal au gouverneur de la province de Luxembourg, 5 mai 1923.

⁵³⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8590, Lettre du directeur général de l'Office des Régions dévastées au Haut-Commissaire Royal, 16 janvier 1923.

⁵³⁸ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 3353, lettre du secrétaire de l'Office des Régions dévastées au gouverneur de la province du Luxembourg, 28 juin 1923.

envoie une lettre au gouverneur de la province de Luxembourg. Dans cette dernière, il explique au gouverneur que le Haut-Commissariat Royal de Liège reste disponible pour toutes les questions que les communes désadoptées pourraient se poser sur la gouvernance et la reprise en charge des dossiers de reconstruction⁵³⁹.

Les désadoptions des autres communes de la province de Luxembourg sont moins documentées dans les fonds d'archives consultés dans le cadre de ce travail⁵⁴⁰. Néanmoins, les quelques archives conservées à ce sujet nous permettent d'affirmer que la commune de Bleid est officiellement désadoptée le 7 septembre 1922⁵⁴¹, que celle de Maissin l'est le 18 octobre 1922⁵⁴² et que celle de Porcheresse l'est le 14 juillet 1923⁵⁴³. La commune de Rossignol, quant à elle, est désadoptée le 4 janvier 1924⁵⁴⁴.

En 1924, la plupart des communes de la province de Luxembourg ont donc demandé leur désadoption et l'ont obtenue. Cependant, une fois désadoptées, ces communes se retrouvent entre deux jurisprudences (l'Office des Régions dévastées et les tribunaux des dommages de guerre) et ne savent pas vers qui se tourner. Le 7 avril 1924, le directeur général de l'Office des Régions dévastées, Monsieur A. Demeur règle ce problème. Dans une circulaire adressée aux Hauts-Commissaires Royaux, il explique : « *A la suite de la démission, les Hauts-Commissaires Royaux et l'Office des Régions dévastées limiteront strictement leur action, vis-à-vis des communes, à l'achèvement des reconstructions d'immeubles entrepris par les soins de l'Etat* ». Dans cette circulaire, il continue en précisant que les autres catégories de dommages (réquisitions et dépenses imposées par les troupes allemandes principalement) seront prises en charge par les tribunaux de dommages de guerre⁵⁴⁵.

⁵³⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 12128, Lettre d'Henry Delvaux de Feneffe au gouverneur de la province de Luxembourg, juin 1923.

⁵⁴⁰ Aucune information n'a pu être trouvée au sujet des désadoptions des communes d'Herbeumont et de Les Bulles.

⁵⁴¹ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province, 785, note manuscrite, s.d.

⁵⁴² AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune de Maissin, 915, Lettre du baron Henry Delvaux de Feneffe au bourgmestre de la commune de Maissin, octobre 1922.

⁵⁴³ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 13 959, Note manuscrite du ministre des Affaires économiques, 24 août 1923.

⁵⁴⁴ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 13 959, Note manuscrite du ministre des Affaires économiques, 8 janvier 1924.

⁵⁴⁵ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 14 504, Circulaire de A.Demeur aux Hauts-Commissaires Royaux, 7 avril 1924.

Malgré la désadoption des communes, les Hauts-Commissaires Royaux continuent donc à suivre et à aider les anciennes communes adoptées mais, les rôles de ces derniers ne sont plus aussi essentiels qu'auparavant. Le 15 avril 1924, les Hauts-Commissariats Royaux à la reconstruction sont supprimés par arrêté royal⁵⁴⁶. La gestion de la fin des reconstructions belges dans les anciennes communes adoptées est alors entièrement confiée au ministère des Affaires Economiques et, plus particulièrement, au personnel de l'administration de la voirie communale. Le 16 septembre 1924, sur décision du ministre des Affaires Economiques en charge de la liquidation de l'Office des Régions dévastées, A. Michel est nommé délégué de l'administration centrale de la voirie communale et est chargé d'assurer la gestion du secteur du Luxembourg et la fin des reconstructions de ce secteur⁵⁴⁷. Son bureau est installé à Dinant, sur la chaussée de Namur, au numéro 136⁵⁴⁸.

Dès 1925, les dirigeants de l'administration de la voirie communale poussent les sinistrés à procéder à la réception définitive de leur habitation reconstruite et à terminer eux-mêmes les derniers travaux d'achèvement, avant que l'Office des Régions dévastées ne soit complètement supprimé. Le cas de la famille Baulard d'Ethe peut ici être cité à titre d'exemple. En effet, dès le mois de janvier, cette famille est confrontée à cette situation. Le 5 janvier 1925, dans une lettre adressée à Paul Bosseler, ingénieur, le délégué de l'administration centrale de l'Office des Régions dévastées, A. Michel, écrit : « *Notre office étant en liquidation, il serait nécessaire de pouvoir procéder à la réception définitive de votre immeuble dans le courant du présent mois. Veuillez donc bien me dire si les travaux de peinture sont entièrement terminés afin que la réception puisse encore se faire à notre intervention* »⁵⁴⁹. Finalement, le paiement des 10 000 francs de travaux restants est pris en charge par l'administration de la voirie communale mais la réalisation de ces travaux est confiée à Paul Bosseler⁵⁵⁰. Par cette mesure, l'administration se dégage donc de l'entreprise des travaux d'achèvement de reconstruction de la propriété Baulard.

⁵⁴⁶ AEA, Arlon, Fonds du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, série A, 785, note manuscrite anonyme, s.d.

⁵⁴⁷ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 10424, Lettre de l'entreprise Gobertange et Cornet à Monsieur Demeur, 19 juin 1925.

⁵⁴⁸ AEA, Arlon, Fonds des archives de la commune de Maissin, 915, Lettre de A. Michel au bourgmestre de Maissin, septembre 1924.

⁵⁴⁹ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 7737, Lettre de A. Michel à Paul Bosseler, 5 janvier 1925.

⁵⁵⁰ AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 7737, Lettre du directeur général de l'Office des Régions dévastées, 5 janvier 1925.

Le 19 août 1926, un arrêté royal met officiellement fin à l'Office des Régions dévastées. Le pays étant considéré comme majoritairement reconstruit, l'intervention de cette organisation n'est plus vue comme utile pour les communes belges détruites en 1914. Un service de liquidation des dommages de guerre prend alors la relève et clôture les derniers travaux de reconstruction entrepris par l'Office⁵⁵¹. Dans l'introduction historique de l'inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées, Christel Neumann fait le bilan des activités menées par cet Office des Régions dévastées. Elle écrit : « *L'O.R.D. rebâtit environ 20 000 constructions pour une valeur totale d'environ un milliard de francs. Ces travaux firent l'objet de quatre mille adjudications, réparties parmi un millier d'entrepreneurs. Pour encourager l'initiative privée, l'Office accorda des avances qui permirent la reconstruction de 24 000 habitations privées* ⁵⁵² ». Le livre d'or du Haut-Commissariat Royal, lui, parle de 37.330.000,00 francs dépensés par l'Office pour la reconstruction des établissements privés des communes adoptées de la province de Luxembourg et de 2.580.112,60 francs pour les établissements publics⁵⁵³.

3. La reconnaissance des citoyens de la province du Luxembourg envers les actions menées par Camille Joset

3.1. Les reconnaissances témoignées à Camille Joset à la suite de sa démission

Dès les premières annonces de volonté de démission de Camille Joset, plusieurs communes adoptées de la province de Luxembourg décernent à l'adjoint le titre de bourgeois⁵⁵⁴. Dans un extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Tintigny, les raisons de cette attribution sont expliquées :

« Le conseil communal de Tintigny, désirant témoigner à M. Camille Joset la très grande reconnaissance de la population de la commune de Tintigny, pour les nombreux services qu'il lui a rendus depuis les sanglantes journées d'août 1914, au cours desquelles quatre-vingt-neuf habitants furent massacrés et cent quatre-vingt-quatre habitations détruites par

⁵⁵¹ Christel NEUMANN, *op.cit.*, p.25.

⁵⁵² *Ibidem*.

⁵⁵³ Georges GOYAU, *op.cit.*, p. 117.

⁵⁵⁴ Rossignol (le 25 janvier 1922), Tintigny (le 25 janvier 1922), Les Bulles (le 29 janvier 1922), Bleid (le 29 janvier 1922), Ethe (le 30 janvier 1922), Izel (le 10 février 1922), Herbeumont (le 13 février 1922), Musson (14 février 1922) et Maissin (le 25 février 1922). Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extraits des registres aux délibérations des communes et lettres envoyées à Camille Joset, 1922.

l'ennemi, pour la généreuse assistance qu'il a accordée à tous les sinistrés et pour la vaillance avec laquelle il a, en quelques mois, su réédifier tous les foyers anéantis ⁵⁵⁵».

De la même manière, la commune de Les bulles évoque, elle aussi, des explications similaires :

« Attendu qu'il importe de récompenser publiquement les services exceptionnels que, depuis la destruction en août 1914 d'une bonne partie du village de Les Bulles, M. Camille Joset a rendus, non seulement en secourant en vivres, vêtements et mobiliers, les habitations victimes de cette catastrophe, mais aussi en veillant à ce que tous les immeubles détruits fussent relevés sans plus de retard de leurs ruines ⁵⁵⁶».

Pour la commune d'Herbeumont, Camille Joset mérite ce titre car *« il a, depuis dix-huit mois, malgré toutes les difficultés qu'il avait à surmonter, réalisé un prodigieux travail pour relever tous les foyers détruits et reconstruire en beauté notre village si éprouvé ⁵⁵⁷».*

Toutes les communes adoptées ainsi que d'autres communes de la province de Luxembourg, telles que Mussy-la-Ville, par exemple, décernent à Camille Joset ce titre⁵⁵⁸. Mais les communes ont également recours à d'autres moyens pour témoigner leur reconnaissance envers l'ancien adjoint. A Rossignol, l'ancienne rue du caveau des fusillés est rebaptisée rue Camille Joset⁵⁵⁹. Cette nouvelle rue, ainsi que la plaque commémorative qui l'accompagne, est inaugurée le 1^{er} juin 1925, en même temps que le monument aux fusillés de Rossignol⁵⁶⁰. Lors de cette cérémonie d'inauguration, plusieurs personnalités importantes telles que la reine Elisabeth, Monseigneur Heylen, Jules Renkin ou encore Jules Poncelet, député de l'arrondissement de Neufchâteau-Virton, sont présentes⁵⁶¹. Camille Joset, lui, fait également le déplacement et revient dans la province pour l'occasion.

⁵⁵⁵ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Tintigny relatif à l'octroi du titre de bourgeois à Camille Joset, 25 janvier 1922.

⁵⁵⁶ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extrait du registre aux délibérations de la commune de Les Bulles, 29 janvier 1922.

⁵⁵⁷ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extrait du registre aux délibérations de la commune d'Herbeumont, 11 février 1922.

⁵⁵⁸ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Extrait du registre aux délibérations de la commune de Mussy-la-Ville, 18 février 1922.

⁵⁵⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Lettre de Camille Joset au secrétaire de la commune de Rossignol, 31 octobre 1931.

⁵⁶⁰ *Ibidem*.

⁵⁶¹ Voir annexe 20.

Du haut des marches du monument, l'ancien adjoint prend la parole. Il commence par remercier la reine de sa présence puis s'adresse au bourgmestre de Rossignol et explique pourquoi cette inauguration a tant tardé : « *Il devait à ces morts de restaurer tout d'abord complètement leur village, le village de leur veuve et leurs orphelins avant de songer à leur propre glorification. Il fallait attendre que le village soit reconstruit* ⁵⁶² ». Camille Joset continue ensuite et profite de l'occasion pour remercier la France et le Grand-Duché pour toute l'aide apportée aux sinistrés. Enfin, le journaliste s'adresse aux habitants de Rossignol et prononce quelques paroles sur la fin des reconstructions : « *La tâche de ceux à qui il fut donné de pouvoir vous réconforter, de vous venir en aide, de relever vos foyers et de donner enfin à ceux qui vous furent ravis la sépulture qu'ils méritent, va prendre fin et c'est en face de la crypte où ceux-ci dorment leur dernier sommeil qu'ils se séparent de vous* ⁵⁶³ ». Ces mots seront les derniers énoncés par le journaliste aux habitants de la province de Luxembourg.

Cet événement offre aux habitants de Rossignol l'occasion de remercier l'adjoint. Pour clôturer la cérémonie, le ministre d'Etat, président du gouvernement luxembourgeois, Pierre Prüm, adresse un discours à Camille Joset ⁵⁶⁴ :

« *Ils vont enfin, ces remerciements, à vous, Monsieur Camille Joset, qui depuis onze ans, depuis le jour même de la catastrophe et jusqu'à ce jour d'apothéose finale, n'avez cessé d'être le grand bienfaiteur de notre commune : comme chef du comité de secours aux sinistrés, vous les avez nourris et vêtus, comme Haut-Commissaire Royal, vous avez rebâti ce village, comme président du Comité des fusillés, vous avez recueilli leurs restes mortels, vous les avez rapatriés et vous leur avez assuré une sépulture et une glorification magnifique. A tous donc, au nom des morts comme au nom des vivants, Merci !* ⁵⁶⁵ ».

A côte de tous ces témoignages de reconnaissance, le résistant et agent du renseignement reçoit également plusieurs décorations pour toutes les actions menées tout au long du premier conflit mondial ainsi que pour l'aide apportée aux sinistrés dans les premières années d'après-

⁵⁶² *Les fusillés de Rossignol, op. cit., p. 22.*

⁵⁶³ Ibidem.

⁵⁶⁴ Pierre Prüm (1886-1959) est un homme politique et avocat du Grand-Duché du Luxembourg. Il est le fils d'Emile Prüm, homme politique de droite, et réalise des études de droit avant de devenir député du canton de Clervaux. En mai 1918, il fonde le parti national indépendant puis devient président du gouvernement luxembourgeois le 19 mars 1925. Après la Seconde Guerre mondiale, il est condamné pour collaboration (Guy THEWES, *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848*, Luxembourg, Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, 2011, p. 91).

⁵⁶⁵ *Les fusillés de Rossignol, op. cit., p. 26.*

guerre⁵⁶⁶. Au niveau national, le 22 juillet 1925, Camille Joset est nommé officier de l'Ordre de Léopold et le 24 janvier 1938, Commandeur de l'Ordre de la Couronne. En dehors de ces reconnaissances nationales, l'adjoint est également décoré dans plusieurs autres pays. Le 25 août 1919, il devient grand chancelier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et le 15 avril 1920, chevalier de la Légion d'honneur. Le 30 juillet 1920, il reçoit la « croce al merito di guerra » par le ministre de la guerre italien. Ensuite, le 12 décembre 1921, Benoît XV lui décerne le titre de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand et le 11 août 1924, il est nommé commandeur de l'Ordre de la Couronne par le roi de Roumanie. Enfin, le 6 novembre 1924, il est nommé officier de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne.

Camille Joset, durant la même période, est également décoré de plusieurs médailles⁵⁶⁷. Dans le courant de l'entre-deux-guerres, il reçoit la médaille commémorative de la guerre (le 21 juillet 1919), la médaille commémorative du comité national de secours et d'alimentation (le 26 décembre 1919), la médaille commémorative de la VIIe olympiade (1922), la médaille de la victoire (le 28 novembre 1927) et la médaille de prisonnier politique (le 7 juillet 1931). Après la guerre, il est également décoré de la croix civique de première classe 1914-1918.

3.2. La suite du parcours de Camille Joset

Après sa démission en 1922, Camille Joset est rapidement nommé dans l'administration. Il assure le poste de directeur d'administration au département d'Edward Anseele, ministre des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes⁵⁶⁸. Cependant, ses activités durant cette période sont peu détaillées dans les archives et ce manque d'informations ne nous permet pas de retracer précisément cette partie de la vie de l'ancien adjoint. Néanmoins, une affaire en justice est mentionnée dans le fonds Joset, conservé à la bibliothèque universitaire Moretus Plantin. En 1925, Camille Joset fait l'objet d'une enquête du Comité Supérieur de contrôle pour cause de malversations et de créations de faux. En septembre, il est tenu à l'écart de son emploi et l'affaire est transférée au parquet qui ne parvient pas à trouver des preuves accablantes.

⁵⁶⁶ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, diplômes originaux d'octroi de décorations à Camille Joset, 1919-1924.

⁵⁶⁷ Voir annexe 21.

Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, diplômes originaux d'octroi de médailles à Camille Joset, 1919-1924.

⁵⁶⁸ Edward Anseele (1856-1938) est un journaliste et politique belge. Il est le fondateur du quotidien *Vooruit* et a entamé sa carrière politique en 1895 comme conseiller communal puis échevin de la ville de Gand. En 1918, il est nommé ministre des Travaux publics puis, en 1925, ministre des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes (Paul VAN MOLLE, *Le parlement belge (1894-1969)*, Ledeborg, Erasmus, 1969, p. 2-3).

Finalement, un non-lieu est prononcé par le procureur du roi mais Camille Joset éprouve des difficultés à être réengagé⁵⁶⁹.

En août 1927, Camille Joset finit par renoncer temporairement à l'administration et entre dans le secteur privé. Très vite, il est nommé directeur de la Société Anonyme anversoise Comora (Constructions modernes et rationnelles) créée en juillet de la même année. Cette société a pour objectif l'entreprise de travaux et l'exploitation de procédés de construction⁵⁷⁰. Camille Joset reste à la tête de cette organisation pendant un peu moins de deux ans puis est forcé de quitter ses fonctions en raison de ses problèmes de santé de plus en plus imposants⁵⁷¹. A cette époque, Camille Joset est atteint de troubles névropathiques graves. Lors de son départ, l'ancien directeur reçoit une somme de 60 000 francs pour « *gratification spéciale* »⁵⁷². En février 1988, Camille-Jean Joset, fils de Camille Joset, s'informe sur la carrière de son père. Dans une lettre adressée à Monsieur D'Hoine, membre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, il explique :

« En classant ses papiers, j'ai fini par remarquer que j'ignorais ce qu'avait été la vie de mon père qui, je le répète, a été très mouvementée et intéressante. Je tâche d'y voir clair. Or, voilà que je retrouve que mon père a été directeur général d'une société Comora. Je sais qu'il s'agissait de constructions, puisque mon père autrefois a reconstruit le Luxembourg, dévasté par la guerre 14-18. Y aurait-il moyen de savoir quand cette société a été constituée ?⁵⁷³ ».

Après avoir été contraint de quitter ce poste, Camille Joset revient dans l'administration et intègre la Commission nationale d'expansion économique dirigée par le baron Alfred Huart, président du conseil supérieur de l'Agriculture et vice-président du Sénat⁵⁷⁴. A la fin de l'année 1929, il est nommé secrétaire général de cette Commission qui a pour but d'écouler les surplus

⁵⁶⁹ Paul WYNANTS, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁷⁰ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Liste chronologique manuscrite reprenant l'historique de la société Comora, 1990.

⁵⁷¹ Paul WYNANTS, *op. cit.*, p. 29.

⁵⁷² Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Liste chronologique manuscrite reprenant l'historique de la société Comora, 1990.

⁵⁷³ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Lettre de Camille-Jean Joset à Monsieur D'Hoine, 16 février 1988.

⁵⁷⁴ Alfred d'Huart (1867-1937) est un homme politique belge. Il a réalisé des études de droit à l'université catholique de Louvain-la-Neuve. Entre 1896 et 1902, il est membre du Conseil provincial de Namur avant d'être nommé député de l'arrondissement de Dinant-Philippeville. En 1919, il devient sénateur de l'arrondissement de Namur-Dinant-Philippeville. De 1932 à 1936, il est vice-président du Sénat (PAUL VAN MOLLE, *op. cit.*, p. 127-128).

de production de l'agriculture belge et de les redistribuer à des prix avantageux à des familles dans le besoin⁵⁷⁵. Pour accomplir leurs objectifs, les membres de la Commission organisent des campagnes pour favoriser la consommation de sucre mais également de pain et de poisson. Une brochure, intitulée *Toast et Canapés*, est également éditée par la Commission. Elle est dirigée par Camille Joset, très actif au sein de l'organisation⁵⁷⁶. Durant cette période, Camille Joset se mobilise également, dans un tout autre domaine. Il s'investit dans quelques campagnes de la Croix-Rouge et notamment dans celles organisées pour promouvoir la santé publique⁵⁷⁷.

En 1931, les problèmes de santé du journaliste ne se sont pas améliorés et pour la première fois, de nouveaux symptômes lui sont diagnostiqués. Ce n'est finalement pas de névropathie que l'administrateur souffre, comme le pensaient les médecins consultés jusque-là, mais bien de sclérose en plaques⁵⁷⁸. En juillet 1934, cette maladie le force à prendre une retraite anticipée. L'année suivante, il perd l'usage de ses membres inférieurs. Paralysé de façon définitive, il passe le reste de sa vie dans un fauteuil roulant⁵⁷⁹. Néanmoins, ces conditions physiques difficiles ne l'empêchent pas de rester actif. Peu de temps avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, il participe à la création de l'Association des condamnés à mort 14-18 et en devient le secrétaire général. Cette association avait pour objectif d'empêcher l'appropriation du titre de condamnés à mort par des personnes qui n'en avaient pas réellement subi les conséquences. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, Camille Joset s'applique à assurer que les Belges ne puissent revendiquer ce titre sans raison et constitue, à cette fin, des dossiers d'enquête très précis. Cette activité occupe tous ses temps libres jusqu'à la dislocation de l'association à l'approche du deuxième conflit mondial⁵⁸⁰.

⁵⁷⁵ Discours de Gilbert Mullie, président de la Commission nationale d'expansion économique, prononcé à l'occasion de l'enterrement de Camille Joset (*In memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, *op.cit.*, p. 53).

⁵⁷⁶ Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge, activités dans le domaine du renseignement et de l'action 1941-février 1944*, In : Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n°2, octobre 1972, p. 14.

⁵⁷⁷ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 30 et discours d'Edmond Dronsart, directeur général de la Croix-Rouge de Belgique, prononcé à l'occasion de l'enterrement de Camille Joset (*In memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, *op.cit.*, p. 41).

⁵⁷⁸ Ce nouveau diagnostic pousse la Commission des pensions militaires d'invalidité du Brabant à reconsidérer l'octroi de la pension accordée à Camille Joset pour invalidité. Après la Première Guerre mondiale, Camille Joset avait été reconnu 100% invalide de guerre et était majoré de 50%. Mais, en 1935, la commission retire à Camille Joset sa pension en précisant que son invalidité n'était pas le résultat d'un mauvais traitement pendant le premier conflit mondial. Camille Joset, dès l'annonce de ce retrait, se plaint de ce jugement. Un long débat est alors engagé entre les médecins pour trancher et décider quelles étaient les causes de sa maladie. Finalement, la pension est officiellement retirée à Camille Joset pendant l'entre-deux-guerres (Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, ensemble de documents portant sur l'octroi de pensions à Camille Joset).

⁵⁷⁹ *Ibidem*.

⁵⁸⁰ Discours de G.Hubert, président de l'Association nationale des condamnés à mort 14-18/40-45, prononcé à l'occasion de l'enterrement de Camille Joset en janvier 1959. (*In memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, *op.cit.*, p. 38).

Durant la Seconde Guerre mondiale, Camille Joset renoue avec ses activités d'agent du renseignement, de résistant et de journaliste. En septembre 1939, John Barness-Stott, plus connu sous le nom de « Capitaine Daniel » contacte plusieurs personnalités belges dont Camille Joset, Walthère Dewé⁵⁸¹ et Mill⁵⁸² pour intégrer le « Secret Intelligence Service »⁵⁸³. Rapidement, Camille Joset accepte et met en place, le long de la frontière allemande et à l'intérieur du Grand-Duché du Luxembourg, un réseau de renseignements. Tout au long de cette nouvelle mission, Camille Joset n'agit pas seul. En effet, Louis Schmidt⁵⁸⁴, bourgmestre d'Etterbeek, Alphonse Materne⁵⁸⁵ et François Bovesse⁵⁸⁶ lui viennent en aide. Camille Joset recrute également plusieurs agents à Bruxelles ainsi qu'en province de Liège et de Luxembourg⁵⁸⁷. Pendant plusieurs mois, ce service de renseignements est chargé d'avertir les Britanniques en cas d'invasion des Allemands⁵⁸⁸. Cependant, après le 10 mai 1940, l'organisation de Camille Joset perd ses fonctions. L'Intelligence Service retourne en Angleterre mais Camille Joset décide de ne pas s'arrêter là. Il refuse de partir en Grande-Bretagne et met au point quelques cellules de résistance dans les Flandres⁵⁸⁹. Ce réseau, créé par Camille Joset, prend alors le surnom de « Brigades Toast »⁵⁹⁰.

⁵⁸¹ Walthère Dewé (1880-1944) est un résistant belge. Entre 1899 et 1904, il entreprend, à l'université de Liège, des études d'ingénieur. Quelques années plus tard, il se met au service de l'Etat et est nommé au poste d'ingénieur de la Régie des téléphones et télégraphes. Walthère Dewé est principalement connu pour être à l'origine du réseau de la Dame Blanche lors de la Grande Guerre et du réseau Clarence lors de la Seconde. (Henri BERNARD, *Un géant de la résistance, Walthère Dewé*, Bruxelles, la renaissance du livre, 1971, p.10-11).

⁵⁸² Mill, de son vrai nom Adrien Marquet (1903-1971), est un ingénieur électricien. Pendant la Seconde Guerre mondiale, après avoir été contacté par les Britanniques, il met en place un service de renseignements. La nuit du 12 au 13 août 1941, il est parachuté, avec Millestone, près de Cerfontaine. A la suite de cet événement, il établit une centrale clandestine de télécommunication et s'étend rapidement dans toute la Belgique (William UGEUX, *Adrien Marquet*, In : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, t. 43, supplément t. 15, Bruxelles, Bruylant, 1983, p. 278-279).

⁵⁸³ Etienne VERHOEYEN, *La Belgique occupée, De l'an 40 à la libération*, Bruxelles, De Boeck, 1994, p. 426).

⁵⁸⁴ Louis Schmidt est un ingénieur belge. Entre 1933 et 1944, il est bourgmestre d'Etterbeek. En 1940, il est également nommé président du Conseil provincial du Brabant. Le 21 avril 1942, il est arrêté pour faits de résistance et il décède en Allemagne, un an avant la fin de la guerre. (Camille JOSET, *Face à l'occupant. Belgique, terre de liberté et de résistance*, Bruxelles, l'armée- la Nation, 1948, p. 9 ; Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 31)

⁵⁸⁵ Alphonse Materne (1877-1945) est un homme politique belge. Dès 1926, il est nommé conseiller communal et bourgmestre de la commune de Bastogne. Par la suite, entre 1932 et 1936, puis entre 1939 et 1945, il devient député de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne. (Paul VAN MOLLE, *op.cit.*, p. 236).

⁵⁸⁶ François Bovesse (1890-1944) est un journaliste et homme politique belge. Après ses études en droit, il devient directeur général du journal *La province*. En 1921, il est nommé député après avoir été conseiller puis échevin de la ville de Namur. Entre 1931 et 1933, il assure le poste de ministre des Postes, Télégraphes et Communications puis, dès 1934, celui de ministre de la Justice avant d'être nommé ministre de l'Instruction publique. Avant la guerre, il devient gouverneur de la province de Namur (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 53).

⁵⁸⁷ Emmanuel DEBRUYNE, *La maison de verre, Agents et réseaux de renseignements en Belgique occupée (1940-1945)*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire, sous la direction de Laurence Van Ypersele, 2006, p. 119.

⁵⁸⁸ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 33.

⁵⁸⁹ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 195.

⁵⁹⁰ Ce nom est utilisé par Camille Joset en référence, à la revue éditée par la Commission nationale d'expansion économique avant la guerre.

Le 3 janvier 1941, Camille Joset se voit proposer la direction du jeune Mouvement national belge, créé quelques mois plus tôt par plusieurs habitants d'Etterbeek⁵⁹¹. Il voit en cette proposition une belle opportunité de fusionner son petit réseau de résistance avec ce mouvement à ambitions nationales et accepte de prendre la tête de l'organisation⁵⁹². Cependant, à cause de son état de santé critique, Camille Joset, surnommé au sein du mouvement « Le Gaulois » ou « Le patron », reste peu actif. Ce n'est qu'au début de l'année 1942, peu de temps après l'arrestation d'Aimé Dandoy par la Gestapo, qu'il est officiellement reconnu chef du Mouvement national belge⁵⁹³. Cette organisation de résistance, qui souhaite repousser l'envahisseur par tous les moyens, adopte, dès sa création, quatre missions : l'organisation paramilitaire, la presse clandestine, le service de renseignements et les secours aux familles des prisonniers politiques⁵⁹⁴. Dès 1941, le Mouvement national belge agit pour la ligne de renseignements Mill et, en août 1941, Camille Joset décide de fonder un journal clandestin intimement lié au Mouvement national belge, *la voix des Belges*⁵⁹⁵. Avec l'aide de son fils, Camille-Jean Joset, du capitaine Lejeune, de Gits et de l'imprimeur franc-maçon Lielens, il met en place cet organe d'informations⁵⁹⁶. Dès sa création, la revue adopte la même devise que le Mouvement national belge : « Battus parfois, abattus jamais ! »⁵⁹⁷.

Le 13 novembre 1941, la maison de la famille Joset, située rue des Gaulois à Bruxelles, est fouillée par la Gestapo. Cette dernière espère trouver des documents reliant Camille Joset au journal clandestin *la Voix des Belges* mais la visite n'est pas concluante⁵⁹⁸. Après cet événement, Camille Joset est surveillé de près par les Allemands et, le 27 avril 1942, Camille

⁵⁹¹ En 1941, Camille Jean-Joset, fils de Camille Joset, est en contact avec les frères Dandoy. Aimé et Georges Dandoy, avec l'aide des frères et sœurs Vilain et de Sylvain Missotten, ont formé, à la fin de l'année 1940, le Mouvement national belge. Par l'intermédiaire de Camille-Jean Joset, ils proposent à Camille Joset (résistant compétent grâce à son expérience de la Grande Guerre) le poste de chef du mouvement. Il est intéressant de préciser ici que Camille-Jean Joset et Lucy Ligier, la femme de Camille Joset, sont également actifs dans ce mouvement (Commission de l'histoire de la résistance, *Livre d'or de la résistance belge*, Bruxelles, Leclercq, 1948, p. 140).

⁵⁹² George K. TANHAM, *Contribution à l'histoire de la résistance belge, 1940-1944*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971, p. 51-52.

⁵⁹³ Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge, activités dans le domaine du renseignement et de l'action 1941-février 1944*, op.cit., p. 14.

⁵⁹⁴ Commission de l'histoire de la résistance, op.cit., p. 141.

⁵⁹⁵ Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge*, In : Paul ARON et José GOTOVITCH, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versailles, 2008, p. 279-280.

⁵⁹⁶ Jacques WILLEQUET, *La Belgique sous la botte, résistances et collaborations, 1940-1945*, Paris, Begedis, 1986, p.131.

⁵⁹⁷ Omer MARCHAL, *Un jésuite dans la résistance, le père Joset. Un témoignage historique sur le Mouvement national belge et son journal clandestin La voix des Belges (1939-1944)*, Namur, Didier Hatier, 1990, p.27-28.

⁵⁹⁸ Laurent LOMBARD, « Battus parfois, abattus jamais ! », sous le signe d'une fière devise... Un grand chef, une grande œuvre. Camille Joset, fondateur du M.N.B. et de *La Voix des Belges*, In : Cœurs belges, n°11, 1 juin 1948, p.3.

Joset est arrêté à son domicile par la Gestapo⁵⁹⁹. Lors de cette arrestation, le résistant, infirme, est transporté en civière et jeté dans un camion. Il est ensuite incarcéré à la prison de Saint-Gilles en attendant de passer devant le Conseil de guerre de Bruxelles. Il n'est finalement pas jugé et est déporté en Allemagne où il est soumis au décret « Nacht und Netel » (Nuit et Brouillard)⁶⁰⁰. Tout au long de son emprisonnement dans le pays ennemi, il passe dans diverses prisons allemandes : Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Derendorf et Bochum⁶⁰¹. Après son arrestation, le résistant est remplacé, à la tête du Mouvement national belge, par le commissaire Defonseca, plus connu sous le nom de « Marius » et, à la rédaction de la *Voix des Belges*, par son fils, Camille-Jean Joset⁶⁰². Dès l'annonce de son départ vers les prisons allemandes, Serge Baguette, président du comité littéraire Victor Hugo dont Camille Joset faisait partie, propose à Lucy Ligier de se livrer, avec quelques amis, aux Allemands en échange de la libération de Camille Joset, invalide. Cette dernière refuse catégoriquement la proposition de Serge Baguette et affirme que son mari ne voulait en aucun cas que ses amis ne risquent leur vie pour lui⁶⁰³.

Peu de temps avant la libération, en février 1945, Camille Joset est condamné à mort, pour la deuxième fois, sur ordre d'Heinrich Himmler⁶⁰⁴. Mais, en cette fin de guerre, l'ordre

⁵⁹⁹ Les raisons de cette arrestation par la Gestapo sont peu certaines. Selon Jean Dujardin, historien belge, un des voisins de Camille Joset (à l'avenue des Gaulois à Bruxelles) était en contact avec des membres du ministère de l'Agriculture. Ces derniers, par leurs fonctions, avaient des autorisations de déplacement. Camille Joset en aurait alors profité et se serait mis en contact avec eux. En avril 1942, il aurait été impliqué dans leur arrestation (Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge, activités dans le domaine du renseignement et de l'action 1941-février 1944*, op.cit., p. 35).

⁶⁰⁰ Dès le début de la guerre, la mise en place de réseaux de résistance sur le sol occupé pose des problèmes à l'envahisseur allemand qui recourt, rapidement, à de nombreuses arrestations et procès. Cependant, ces arrestations n'ont pas l'effet escompté par les Allemands. En effet, ces résistants arrêtés deviennent des martyrs pour les populations occupées. Hitler décide alors, pour éviter cela, de procéder à des arrestations et déportations secrètes qui ont pour objectif de mettre ces résistants dans des camps de concentration où ils sont coupés du monde et contraints au travail forcé. Cette mesure est officialisée par l'adoption du décret « Nacht und Nebel » au cours de l'automne 1941 (Kristian OTTOSEN, *Nuit et brouillard, Histoire des prisonniers du camp de Natzweiler-Struthof*, Bruxelles, Le cri, 2002, p. 42-43).

⁶⁰¹ Emile ENGELS, op.cit., p. 196.

⁶⁰² L'objectif de ce point de chapitre n'est pas de réaliser un historique du Mouvement national belge mais bien de présenter le parcours de Camille Joset entre sa démission du poste de Haut-Commissaire Royal adjoint en province de Luxembourg et son décès en 1958. Néanmoins, quelques travaux sur le Mouvement national belge peuvent être cités ici à titre de pistes complémentaires. L'article, précédemment cité, de Jean Dujardin paru en 1972 dans les Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est, à ce sujet, incontournable. Le livre d'or de la résistance belge réalisé à l'initiative du Ministère de la défense Nationale et publié en 1948 aux éditions Leclercq sera lui aussi utile, au même titre que l'ouvrage de Camille Joset consacré au Mouvement national belge et publié la même année aux éditions *La voix des Belges*. Par ailleurs, le témoignage de Camille-Jean Joset sur ce mouvement, recueilli par Omer Marshall dans *Un jésuite dans la résistance, le père Joset*, pourra lui aussi apporter des informations plus complètes.

⁶⁰³ Discours de Serge Baguette prononcé en 1959 à l'occasion de l'enterrement de Camille Joset (*In memoriam Camille Joset (1879-1958)*, op.cit., p. 50).

⁶⁰⁴ Durant son enfermement à la prison de Bochum, Camille Joset est acquitté par un tribunal d'Oppeln (Pologne). Cependant, le dossier est repris par Himmler qui le transfère ensuite au Procureur général de Kattowitz (Pologne). Finalement, c'est Himmler qui ordonne la condamnation à mort du résistant. (Paul WYNANTS, op.cit., p. 37).

n'atteint pas sa destination et Camille Joset échappe, à nouveau, de peu à l'exécution grâce à la désorganisation du régime nazi⁶⁰⁵. Deux mois plus tard, le 16 avril 1945, Camille Joset est retrouvé par David Eley⁶⁰⁶, un officier supérieur anglais appartenant à l'Etat-Major du Field Marshal Bernard Law Montgomery. Lors du débarquement en Normandie, il assure un poste de commandant des forces terrestres alliées. Entre le mois d'octobre et de novembre 1944, il est logé par Lucy Ligier, la femme de Camille Joset, à la suite d'un appel lancé à la population bruxelloise. Après un Noël passé avec la famille Joset, il se met à la recherche de Camille Joset. Il le retrouve à Bochum et le ramène à Bruxelles, auprès des siens⁶⁰⁷. Dès son retour sur le sol belge, Camille Joset reprend, pendant quelque temps, ses fonctions au sein du Mouvement national belge⁶⁰⁸.

Après la Seconde Guerre mondiale, le résistant est reconnu grand invalide de guerre à 100 %, résistant civil, résistant armé, résistant par la presse clandestine et prisonnier politique. Pour toutes les actions menées pendant le deuxième conflit mondial, il se voit également attribuer de nombreuses distinctions et décorations honorifiques⁶⁰⁹. Ces dernières viennent s'ajouter à celles reçues à la suite de la Première Guerre mondiale. Outre la grande croix de l'Ordre de Léopold II avec palme, Camille Joset reçoit également la croix de guerre 1940-1945 avec deux palmes, la médaille de la résistance et la croix du prisonnier politique de 1940-1945 avec sept étoiles. A l'étranger, Camille Joset est décoré de la « King's medal for courage in the cause of freedom » et de la « Medal of freedom ».

Le 23 mars 1945, Camille Joset devient président du Conseil national de la résistance et, le 4 janvier 1947, un arrêté le nomme colonel de la résistance. Durant cette période d'après-guerre, Camille Joset assure également le poste de président et secrétaire de l'Association nationale des condamnés à mort des guerres 1914-1918 et 1940-1945⁶¹⁰. A partir de cette période, la vie de l'ancien résistant est principalement marquée par les nombreux ennuis de santé liés à sa maladie. Néanmoins, Camille Joset, avant sa mort, parvient à ouvrir un home à l'intention des veuves et orphelins de la guerre. Ce dernier, ouvert au public dès le 22 août 1948, est construit à Bersillies-l'Abbaye. Le 18 juin 1951, la rue du roi Albert, reliant le home à

⁶⁰⁵ *Ibid.*

⁶⁰⁶ Omer MARSHAL, *op.cit.*, p.39.

⁶⁰⁷ Emile ENGELS, *op.cit.*, p. 196.

⁶⁰⁸ Discours de René Piret, bourgmestre d'Etterbeek, prononcé en 1959 à l'occasion de l'enterrement de Camille Joset (*In mémoriam Colonel Camille Joset, op.cit.*, p. 28).

⁶⁰⁹ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 37-38.

⁶¹⁰ *In mémoriam Colonel Camille Joset*, Bruxelles, La voix des Belges, 1959, p. 5.

Bersillies-l'Abbaye, est inaugurée par Oscar Behogne⁶¹¹, ministre des Travaux publics. Camille Joset est invité à couper le ruban de cette inauguration et l'événement est relaté par le journal *La lanterne* : « *A l'entrée de la nouvelle rue, M. Camille Joset a prononcé une brève allocution dans laquelle il s'est dit particulièrement heureux de l'intérêt qu'a porté M. Behogne à la maison de repos des résistants victimes de la guerre. Il a ensuite rappelé que, l'an dernier, le home a accueilli plus de 350 personnes* ⁶¹²».

Juste avant le décès du résistant, deux rues sont inaugurées à son nom. Le 21 octobre 1951, une chaussée de la commune de Soumagne est renommée « Colonel Joset »⁶¹³. De la même manière, le 27 avril 1952, une avenue à Etterbeek est inaugurée à son nom⁶¹⁴. La plaque commémorative installée au début de la rue présente Camille Joset comme : « Grand résistant aux deux occupations allemandes 1914-1918 et 1940-1944 ». Malgré son état de santé difficile, Camille Joset parvient à assister, accompagné de sa femme, à la cérémonie⁶¹⁵.

3.3. Le décès du résistant et les reconnaissances posthumes

Le 30 décembre 1958, Camille Joset, âgé de 79 ans et malade depuis de nombreuses années, décède. Quelques jours plus tard, le 3 janvier 1959, les funérailles du résistant sont organisées à l'église Sainte-Gertrude à Etterbeek. Pendant l'enterrement, de nombreuses personnalités belges prennent la parole et reviennent sur le parcours de vie de Camille Joset⁶¹⁶. Dans la majorité des discours et des témoignages recueillis lors du décès de Camille Joset, les activités de résistance menées, au cours de la Seconde Guerre mondiale par le chef du Mouvement national belge, prennent le pas sur le reste de la vie du résistant. En effet, de nombreuses personnalités s'attardent sur le courage de Camille Joset qui, malgré sa paralysie,

⁶¹¹ Oscar Behogne (1900-1970) est un homme politique belge. En 1946, il devient conseiller communal de Couillet puis ministre des Travaux Publics en 1947. En 1949, il est nommé ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale et, en 1958, ministre du Travail. Il devient bourgmestre de Nalinnes en 1965 (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 33).

⁶¹² *Le home Camille Joset est relié à Bersillies-l'abbaye par la « rue du roi Albert » inaugurée dimanche dans La Lanterne*, 18 juin 1951.

⁶¹³ Paul WYNANTS, *op.cit.*, p. 38.

⁶¹⁴ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Ensemble de photographies datées de l'inauguration de l'avenue Camille Joset, avril 1955.

⁶¹⁵ Voir annexe 22.

⁶¹⁶ Tous les discours prononcés lors de l'enterrement ainsi que plusieurs articles de presse et témoignages écrits, à la famille Joset, à l'occasion du décès du résistant sont rassemblés dans un ouvrage intitulé *In memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, publié à Bruxelles aux éditions *La voix des Belges* en 1959.

a su tenir son rôle de résistant jusqu'au bout. C'est notamment le cas d'Hubert Pierlot⁶¹⁷, chef du gouvernement belge à Londres, du lieutenant-général De Greef, ancien ministre de la Défense Nationale, de Georges Cambrelin, chef du service médical du Mouvement national belge ou encore du lieutenant-général Ivan Gerard⁶¹⁸, président du Comité d'Action de la résistance en 1958, pour ne citer que ces quelques exemples.

A côté de ces nombreuses interventions exclusivement centrées sur la Seconde Guerre mondiale, quelques discours reviennent sur la Première Guerre mondiale, l'entre-deux-guerres et la nomination de Camille Joset au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint. Lors de l'enterrement, plusieurs personnalités s'expriment à ce sujet. Le baron Pierre Nothomb⁶¹⁹, sénateur du Luxembourg ainsi que Fernand Desonay⁶²⁰, membre de l'académie de langue et de littérature française et René Piret, bourgmestre d'Etterbeek, évoquent brièvement le poste d'adjoint assuré par Camille Joset, entre 1919 et 1922, en province de Luxembourg. R. Poreye, lui, est le seul à s'étendre sur le sujet. Dans son discours intitulé « *Un grand Belge* », il écrit :

« Libéré en 1918, Camille Joset remplit successivement les fonctions de directeur d'administration au ministère des Communications et de président de l'association des villes belges, ainsi que, en janvier 1920, de Haut-Commissaire Royal à la reconstruction. C'est en cette dernière qualité qu'il contribua pour une large part à venir en aide aux sinistrés du Luxembourg, et les conseils communaux des différentes communes auxquelles le Haut-Commissaire Royal avait particulièrement étendu sa sollicitude le nommèrent « bourgeois d'honneur »⁶²¹. »

⁶¹⁷ Hubert Pierlot (1883-1963) est un avocat et homme politique belge. Il est docteur en droit mais est également licencié en sciences politiques. En 1926, il devient sénateur puis, en 1934, ministre de l'Intérieur. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il assure le poste de Premier ministre et dirige le gouvernement de Londres (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 402).

⁶¹⁸ Ivan Gérard (1889-1967) est un officier belge. Pendant la Première Guerre mondiale, il combat puis devient colonel en 1938. Il fait prisonnier pendant la Seconde Guerre mondiale mais est libéré en mai 1942 pour des raisons de santé. Il est, pendant la guerre, considéré comme la doublure de la Légion belge. Après la fin du conflit, il est nommé chef de l'ensemble des forces belges de l'intérieur (Thierry DENOËL, dir., *Le nouveau dictionnaire des Belges*, 2e éd. revue, améliorée et augmentée, Bruxelles, Le Cri, 1992, p. 320).

⁶¹⁹ Pierre Nothomb (1887-1966) est un écrivain, avocat et homme politique belge originaire d'Arlon. Il est l'auteur de plusieurs recueils de poésie et d'ouvrages de propagande publiés pendant la Première Guerre mondiale. En 1919, il fonde la Comité de politique nationale et devient chef des Jeunesses nationales. En 1936, il est nommé sénateur (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 381).

⁶²⁰ Fernand Desonay (1899-1973) est un écrivain belge. Il a travaillé en tant que professeur à l'université de Liège mais est également docteur honoris causa des universités de Montpellier et Bordeaux. Il est également membre de l'Académie de langue et littérature française (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 163).

⁶²¹ *In memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, op.cit., p. 43.

Plusieurs intervenants, lors de l'enterrement de Camille Joset, profitent également de leur discours pour évoquer certains aspects du caractère du résistant. Tous semblent s'accorder sur plusieurs points. Tout d'abord, la plupart des personnalités ayant pris la parole ou la plume à l'occasion du décès de Camille Joset le qualifient de courageux, patriotique et sûr de ses convictions. Paul Tschoffen⁶²², ministre d'Etat, par exemple, dans son discours intitulé « *Mon ami* », parle de Camille Joset comme de quelqu'un de « *courageux et clairvoyant qui connaît le danger, l'apprécie et le méprise* »⁶²³. Georges Hubert, président de l'association nationale des condamnés à mort 14-18/40-45, dans son discours appelé « *Le fier combattant* », écrit : « *Ce fut une grande figure de la résistance à l'ennemi, un fier combattant de l'occupation. Cet homme chrétien dans l'âme ne transigea jamais avec son devoir de Belge et s'est toujours conduit en fervent patriote* »⁶²⁴.

Pour de nombreux intervenants, rien ne peut mieux décrire la personnalité de Camille Joset que sa devise, « *Pour le bien, j'ose* ». Selon eux, cette dernière résume assez bien le caractère du journaliste. Théophile Henusse, prêtre jésuite, s'exprime à ce sujet en ces termes :

« *Dans ce jeu de mots, il s'était mis tout entier. Mieux qu'une devise de blason, c'était un cri de guerre où s'exprimaient les deux caractéristiques de ce belliqueux : l'idéal et l'audace. La visée du bien fut toujours sa ligne de façade et le bien, pour lui, c'était la bonne cause, toute bonne cause, celle de la justice, de la vérité, du droit, celle-là première à ses yeux de sa foi religieuse et, tout de suite après celle que symbolise le drapeau et qu'incarne le roi* »⁶²⁵.

Tout comme Théophile Henusse, Frans Hoosemans, écrivain belge insiste, dans son discours intitulé « *Pour le bien j'ose* », sur l'importance de cette devise qui selon lui « *le résume tout entier* ». Fernand Demany, fondateur du Front de l'Indépendance, lui aussi, revient sur cette phrase en affirmant que « *Tout Joset était dans cette formule* ».

⁶²² Paul Tschoffen (1878-1961) est un docteur en droit et homme politique belge. En 1919, il est nommé représentant de Liège et, en 1924, sénateur coopté. En 1924, il devient ministre de l'Industrie et du Travail et de la prévoyance sociale et, un an plus tard, ministre de la Justice. En 1945, il est nommé ministre d'Etat (Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981, p. 491).

⁶²³ *In mémoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, op.cit., p. 10.

⁶²⁴ *In mémoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, op.cit., p. 38.

⁶²⁵ Discours de Théophile Henusse intitulé « *Au service* » (In *mémoriam Colonel Camille Joset (1879-1958)*, op.cit., p. 16-17).

Selon les souhaits du résistant, l'enterrement est organisé dans la plus grande intimité. Après des funérailles nationales officielles tenues en grandes pompes à Etterbeek, la famille Joset redescend sur Arlon où une petite cérémonie religieuse est organisée à la chapelle des sœurs clarisses⁶²⁶. Le chanoine Mathen assure l'office puis le corps de Camille Joset est enterré au cimetière de Luxembourg⁶²⁷. Le passage par cette chapelle arlonaise n'est pas innocent. En effet, en 1921, Camille Joset avait été nommé Père syndic de cet établissement par Monseigneur Heylen⁶²⁸.

Dans les jours et semaines suivant le décès, la famille de Camille Joset reçoit de nombreux messages de soutien. La Reine Elisabeth fait part de ses condoléances à Lucy Ligier : *« Je prends de tout cœur part à la grande douleur de l'admirable compagne du grand patriote Camille Joset qui a donné l'exemple du courage pendant les deux guerres. Je garde un souvenir ému de votre cher mari »*⁶²⁹. Pour la commune de Rossignol, il est également indispensable de se mobiliser. Quelques jours après le décès, un message est envoyé par le bourgmestre de la commune :

*« La population de Rossignol, ses veuves et orphelins, ses sinistrés de 1914, se souvenant des innombrables interventions et généreux services en ces circonstances particulièrement douloureuses par le Haut-Commissaire Royal, Camille Joset, prie sa famille d'agréer l'expression de leurs plus vives sympathies et de toutes leurs plus sincères et chrétiennes condoléances »*⁶³⁰.

4. Conclusion du chapitre

Le 19 juin 1922, après deux ans et six mois consacrés à la reconstruction des Régions dévastées de la province de Luxembourg, Camille Joset quitte son poste de Haut-Commissaire

⁶²⁶ Les funérailles du Colonel Camille Joset, des absoutes ont été chantées samedi après-midi en la chapelle des sœurs clarisses d'Arlon dans l'Avenir du Luxembourg, 6 janvier 1959.

⁶²⁷ In memoriam Colonel Camille Joset, op.cit., p. 58.

⁶²⁸ Le 18 juin 1921, Thomas Louis Heylen envoie une lettre annonçant à Camille Joset sa nomination au titre de Père syndic du couvent des sœurs clarisses d'Arlon. Dans cette lettre, Monseigneur Heylen explique que le couvent a besoin d'une personne sûre en qui les sœurs peuvent avoir confiance. Il continue en affirmant qu'il reconnaît en Camille Joset toutes les qualités requises et que c'est pour ces raisons qu'il lui accorde plein pouvoir pour gérer et traiter les affaires du couvent (Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Lettre de Monseigneur Heylen à Camille Joset, 18 juin 1921).

⁶²⁹ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note biographique dactylographiée sur Camille Joset, s.d.

⁶³⁰ Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Note biographique dactylographiée sur Camille Joset, s.d.

Royal adjoint. Trois raisons peuvent expliquer ce départ. Premièrement, et surtout, l'adjoint, proche de Jules Renkin, est défavorable aux changements d'idées amenées par Henri Jaspar et Aloïs Van de Vyvere. Pour Camille Joset, le système d'équivalence, largement adopté en province de Luxembourg, devait être conservé et appliqué jusqu'au bout. Dès les premiers changements politiques au sein de l'Office des Régions dévastées, l'adjoint n'hésite donc pas à montrer son désaccord. Ensuite, en 1922, Camille Joset pense avoir accompli sa mission. Pour lui, le gros du travail est réalisé et il peut laisser, à ses successeurs, le soin d'achever la reconstruction. Enfin, l'arrêté royal du 15 mars 1922, rendant aux communes adoptées et gouverneurs leurs fonctions d'avant-guerre, pousse le roi à reconsidérer le rôle de Camille Joset dans les communes adoptées de la province et à accepter sa démission.

En juin 1922, Camille Joset considère la province comme largement reconstruite mais, en réalité, la tâche transmise à ses successeurs est encore lourde. Outre les derniers travaux d'achèvement à entreprendre dans les établissements privés, les procédures administratives telles que la signature des déclarations de réceptions définitives et des procès-verbaux d'équivalence doivent encore être menées à terme. De plus, au niveau public, tout ou presque reste à faire. Les plans des établissements publics sont, pour la plupart des communes, dressés mais les travaux sont encore loin d'être terminés.

Camille Joset quitte son poste et le service du Haut-Commissariat Royal adjoint d'Habay-la-Neuve est supprimé en même temps. Le secteur de la province de Luxembourg est alors remis aux mains du baron Henry Delvaux de Feneffe, Haut-Commissaire Royal à Liège. Cette mesure de suppression du service adjoint luxembourgeois ne réjouit pas les sinistrés de la province qui, lors de l'annonce de la suppression, n'hésitent pas à montrer leur mécontentement. Mais, finalement, ce départ de Camille Joset ne semble pas porter préjudice aux communes. A l'exception des communes de Musson et Herbeumont, où le nombre de plaintes s'accroît considérablement, la situation des communes adoptées de la province reste stable après la démission de l'adjoint. Comme avant le départ de Camille Joset, la majorité des plaintes adressées par les sinistrés est consacrée aux retards pris dans les travaux. Mais dans cette période de fin de reconstruction, un nouveau type de plaintes vient s'ajouter à cela et concerne le calcul des équivalences. Les sinistrés à qui on a promis une reconstruction entièrement prise en charge par l'Etat se plaignent de devoir finalement déboursier des sommes pour terminer tous les travaux prévus aux plans.

Dès le départ de Camille Joset, toutes les communes adoptées de la province de Luxembourg sont désadoptées les unes après les autres. Même si les travaux de reconstruction des établissements publics sont encore en cours, les communes sont considérées, par l'Office des Régions dévastées, comme financièrement aptes à assurer d'elles-mêmes la prise en charge de la fin de la reconstruction. Les bénéfices de l'adoption sont alors retirés à ces communes mais l'Office des Régions dévastées et le service du Haut-Commissariat Royal de Liège continue à assurer le suivi de ces localités. Jusqu'à la suppression des Hauts-Commissariats Royaux, le 15 avril 1924, Henry Delvaux de Feneffe continue à apporter son aide à la province. Ensuite, après cette suppression et jusqu'au 19 août 1926, date du début de la liquidation de l'Office des Régions dévastées, A. Michel, délégué de l'administration centrale de la voirie communale, s'occupe d'assurer la clôture de la reconstruction en province de Luxembourg.

Pour toutes les actions menées durant le premier conflit mondial ainsi que dans la reconstruction d'après-guerre, Camille Joset reçoit, de la part de toutes les communes adoptées de la province de Luxembourg le titre de « bourgeois ». L'octroi de ce titre offre aux communes l'occasion de témoigner leur reconnaissance à l'adjoint mais les localités luxembourgeoises ne s'arrêtent pas là. Le 1^{er} juin 1925, lors de l'inauguration du monument aux fusillés de Rossignol, une rue de ce même village est rebaptisée « rue Camille Joset ». A un niveau plus national et international également, Camille Joset se voit également attribuer de nombreuses distinctions honorifiques dans l'entre-deux-guerres.

Le parcours de Camille Joset ne s'arrête pas après cette démission. Bien au contraire, l'ancien adjoint continue sa carrière dans l'administration belge et fait un passage dans une société privée consacrée à la construction, la société Comora. Cependant, la maladie de Camille Joset, la sclérose en plaques, le force à prendre une retraite anticipée et à rester cloué à son fauteuil roulant. Malgré cela, il parvient, pendant la Seconde Guerre mondiale à reprendre ses rôles d'agents de renseignements, de journaliste et de résistant en devenant le chef du Mouvement national belge. Tout comme en 14-18, il est néanmoins fait prisonnier politique par les Allemands, passe une grande partie de la guerre dans les prisons allemandes et échappe de peu à l'exécution juste avant la fin de la guerre. Dès son retour en Belgique, il s'investit dans les associations de condamnés de guerre et ouvre un home pour veuves et orphelins de la guerre. Dans les dernières années de sa vie, deux rues lui sont à nouveau dédiées, une à Etterbeek et l'autre à Soumagne, lieu de sa naissance.

Le 30 décembre 1958, Camille Joset décède et l'enterrement national organisé à Etterbeek offre, à de nombreuses personnalités belges, la possibilité de revenir sur le parcours du journaliste, résistant, patriote, administrateur...Tous soulignent son courage face à la maladie, sa conviction pour ses idées et son attitude patriotique face aux combats. Pour la commune de Rossignol, l'annonce du décès donne l'opportunité, à la population, de remercier une dernière fois, au travers d'un message de condoléances adressé à la famille, des remerciements pour le travail de l'adjoint.

Conclusions générales

Le 19 décembre 1919, Camille Joset est nommé Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction pour la province de Luxembourg. Si le roi le considère comme apte à mener à bien cette fonction, c'est parce qu'il est apprécié et respecté par les habitants de la province. En effet, pendant toute la durée de la guerre, Camille Joset est venu en aide aux sinistrés. Dans un premier temps, il a répondu à l'appel de quelques Ethois en instaurant un poste de secours ainsi qu'une ambulance dans les régions dévastées. Ensuite, dès le début de l'occupation, il s'est battu pour mettre en place, en parallèle avec le « Comité national de secours et d'alimentation » actif dans la province, un « Comité arlonais de secours ». Si, pendant toute la durée de l'occupation, le comité de secours national a plus œuvré dans le secours alimentaire et la mise en place d'abris provisoires, le comité arlonais, dirigé par Camille Joset, lui, s'est plus concentré sur la fourniture de secours matériel. Après avoir obtenu en personne le soutien du gouvernement belge exilé, Camille Joset a officialisé son comité et l'a étendu à toute la province. Il a également profité de cette organisation pour mener à bien son rôle d'agent du renseignement. Pour ce faire, il a créé des postes d'observation dans tous les locaux de son comité et a également mis sur pied un réseau d'évasion de soldats français avant d'être arrêté le 11 avril 1915. Condamné à mort par l'envahisseur, Camille Joset a passé le reste de la guerre dans les bagnes allemands. Il a, néanmoins, échappé de justesse à l'exécution grâce à un ordre des autorités allemandes, transformant sa peine en travaux forcés à perpétuité.

En décembre 1918, peu de temps après son retour sur le territoire belge détruit, Camille Joset quitte la province de Luxembourg pour Bruxelles. Il prend là un peu de repos avant d'intégrer le service de Jules Renkin au Ministère des Chemins de fer, de la Marine, des Postes et Télégraphes. Impressionné par l'efficacité avec laquelle ce dernier a su redresser les services de transports belges, il souhaite seconder le ministre dans cette tâche et propose de valoriser les actions du ministère grâce à la mise en place d'un service de presse et de publicité dont il devient le chef. Durant cette période, Camille Joset est également nommé président de l'association nationale des villes belges et luxembourgeoises dont le but est de « redorer » l'image de la « poor little belgium ». Ces deux fonctions lui permettent de mettre un premier pied dans la reconstruction nationale mais ce n'est là qu'un début.

En décembre 1919, Camille Joset accompagne le Roi ainsi que Jules Renkin pour une visite des villages sinistrés de la province de Luxembourg. Au cours de cette visite, le roi prend

conscience de l'ampleur de la gravité de la situation dans ces régions et comprend que le baron Henry Delvaux de Feneffe, Haut-Commissaire Royal à la reconstruction pour les régions de Liège, Namur et Luxembourg, ne pourra agir seul dans le sud du pays. Mais, quel était le rôle de ce Haut-Commissaire Royal ? Dès la fin de la guerre, le gouvernement belge a mis en place plusieurs mesures prises, en matière de reconstruction, sous l'occupation. Comme prévu par l'arrêté-loi du 23 octobre 1918, des indemnités de guerre ont été accordées aux sinistrés et le calcul de ces dernières a été confié aux tribunaux des dommages de guerre. Cependant, très vite, le gouvernement a pris conscience que, pour certaines communes fortement endommagées, ce système, précisé par la loi du 10 mai 1919, ne serait pas suffisant. Par les lois des 8 et 9 avril 1919, accordant respectivement l'adoption des communes par la Nation et la création d'un Office des Régions dévastées, l'Etat a alors confié aux Hauts-Commissaires Royaux la reconstruction matérielle des communes adoptées et le rétablissement des services publics dans les localités concernées.

Ces Hauts-Commissaires Royaux pouvaient, dans leurs tâches, être secondés par des adjoints. En province de Luxembourg, Camille Joset, sur ordre du roi, endosse ce rôle dès le mois de janvier 1920. A partir de cette date, la restauration des dix communes adoptées de la province de Luxembourg, à savoir Bleid, Ethe, Herbeumont, Izel, Les Bulles, Maissin, Musson, Porcheresse, Rossignol et Tintigny, lui est confiée.

Dans un premier temps, Camille Joset organise son service à Habay-la-Neuve. Après avoir nommé son personnel administratif et avoir divisé les régions sinistrées de la province de Luxembourg en quatre secteurs (la Semois, Ethe, Musson et les Ardennes), il désigne les 48 architectes ainsi que les entrepreneurs qui se verront confier la majorité des travaux. A cette époque, le nombre d'architectes exerçant dans la province de Luxembourg n'est pas suffisant. Certes, quelques noms, tels que Léon Lamy d'Arlon, Emile Miest de Neufchâteau ou encore Henry Capon d'Ethe, s'imposent lors de la signature des contrats de reconstruction. Mais, pour mener à bien sa tâche, Camille Joset se voit contraint de mobiliser de nombreux architectes bruxellois et liégeois. Adrien Blomme (Ixelles), François Van Stichel (Molenbeek), Joseph Legros (Liège) ou Raymond Moenaert (Bruxelles) sont ainsi nommés par Camille Joset. Cependant, afin de conserver un style régional traditionnel, ces derniers sont écartés des reconstructions des établissements publics.

Si autant de précautions sont prises pour la conservation du style architectural luxembourgeois, c'est parce que c'est finalement vers du « vieux-neuf » que le pays s'est tourné après la guerre. Malgré les nombreuses conférences et publications scientifiques tenues, pendant l'occupation, sur les possibilités modernistes qu'offraient la reconstruction en termes d'architecture et d'urbanisation, les Belges ont préféré revenir à ce qu'ils connaissaient avant les destructions. En effet, seules quelques petites modifications architecturales ont été apportées aux constructions de la province lors des travaux de reconstruction. Des portes gerberesses, des piédroits harpés et des portes d'entrée couvertes en plein cintre sont apparus. Aussi, les baies des étables qui, jusque-là, étaient verticales sont devenues, à partir de cette période, horizontales. D'un point de vue urbanistique, l'application de la loi, adoptée le 25 juin 1915 et portant sur la mise en place obligatoire de plans d'aménagement, est imposée aux communes adoptées après la guerre. Cependant, loin des objectifs de départ, ces plans d'aménagement sont finalement réduits à de simples plans d'alignements modifiant le schéma des rues. A cause de ces derniers, de nombreux sinistrés voient leur habitation déplacée à d'autres endroits du village.

Lors de son arrivée, Camille Joset prend également d'autres décisions. Il fait notamment le choix de remplacer la Société Nationale des Industries de Construction en Belgique, qui fait l'objet de nombreuses plaintes. La majorité des travaux de reconstruction de la province est, dès lors, confiée à l'entreprise Gobertange et Cornet de Bruxelles. Cependant, cette entreprise n'est pas réellement active avant l'été 1921. En effet, si les contrats d'engagement provisoires sont tous signés aux alentours du mois de février 1920, plus d'un an et demi plus tard, presque aucun travaux n'a été entrepris en province de Luxembourg. Dans les régions sinistrées, ce retard débouche sur de nombreuses plaintes. Entre le mois de décembre 1919 et de juin 1922, 162 familles sinistrées des communes adoptées de la province de Luxembourg expriment leurs mécontentements à Camille Joset par le biais de lettres. La nature de ces plaintes est diverse. Beaucoup de sinistrés regrettent la lenteur et les retards des travaux mais d'autres se plaignent également de l'insalubrité des logements provisoires et du non-respect des plans de reconstruction initialement signés.

Pour répondre à ces lettres, Camille Joset met en place plusieurs solutions. D'abord, il se mobilise, dans certains cas, pour faire accélérer les dossiers de reconstruction et fait pression sur les entrepreneurs pour accélérer les travaux. Ensuite, quand il considère les demandes des sinistrés comme exagérées et non légitimes, il n'hésite pas à le faire savoir. En effet, dans de

nombreux cas, Camille Joset refuse de donner suite à certaines plaintes et va parfois même jusqu'à mettre en suspens certains dossiers. En faisant cela, il évite quelques retards. Enfin, des économies sont également faites sur les matériaux.

En province de Luxembourg, plusieurs éléments peuvent expliquer ces retards. Tout d'abord, la lenteur des travaux dans le sud du pays peut, en partie, être expliquée par le climat. Dans de nombreux cas, les travaux sont complètement stoppés pendant l'hiver. Ensuite, les retards sont également dû à une mauvaise utilisation des ressources locales et à une réduction du salaire des ouvriers employés. Par ailleurs, les conseils de priorités de reconstruction ne sont, dans certains cas, pas assez respectés. Mais, la principale raison de cette lenteur à la reconstruction, c'est, avant tout, un changement fréquent du personnel au sein de l'Office des Régions dévastées. Entre 1919 et 1920, l'Office passe entre les mains de plusieurs ministres aux idées politiques bien diverses. Le 2 décembre 1919, Jules Renkin succède à Charles de Broqueville et met un terme à son projet de construction de cités-jardins. Dès son arrivée, Jules Renkin promet également aux sinistrés une reconstruction équivalente aux biens qu'ils possédaient avant la guerre. En proposant ces reconstructions en nature, Jules Renkin favorise l'initiative privée. Cependant, son système n'obtient pas le résultat souhaité. Au contraire, les promesses faites par Jules Renkin sont financièrement intenables pour l'Etat, les équivalences sont rapidement dépassées et les travaux sont finalement réduits, ce qui provoque le mécontentement des sinistrés. Les successeurs de Jules Rekin décident alors d'abolir ce système et de revenir à des solutions plus classiques de remboursement des dommages par indemnités. Ces mesures redonnent de l'espoir aux sinistrés. Mais, finalement, les procédures administratives engendrées par tous ces changements ne font que retarder davantage la clôture des reconstructions.

Ces changements à la tête de l'Office des régions dévastées sont à l'origine de la volonté de démission de Camille Joset. Dès le remplacement de Jules Renkin, Camille Joset montre, aux successeurs de ce dernier, son désaccord. Pour lui, les changements d'idées politiques ne peuvent en aucun cas être bénéfiques pour les sinistrés de la province de Luxembourg et, le 19 juin 1922, après plusieurs tentatives déclinées par le roi, Camille Joset démissionne. L'impact de ce désaccord politique est déterminant dans le choix de démission de Camille Joset mais ce n'est pas la seule raison qui le pousse à partir. En effet, le 15 mars 1922, les compétences initiales des communes adoptées sont restaurées aux autorités communales, diminuant ainsi considérablement le rôle joué par les adjoints dans les régions dévastées. Cette mesure donne

au roi l'opportunité de reconsidérer et finalement accepter les demandes de démission de Camille Joset. Le 26 mai 1919, le service d'Habay-la-Neuve est ainsi supprimé et l'annonce du départ de l'adjoint est faite quelques semaines plus tard.

A cette époque, Camille Joset pense avoir accompli sa mission. En effet, la plupart des établissements privés sont habitables et Camille Joset considère que l'achèvement des travaux de reconstruction des établissements publics peut se faire sans lui. Cependant, en réalité, de nombreuses procédures administratives doivent encore être conclues. Les procès-verbaux de réceptions définitives des travaux et de calculs des équivalences, notamment, doivent encore être signés. En province de Luxembourg, la reconstruction est donc encore loin d'être achevée lors du départ de l'adjoint.

A l'annonce de la démission de Camille Joset, quelques sinistrés et, notamment, les sinistrés de la commune de Maissin, expriment leur inquiétude pour l'avenir de la situation dans la province. Cependant, l'analyse des archives a, finalement, montré que les communes adoptées de la province de Luxembourg n'ont pas souffert du départ de l'adjoint. En effet, le nombre de plaintes envoyées, après le départ de Camille Joset, à Henry Delvaux de Feneffe, n'a pas considérablement augmenté et les communes adoptées ont rapidement pu se libérer de leur adoption. Dès 1922, leur situation financière est réévaluée et la majorité des communes adoptées sont considérées comme aptes à prendre en charge, à elles seules, la fin des travaux de reconstruction. De plus, lorsque, le 16 septembre 1924, l'Office des Régions dévastées est supprimé et que la reconstruction du secteur du Luxembourg est confiée à Monsieur A. Michel, délégué administratif de la voirie communale, étranger à la situation de la province, aucune plainte n'est formulée. Cette absence de plaintes à la suite de ce grand changement administratif montre que, à cette époque, un peu plus de deux ans après le départ de Camille Joset, les communes avaient déjà retrouvé leur mode de fonctionnement habituel et leur autonomie et que les changements au sein de l'Etat n'influençaient plus l'entreprise des derniers travaux de reconstruction.

Lors de son départ du poste de Haut-Commissaire Royal adjoint à la reconstruction, Camille Joset a été largement remercié par les habitants des communes adoptées de la province de Luxembourg. Ces dernières lui ont notamment attribué le titre de bourgeois d'honneur. A Rossignol, une rue a également été renommée à la suite du départ de Camille Joset, en mémoire des actions menées par ce dernier dans la localité. Si par la suite, le rôle joué par Camille Joset

dans la reconstruction des régions dévastées a été largement effacé par les activités de résistance menées au cours de la Seconde Guerre mondiale, quelques personnalités ont néanmoins su, lors des hommages rendus à la suite du décès de Camille Joset, rappeler cet épisode. Le baron Pierre Nothomb, sénateur du Luxembourg ainsi que Fernand Desonay, membre de l'académie de langue et de littérature française et René Piret, bourgmestre d'Etterbeek, ont brièvement évoqué le fait que Camille Joset avait assuré ce poste dans l'entre-deux guerres. R. Poreye, lui, dans son discours, a tenu à insister sur l'importance de l'aide apportée par Camille Joset aux sinistrés de la province de Luxembourg dans la reconstruction.

Par ce travail de recherche, nous avons voulu éclairer le rôle joué par Camille Joset dans la reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale. Cependant, les questions soulevées par cette étude sont également valables pour d'autres régions, d'autres reconstructions ainsi que d'autres périodes. La restauration, à la suite d'une catastrophe ou d'une guerre, pose, depuis toujours, de nombreux enjeux et défis auxquels les gouvernements, aidés des scientifiques et architectes, sont appelés à répondre. Encore aujourd'hui, que ce soit en Syrie à la suite de la destruction du site archéologique de Palmyre ou, en France, après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, les débats restent similaires à ceux qui ont été ouvert à la suite de la Première Guerre mondiale : Faut-il reconstruire ? Et si oui, comment reconstruire et avec quel financement ? Combien de temps la reconstruction va-t-elle durer ? Mais également, faut-il reconstruire à l'identique ou profiter des reconstructions pour moderniser les établissements en ruine ?

Quelle que soit la situation, la question du temps est essentielle pour la reconstruction. Dès les premières destructions, les autorités en charge de la restauration sont confrontées à une conciliation difficile entre les besoins à court terme et à long terme. Pour eux, il est indispensable d'établir un équilibre entre l'urgence de la situation post-destruction et la réflexion indispensable à la bonne mise en œuvre de la restauration. En effet, une entreprise trop rapide des travaux de restauration pourrait, à long terme, se révéler néfaste pour la région ou l'établissement sinistré. Pour éviter des problèmes de ce genre, il est alors préférable pour les autorités de ne pas tomber dans le piège de l'urgence et de commencer par faire le bilan de la situation et des différentes solutions envisageables pour la reconstruction. Dans le cas de la Première Guerre mondiale, cette période coïncide avec l'occupation durant laquelle de nombreuses conférences et projets de lois ont été réalisés. Mais, dans d'autres circonstances, ce temps doit être pris par les autorités.

Durant cette étape de réflexion essentielle, la première question qui se pose est celle de la restauration. Si certains considèrent que les ruines doivent être conservées pour « se souvenir », d'autres voient la reconstruction comme une étape inévitable. Dans de nombreux cas, la solution de protection des ruines est envisagée pendant un court instant mais c'est finalement, le plus souvent, sur le choix de la reconstruction que se positionnent les gouvernements confrontés à des destructions. Cette décision ne met cependant pas fin aux débats. En effet, une fois le choix de la restauration fait, les questions relatives à la pertinence d'une reconstruction laissent place à un débat inévitable entre rupture et continuité.

La reconstruction a pour objectif de relever les destructions mais elle offre également la possibilité d'imaginer les choses autrement. Face à une destruction de grande ampleur, toutes les innovations deviennent possibles et, bien souvent, des projets de modernisation sont envisagés. Cependant, dans la plupart des cas, les choix de reconstruction finissent par se porter sur un retour au passé d'avant destruction. C'est particulièrement le cas pour les reconstructions post-conflit. Les sinistrés, touchés par les destructions violentes et par la longueur de la guerre, veulent retrouver leur ancienne situation. De plus, lors d'une guerre et, plus encore, d'une occupation, le peuple, envahi par l'ennemi, a le sentiment d'avoir été atteint dans son identité. Dans ce contexte, la fin de la guerre, le retour à la paix et la reconstruction laisse souvent place à une vague de réaffirmation d'une identité nationale ou, dans le cas belge, d'une identité régionale. Lors de la Première Guerre mondiale, cette réaffirmation se concrétise par la reconstruction de bâtiments aux architectures locales renforcées à outrance.

Une fois la reconstruction entamée, les acteurs sont rapidement confrontés à un autre enjeu, celui de la coordination entre les échelles administratives et politiques. Si une période de réflexion est essentielle à la bonne organisation de la reconstruction, les sinistrés, eux s'attendent à une restauration rapide de leur logement. Or pour éviter d'éventuels retards et plaintes des propriétaires d'établissements détruits, les autorités en charge de la reconstruction doivent être en mesure de faire appliquer les décisions prises en matière de restauration avec efficacité. Pendant la Première Guerre mondiale, cet enjeu de la reconstruction a été négligé. Les nombreux changements d'idées politiques en matière de reconstruction ont compliqué les procédures administratives et ont, par conséquent, été à l'origine de nombreux retards.

La reconstruction, par tous les enjeux qu'elle amène, est un sujet qui mérite d'attirer l'attention des historiens. Si bien des reconstructions peuvent être étudiées, en cette période de

centenaire, c'est sur le cas de la Première Guerre mondiale, et plus spécialement sur l'étude de la reconstruction du sud de la province de Luxembourg que nous avons choisi de nous pencher. La reconstruction de ces régions n'avait, jusqu'ici, fait l'objet d'aucune étude scientifique complète. Nous avons alors tenté de combler cette lacune tout en ayant conscience que nos recherches ne feraient qu'apporter une petite pierre à l'édifice. En effet, la question de la reconstruction de la province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale est loin d'être close.

Lors de la rédaction de ce mémoire, nous nous sommes essentiellement concentrées sur les communes adoptées mais une étude plus large de la reconstruction de toutes les localités sinistrées de la province pourrait être menée. Par ailleurs, nous n'avons pas abordé certains points qui mériteraient de faire l'objet de recherches historiques plus précises. Tout d'abord, une étude approfondie de la reconstruction des établissements publics de la province de Luxembourg pourrait être réalisée. Ensuite, un ouvrage biographique de synthèse sur Camille Joset mériterait d'être rédigé. En mettant la littérature et les archives bout à bout, il nous est aujourd'hui possible de retracer le parcours de ce journaliste, agent du renseignement, fonctionnaire et résistant dans le détail. Pourtant, cela n'a pas encore été entrepris.

Annexes

Annexe 1 : Eglise de Les Bulles détruite



Source : Archives de l'évêché de Namur, Fonds Schmitz, S 118, Photographie illustrant les destructions de l'église et du village de Les bulles.

Annexe 2 : Eglise de Musson dévastée



Source : Archives de l'évêché de Namur, rue du séminaire à Namur, Fonds Schmitz, S 121, Carte postale illustrant l'intérieur de l'église de Musson détruite, s.d.

Annexe 3 : Le village de Tintigny détruit



Source : Archives de l'évêché de Namur, Namur, Fonds Schmitz, S 117, Carte postale illustrant le village de Tintigny (Belg.) après les combats d'invasion, s.d.

Annexe 4 : Nestor Outer, « Virton - Août 1914 - Désolation »



Source : Collection privée de Jean-Marie Gobert, Ethe, reproduction en noir et blanc de l'œuvre de Nestor Outer représentant le village d'Ethe, œuvre tirée de la collection « Virton-août 1914-Désolation », s.d.

Annexe 5 : Membres du « Comité de Secours et d’Alimentation du Luxembourg »

- le Baron Auguste GOFFINET, *Grand-Maitre de la Maison de l'impératrice Charlotte du Mexique*, issu d'une famille originaire de Neufchâteau, propriétaire en seconde résidence à Freux ;
- Thomas BRAUN, avocat à la Cour d'Appel, propriétaire en seconde résidence à Maissin ;
- Jean COUSIN, ingénieur, issu d'une famille originaire de On ;
- le Comte Camille de BRIEY, gouverneur de la province de Luxembourg, propriétaire du château d'Ethe-Laclaireau ;
- le Baron Paul de FAVEREAU, ministre d'État, sénateur provincial pour le Luxembourg, de Jenneret ;
- le docteur DELCOURT ;
- le Baron Armand de PITTEURS HIEGAERTS, sénateur provincial pour le Luxembourg, de Habay ;
- Joseph DEVOLDER, ministre d'État, sénateur provincial pour le Luxembourg ;
- Léon du BUS de WARNAFFE, député, de Flamierge ;
- Numa ENSCH-TENSCH, bourgmestre d'Arlon ;
- FRANCHIMONT, député permanent ;
- Winand HEYNEN, député, de Bertrix ;
- Charles HUBERT, notaire à Arlon ;
- Lucien LAMBIOTTE, industriel, de Marbehan ;
- Louis LAMBOTTE, président du Conseil provincial ;
- Georges LECLERCQ, avocat à la Cour de cassation ;
- Georges LORAND, député de l'arrondissement de Neufchâteau-Virton ;
- le Baron Alfred ORBAN de XIVRY, sénateur provincial pour le Luxembourg, de La Roche ;
- Camille OZERAY, avocat, député, de Bouillon ;
- Jules PONCELET, député pour l'arrondissement de Neufchâteau-Virton ;
- Emile TOURNAY-SOLVAY, industriel ;
- le comte Adolphe VAN LIMBOURG-STIRUM, député pour l'arrondissement de Marche-en-Famenne ;
- Jules BOEVER, doyen de la Députation permanente.

Source : PAIROUX, J-M. et SCHOLTES, T., *Le ravitaillement des populations belges pendant la guerre 1914-1918 : l'action régionale et locale du comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014, p. 74.

Annexe 6 : Le Comité arlonais de Secours



Sources : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, le « Comité arlonais de Secours » arrêté à la frontière par les Allemands, s.d.

Annexe 7 : « Pour le bien j'ose »



Source : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, illustration signée Ffredricx, s.d.

Annexe 8 : Le personnel du Haut-Commissariat Royal à la reconstruction pour les Régions de Liège, Namur et Luxembourg



Source : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, photographie noir et blanc du personnel du Haut-commissariat Royal à la reconstruction pour les régions de Namur, Liège et Luxembourg, s.d. Présence du Haut-commissariat royal adjoint pour la province de Luxembourg et notamment de Camille Joset (Rangée du milieu, 14^e personne en partant de la gauche).

Annexe 9 : Exemple d'engagement provisoire conclu avec un sinistré

37

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Province de Luxembourg. - Commune de *Bleid*

ENGAGEMENT PROVISOIRE

Je soussigné *Lucien Habay* demeurant à *Bleid* prie l'Etat Belge de procéder à l'étude d'un avant-projet pour la reconstruction ultérieure de mon immeuble détruit par les événements de la guerre et sis à *Bleid* rue *du Butée* n° *85* et m'engage en outre à signer, lorsque les plans d'exécution et les mètres descriptifs seront établis, le contrat proposé par M. le Ministre de l'Intérieur.

Un avant-projet me sera soumis dans les trente jours qui suivront la date de ma demande. J'aurai huit jours francs pour approuver le plan ou le faire modifier s'il y a lieu.

L'immeuble détruit avait une superficie de *153* mètres carrés, et *un* étage(s) (ou bien mètres carrés sans étages).

Je n'ai reçu jusqu'à ce jour aucune indemnité de la part de l'Etat Belge ou d'autres sources.

Ou bien :

J'ai reçu *rien*

Ma réclamation, de même qu'une expertise dressée par M *Lucien Habay* au sujet des dommages résultant de la destruction de mon immeuble, a été introduite le *22-1-1919* auprès du Tribunal de Dommages de Guerre de l'arrondissement de *Vinton, Tribunal d'Arloy*.

J'ai fait choix d'un architecte, M^{re} *Servais de Vinton, qui*
Ou bien : *pendant la guerre, m'a fait un plan auquel je*
Je n'ai pas fait choix d'un architecte. *désire apporter quelques changements.*

L'Etat neme devant que la restitution d'un immeuble égal en surface, volume, aspect et confort, à celui qui a été détruit, je m'engage, s'il y a lieu, à payer à l'Etat, lors de l'adjudication des travaux, dans le cas où l'immeuble à reconstruire serait, à ma demande, plus important que celui sinistré, une somme équivalente à la plus-value résultant de l'augmentation des dimensions ou du confort de l'immeuble reconstruit.

Cette somme sera calculée sur les prix de base de l'entreprise à bordereau de prix qui sera confiée à un entrepreneur, par l'Etat Belge.

Dans le cas où je n'accepterais pas les prix du dit bordereau, l'Etat Belge limiterait la construction à un immeuble strictement égal à la surface et au volume de celui sinistré.

Fait à *Bleid*, le *9 Février* 1920.

Certifié exact et légalisé,
Le Bourgmestre :

Le sinistré,

Habay

Lucien Habay

Sceau de la commune,

N. B. - Le sinistré remplira également le questionnaire ci-dessous :

La famille qui habitera la maison se compose de *2* personnes ;

Le nombre des personnes qui habiteront la ferme est de *2* ;

Le cheptel vivant de la ferme comprend : *2* chevaux ;

8 bêtes bovines ;

1 chèvres ;

moutons ;

8 porcs ;

10 volailles.

Il faut remiser, chaque année, dans les locaux de la ferme :

5 mètres cubes de récoltes de céréales ;

8 mètres cubes de racines fourragères ;

1+2 mètres cubes de fourrages secs ;

Le battage des céréales se fait
(Biffer l'indication qui ne convient pas.)
au fléau ;
~~à la machine à battre à la main ;~~
à la machines à manège ;
à la machine à vapeur.

La fosse à fumier doit mesurer _____ mètres cubes.

La citerne à purin doit contenir _____ mètres cubes.

Le matériel agricole comprend : *1* chariots, _____ voitures,

1 charrettes, *2* charrues, *3* herses, _____ rou-

leaux, _____ extirpateurs, _____ râteliers à cheval, _____ faneuses,

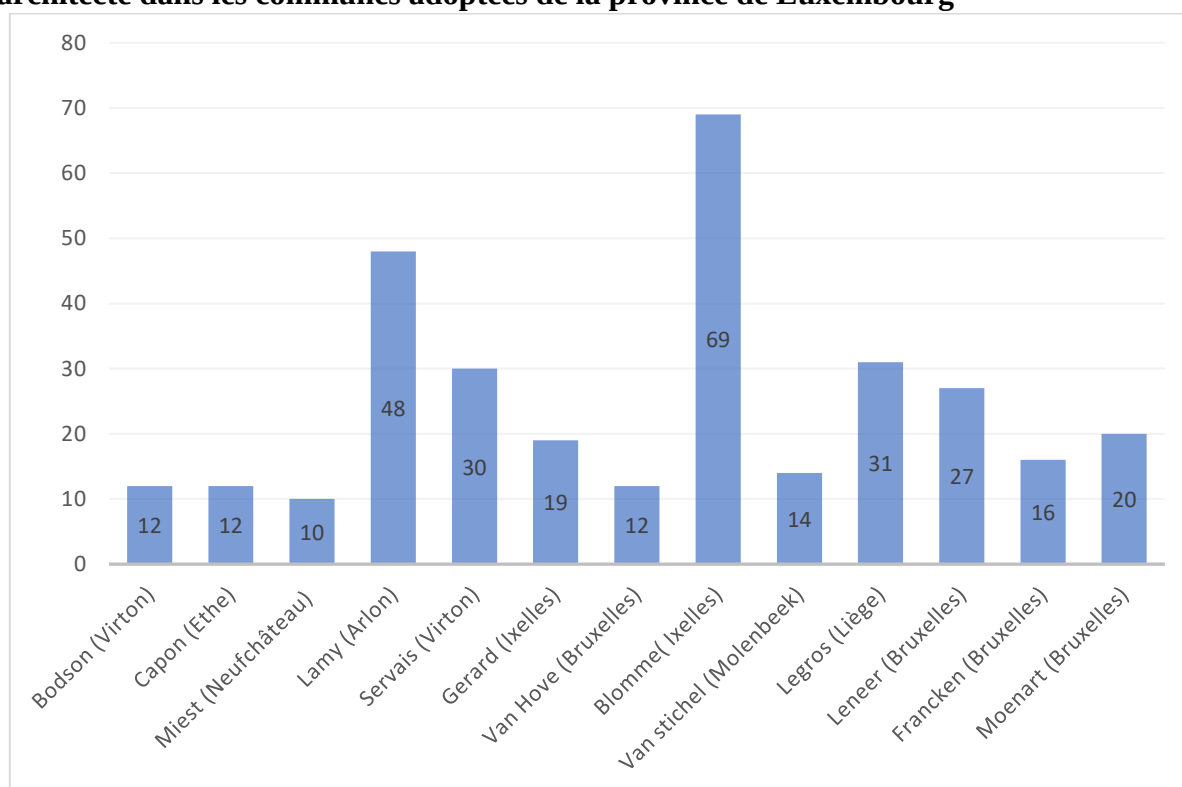
1 faucheuses, _____ moissonneuses, _____ arracheurs,

A *Bleid*

le *9 Février* 1920.
Signature :

Lucien Habay

Annexe 10 : Graphique du nombre minimum de reconstructions entreprises par architecte dans les communes adoptées de la province de Luxembourg



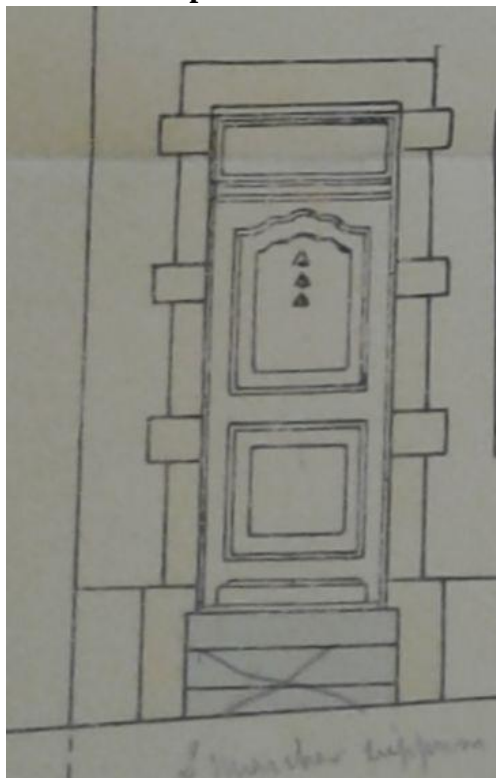
Source : Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, dossiers de reconstructions des communes adoptées de la province de Luxembourg.

Annexe 11 : Porte en piédroits harpés et porte gerbière



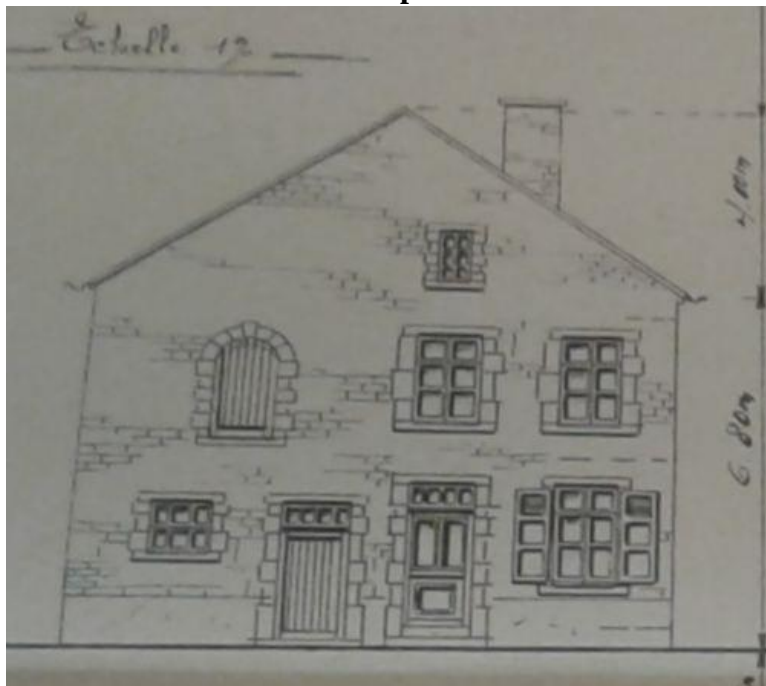
Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8525, Plan de reconstruction de la famille Bastogne, 1920.

Annexe 12 : Porte d'entrée couverte en plein cintre



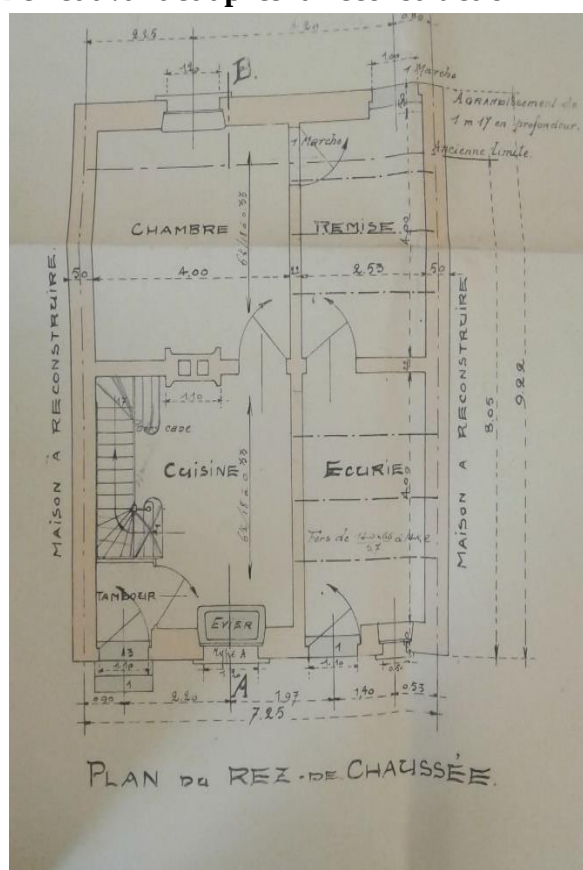
Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 8724, Plan de reconstruction de la famille Derlet, 17 mai 1920.

Annexe 13 : Baie horizontale et à hauteur de porte



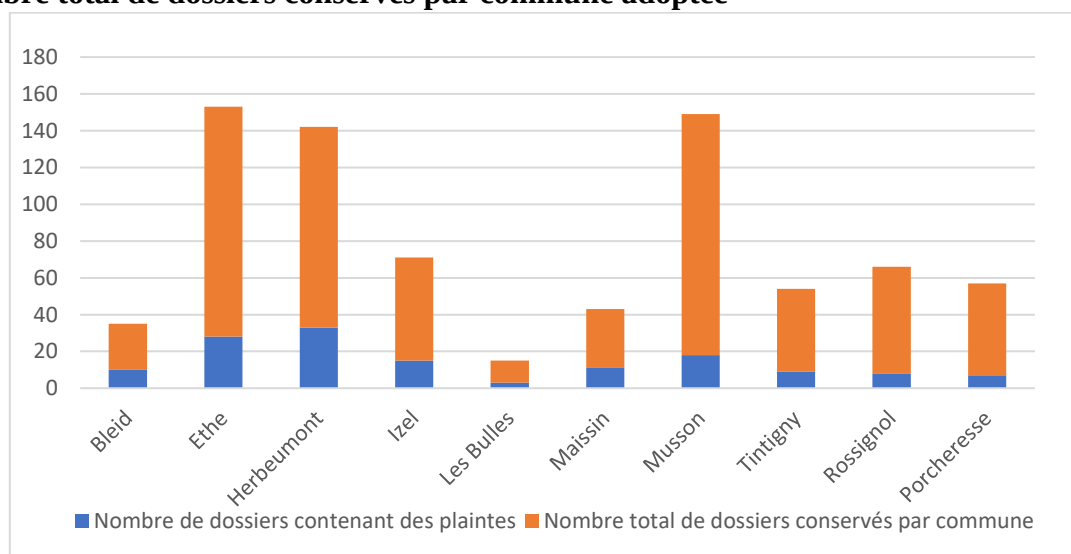
Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 9594, Plan de reconstruction de la maison de la famille Castus, s.d.

Annexe 14 : Plans de la maison de la famille Derlet avant et après la reconstruction



Sources : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6724, Plan de la maison sinistrée avant la guerre, dressé à l'intérieur du cahier des charges en vue du calcul de l'équivalence et plan de reconstruction de la maison de la famille Derlet de Bleid, 1920.

Annexe 15 : Graphique du nombre de dossiers contenant une ou plusieurs plaintes adressées au service de Camille Joset (décembre 1919- juin 1922) par rapport au nombre total de dossiers conservés par commune adoptée



Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, dossiers de reconstructions des communes adoptées de la province de Luxembourg.

Annexe 16 : Déclaration de prise de possession

Ministère des Affaires Economiques
Haut Commissariat Royal
du Luxembourg

DÉCLARATION à exiger des propriétaires d'immeubles reconstruits par
l'Etat qui désirent en prendre possession avant la réception définitive, soit
pour les occuper eux-mêmes, soit pour y loger des locataires.

Le soussigné *Collard Arthur*

propriétaire et occupant de l'immeuble sis sur le terrain de la commune
de *Wleid* section de *Gomery*

N° _____, restauré ou reconstruit à l'intervention de l'Etat Belge,
déclare par la présente prendre possession provisoire, à *22* risques et
périls, de l'immeuble susvisé.

En conséquence, le soussigné déclare formellement dégager
l'Etat Belge, son entrepreneur, ou leurs préposés, de toute responsabilité du
chef d'accident ou leurs préposés, de toute responsabilité du chef d'accident
ou sinistre quelconque pouvant survenir à l'immeuble susvisé ou à la per-
sonne des occupants et renoncer dès à présent à toute demande en répara-
tion du dommage qu'ils pourraient subir du chef de cette occupation pré-
maturée.

Fait en triple exemplaire à *Gomery Wleid* le *24 Mai 1922*

Le Locataire, Le Propriétaire,
C. Collard

PREMIER LUXEMBOURGEOIS (S. C. A. N. 14)

Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6721, Déclaration de prise de possession d'Arthur Collard, 24 mai 1922.

Annexe 17 : Procès-verbal de constat de l'équivalence

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE
DES
FAIRES ÉCONOMIQUES
OFFICE
DES
RÉGIONS DÉVASTÉES
Haut Commissariat Royal
de LIÈGE
Commune de Bleid

N° DU DOSSIER 33

Propriété de M. Depiesse Henri Jean
habitant à Bleid, rue _____, n° _____
Située à Bleid, rue _____, n° _____
Section cadastrale A, parcelle n° 898, A reconstruire
à Bleid, rue _____, n° _____

Procès-Verbal de constat de l'équivalence

L'an mil neuf cent vingt et trois, ce jourd'hui 26 novembre 1923
je soussigné De manne Charles architecte-conseil au Haut
Commissariat Royal de Liège, déclare avoir procédé à l'examen du dossier de la propriété susmentionnée, et
avoir fait les constatations suivantes :

1^{re}) La somme qu'il aurait fallu dépenser en 1914 pour reconstruire l'immeuble détruit s'élève
à fr. 6798⁷⁶

2^{re}) La dépréciation pour vétusté au 31 juillet 1914 s'élève à fr. _____

3^{re}) Le montant de la valeur réelle au 31 juillet 1914 de l'immeuble détruit s'élève à fr. 6798⁷⁶

A. Le montant auquel peut s'élever le devis de l'immeuble projeté (prix 1914) pour que l'équivalence
soit respectée (c'est-à-dire le montant de l'indemnité en valeur 1914) est de fr. 6798⁷⁶ (1)
moins _____ soit la somme de fr. _____ coefficient fictif de rempli.

B. Le montant _____ du devis (prix 1914) de l'immeuble projeté s'élève
à fr. 6798⁷⁶
_____ en plus de fr. _____
_____ soit une différence _____ en moins de fr. _____

_____ p. c. en plus _____
ou _____ sur le montant A. _____
_____ p. c. en moins _____

CONCLUSIONS

Le montant B. étant égal au montant A., il est admis qu'il y a équivalence.
~~Le montant B. étant supérieur au montant A., le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) à prendre la différence à~~
~~sa(leur) charge, soit une somme représentant du montant de l'adjudication ou du coût actuel de l'immeuble projeté.~~
~~Le montant B. étant inférieur de _____ fr. au montant A., le(s) proprié-~~
~~tair(e)s se réserve(nt) le droit de réclamer la différence à l'État par devant le Tribunal des dommages de guerre.~~
En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé en triple expédition les
jours, mois et an que dessus.

Le(s) propriétaire(s),
Depiesse Henri

Vu et approuvé, le 3 décembre 1924
Le Commissaire principal de l'État,
Ambert

L'Architecte-conseil du H. C. R.,
De manne Charles

Vu et approuvé, le 28 novembre 1924
Le Haut Commissaire Royal,
Le Délégué
de l'Administration Centrale
Ambert

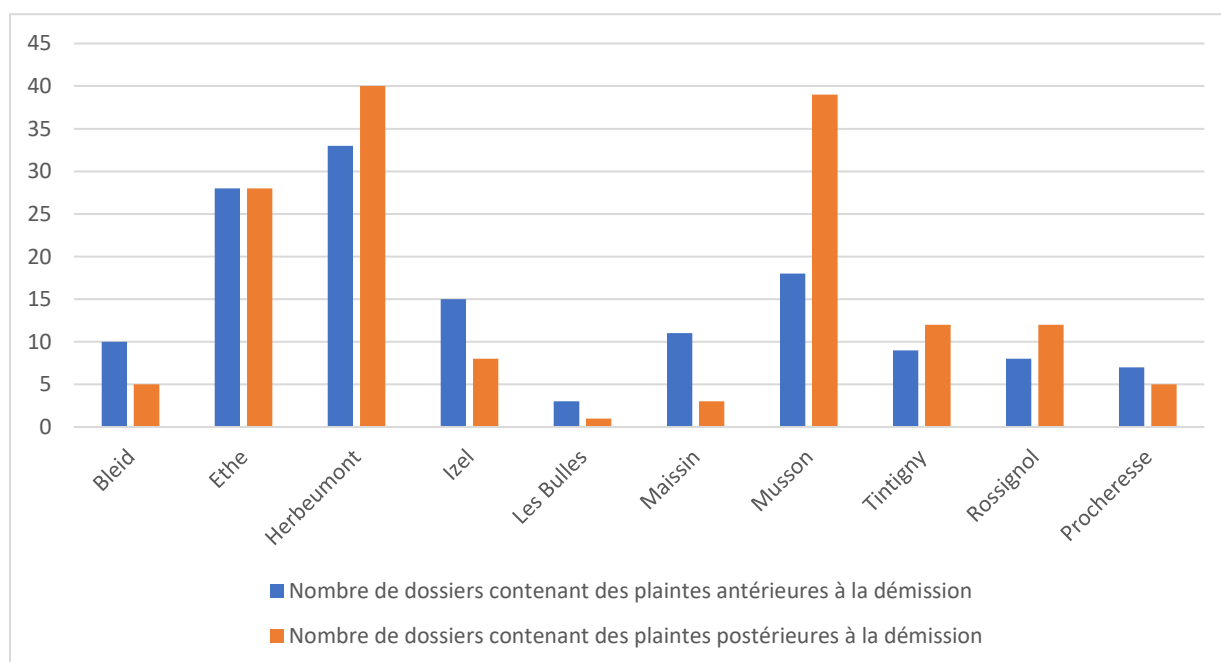
Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, 6723, Procès-verbal de constat de l'équivalence pour la reconstruction de la famille Depiesse de Bleid.

Annexe 18 : Ouvriers engagés pour la reconstruction de l'église d'Ethe.



Source : Archives privées de Monsieur Jean-Marie Gobert, Ethe, ouvriers travaillant à la reconstruction de l'église d'Ethe, s.d.

Annexe 19 : Graphique de comparaison entre le nombre de dossiers contenant des plaintes antérieures à la démission de Camille Joset (décembre 1919-juin 1922) et le nombre dossiers contenant des plaintes postérieures (juin 1922-1928)



Source : AGR, Bruxelles, Fonds de l'Office des Régions dévastées, dossiers de reconstructions des communes adoptées de la province de Luxembourg.

Annexe 20 : Camille Joset accompagné de la reine Elisabeth lors de l'inauguration du monument aux fusillés de Rossignol, 1 juin 1925



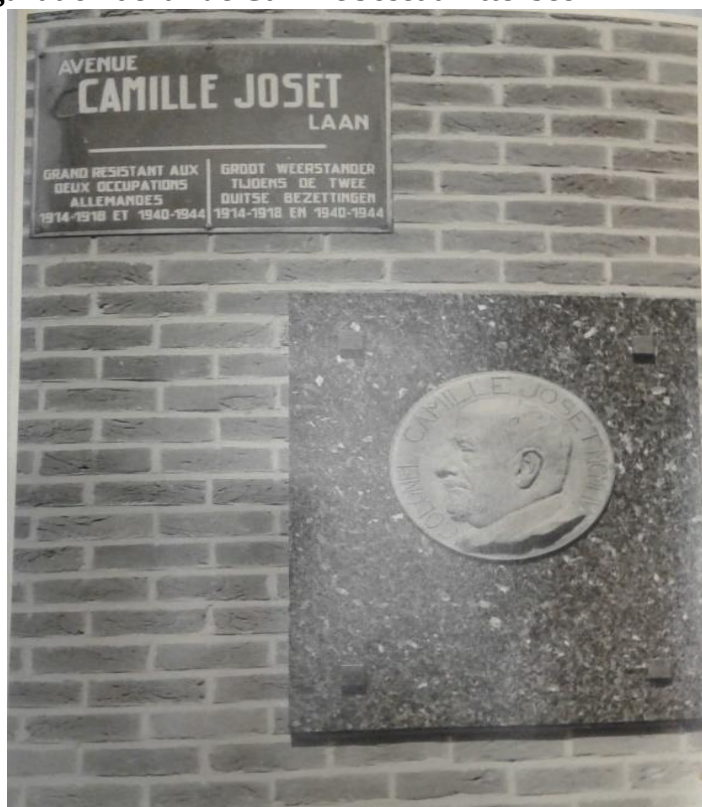
Source : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Photographie noir et blanc de Camille Joset et la reine Elisabeth prise lors de l'inauguration du monument aux morts de Rossignol, 1925.

Annexe 21 : Camille Joset portant toutes les médailles reçues dans l'entre-deux-guerres



Source : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, portrait de Camille Joset, s.d. La date du document n'est pas mentionnée. Néanmoins, il est possible d'affirmer que la photographie a été prise dans l'entre-deux-guerres puisque Camille Joset parvient encore à rester debout, ce qui ne sera plus le cas par la suite.

Annexe 22 : Inauguration de la rue Camille Joset à Etterbeck



Source : Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, Namur, Fonds Joset, Photographies noir et blanc de l'inauguration de l'avenue Camille Joset, 24 avril 1955.

Bibliographie

1. Les sources inédites

Archives Générales du Royaume à Bruxelles (AGR) :

- Fonds de l'Office des Régions dévastées :

- Bleid : dossiers n° 6721 à 6727, 6800 à 6817 et 6835 à 6849
- Ethe : dossiers n° 3352 à 3371, 3394 à 3404, 7737 à 7810, 7837 à 7888 et 7901 à 7908.
- Herbeumont : dossiers n° 5378, 8241 à 8370, 10457, 10875 et 14599.
- Izel : dossiers n° 8511 à 8528, 8547 à 8567, 8581 à 8590, 8652 à 8666 et 14165.
- Les Bulles : dossiers n° 9090, 9091, 9121 à 9137, 14001, 14600 et 14602.
- Maissin : dossiers n° 1714, 9577 à 9610, 9622 à 9624, 10434 à 10442, 13377 et 14615.
- Musson : dossiers n° 7869 à 7877, 8803 à 8808, 10348 à 10432, 10443 à 10458, 10470 à 10490, 10511 à 10519, 14019 et 14247.
- Porcheresse : dossiers n° 6258 à 6261, 10927 à 10955, 10960, 10961, 10972, 10995 à 11005, 13920.
- Rossignol : dossiers n° 11151 à 11161, 11166 à 11168, 11193 et 11194.
- Tintigny : dossiers n° 2274, 12086, 12087, 12116 à 12135, 12147 et 12148.
- Généralités : dossiers n° 13945, 13959, 14118, 14180, 14328, 14348, 14355, 14357, 14432 à 14452, 14483, 14485, 14504, 14529 et 14612.

Archives de l'Etat à Arlon (AEA) :

- Fonds des archives de l'Administration provinciale du Luxembourg, série des bâtiments communaux :

- Bleid : dossiers n° 524 à 535.
- Ethe : dossiers n° 974 et 975.
- Herbeumont : dossiers n° 1439, 1440, 1447 et 1448.
- Izel : dossiers n° 1614 et 1616 à 1620.
- Les Bulles : dossiers n° 1795 à 1797.
- Maissin : dossiers n° 1941 à 1946.
- Musson : dossiers n° 2216, 2217, 2220 et 2221.
- Porcheresse : dossiers n° 2490 à 2496.
- Rossignol : dossiers n° 2594, 2595 et 2597.
- Tintigny : dossiers n° 3037, 3040, 3042, 3043 et 3055.

- Fonds des archives du cabinet du gouverneur de la province de Luxembourg, Série A :

- Dossiers n° 483, 588, 656, 688, 705, 717, 727, 746, 747, 756, 763, 779, 785, 819, 873, 976, 977 et 1005.

- **Fonds des archives communales :**

- Maissin : dossiers n° 905, 911, 915, 918, 920, 921, 926, 1095, 1096, 1098, 1113 et 1146.
- Tintigny : dossiers n° 547, 550, 554, 555, 708, 713 et 714.
- Herbeumont : dossiers n° 431, 432, 436 à 441, 445, 446, 451, 537 et 540.
- Ethe : dossiers n° 629 à 631 et 772.

Archives de l'évêché à Namur :

- **Fonds Jean Schmitz :**

- Bleid : dossier n° S 121.
- Ethe : dossier n° S 120.
- Herbeumont : dossier n° S 113.
- Izel : dossier n° S 118.
- Les Bulles : dossier n° S 118.
- Maissin : dossier n° S 114.
- Musson : dossier n° S 121.
- Porcheresse : dossier n° S 114
- Rossignol : dossier n° S 117.
- Tintigny : dossier n° S 117.

Archives de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin (BUMP) :

- Fonds Joset.

Archives du Musée Royal de l'armée à Bruxelles :

- Dossier personnel de Camille Joset, n° 6269146.
- Dossier personnel de Georges Mascart, n°7600.

Bayerisches Hauptstaatsarchiv. Abt. IV Kriegsarchiv :

- HS 2259, Nachlass Gen. D. Inf. Ritter von Hurl.

Archives privées de Jean-Marie Gobert d'Ethe :

- Photographies du village d'Ethe pendant l'occupation et dans l'entre-deux-guerres

Archives privées de Jean-Marie Paillot d'Ethe :

- Registre des travaux exécutés à Ethe par la Société Gobertange et Cornet entre 1919 et 1922.

2. Les sources imprimées

Léo CHEVALIER, *La réparation des dommages résultant de faits de la guerre, commentaire de la loi du 10 mai 1919 sur les dommages de guerre*, Tournai, Casterman, 1919.

Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, *Rapports sur les attentats commis par les troupes allemandes pendant l'invasion et l'occupation de la Belgique*, Bruxelles, De Witt, 1922.

Commandant Adrien DE GERLACHE DE GOMERY *La Belgique et les Belges pendant la guerre*, Paris, 1917.

GIELE, *Hygiène des constructions rurales* dans commission nationale pour l'embellissement de la vie rurale et Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, *Cinq leçons d'embellissement de la vie rurale*, coll. Etude de reconstructions rurales, s.n., Bruxelles, 1916.

Georges GOYAU, *La Belgique reconstruite : Liège-Namur-Luxembourg et Limbourg. Livre d'or du Haut-Commissariat royal de Liège*, Liège, Desoer, [1924].

Albert HENRY, *L'œuvre du comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920.

HORN, *La reconstruction dans les régions dévastées de la Belgique*, In : *Revue Economique Internationale*, n°13, 1921, p.89.

Jos HUBERT et Jos NEUJEAN, J., *Rossignol, les drames de l'invasion allemande dans le Luxembourg belge*, Tamines, Duculot, 1929.

In Memoriam Colonel Camille Joset (1879-1958), Bruxelles, La voix des Belges, 1959.

Camille JOSET, *Une grande œuvre de guerre belge. Le Fonds du Roi Albert*, Bruxelles, « Chez nous » 1925.

Camille JOSET, *La douleur qui rit, pages détachées d'un forçat de guerre*, Courtrai, Jos Vermaut, 1927.

Camille JOSET, *Figures de Belges et têtes de Boches*, Bruxelles, Jos Vermaut, 1928.

Camille JOSET, *Ce fut la guerre...*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930.

Camille JOSET, *La marche au poteau*, Courtrai, Jos Vermaut, 1930.

Camille JOSET, *Face à l'occupant. Belgique, terre de liberté et de résistance*, Bruxelles, l'armée- la Nation, 1948.

Léo LEJEUNE, *Le martyre et la résurrection d'une province, contribution à l'histoire de la guerre et de l'après-guerre dans le Luxembourg belge*, Bruxelles, Dewit, 1926.

Les fusillés de Rossignol, Rossignol 26 août 1914- 1^{er} juin 1925, Souvenir de l'inauguration du monument des fusillés en présence de sa majesté la reine, Saint-Gilles, Imprimerie « Notre Pays », s.d

Jean SCHMITZ et NORBERT NIEUWLAND, *La bataille de la Semois et de Virton*, coll. Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et du Luxembourg, Tome 7, Bruxelles, Van Oest 1924.

Georges SMETS, *Les régions dévastées et la réparation des dommages de guerre*, In : Ernest MAHAIM, *La Belgique restaurée, étude sociologique*, Bruxelles, Maurice lamertin, 1926.

Léon THIRY et Nestor OUTER, *Les larmes gaumettes*, s.l., 1919.

VAES, *Comment faut-il construire à la campagne*, In : Commission nationale pour l'embellissement de la vie rurale et Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, *Cinq leçons d'embellissement de la vie rurale*, coll. Etude de reconstructions rurales, Bruxelles, s.n., 1916.

Fernand VAN LANGEHOVE, *L'action du Gouvernement belge en matière économique pendant la guerre*, Paris, Presses universitaires de France, 1927.

Raphael VERWILGEN, *Lois et règlements, l'adoption des communes dévastées*, In : La cité, n°1, Juillet 1919.

Maurice WILLAERT (avec préface de Henri JASPAR), *Historique de la Fédération des coopératives pour dommages de guerre*, Bruxelles, Presses de l'imprimerie, mai 1930.

3. Les travaux

Les ouvrages généraux

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Biographie nationale*, Bruxelles, Bruylant, 1866-1938.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2012.

Victor ATTINGER, Marcel GODET et Henri TURLER, *Dictionnaire historique et biographie de la Suisse*, t. 5, Neuchatel, Administration du dictionnaire historique et biographie de la Suisse, 1930.

Fernand BAUDHUIN, *Histoire économique de la Belgique, 1914-1939*, t.1, Bruxelles, Bruylant, 1946.

Christian CALMES et Danielle BOSSAERT, *Histoire du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, Saint-Paul, 1994.

Centre national de la recherche scientifique, laboratoire d'analyse et de traitement de la langue française, université de Nancy 2 et université Henri Poincaré, *Le trésor de la langue française informatisé*, on <http://atilf.atilf.fr>, (consulté le 28/03/2019).

François COCHET et Remy PORTE, dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Laffont, 2008.

Thierry DENOËL, dir., *Le nouveau dictionnaire des Belges*, 2e éd. revue, améliorée et augmentée, Bruxelles, Le Cri, 1992.

Sophie DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004.

Michel DUMOULIN, Emmanuel GERARD, Marc VAN DEN WIJNGAERT et Vincent DUJARDIN, *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 2, Bruxelles, Complexe, 2006.

Hervé HASQUIN, dir. *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1, Bruxelles, La renaissance du Livre, 1983.

Paul LEGRAIN, *Le dictionnaire des belges*, Bruxelles, Paul Legrain, 1981.

Guy THEWES, *Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848*, Luxembourg, Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, 2011.

Paul VAN MOLLE, *Le parlement belge (1894-1969)*, Ledeberg, Erasmus, 1969.

Patrick WEBER, *La grande histoire de la Belgique*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2013.

Les outils

Archives de l'évêché de Namur, *Inventaire en ligne des archives de l'évêché de Namur*, S. Jean Schmitz, on <http://archives.saintaubain.be/> URL : <http://archives.saintaubain.be/inventaire/s.html>.

Anne CHERTON, *Les archives de l'évêché de Namur. Inventaire sommaire*, In : Cahiers du centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, 1992, n°103, p. 8-9.

Delphine LANNOY, *Inventaire des archives de la commune d'Herbeumont (1870-1977)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014.

Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune d'Ethe (1779-1981)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011.

Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune de Tintigny (1806-1976 (1996))*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015.

Delphine LANNOY et Vincent PIERLOT, *Inventaire des archives de la commune de Maissin (1845-1976 (1980))*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015.

Alexandre NOTEBAERT, Christelle NEUMANN et Willem VANDEN EYNDEN, *Inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1986.

Tamara BISTER, Vincent PIRLOT et Christophe PIRON, *Inventaire des archives de l'administration provinciale du Luxembourg. Série des bâtiments communaux (1779-1981)*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2012.

La présentation du sujet et l'état de la question

Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, *Préface*, In : Jean-Michel STEG, *le jour le plus meurtrier de l'histoire de France, 22 août 1914*, Paris, Fayard, 2013.

Bruno BENVINDO, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, *La grande Guerre des historiens belges, 1914-2014*, In : Revue belge d'histoire contemporaine, XLIV, 2014, n°2/3, p. 178.

Mathieu BILLA, *Les relations entre les sinistrés ardennais et l'Etat central après la Bataille des Ardennes (1945-1948)*, mémoire de master en histoire, sous la direction de Laurence VAN YPERSELE, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2011.

Jean-Yves CAUSER, *Privé-public : quelles frontières ?* In : Revue des sciences sociales, n°33, 2005, p. 8.

Danièle DELACROIX, *Dommages de guerre*, on Encyclopedia Universalis, URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/dommages-de-guerre/> (consulté le 28/03/2019).

Sophie DELHALLE, *Henry Delvaux de Fenffe*, dans Philippe RAXHON, dir., *Les Gouverneurs de la Province de Liège. Histoire d'une fonction, mémoire d'une action*, Bruxelles, Marot, 2015.

Annie DEPERCHIN, *Des destructions aux reconstructions*, In : Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004.

Pierre HAVAUX, *Sorties de guerre, entre années terribles et années « lumière »*, In : le vif, 08 novembre 2018, n°45, p. 56.

Annabelle MOATTY, Jean-Christophe GAILLARD et Freddy VINET, *Du désastre au développement : les enjeux de la reconstruction post-catastrophe*, In : Annales de géographie, 2017, n°74, p. 169.

Thierry SCHOLTES, *Une mémoire de papier : l'ouvrage monumental de Schmitz et Nieuwland sur l'invasion des provinces de Namur et Luxembourg*, In : Musée en Piconrue, dir., 1914-1918, *Le Dieu de la guerre, religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2013.

Les combats d'invasion

Philippe CHASSAIGNE, Olivier DARD, Jean-Louis MARGOLIN et Sylvain SCHIRMANN, *Les sociétés, la guerre, la paix : 1911-1946*, Paris, Sedes, 2003.

Stéphanie CLAISSE, *Le déporté de la Grande Guerre : un 'héros' controversé Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge*, In Cahier d'histoire du temps présent, n°7, Bruxelles, 2000, p. 133.

Jean-Marie COLLIGNON, *1914-1918, Contexte et commentaire, carte militaire (Pl. II, 5)*, In : Répertoires Meuse-Moselle, n°17, Namur, Presses universitaires de Namur, 1995, p.20.

Daniel CONRAADS et Dominique NAHOE, *Sur les traces de 14-18 en Wallonie, La mémoire du patrimoine*, Namur, Institut du patrimoine Wallon, 2013.

Didier CULOT, *Nestor Outer, peintre de guerre*, on <http://www.museesgaumais.be>, URL : <http://www.museesgaumais.be/?articleId=240>, consulté le 07/11/2018)

Emmanuelle DANCHIN, *Le temps des ruines 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

Paul DELFORGE, *La Wallonie et la Première guerre mondiale, Pour une histoire de la séparation administrative*, Namur, Institut Destrée, 2008.

Michel DEMOULIN, Jean-Marie GOBERT, Yvan PIERRE, Bruno TILLIÈRE et Dany ZIMMER, *A travers les yeux d'Ethe en août 1914*, Arlon, 2014.

Jean-Marie DOUCET, *Août 1914. Prêtres assassinés, églises profanées : une guerre de religion en Luxembourg ?* In : Musée en Piconrue, dir., *1914-1918, Le Dieu de la guerre, religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2013.

Emile ENGELS, *Dans le dos des Allemands, 1914-1918, Héros et exploits de la Résistance*, Bruxelles, Racine, 2014.

Aurore FRANÇOIS et Frédéric VESENTINI, *La thèse allemande des francs-tireurs : Quand le mythe devient acteur de guerre*, In : Laurence VAN YPERSELE, *Imaginaire de guerre, l'histoire entre mythe et réalité* (Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 3-5 mai 2001), Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2003.

Paul-Henry GENDEBIEN, *1914-1918, deux villages wallons dans l'enfer de la Grande Guerre*, Longlier, Weyrich, 2018.

Louis GOFFIN, *Commentaires sur le livre d'Henri Capon, « Les horreurs commises à Ethe par les Allemands les 22-23-24 août 1914 »*, In : Cahiers de l'Académie luxembourgeoise, n°26, 2014, p. 128.

John HORNE, *Les civils et la violence de guerre*, In : Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Annette BECKER, Christian INGRAO, et Henry ROUSSO, dir., *La violence de guerre 1914-1945*, Bruxelles, Complexe, 2002.

John HORNE et Allan KRAMER, *1914, les atrocités allemandes*, Paris, Tallendier, 2001.

Allan KRAMER, *Atrocities*, on *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, 24 janvier 2017, URL : <https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/atrocities>, consulté le 13/02/2019.

Le vivier aux joyaux, la petite revue historique et anecdotique de Tintigny, 1994, numéro 14.

Laurent LOMBARD, *Le vivant symbole de la résistance belge au cours des deux guerres*, In : Cœurs belges, n°10, mai 1948, p. 1-2.

Eddy LOUCHEZ, *L'Avenir du Luxembourg, 1894-1994 : un siècle d'illustration et de participation à la vie de la province*, Arlon, Presses Luxembourgeoises, 1994.

Remy PIERLOT, *La Première Guerre mondiale, un bouleversement de la société civile. Le cas de la province de Luxembourg*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (Actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

Paul PIRSON, *Maissin pendant la Première Guerre. Souvenirs d'un enfant du siècle*, In : Aux sources de la Lesse : un terroir et des hommes, n°8, 2008, p.59.

Christophe PROCHASSON, *Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation*, In : Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2003, n°4, p. 887.

Bénédicte ROCHET et Axel TIXHON, *La petite Belgique dans la Grande Guerre, une icône, des images*, Namur, presses universitaires de Namur, 2012.

Laurence VAN YPERSELE et Emmanuel DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre, l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918*, Histoire et mémoire, Bruxelles, Labor, 2004.

Hans VOLLMER, *Allgemeines lexikon der bildenden künstler des XX. Jarhunderts*, v.5, Leipzig, Seeman, 1961.

Lothar WIELAND, *Belgien 1914, Die Frage des belgischen Fraktireurkrieges und die deutsche öffentliche Meinung von 1914 bis 1936*, coll. Studien zum kontinuieritätsproblem der Deutschen Geschichte, Frankfurt, Peter Lang, 1984.

Paul WYNANTS, *Le père Camille-Jean Joset (1912-1992), Notice bibliographique publiée à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'institut Moretus Plantin*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010.

L'occupation et la mise en place de comités de secours

Luis ANGEL BERNARDO Y GARCIA, *Le ventre des Belges, une histoire alimentaire des temps d'occupation et de sortie de guerre (1914-1921 et 1939-1948)*, coll. Studies in belgian history, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2017.

Michael AMARA, *Le Comité National de Secours et d'Alimentation*, In : 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, ed. by Ute Daniel, Peter Gatrell, Oliver Janz, Heather Jones, Jennifer Keene, Alan Kramer, and Bill Nasson, issued by Freie Universität Berlin, Berlin 2017-02-09.

Little BRANDEN, *Commission for Relief in Belgium (CRB)*, on 1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War, 8 octobre 2014, URL : https://encyclopedia.1914-1918-online.net/article/commission_for_relief_in_belgium_crb, consulté le 13/02/2019.

Lucien COLLIN, Rolan INCOUL et Françoise MIEST, *Les « maisons du comité » à Porcheresse*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

Emmanuel DEBRUYNE, *La guerre secrète des espions belges 1940-1944*, Bruxelles, Racine, 2008.

Alain DELCHEF, *Les maisons du Roi Albert*, In Les cahiers nouveaux, n° 89, septembre 2014.

Sophie DELHALLE, *le CNSA, œuvre purement humanitaire ? Les comités locaux de secours et d'Alimentation pendant la Grande Guerre*, In : Analyse de l'IHOES, n°107, décembre 2012, p. 115-123.

Michel DUMOULIN, *Les belges en Suisse pendant la Première Guerre mondiale*, In : Revue Générale, 151^e année, n°5/6, 2016, p.14.

Georges JOURET, *Histoire de l'occupation allemande en Belgique*, Mons, imprimerie du journal la province, 1920.

Jeffrey B.MILLER, *Behind the lines, WWI's little-known story of German occupation, Belgian resistance, and the band of Yanks who helped save millions from starvation*, Denver, Milbrow Press, 2014.

Jean-Marie PAIROUX et THIERRY SCHOLTES, *Le ravitaillement des populations belges pendant la guerre 1914-1918 : l'action régionale et locale du comité de secours et d'Alimentation du Luxembourg*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

La préparation à la reconstruction sous l'occupation

ASBL Porcheresse 2014 « 100 ans se souvenir et transmettre », *Porcheresse en Ardenne pendant la guerre 14-18*, t. II, Porcheresse ASBL, Porcheresse, 2018.

Françoise AUBRY, Jos VANDENBREEDEN, Christiane BASTIN, Jacques EVRARD et France VANLAETHEM, *Art nouveau, art déco et modernisme*, coll. Architecture en Belgique, Bruxelles, Racine, 2006.

Annick BRADFER, *La reconstruction d'Herbeumont*, In : Maison du tourisme de Gaume, dir., *Petites histoires sur la Grande Guerre en Lorraine Gaumaise*, Virton, Behin et Chalon, 2015.

Rolande DEPOORTERE, *La Belgique et les réparations allemandes : la grande illusion*, In : Stéphanie CLAISSE et Thierry LEMOINE, *Comment (se) sortir de la Grande Guerre ? Regards sur quelques pays vainqueurs : La Belgique, la France et la Grande-Bretagne*, Paris, l'harmattan, 2005.

André DE NAEYER, *La reconstruction des monuments et sites en Belgique après la Première Guerre mondiale*, In : Monumentum, n°20-21-22, 1982, p. 167-175.

Pierre GLISSEN, *La Commission Royale des Monuments et des Sites... des origines à 1958*, In : Les cahiers de l'urbanisme, n° 25-26, septembre 1999, p. 150-153.

Ronny GOBYN, *La crise du logement et le problème du logement provisoire en Belgique après la Première Guerre mondiale*, In : Marcel SMETS, dir., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1985.

Bénédicte GRAILLES, *La reconstruction des villes du nord, Mémoire et identité*, In : Philippe CHASSAIGNE et Jean-Marc LARGEAUD., *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004.

Célestine HOTELET, *La reconstruction du centre de Namur après la Première Guerre mondiale (1918-1924)*, mémoire de master en histoire à finalité Communication, sous la direction de Laurence van Ypersele, Louvain-la-Neuve, UCLouvain, 2018.

Chantal KESTELOOT, *Un provisoire qui s'éternise : le problème du logement*, In : Chantal KESTELOOT et Laurence VAN YPERSELE, *La Belgique et la Grande Guerre : Du café liégeois au soldat inconnu*, Bruxelles, Racine, 2018.

Christina KOTT, *Inventorier pour mieux contrôler, l'inventaire photographique allemand du patrimoine culturel belge*, In : Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, dir., *Une guerre totale ? La Belgique dans la première Guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005.

Delphine LAUWERS, *Des ruines sacralisées*, In : Le vif, hors-série, octobre 2018, p. 42-43.

Luc PIERRARD, *Une institution méconnue : le tribunal des dommages de guerre*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

Marcel SMETS, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique, Histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Liège, Mardaga, 1977.

Axel TIXHON, *Reconstruire Dinant, une question de style(s)*, In : Michel COLEAU et Axel TIXHON, A., dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018.

Paul UYTENHOVE, *Les efforts internationaux pour une Belgique moderne*, In : Marcel SMETS, dir., *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1985.

Cortjaens WOLFGANG, *The German way of making better cities, German reconstruction plans for Belgium during the first world war* dans Nicholas BULLOCK et Luc VERPOST, *Living with History*, coll. Kadoc-Artes, v.12, Leuven, 2011.

L'aide de l'Etat aux sinistrés belges

Jean-Marie BAILLEUL, *Problematiek omtrent de Wederopbouw van België na de Eerste Wereldoorlog casus Ieper omgeving*, mémoire de licence en histoire, université de Gand, 1976.

Erik BUYST, *Renaître des cendres, le bilan économique de la Première Guerre mondiale*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, *Au-delà de la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018.

Sven CARNEL, *La reconstruction des Régions dévastées après la Première Guerre mondiale : le cas de Neuve-Eglise*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2002.

Sven CARNEL, *Entre espoir et désillusion. Le retour des sinistrés dans les Régions dévastées après la Première Guerre mondiale*, In : Serge JAUMAIN, Michaël AMARA, Benoît MAJERUS et Antoon VRINTS, dir., *Une guerre totale ? La Belgique dans la première Guerre mondiale, nouvelles tendances de la recherche historique*, coll. Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005.

Jeroen CORNILLY, *La reconstruction des infrastructures et des bâtiments publics*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, *Au-delà de la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018.

Vanessa D'HOOGHE et Hans VANDEN BOSCH, *L'armistice*, In : Michaël AMARA, Vanessa D'HOOGHE, Geertrui ELAUT, Hans VANDEN BOSCH et Luc VANDEWEYER, *1918, Les canons se taisent : retour à la paix ?* Catalogue d'exposition (4 novembre 2008-28 février 2009), Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2008).

Emmanuel GERARD, *De schaduw van het interbellum, België van Euforie tot crisis 1918-1939*, Tielt, Lannoo, 2017, p. 107.

Gérard LAMBERT, Joseph MICHEL, André PETIT et Paul VAULET, *Histoire de Virton*, Virton, 1998.

Vincent LANIOL, *L'article 231 du traité de Versailles, les faits et les représentations. Retour sur un mythe*, In : *Relations internationales*, vol. 158, n°2, 2014.

Delphine LAUWERS, *La reconstruction. Mot d'ordre national*, In : Pierre LIERNEUX et Natasja PEETERS, *Au-delà de la Grande Guerre*, Bruxelles, Racine, 2018.

Jan MAES, *L'expérience des cités-jardins dans le contexte de la reconstruction de la Belgique après 1918*, In : Marcel SMETS, *Resurgam : la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1985.

Luc PIERRARD, *Une institution méconnue : le tribunal des dommages de guerre*, In : Province de Luxembourg et Archives de l'Etat, *Nouveaux regards sur la Grande Guerre* (actes de colloque du 9 mai 2014, Bertrix), Arlon, Scholtes, 2014.

Hans VANDEN BOSCH, *Les régions dévastées*, In : Michaël AMARA, Vanessa D'HOOGHE, Geertrui ELAUT, Hans VANDEN BOSCH et Luc VANDEWEYER, *1918, Les canons se taisent : retour à la paix ?* Catalogue d'exposition (4 novembre 2008-28 février 2009), Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2008).

L'organisation du Haut-Commissariat Royal adjoint à Habay-la-Neuve

Michel ANSELME, Philippe BARTHÉLEMY et Anne CHERTON, *Lorraine belge*, coll. architecture de Wallonie, Liège, Mardaga, 1983.

Danièle ANTOINE., *Les espaces-rues en milieu rural : cas de village à habitat principalement mitoyen dans Habitat et participation ASBL, L'espace-rue et l'habitat, signification et conception, Rôle de l'habitant*, Louvain-la-Neuve, 1987.

Geert BEKAERT, *La reconstruction ou l'heure de vérité* dans Marcel SMETS, dir., *Resurgam, la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, crédit communal de Belgique, 1985.

Héritiers Bénézit, dir., *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, t. 7, Paris, Gründ, 1999.

Carine BILLIEN, Eddy CLAUDE et Lina MERCENIER., *la pierre de Gobertange, de l'extraction à la construction, hier et aujourd'hui*, Op-le-grand, 1985.

Ghislaine DE BIÈVRE, *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 21, Liège, Margada, 1995.

Paul DELFORGE, *Léon Lamy*, dans SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, *connaitrela wallonie.wallonie.be* URL : <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/etiquettes/lamy-leon#.WMqGuGdZPCI>, consulté le 16/12/2018

Claude FELTZ, *L'architecture de la reconstruction en Gaume après la Première Guerre mondiale*, In : *Le gletton*, n°238-239, 1979, p.22-25.

Vic GOEDSEELS et Luc VANHAUTE, *Nos fermes se racontent*, Liège, Mardaga, 1978.

Denis HENROTAY, Guido HOSSEY et Gaetane WARZÉE, *Le patrimoine de Virton*, coll. Carnets du patrimoine, n°71, Namur, 2010.

Les fusillés de Rossignol, Rossignol 26 août 1914- 1^{er} juin 1925, Souvenir de l'inauguration du monument des fusillés en présence de sa majesté la reine, Saint-Gilles, Imprimerie « Notre Pays », s.d.

Marcel SMETS, *La reconstruction belge ou le passage de l'art urbain à l'urbanisme* dans Marcel SMETS, dir., *Resurgam, la reconstruction en Belgique après 1914*, Bruxelles, crédit communal de Belgique, 1985.

Jean-Marie PÉROUSSE DE MONTCLOS, *Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris, éditions du patrimoine, 2004.

Anne VAN LOO, dir., *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003.

La lenteur de la reconstruction

Jean-Luc LEFÈVRE., *Dix ans de galère, La reconstruction des villages sinistrés dans la province de Luxembourg suite à la Première Guerre mondiale*, In : Annales de l'institut archéologique du Luxembourg, Tome 145, 2014, p.200.

Christelle NEUMANN, *L'Office des Régions dévastées et son cadre historique*, In : Alexandre NOTEBAERT, Christelle NEUMANN et Willem VANDEN EYNDEN, *Inventaire des archives de l'Office des Régions dévastées*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1986.

Georges SION, *Henri Jaspar, portrait d'un homme d'Etat*, Bruxelles, Brepolis, 1964.

Axel TIXHON, *Les acteurs de la reconstruction*, In : Michel COLEAU et Axel TIXHON, dir., *Dinant, tu renaîtras*, Dinant, asbl Espère en mieux, 2018.

Camille Joset et la Seconde Guerre mondiale

Emmanuel DEBRUYNE, *La maison de verre, Agents et réseaux de renseignement en Belgique occupée (1940-1945)*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire, sous la direction de Laurence Van Ypersele, 2006.

Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge, activités dans le domaine du renseignement et de l'action 1941-février 1944*, In : Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, n°2, octobre 1972, p.14.

Jean DUJARDIN, *Le Mouvement national belge*, In : Paul ARON et José GOTOVITCH, *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versailles, 2008.

Omer MARCHAL, *Un jésuite dans la résistance, le père Joset. Un témoignage historique sur le Mouvement national belge et son journal clandestin La voix des Belges (1939-1944)*, Namur, Didier Hatier, 1990.

Kristian OTTOSEN, *Nuit et brouillard, Histoire des prisonniers du camp de Natzweiler-Struthof*, Bruxelles, Le cri, 2002.

George K. TANHAM, *Contribution à l'histoire de la résistance belge, 1940-1944*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1971.

ETIENNE VERHOEYEN, *La Belgique occupée, De l'an 40 à la libération*, Bruxelles, De Boeck, 1994.

Jacques WILLEQUET, *La Belgique sous la botte, résistances et collaborations, 1940-1945*, Paris, Begedis, 1986.

Table des Matières

Remerciements	5
Introduction	7
1. La présentation du sujet.....	7
2. L'état de la question	13
3. La présentation et la critique des sources.....	17
4. La méthode et le plan	22
 Chapitre I : 1914-1918, destructions et premières étapes de reconstruction sous l'occupation.....	 25
1. Les combats d'invasion.....	25
1.1. L'ampleur des destructions.....	25
1.2. Camille Joset et la mise en place d'une ambulance jésuite	30
1.3. Le déblaiement des rues et l'évacuation des cadavres	36
2. La création de comités de secours, une première étape vers la reconstruction	39
2.2. Le Comité National de Secours et d'alimentation	39
2.2. « Pour le bien j'ose ! », Camille Joset et la création d'un Comité arlonais de secours.....	45
3. Les premières préparations à la reconstruction sous l'occupation	53
3.1. Les premiers travaux de reconstruction entrepris par les sinistrés	53
3.2. Le Fonds du Roi Albert	56
3.3. La reconstruction, un débat architectural et urbanistique.....	59
3.4 Les premiers pas législatifs du gouvernement belge exilé en matière de reconstruction.....	63
4. Conclusion du chapitre.....	64
 Chapitre II : L'organisation de la reconstruction dans les communes adoptées de la province de Luxembourg.....	 67
1. L'aide de l'Etat aux sinistrés belges.....	67
1.1. La mise en place d'un système d'indemnisation	67
1.2. L'adoption des communes par l'Etat.....	73
1.3. La création de l'Office des Régions dévastées	77
2. Camille Joset, Haut-Commissaire Royal adjoint	80
2.1. La nomination de Camille Joset au poste de Haut-Commissaire Royal adjoint	80

2.2. L'organisation du service à Habay-la-Neuve	85
2.3. La nomination de 48 architectes	88
2.4. La désignation d'un entrepreneur principal	94
3. Une reconstruction de plus en plus longue.....	97
3.1. Les plaintes des sinistrés des communes adoptées de la province de Luxembourg..	97
3.2. Les facteurs de retardement de la reconstruction dans les régions dévastées	99
3.3. Les solutions mises en place en province de Luxembourg	103
4. Conclusion du chapitre	106
Chapitre III : La reconstruction des communes adoptées de la province de Luxembourg à la suite du départ de Camille Joset	109
1. 19 juin 1922, Camille Joset démissionne	109
1.1. L'annonce du départ de Camille Joset.....	109
1.2. L'Etat d'avancement des reconstructions à l'annonce de la démission du Haut-Commissaire Royal adjoint.....	113
2. Le déroulement de la reconstruction après la démission du Haut-Commissaire Royal adjoint	117
2.1. L'organisation de la reconstruction après 1922 et la comparaison avec « les années Joset ».....	117
2.2. La désadoption des communes	120
3. La reconnaissance des citoyens de la province du Luxembourg envers les actions menées par Camille Joset	124
3.1. Les reconnaissances témoignées à Camille Joset à la suite de sa démission	124
3.2. La suite du parcours de Camille Joset	127
3.3. Le décès du résistant et les reconnaissances posthumes.....	134
4. Conclusion du chapitre	137
Conclusions générales	141
Annexes	149
Annexe 1 : Eglise de Les Bulles détruite.....	149
Annexe 2 : Eglise de Musson dévastée	149
Annexe 3 : Le village de Tintigny détruit.....	150
Annexe 4 : Nestor Outer, « Virton - Août 1914 - Désolation »	150
Annexe 5 : Membres du « Comité de Secours et d'Alimentation du Luxembourg »	151
Annexe 6 : Le Comité arlonais de Secours.....	151

Annexe 7 : « Pour le bien j'ose ».....	152
Annexe 8 : Le personnel du Haut-Commissariat Royal à la reconstruction pour les Régions de Liège, Namur et Luxembourg.....	152
Annexe 9 : Exemple d'engagement provisoire conclu avec un sinistré	153
Annexe 10 : Graphique du nombre minimum de reconstructions entreprises par architecte dans les communes adoptées de la province de Luxembourg	155
Annexe 11 : Porte en piédroits harpés et porte gerbière	155
Annexe 12 : Porte d'entrée couverte en plein cintre	156
Annexe 13 : Baie horizontale et à hauteur de porte.....	156
Annexe 14 : Plans de la maison de la famille Derlet avant et après la reconstruction	157
Annexe 15 : Graphique du nombre de dossiers contenant une ou plusieurs plaintes adressées au service de Camille Joset (décembre 1919- juin 1922) par rapport au nombre total de dossiers conservés par commune adoptée	157
Annexe 16 : Déclaration de prise de possession.....	158
Annexe 17 : Procès-verbal de constat de l'équivalence	159
Annexe 18 : Ouvriers engagés pour la reconstruction de l'église d'Ethe.....	160
Annexe 19 : Graphique de comparaison entre le nombre de dossiers contenant des plaintes antérieures à la démission de Camille Joset (décembre 1919-juin 1922) et le nombre dossiers contenant des plaintes postérieures (juin 1922-1928)	160
Annexe 20 : Camille Joset accompagné de la reine Elisabeth lors de l'inauguration du monument aux fusillés de Rossignol, 1 juin 1925.....	161
Annexe 21 : Camille Joset portant toutes les médailles reçues dans l'entre-deux-guerres	161
Annexe 22 : Inauguration de la rue Camille Joset à Etterbeck.....	162
Bibliographie.....	163
1. Les sources inédites.....	163
2. Les sources imprimées	165
3. Les travaux	166
Table des Matières	177

